3 1761 04118 0225

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

PAPYRUS DE LILLE

LGr-C
5

INSTITUT PAPYROLOGIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE

PAPYRUS GRECS

PUBLIES SOUS LA DIRECTION DE

PIERRE JOUGUET
PROFESSEUR A LA SORBONNE,
PROFESSEUR HONORAIRE A L'UNIVERSITÉ DE LILLE,
MEMBRE DE L'INSTITUT,

AVEC LA COLLABORATION DE

PAUL COLLART
PROFESSEUR AU LYCÉE PASTEUR

JEAN LESQUIER
CHARGÉ DE COURS A L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

TOME PREMIER

356781
5. 11. 38.

PARIS
LIBRAIRIE ERNEST LEROUX
28, RUE BONAPARTE, VIe
—
1928

P
LIL
1210.1

PRÉFACE

Deux campagnes de recherches en Égypte, entreprises sur l'initiative et aux frais du Ministère de l'Instruction publique et de l'École d'Athènes, ont fourni la matière de la présente publication. Les papyrus grecs que nous éditons sont extraits de cartonnages de momies trouvées dans les antiques nécropoles du Fayoum. Ils proviennent de Ghorân, de Médinet-en-Nehas et d'El-Lahoûn.

Les Bédouins et les fellahs de la région appellent Ghorân le petit *kôm* situé au N. O. du bassin de Gharaq à trois quarts d'heure de marche environ vers l'ouest des ruines plus considérables de Medinet Ma'adi. On trouvera des détails sur le cimetière et les vestiges de ce hameau dans le tome XXV (1901) du *Bulletin de correspondance hellénique* (pp. 380-411), où j'ai donné un rapport assez étendu sur mes fouilles de l'hiver de 1901. Ce sont des momies de Ghorân qui contenaient les fragments de Comédies publiés en 1906 dans la même revue (pp. 103-149).

Le *kôm* de Médinet-en-Nehas s'élève, à deux heures de marche vers le sud de Ghorân, à l'extrême ouest du bassin de Gharaq. D'après une inscription grecque trouvée sur le pylône d'un temple que nous avons déblayé, M. Gustave Lefebvre et moi, au cours de nos fouilles de l'hiver 1902, les débris que ce médiocre monticule recouvre seraient ceux de Magdola, bourg souvent mentionné dans

les textes et qui tirait sans doute son nom des tours de garde ou migdols destinées à surveiller les abords du désert. J'ai signalé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres les résultats de notre exploration de Magdola dans un rapport imprimé en 1902 dans les Comptes rendus des séances (pp. 346 et sqq.). Au retour de notre campagne, nous avons publié dans le *Bulletin de correspondance hellénique* (1902, pp. 94-128, et 1903, pp. 174-205) quarante et une pétitions tirées des momies de la nécropole. Nous en avons fait connaître une quarante-deuxième dans les *Mélanges Nicole* (pp. 281-288). Magdola et ses antiquités doivent faire l'objet d'une publication spéciale momentanément retardée par le séjour de M. G. Lefebvre en Égypte. On trouvera pourtant ici quelques textes de cette provenance.

Quant aux papyrus d'El-Lahoûn, village bien connu, situé sur le Bahr Yousef et que l'on identifie généralement avec Ptolémaïs Hormou, ils ne proviennent pas de nos fouilles, mais ils sont extraits de cartonnages dont M. G. Maspero nous a confié l'étude.

Les papyrus de Magdola et de Ghôran, après complet déroulement, seront partagés entre la France et l'Égypte. Ceux d'El-Lahoun appartiennent au musée du Caire et doivent y revenir. En attendant, pour rendre possible l'accomplissement de ma tâche d'éditeur, M. Maspero a bien voulu m'autoriser à les conserver à la Faculté des lettres de l'Université de Lille.

Le séjour de ces documents à Lille m'imposait un double devoir : il fallait les faire connaître au public, il fallait aussi que cette collection momentanément réunie entre nos mains pût servir à initier des travailleurs à cette discipline encore nouvelle et qui compte en France peu de représentants. Étudier ces papyrus avec mes élèves, c'était d'ailleurs accorder les obligations de l'enseignement avec celles de mes missions et travailler à la publication des textes tout en me préparant pour un avenir prochain des collaborateurs. La Faculté des lettres et le Conseil de l'Université de Lille sont entrés dans ces vues avec un empressement

généreux; un crédit me fut accordé pour installer mes collections et organiser les conférences papyrologiques. Sans doute elles ne s'adressaient d'abord qu'à des débutants, mais le mouvement naturel des carrières universitaires aidé par une administration bienveillante à nos projets amena bientôt à Lille les collaborateurs que je souhaitais. M. Paul Collart, mon ancien élève à la Faculté, fut nommé professeur au lycée de Douai, puis à celui de Lille, et l'an dernier deux de mes jeunes camarades, tous deux aujourd'hui professeurs au lycée de Douai, vinrent nous rejoindre : M. Jean Lesquier, connu de nos lecteurs pour la part qu'il a prise à l'édition des papyrus de Berlin et pour les travaux qu'il a publiés dans la *Revue de Philologie*, et M. Maurice Xoual, ancien membre de l'École d'Athènes. C'est notre œuvre commune que nous soumettons aujourd'hui au public.

Si les conditions de notre collaboration nous l'avaient permis, nous aurions préféré à l'exemple de MM. Grenfell et Hunt donner en une fois un volume. Mais sans parler de l'expérience sans égale des savants d'Oxford, — elle seule peut suffire à la lourde tâche que leur impose le succès habituel de leurs fouilles, — nous n'avons pas en France la même liberté de travail. Pour nous, la préparation d'un volume, trop souvent interrompue par nos obligations professionnelles, risquait d'être particulièrement longue, et, puisque le temps que nous pouvions donner à ces études était morcelé, il nous a paru préférable de publier par fascicules, à mesure qu'ils étaient acquis, les résultats de notre travail. Nous avions d'ailleurs l'exemple des *Berliner Griechische Urkunden*. Toutefois nous ne pouvions nous y conformer tout à fait; devant la masse de leurs papyrus, les éditeurs de Berlin se sont contentés de donner du texte une transcription presque sans notes, et ils ont sans doute choisi la seule méthode possible; il nous a semblé que pour nos textes, moins nombreux, d'interprétation souvent difficile, on était en droit d'exiger de nous autre chose qu'une simple copie et que le lecteur non spécialiste pouvait avoir le légitime désir d'être

guidé. Nous avons adopté la combinaison suivante : aux éditeurs de Berlin, nous empruntons le système des fascicules ; pour le détail nous avons pris pour modèles les volumes de MM. Grenfell et Hunt; chaque texte sera donc précédé d'une introduction et suivi d'une traduction et d'un commentaire.

Quant à l'impression du texte même, nous avions le choix entre deux méthodes. Dans l'édition des papyrus Flinders Petrie, soucieux de rendre autant que possible l'aspect de l'original et de laisser la plus grande liberté d'interprétation, MM. J. P. Mahaffy et J. G. Smyly s'interdisent les signes de ponctuation et les accents. C'est un parti qui a ses avantages ; il a été suivi en Angleterre par M. F. G. Kenyon, en Autriche par M. C. Wessely, et chez nous par M. Th. Reinach. Nous nous sommes pourtant décidés à ponctuer et à accentuer nos textes selon l'usage de MM. Grenfell et Hunt et de M. U. Wilcken dans l'*Archiv für Papyrusforschung*. Séparer les mots, c'est déjà interpréter le texte ; il nous a paru plus logique d'aller jusqu'au bout du système, plus avantageux aussi pour un recueil qu'on désirerait voir sortir du cercle un peu étroit des papyrologues : l'expérience a montré que des textes ponctués et accentués étaient plus aisés à consulter. Quant au préjugé que l'accentuation et la ponctuation mettraient dans l'esprit du lecteur en faveur de l'interprétation proposée par l'éditeur, on ne conçoit guère que points et accents aient ainsi le pouvoir de paralyser la critique et, en fait, on ne voit pas qu'ils aient jamais empêché les corrections.

La part de chacun de nous dans l'œuvre commune est parfois difficile à déterminer. Nous avons voulu cependant signaler le nom de ceux qui ont déchiffré les textes et rédigé le commentaire. Ce n'est pas à dire que pour bien des détails ils n'aient profité de l'avis des autres. Mais on doit tenir que la collaboration de ceux qui ne sont pas nommés n'a alors porté que sur des détails. Pour moi j'avais à diriger le travail et à reviser l'ensemble, transcriptions et commentaires, et mon nom ne

sera particulièrement mentionné que lorsque j'aurai pris une part plus active à l'établissement du texte et à la rédaction des notes.

Malgré nos soins, cette publication donnera lieu sans doute à bien des remarques. Nous serons heureux de pouvoir réunir à la fin du volume, après vérification sur les originaux, les corrections et conjectures que nos lecteurs voudront bien nous communiquer.

Nous exprimons notre reconnaissance aux personnes dont le concours a rendu notre œuvre possible ou moins imparfaite. J'ai dit ailleurs (*B. C. H.*, 1901, p. 380, n. 1) ce que les fouilles d'où proviennent nos papyrus doivent à MM. Homolle, Maspero, Liard et Bayet. Depuis, M. Homolle a toujours suivi les progrès de notre Institut papyrologique qu'il avait tenu à inaugurer. Quant à cette publication, si elle a pu être entreprise, c'est grâce au Conseil de l'Université de Lille. Nous en remercions les membres et tout particulièrement le président, M. G. Lyon, recteur de l'Académie, qui nous a soutenu de ses encouragements les plus éclairés. Le doyen de la Faculté des lettres, M. G. Lefèvre, a bien voulu présenter nos vœux au Conseil et n'a cessé de nous prêter un appui quotidien. Enfin, on me permettra de rappeler le souvenir du regretté doyen Paul Dupont; bien que nos recherches fussent éloignées de ses études personnelles, il fut le premier à Lille à s'intéresser à leur avenir avec l'ardeur d'une amitié clairvoyante, dont je ressens douloureusement la perte.

Quelques-unes de nos copies ont bénéficié de plusieurs indications précises de MM. B. P. Grenfell, A. S. Hunt, et F. G. Kenyon; mais nous sommes tout particulièrement obligés à M. Gilbart J. Smyly, professeur à l'Université de Dublin; pendant un séjour à Lille, il a revu une grande partie des originaux et nous a fait profiter de son expérience, de sa science et de sa méthode avec une libéralité dont je lui garde une affectueuse gratitude. Nous avons marqué dans nos notes les principales leçons que nous lui devons ;

mais nous n'avons pu indiquer tous les progrès du texte ou du commentaire qui ont eu leur origine dans cette amicale collaboration.

Pierre JOUGUET.

Lille, 20 décembre 1906.

NOTE SUR LA MÉTHODE DE TRANSCRIPTION

ET LISTE DES ABRÉVIATIONS

Ainsi qu'il est expliqué dans la préface, les textes contenus dans cette publication sont transcrits avec ponctuation et accentuation. Les abréviations et les sigles sont résolus, sauf deux exceptions : *a*) quand il y a doute ou ambiguité sur la signification d'un sigle; *b*) pour les sigles représentant les divisions et subdivisions monétaires, afin de laisser les lettres à valeur numérique aussi groupées que possible, comme les chiffres dans nos nombres modernes; on trouvera une table des sigles résolus dans les index qui paraîtront avec le quatrième fascicule. Les additions et les corrections faites soit par la première main, soit par une ou des mains postérieures sont généralement transcrites à l'endroit où on les rencontre dans le texte (en caractères plus petits, dans les interlignes), avec l'indication de la main, lorsqu'il n'en résulte pas d'obscurité dans le texte imprimé; dans le cas contraire, on les trouvera dans les notes critiques. Les fautes d'orthographe et de grammaire sont corrigées dans ces mêmes notes. L'iota a été adscrit partout où il l'était dans les originaux; de même, dans les restitutions et les résolutions d'abréviations, eu égard aux habitudes des scribes ptolémaïques. Les restitutions ont été incorporées au texte, toutes les fois que leur degré de probabilité l'a permis; autrement, on les trouvera proposées et discutées dans les notes.

Les crochets [ ] indiquent une lacune, les parenthèses ( ) la résolution d'une abréviation ou d'un sigle, les crochets ⟨ ⟩

embrassent les lettres omises par mégarde dans l'original; les doubles crochets ⟦ ⟧ indiquent des lettres qui y sont biffées; les petites accolades { }, des lettres écrites par inadvertance qui doivent être omises. Les points placés entre les crochets donnent approximativement le nombre de lettres perdues ou biffées; les points placés en dehors des crochets, celui des lettres illisibles pour quelque cause que ce soit; les parenthèses vides signalent une abréviation non résolue; les points placés sous les lettres indiquent une lecture incertaine; les tirets placés sous les lettres ou les points avertissent qu'un fragment de la lettre, lisible ou illisible, subsiste encore.

Les chiffres placés à la droite du lieu d'origine de chaque texte donnent le numéro de la momie où il fut trouvé; les chiffres placés au dessous mesurent en centimètres l'original ou les fragments qui, réunis, le composent; les chiffres gras renvoient aux textes de la présente publication.

Pour les références aux différentes éditions, revues, etc., nous avons employé et emploierons les abréviations proposées par M. Wilcken dans l'*Archiv für Papyrusforschung*, I, pp. 25-28 et *passim* :

P. Amh. = The Amherst Papyri (Greek), Vols. I and II, by B. P. Grenfell and A. S. Hunt.

Archiv = Archiv für Papyrusforschung, herausgegeben von U. Wilcken.

B. C. H. = Bulletin de correspondance hellénique.

P. Cairo = Catalogue of Greek papyri in the Cairo Museum, by B. P. Grenfell and A. S. Hunt.

P. Fay. = Fayûm Towns and their Papyri, by B. P. Grenfell, A. S. Hunt and D. G. Hogarth.

P. Fior. = Papiri Fiorentini, per cura di G. Vitelli.

P. Grenf. = Greek Papyri, Series I, by B. P. Grenfell, and Series II, by B. P. Grenfell and A. S. Hunt.

P. Goodsp. = Greek Papyri from the Cairo Museum...., by E. J. Goodspeed (*The University of Chicago : the decennial publications*, vol. V).

Heerwesen = P. M. Meyer, das Heerwesen der Ptolemæer und der Rœmer in Ægypten.

P. Hibeh = The Hibeh Papyri, Part I, by B. P. Grenfell and A. S. Hunt.

P. Leid. = Papyri Graeci Musei antiquarii Lugduni-Batavi, par C. Leemans.

P. Lond. = Greek papyri in the British Museum, catalogue with texts. Vols. I and II, by F. G. Kenyon.

P. Magd. = Papyrus de Magdola, 1re et 2e séries, par P. Jouguet et G. Lefebvre (*B. C. H.*, 1902 et 1903).

Mél. Nic. = Mélanges Nicole. Mémoires de philologie classique et d'archéologie.

Ostr. = Griechische Ostraka aus Ægypten und Nubien, Bde. I und II, von U. Wilcken.

P. Oxy. = The Oxyrynchus Papyri, Parts I-IV, by B. P. Grenfell and A. S. Hunt.

P. Paris = Les papyrus grecs du Musée du Louvre, *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, t. XVIII, 2, par W. Brunet de Presle et E. Egger.

P. Petr. = The Flinders Petrie Papyri, Parts I and II, by the Rev. J. P. Mahaffy ; part III, by the Rev. J. P. Mahaffy and J. G. Smyly [1].

Rev. Laws = Revenue Laws of Ptolemy Philadelphus, by B. P. Grenfell, with introduction by the Rev. J. P. Mahaffy.

1. Quand un texte publié dans l'un des deux premiers volumes est reproduit dans le troisième, nous donnons les deux références en les séparant par le signe = ; quand le troisième volume y apporte des corrections, sans réimpression, ce signe est remplacé par l'abréviation *cf.*

Rev. Arch. = Revue archéologique, publiée sous la direction d'A. Bertrand et G. Perrot (aujourd'hui : G. Perrot et S. Reinach).

P. Tebt. = The Tebtunis Papyri, Part I, by B. P. Grenfell, A. S. Hunt and J. G. Smyly.

PREMIER FASCICULE

TABLE DES PAPYRUS

		Av. J.-C.	Page
1.	Plan et devis de travaux	259-8	13
2.	Arpentage de terres	IIIe se	23
3.	Correspondance du basilicogrammate	ap. 241-0	26
4.	Correspondance relative aux clérouques	218-7	36
5.	Ordre de distribution de semences	260-59	47
6.	Déclaration relative à un vol	IIIe se	56
7.	Pétition au roi	IIIe se	59
8.	Mémoire d'un cultivateur royal	IIIe se	62
9.	Memoire d'un fermier du monopole de l'huile	IIIe se	64

Ce fascicule est édité par MM. Pierre Jouguet et Jean Lesquier.

PAPYRUS DE LILLE

1. PLAN ET DEVIS DE TRAVAUX

GHORÂN 9. 259-8 av. J.-C.
16 × 31.

CE texte, qui provient d'un cartonnage auquel nous devons déjà un fragment de comédie (*B. C. H.*, 1906, pp. 123 et suiv.), est écrit au *recto* et au *verso;* d'après l'écriture, il date du règne de Philadelphe, et cette vue est confirmée par la date L κζ, l. 1; la 27e année de Philadelphe correspond à 259-8 av. J.-C.; si le mois de Phaophi (l. 2) représente l'époque précise où fut écrit le papyrus, celui-ci remonte à 259, puisque Phaophi en 259-8 tombe en novembre-décembre du calendrier julien [1].

1. Nous n'avons pas employé le système de doubles dates, année de règne et année financière différant d'une unité, qu'ont adopté dans *P. Hibeh*, I, MM. Grenfell et Hunt; cf. *ibid.*, p. VI, et app. II, pp. 359 sqq. M. Smyly a proposé (*Hermathena*, 1906, pp. 106-116) une nouvelle théorie de la relation qui existait entre les deux sortes d'années. La question reste pendante; et nous avons converti en années juliennes celles que nous donnaient nos textes, en nous en tenant *à titre provisoire* à la double conjecture traditionnelle : 1. les années de règne commencent au 1er Thoth de l'*annus vagus;* 2. l'intervalle entre l'avènement et le 1er Thoth suivant est compté pour une année.

Il contient un devis de travaux, accompagné d'un plan au *recto;* ces travaux sont des travaux de terrassement, destinés à remettre en état les digues et les canaux d'un terrain de dix mille aroures, négligés sans doute ou abandonnés pendant un certain temps. Le devis se divise en trois parties : *a*) métrage et cubage des travaux (*R*°, ll. 4-15) ; *b*) calcul des frais (*R*°, l. 15 — *V*°, l. 26), où deux cas sont considérés : 1. celui où les travaux sont achevés avant l'été (*R*°, l. 15 — *V*°, l. 9) ; 2. celui où ils ne le sont pas (*V*°, ll. 9-26) ; *c*) voyage d'enquête sur les travaux (*V*°, ll. 26-fin), dont le lien avec les deux premières parties n'apparaît pas nettement par suite d'une mutilation du papyrus (*V*°, l. 26), et du mauvais état du début (*R*°, ll. 1-2).

La première partie (*a*) nous permet de fixer la valeur du *naubion*. M. Smyly, le dernier critique qui se soit occupé de cette question (*P. Petr.*, III, App., notamment pp. 346 sqq.), est arrivé à cette conclusion que le *naubion* était une mesure employée dans les travaux de terrassement pour évaluer une quantité définie de terres travaillées : ce résultat est absolument confirmé par notre texte, ll. 10 sqq. Mais il n'a pu fixer la valeur de cette mesure : tout au plus un papyrus d'Oxyrynchus (IV, 669) lui suggérait-il l'idée qu'à l'époque romaine le *naubion* égalait 27 coudées cubiques, soit un cube ayant 3 coudées d'arête. Nous avons ici toutes les données nécessaires pour déterminer cette valeur (ll. 8-11). La quantité de terres évaluée à 86 *naubia* (l. 11) forme un volume dont les dimensions sont : longueur, 1 schœne ; largeur, 4 coudées ; profondeur, 2 coudées : le produit de ces trois dimensions donnera la valeur en coudées cubiques de 86 *naubia*, — si nous savons à combien de coudées nous devons estimer le schœne. Il peut être égal à 100 coudées, — et alors nous avons affaire à des coudées vulgaires de 6 palmes ; — ou bien, comme pour les calculs d'*aoilia* (Smyly, *loc. laud.*, p. 347), il s'agit de coudées royales de 7 palmes, dont 85 5/7 valent 100 coudées vulgaires ; notons que dans la pratique le chiffre 86, qui n'entraîne qu'une différence de

1 pour 300, remplace celui de 85 5/7 (*ibid.*, p. 347). De quelle sorte sont les coudées de notre texte ? Dans la première hypothèse, nous obtenons comme chiffre du volume évalué ll. 10-11 le produit $100 \times 4 \times 2 = 800$ coudées cubiques ; $\frac{800}{86}$ donne pour le *naubion* la valeur de 9,302..., extrêmement peu vraisemblable ; — dans la seconde hypothèse, nous avons : $86 \times 4 \times 2 = 688$; $\frac{688}{86} = 8$ coudées cubiques royales. Telle est, selon toute probabilité, la valeur du *naubion* ; c'est le cube qui a pour arête 2 coudées royales ; il égale l'*aoilion* (Smyly, *loc. laud.*, p. 347). Si on conclut de *P. Oxy.*, IV, 669 qu'il égalait, à l'époque romaine, un cube de 3 coudées d'arête, il faut admettre que depuis le IIIe siècle sa valeur avait augmenté ou que celle de la coudée avait diminué.

La seconde partie du texte (*b*) nous renseigne sur les conditions dans lesquelles se faisaient ces travaux de terrassement. On fixe le nombre de *naubia* qu'on remuera pour 4 drachmes, puis on mentionne les suppléments de travail et de dépenses, de même que les réductions, auxquels donnera lieu telle ou telle partie des terrassements. Le point essentiel à noter, c'est que le nombre de *naubia* travaillés pour le prix de 4 drachmes varie suivant les saisons ; si l'ouvrage est terminé pendant l'hiver, le taux est de 70 *naubia* pour 4 dr. ; sinon, il monte à 50 *naubia*. C'est là vraisemblablement une conséquence des chaleurs qui rendent le travail plus pénible et plus lent : de même aujourd'hui les chantiers de fouilles arrêtent leurs travaux avant l'été. Les entrepreneurs, désignés par le nom de μισθούμενοι, sont aussi appelés en un endroit γεωργοί (*verso*, l. 17) : les cultivateurs étaient donc chargés de ce travail, qui d'ailleurs leur était payé.

Recto.

Στοθεητ ἀντιγραφ(εὺς) Ἀπολλωνίωι. L κζ κ.....υπ....ν..
τὸ αὐτὸ μηνὸς Φαῶφι.....
ἀντιγραφομένου Διοδώρου.

λίψ

νότος

βορρᾶς

ἀπ(ηλιώτου)

Ἔστιν ἡ περίμετρος τῶν μυρίων ἀρουρῶν σχοινία υ, χώματα δὲ ὁ,
ἀπὸ νότου εἰς βορρᾶν
καὶ ἐν μέσωι χώματα γ ἀπέχον^τα ἀπ' ἀλλήλων σχοινία κε,
θ
καὶ ἄλλοι διαπλευρισμοὶ ἀπὸ ἀπηλιώτου εἰς λίβα , ἀπέχον
ἐν ταῖς Μ ἀρούραις περιχώματα μ ἀν(ὰ) (ἀρούρας)
ἀπ' ἀλλήλων σχοινία δέκα. ὥστε εἶναι τὰ πάντα χώματα ις Σν
ὧν ἡ μέτρησις κε ἐπὶ ι, ὡς διαγέγραπται ἐν τῶι πλινθείωι χώματα
ἀνὰ σχοινίαι ρ / Λχ, ὧν δεῖ τὴν ἀνασκαφὴν γενέσθαι· πλάτος μὲν τοῦ

ὀρύγματος πήχεις δ, βάθος δὲ β, ὃ ὑποτιθέμεθα ἐκ τοσούτου ἂν
10 ὀρύγματος γενέσθαι τὰ ὑποκείμενα μέτρα τῶν χωμάτων· γίνεται οὖν εἰς τὸ
σχοινίον ναύβια πς, εἰς δὲ τὰ Λχ ναυβίων M̈ Ζχ, [εἰς ν τῶν ὃ Ḣ
‖ / Λ̲ α̲ Ḣ Ἑη] · καὶ ὑδραγωγῶν δ' ὧν δεῖ γενέσθαι πρὸς ταῖς ὑπαρχούσαις
δ ἄλλας δ, ἀνὰ σχοινία ρ / σχοινία υ ἀν(ὰ) πς / ναύβια M̈ Δ υ / M̈ B.
Ἐὰν μὲν κατὰ χειμῶνα συντελῆται τὰ ἔργα, τίθεμεν ἔσεσθαι
15 εἰς ο τοῦ στατῆρος, ὥστε εἶναι Λ α Ḣ Γωλὸ · ἐπιβάλλει τῆι (ἀρούραι)
Ḣ α βλάβος,

Verso

χωρὶς τῶν καταφερῶν πεδίων, ὧν δεῖ προσθεῖναι τὰ πλείω ἔργα τῶν
χωμάτων, ἐπειδὴ συνεχῆ τὰ χώματα δεῖ γενέσθαι. Ταῦ̲τ̲α μὲν οὖν
ἐπὶ τῆς μισθώσεως ἐπισημανούμεθα τά τε πλήθη [τ]ῆς γῆς
καὶ τὸ ἀνήλωμα τὸ πλείω ἐσόμενον. Τῶν δὲ προϋπαρχόντων χωμά-
5 των ἐν τοῖς διαπλευρισμοῖς τούτοις, ὅσα ἂν ἐνπίπτηι χρηστὰ ὄντα πρὸς
τὴν ὑποκειμένην θέσιν τῶν χωμάτων, ὑπολογηθήσεται τοῖς μισθουμένοις
εἰς τὸ ὑποκείμενον ἀνήλωμα· ὡσαύτως δὲ καὶ ἐάν τινες διώρυγες συν-
άπτωσιν τοῖς χώμασι κατὰ ταὐτά.
Ἐὰν δὲ μὴ πρὸ τοῦ θερισμοῦ συντελῆται, συντελῆται εἰς τὸ ὑπο-
10 κείμενον εἰς ν / Λ β Ḣ Λψξ / ἀν(ὰ) Ḣ = ∠. Καὶ τῶν καταφερῶν
τόπων δεήσει προσθεῖναι τὴν διαφορὰν τῶν σύνεγγυς χωμάτων·
τοῦτο δὲ ἔσται ἐπὶ τῆς μισθώσεως, ἐπειδὰν εἰδήσωμεν τὰ πλή-
καὶ τὰ μήκη τῶν σχοινίων
θη τῆς γῆς τῶν ἐν τοῖς χωρίοις τούτοις· ἔσονται δέ τινες τόποι
τοιοῦτοι καὶ κοῖλοι ὥστε ἀν(ὰ) Λ . περιχωσ<θῆν>αι ὑπ' αὐτῆς τῆς
15 ἀνάγκης τοῦ τόπου, εἰς ὃ ἔσται βραχὺ τὸ ἀνάλωμα, ὥστε ἀντ' ἐκεί-
νου τοῦ πλεονάζοντος ἔργου ὧδε κομίζεσθαι. Τῶν δὲ προϋπαρ-
χόντων χωμάτων, ὅσα ἂν ἐνπίπτηι τοῖς γεωργοῖς, ὑπολογηθήσεται
εἰς τὸ γινόμενον αὐτοῖς· ἀκολουθήσουσι δὲ τοῖς προϋπάρχουσι
χώμασι, ὅπως ἂν μηθὲν αὐτῶν ἀχρεῖον ᾖ· ὡσαύτως δὲ καὶ τῶν
20 διωρύγων τῶν ἐνπιπτόντων εἰς τὰς περιχώσεις, ἐάν <τις> κατὰ φύσιν

τῶν χωμάτων κειμένη ἡι. Περὶ δὲ τῶν ἀναλωμάτων
εἰς τὰς προυπαρχούσας διώρυγας καὶ χωμάτων τῶν ἐν ἔθει
ὄντων κατασκευάζεσθαι κατ' ἐνιαυτὸν δεήσει ἐπελθόντας
ἐπισκέψασθαι μετὰ τῶν ἀρχιτεκτόνων καὶ τῶν βασιλικῶν
25 γραμματέων καὶ ἀναγράψαντας δοῦναι · τὰ μὲν γὰρ αὐτῶν
..... λόγον... Ὕστερον δὲ
ἐπισκοπούμενος τὸ περίχωμα συνέκρινεν τὰ χώματα ποῆσαι
..... πλάτος τοῦ ὀρύγματος ναυβι( ) . . / εἰς τὸ σχοινίον ξδ∠,
εἰς ξ τῶν δ Ϝ. Ἀπεδήμησεν Ἀπολλώνιος Ἀθὺρ ζ, καὶ συν-
30 έπλευσα αὐτῶι ἕως Φυλακῆς κἀκεῖ ἐξέβην, τῆι δὲ η ἦλθον
εἰς Τοῦριν, τῆι θ εἰς Σύρων κώμην, ι εἰς Πτολεμαίδα, ια εἰς
τὸν Λαβύρυνθον καὶ ἐκεῖ εὗρον τοὺς γραμματέας καὶ ἐκομίσαντο
τὴν ἐπιστολὴν καὶ ἀπήλθομεν εἰς πόλιν.

Plan. Aux endroits indiqués par les points, quelques traces d'écriture démotique; — ἀπ(ηλιώτου), Ϝ1 *pap.*

Recto. L. 6 : l. ἀπέχοντες. L. 7 : απ' αλλαλων ; le π sur un λ ; — *in fine* : ις subsiste seul de la fin de la ligne, biffée par le scribe, et doit être lu après χωματα de l'interligne ; — Σν, doit être lu après (αρουρας) de l'interligne précédent. L. 8 : ανα σχοι(νια), ανα sur σχ, corr. *pap.* L. 15 : au dessous de βλαβος quelques traces d'écriture.

Verso. Ll. 1-9 : une accolade en marge de ces huit lignes. L. 1 : πεδιων ων, un trait incurvé au-dessus de ces deux mots. L. 9 : συντεληται εις ..., l. συντελεῖται. L. 14 : après ανα, Λ, un sigle ; peut-être (αρουρας). L. 26 : peut-être : εστιν πρωτα αποτακ.....θαι ναυβιων λογον ?, *Smyly*. L. 26, *interl.*, marge gauche, une *paragraphos*.

[*Recto*]. . . . . .

Le périmètre des 10.000 aroures est de 400 schœnes; les digues sont au nombre de 4 ; et au milieu il y a 3 digues allant du Sud au Nord, distantes entre elles de 25 schœnes, et en outre 9 levées transversales allant de l'Ouest à l'Est, distantes entre elles de 10 schœnes. Il y a donc dans les 10.000 aroures 40 subdivisions,

de 250 aroures chacune, dont les dimensions sont 25 sur 10, comme le montre le plan; les digues sont au nombre total de 16, chacune a 100 schœnes de long, soit 1.600 schœnes, qu'il faut creuser; la largeur du fossé est de 4 coudées, la profondeur en est de 2; car nous supposons qu'un fossé de cette grandeur donnera les digues de la dimension projetée; soit au total 86 naubia au schœne et 137.600 naubia pour les 1.600 schœnes. Il devra être fait 4 autres aqueducs, en sus des 4 existants, et de 100 schœnes chacun, soit au total 400 schœnes de 86 naubia chacun, au total 34.400 naubia. Total (général) des naubia : 172.000.

Si les travaux sont terminés pendant l'hiver, nous les estimons à raison de 70 (naubia) au statère, soit au prix total de 1 tal. 3.834 dr.; plus 1 drachme de dommages (?) par aroure, [*verso*] non compris les terrains en pente, pour lesquels il doit y avoir un supplément de travail aux digues, car il faut qu'elles soient de niveau. C'est ce que nous indiquerons sur le contrat en évaluant la masse des terres et la dépense supplémentaire. Quant aux digues déjà existantes dans les sections transversales, toutes celles qui se trouveront être utilisables pour l'établissement projeté des digues seront déduites aux fermiers dans le devis; de même et dans la même proportion, s'il y a des canaux qui s'adaptent aux digues.

Si les travaux ne sont pas terminés avant la moisson, ils s'exécuteront à raison de 50 (naubia au statère), soit 2 tal. 1.760 dr., soit 1 dr. 2 ob. 1/2 par ..... Pour les terrains en pente, il faudra ajouter la différence (en sus) pour les digues qui les avoisinent; cela s'ajoutera sur le contrat, lorsque nous saurons la masse des terres et la longueur en schœnes dans ces endroits; d'ailleurs certains d'entre eux seront en contre-bas, si bien qu'ils se trouveront par le relief même du sol entourés de digues naturelles .....; la dépense sera donc peu élevée et de la sorte on balancera le supplément de travail indiqué plus haut. Quant aux digues déjà existantes, toutes celles qui pourront être utilisées par les fermiers seront déduites du prix à leur payer; ils suivront les digues existantes,

pour que rien ne soit inutilisé ; de même pour les canaux qui se trouveront dans les subdivisions, s'ils s'adaptent aux digues. Quant aux dépenses relatives aux canaux préexistants et aux digues qu'il est d'usage de remettre en état chaque année, il faudra que l'on se rende sur les lieux, qu'on les examine avec les architectes et les basilicogrammates, qu'on en fasse un état et qu'on le remette, car les uns . . . . . .
— Plus tard, après inspection, il (?) a décidé de faire les digues .... largeur .... fossé..... soit 64 naubia 1/2 par schœne ; au prix de 4 drachmes les 60 (naubia). Apollonios est parti le 7 Athyr, j'ai navigué avec lui jusqu'au Poste (Phylakè) et là j'ai débarqué ; le 8, je fus à Touphis ; le 9, au Bourg des Syriens ; le 10, à Ptolémaïs ; le 11, au Labyrinthe ; là je trouvai les scribes, ils reçurent la lettre et nous partîmes pour la ville.

Recto. 1. Στοθοητ ἀντιγραφεύς ; — cf. *R*[o], l. 3 : ἀντιγραφομένου Διοδώρου. — Sur la place de l'antigraphe parmi les fonctionnaires et sur ses fonctions, cf. *Rev. Laws*, 3, l. 2 et la note ; ce titre était porté par des auxiliaires de fonctionnaires ou même de fermiers d'impôts ou de monopoles ; le plus important était l'ἀντιγραφεύς placé auprès de l'économe.

Ἀπολλωνίωι ; la lecture n'est pas certaine ; et on peut objecter qu'il est étrange de voir Stothoët adresser un rapport à Apollonios, s'il a voyagé avec lui à l'occasion de ces travaux (cf. *verso*, ll. 29-30). Mais la mention de Diodoros (l. 3), la présence d'une *paragraphos* (*verso*, l. 26, *interl.*) nous incline à penser qu'Apollonios fut accompagné non de Stothoët, mais de Diodoros, dont le récit a été ajouté plus tard (par la première main) au devis primitif de Stothoët. Un diœcète du nom d'Apollonios est connu en 258-7 — 253-2 (*P. Hibeh*, I, 44, l. 3 et la note).

4. Première partie : mesure des travaux.

Χώματα δὲ δ : le plan indique que la surface est un carré, chacun des quatre χώματα extérieurs mesure 100 schœnes de longueur, et le périmètre 400.

5. Καὶ ἐν μέσωι ἀπὸ νότου εἰς βορρᾶν χώματα γ : ce sont les trois χώματα transversaux indiqués sur le plan par un double trait ; pour le double trait tracé de l'ouest à l'est, cf. n. 6.

Ἀπέχοντα ἀπ' ἀλλήλων σχοινία κε : nous avons ainsi l'une des dimensions, la longueur, de chaque περίχωμα (cf. l. 6, *interl.*).

6. Καὶ ἄλλοι διαπλευρισμοὶ ἀπὸ ἀπηλιώτου εἰς λίβα θ : ce sont des levées de terre, qui coupent les χώματα transversaux (l. 5) à angle droit; cf. le plan; elles pourraient sembler moins importantes que les χώματα, puisque le plan ne les représente que par un trait simple, à l'exception d'une cependant qui partage les 10,000 aroures en deux parties égales; toutefois, le texte les réunit aux χώματα proprement dits dans le total : χώματα ιϛ (l. 7, *interl.* et l. 7, *in fine*); on ne paraît faire aucune distinction entre les dimensions des uns et des autres (l. 10).

6-7. Ἀπέχον(τες) ἀπ' ἀλλήλων σχοινία δέκα : c'est la seconde dimension, la largeur, de chaque περίχωμα; cf. l. 5 et l. 6 *interl.*

6 *interl.* Περίχωματα μ ἀν(ὰ) (ἀρούρας) Σν; ils sont 40, puisque les trois χώματα transversaux en déterminent 4 séries, dont chacune, divisée par 9 διαπλευρισμοί, comprend 10 περιχώματα; la surperficie de chacun est égale au produit des deux dimensions (cf. l. 5 et 6-7), 25 × 10 = 250 schœnes carrés (cf. l. 7 *interl.*); l'aroure est le nom du schœne carré; 10,000 aroures divisées par 250 = 40.

7 *interl.* et 6, *in fine*. Χώματα ιϛ, cf. notes critiques; soit 4 χώματα du périmètre, 3 χώματα transversaux, 9 διαπλευρισμοί; cf. n. 6.

8. Τὴν ἀνασκαφήν; le mot s'applique évidemment aux terres creusées pour établir les ὀρύγματα (ll. 9 et 10) et les ὑδραγωγοί (l. 12) et qui serviront à édifier les χώματα (ll. 9-10).

9. Πήχεις; coudées royales de 7 palmes, cf. introd.

9-10. Τὰ ὑποκείμενα μέτρα τῶν χωμάτων; ce ne sont pas celles qui viennent d'être données et qui sont celles des fossés; elles devaient être inférieures, car la terre des levées était vraisemblablement tassée et roulée; à ces dimensions pouvaient avoir trait les ll. mutilées *V°*, ll. 26-8.

10-11. Γίνεται οὖν....ναύβια πς; sur la valeur du *naubion*, cf. introd. M. Smyly (*P. Petr.*, III, App. p. 345) suggère que le *naubion* était employé pour la mesure des constructions, l'*aoilion* (qui lui était égal, cf. introd.) pour celle des terrassements. Cette explication ne convient pas parfaitement à ce passage : il semble bien qu'on calcule le volume des terres remuées (cf. notes 8 et 9-10), non celui des χώματα.

11. ⟦εἰς ν τῶν δ ⊢⟧ : le scribe avait commencé le calcul du prix de revient, oubliant les aqueducs; il l'a biffé et la lecture n'est pas certaine.

12-13. Les dimensions des aqueducs sont les mêmes que celles des fossés.

15. Pour ce procédé d'évaluation, cf. *P. Petr.*, III, 37 (*a*), II, l. 9; (*b*), I, l. 9. Un autre taux, 50 au statère, se rencontre ici-même : *Recto*, l. 11 (?); *Verso*, l. 10; cf. *P. Petr.*, III, 40 (*a*) et (*b*), *passim*. Le calcul n'est d'ailleurs pas exact :

172.000 *naubia*, au taux de 70 *naubia* au statère, coûteraient à peu près 1 tal. 3.828 dr. 3 ob. 1/3, soit 5 dr. 2 ob. 2/3 de moins; le prix indiqué correspond à un travail de 172.095 *naubia*.

Βλάβος : la lecture est incertaine; peut-être s'agit-il de dommages causés aux cultures.

Verso. 2. Συνεχῆ, proprement : continues; mais des digues le sont toujours; nous proposons : de niveau; elles sont plus élevées dans la partie basse des terrains en pente et le travail est plus considérable.

9. Cf. introd.

10. ἀν(ὰ) ⊢ = ∠; soit 1 dr. 2 ob. 1/2 par.... On pense naturellement à l'aroure, sans voir l'intérêt de ce calcul, qui serait d'ailleurs inexact (= 2 tal. 2166 dr. 4 ob. pour les 10.000 aroures). La place occupée par cette indication correspond au calcul du βλάβος, *Recto*, l. 15, ce qui suggère l'hypothèse d'une estimation semblable; il serait naturel que les dommages causés aux cultures fussent plus élevés pendant l'été.

26. 3e partie du texte, commençant probablement par les mots ὕστερον δέ et distinguée par la *paragraphos*, l. 26, *interl*. Elle est de la même main que le reste du texte, mais doit avoir été écrite postérieurement; cf. l. 23-4 : δεήσει ἐπελθόντας || ἐπισκέψασθαι..., et ici : ὕστερον δὲ || ἐπισκοπούμενος τὸ περίχωμα συνέκρινεν κ. τ. λ.; cf. aussi, note 1.

27. Τὸ περίχωμα; les 10.000 aroures, limitées par les χώματα extérieurs.

Συνέκρινεν : sans sujet; on ne peut voir aucun nom propre dans les lettres effacées de la l. 26; cf. notes critiques; probablement Apollonios, cf. l. 29.

28. Cf. *recto* l. 10. Le volume des χώματα est inférieur à celui des terres creusées pour établir les fossés, 64 naubia 1/2 au schœne au lieu de 86 ou 516 coudées cubiques au lieu de 688; la longueur ne varie pas; si la largeur reste la même que celle des fossés, nous pouvons trouver facilement la hauteur : $\frac{516}{86 \times 4} = 1$ coudée $\frac{79}{100}$ environ; l'emploi de cette dimension reste peu probable; — si la hauteur égale la profondeur des fossés, nous avons comme largeur des digues : $\frac{516}{86 \times 2} = 3$ coudées, soit une coudée de moins que les fossés.

29-30. Cf. note 1.

30-fin. On connaît des Φυλακαί dans le nome Hermoupolite, non dans le Fayoum; — Touphis figure dans une liste alphabétique des villages du Fayoum du VIIe siècle, conservée dans un papyrus Rainer, que M. Wessely désigne par l'abréviation R. AN. 422, 423 (*Topogr. des Faiyûm*, p. 149); — Σύρων κώμη : *P. Lond.* II, 254 (pp. 225 sqq.) et *P. Petr.* III, 56 (*a*), l. 8 et (*b*), *verso*; — quant à Ptolémaïs, les localités de ce nom étaient si nombreuses

dans l'Arsinoïte qu'il est difficile de dire de laquelle il s'agit ici : si on la suppose voisine du Bourg des Syriens, il semblera que ce soit Ptolémaïs Néa ; si on la place dans le voisinage du Labyrinthe, il s'agira de Ptolémaïs Hormou ou de Ptolémaïs Evergétis, à supposer qu'elles aient été distinctes; — τὴν πόλιν : Alexandrie ou peut-être la métropole du nome.

2. ARPENTAGE DE TERRES

GHORÂN 9. IIIe SIÈCLE.
14 × 21.

FRAGMENT d'arpentage dont l'écriture est une cursive du IIIe siècle et probablement du règne de Philadelphe. Il comprend dans ses deux premières lignes la fin de la μέτρησις d'une terre et indique la distance qui la sépare d'un bourg; le reste est consacré à la μέτρησις d'une autre terre, située à l'est du même bourg, et divisée entre plusieurs possesseurs.

Le texte a été revisé et une deuxième main a corrigé certains noms de personnes et des chiffres; peut-être cette revision a-t-elle été opérée par des γεωμέτραι, vérifiant soit une déclaration, soit une première μέτρησις; cf., à l'époque ptolémaïque, *P. Leid.* L, à l'époque romaine, *P. Amh.*, II, 68, notamment ll. 25-32.

ἀπὸ δὲ νότου εἰς βορρᾶ κε
ἀπέχει δὲ ἡ γῆ αὐτὴ ἀπὸ τῆς κώμης
στάδια ιε

Καὶ πρὸς ἀπηλιώτην τῆς κώμης ἐν τῶι
ἀπ...ηλλατωι
5 [πύλωνι], ἣν Τιμαῖος [.....]γν[..] (ἀρουρῶν) Σμε
Ὀννώφριος
Ὥρου [Ἐριέως καὶ Πάσιτος] (ἀρουρῶν) ιη ζ [.....],
(*une ligne arrachée*)
Δάμιδος καὶ Ἐτεάργου ::: (2e *m.*:) υια,
Φανήσιος τοῦ Παγῆτος πβ,
μ.σις
10 [.....γ..]σίριος καὶ Πετεῦρις Αρρ[υ...] (2e *m.*:) ν,
[.....ν.....ρν] [. (ἀρουρῶν)] · / τούτων ω .

[Γίνεται ἡ μέτρησις
καὶ
ἀπὸ νότου [εἰς] βορρᾶ σχ(ινία) λε (2e *m.*:) μ
ἀπὸ ἀπηλιώτου κδ
15 ἀπὸ λιβὸς ιε

αἱ πᾶσαι Λω ζ χαλάγματος τ , λ(οιπὸν) Λφ.

L. 1, *interl.* : une *paragraphos*. — L. 5 : απ...ηλλατωι, 1re main. — L. 6 : Οννωφριος, 1re main; — ζ, ῶν (?). — L. 8 : ..., peut-être Ξξα. — L. 9, *interl.* : la correction de la 1re main. — L. 11 : τουτων ω, après ω un trou dans le papyrus, où un chiffre a pu disparaître ; cf. note *ad loc.* — L. 13 : εις corrigé en και par la 1re main ; — βορρα, l. βορρᾶς. — L. 16 : ζ, ῶν, puisqu'il est suivi de λοιπον ; — χαλαγματος, l. χαράγματος, peut-être χαλάσματος, avec un σ très voisin du γ ; cf. notes.

« (Dimensions) du sud au nord : 25 (schœnes?)
« Distance de cette terre au bourg : 15 stades.

« Et à l'est du bourg (au pylône, *corrigé en* :)
....., (la terre) que Timaios. . . . . 245 aroures

lot d'Horos, fils (d'Erieus et de Pasis, *corrigé en* :) d'Onnophris : 18 aroures
dont (?). . . . . .
. . . . . .
lot de Damis et d'Etéarchos..... (*corr. en* :). . 411 aroures
lot de Phanèsis, fils de Pagès . . . . . 82 aroures
lot de ...siris, et de Péteuris, fils de Arphm.sis .. aroures (*corrigé en* :). . . . . 50 aroures

Total de ces lots. . . . . 80[.] aroures

« Les dimensions sont :
au nord et au sud, 35 schœnes (*corr. en* :) 40
à l'est. 24
à l'ouest 10 1/2

« Total de toutes les terres. . . . . 1800 aroures
dont. . . . . 300 de ravins (?)

reste.. . . . . 1500.

1. Κε : dimension donnée probablement en schœnes; cf. ll. 12 sqq.
7. Il n'y avait pas de chiffre dans cette ligne ; cf. le total, l. 10.
11. Τούτων ω : ce total est ou incomplet (cf. notes critiques) ou inexact; il faudrait ωϛ, 806; Λω, à la l. 16, concorderait bien avec la seconde hypothèse.
16. Αἱ πᾶσαι : total de toutes les terres mesurées dans le village.

Χαλάγματος, pour χαράγματος, de χαράσσω, cf. χαράδρα : ravins ? —; si l'on adopte la lecture χαλάσματος, le sens n'apparaît pas plus clairement; cf. Spiegelberg, dans : *Archiv*, IV, p. 169, qui traduit : « Ackerrain », chemin entre des terres cultivées; le rapprochement avec l'usage militaire du mot dans le sens d'intervalle ne paraît pas décisif ; en grec moderne, χάλασμα signifie « ruine, destruction, cassure », χαλάω « briser » ; ici 300 aroures de chemins sur 1800 au total, semble une proportion bien forte ; la largeur de pareils sentiers est généralement négligeable et l'emploi d'une mesure de superficie à leur propos ne se comprendrait guère.

3. CORRESPONDANCE DU BASILICOGRAMMATE

MAGDOLA ω. APRÈS 241-0 AV. J.-C.

29 × 11 — 28 × 18 — 28 × 18.

Ce texte est formé par la réunion de trois fragments. Le premier contient la fin des lignes d'une colonne écrite en cursive et les initiales de celles d'une seconde colonne écrite en une onciale très soignée. Le deuxième nous donne onze fins de lignes de cette dernière main, correspondant aux ll. 27-34 du premier fragment, et une troisième colonne, mutilée en haut, en bas et à droite. Le dernier complète à gauche cette troisième colonne (une à quatre lettres, suivant les lignes, sont tombées entre les deux fragments) et en ajoute une quatrième, incomplète en haut, en bas et à droite.

Les quatre colonnes faisaient partie d'un registre de correspondance et sont remplies par des copies de lettres expédiées, sauf peut-être la seconde : l'onciale qu'on y a employée servait sans doute à distinguer une lettre importante, peut-être écrite par le diœcète; au total, douze lettres ou fragments de lettres. Le fonctionnaire qui les a envoyées appartenait au corps des scribes (cf. l. 45 et la note); la dernière lettre nous le montre surveillant la gestion des topogrammates; il reste donc que ce soit le basilicogrammate. La date à laquelle il écrit peut être assez précisément fixée : le diœcète Théogénès, qui est ici plusieurs fois

mentionné (ll. 1, 60 et 80), nous est déjà connu par *P. Petrie*, II, 38 (*b*), l. 6, *cf.* III, 53 (*e*), en l'an 5 d'Évergète (243-2 av. J.-C.); notre texte, où il est question de sommes dont l'emploi a été réservé en l'an 7 (l. 18), appartient au même règne, et date au plus de 241-0 av. J.-C. Enfin, la personne même du basilicogrammate nous est peut-être connue : le *pap. Petrie*, II, 38 (*b*), est une lettre d'un certain Horos, adressée à Harmaïs, son subordonné, vraisemblablement un topogrammate, et concernant la vente de l'huile à un prix majoré par les marchands au détail (cf. ici-même, ll. 55-62); Horos parle dans cette lettre de son fils Imouthès; or notre basilicogrammate a un fils du même nom (l. 44); Imouthès sans doute est un nom répandu; mais si l'on considère que les deux textes sont presque contemporains, qu'Horos peut fort bien être un basilicogrammate, on est tenté de croire que cette rencontre n'est pas due au hasard et que notre correspondance émane du Horos des papyrus Petrie.

Les lettres ici contenues sont copiées comme à l'ordinaire : la formule de salutation y est remplacée par le nom seul du destinataire; il faut cependant mettre à part deux d'entre elles qui répondent exactement à ce que nous appelons les circulaires et qui paraissent avoir été désignées par le nom d'ἐντολαί (ll. 55-62 et 70-85, et note de la l. 55) : elles concernent plusieurs personnes appartenant à une même profession ou plusieurs fonctionnaires qui sont énumérés au début comme dans les προστάγματα royaux; le mot χαίρειν n'est pas employé; mais peut-être existait-il sur les originaux. Les sujets traités dans ces lettres sont des plus divers : les unes ont trait au basilicogrammate, à son traitement et à ses dépenses (ll. 40-48); une autre au contrôle financier d'une toparchie (ll. 70-fin); d'autres ordonnent des paiements, soit pour des συντάξεις (ll. 35-40; 62-70), soit pour des travaux publics (ll. 17-23), soit pour des impôts (ll. 48-55); une dernière enfin traite de la vente de l'huile au détail (ll. 55-62). Toutes nous montrent le basilicogrammate dans son rôle de contrôleur des

finances du nome, intervenant particulièrement toutes les fois qu'il faut affecter à une dépense spéciale le produit d'une recette spéciale.

Col. I.

(*Ier frag., col. I.*)

..... Γράψαν τός μοι Θεογένους
τοῦ διοικητοῦ.....ενοντα ἐρ' ὅρμου τὰ
πλοῖα καὶ τὸν εἰς τα..α
σοι αὐτῶι, εὐθέως δὲ
5 .λῆι τε καὶ ἀποπλεύσηι
].ερκῆ τὴν ἀπογραφὴν
].οῦντα Νικάνορος κερ(άμια)
]ων ·· ὁ δ' ἐπεμαρτύρετο
]. περὶ αὐτοῦ δὲ γρα-
10]τον ἐφωρμηκέναι ἡμέρας κζ
]ων σῖτον ἠναγκάσθη
καὶ περὶ τούτων ὁμοίως.
]ἐὰν οὖν σοι φαίνηται,
ἐπιστεῖλαι εὐτονώτερον
15 εἰς τὸν σῖτον συντόμως
]ἐπὶ πλεῖον κατέχηται.

[Τῶι δεῖνα. Ἀπὸ τῶν ν Ϝ τῶν ὑπολειφθεισῶν
] ἐν τῶι ζ L εἰς ἀνακάθαρσιν
] πριαν ὑλ..ς, ὃς
20 [τῶι..... Σοκνοπαίου νήσου καὶ τῶι
[παρὰ τοῦ ?..... γραμματέως εἰς ὀχύρωσιν
]κ..αγ....γ

Col. II.

(*1er fragm., col. II.*) (*2e fragm., col. I.*)

]ΧΑΙΡΕΙΝ.
]ΧΟΝΤΩΝ
25]ΤΙ ΔΟΤΕ
]Υ ΤΟΥ ΟΙΚΟ-
Ν[ΟΜΟΥ... environ 16 lettres ...]ΙC ΕΠΙCΠΟΥ-
Δ[ΑΖ... environ 17 lettres ...]ΚΑΘ ΄ ΑΥΤΟΝ
Κ[... environ 17 lettres ...Ε]ΠΙΔΕΙΞΑΤΕ
30 Λ[. . . . . id. . . . . ΝΑΓΚΑ-
Ζ[... environ 18 lettres ...]ΤΟΝ ΒΑCΙΛΙΚΟΝ
ΕΠ[. . . . . id. . . . . ΚΤΑ ΠΑΝΤΑ
Τ[... environ 20 lettres ...]ΕΙΩC
Η[...

Col. III.

(*2e fragm., col. II.*) (*3e fragm., col. I.*)

35 . . . . .].... τηι εισ.[τῆς]
καθ' ἡμέραν κριθῆς τῆς [ἐ]κ τοῦ ζ L ...[ ].ει εἰς
τὴν γινομένην σύνταξιν Κτήσωνι εἰς ἡμέρας ς
κριθῶν (ἀρτάβας) δ, χ(οίνικας) δ, συνχρημάτιζε ὅ[σα]ς ἂν ἡ[μέρας
ἐπιδώηι Κτήσων, καὶ σύμ[βο]λον πο(ιεῖ) πρ(ὸς) αὐτόν.

---

40 κζ Χαιρήμονι. Καλῶς πο(ιήσεις) [συ]ντάξας ἀρ[ι]θμῆσαι
ἡμῖν τὸ γινόμενον ὀψώ[νιον] τοῦ Λωίο[υ μ]ηνός.

κε Ἄλλη. Τὸ καθῆκον ἡμῖν ὀψώνιον ἀπ[ὸ] Δύστρου
ἕως Πανήμου καλῶς ποιήσει[ς σ]υντάξας
ἀριθμῆσαι Ἰμούθηι τῶι υἱῶι, ὅπως [ἔ]χωμεν
45 χορηγεῖν εἴς τε τὴ[ν] γραμματεί[αν] καὶ χάρτας·
εἰ δέ τινα...κ[.....]ς χάρτας . [...]ο, ὅ δέδωκας

ἡμῶν ἕως τῆς σήμερον ἡμέρας ⁝ ὑπολογῆσαι.

——— Ἰα

Πτολεμαίωι. Τὸν περὶ ....ειο(ν) τῆς Ἡρ(ακλείδου) μερ(ίδος) . [..] . ⁝ παρὰ Ζερύρου

50 τοῦ σιτολόγου μέτρησον ..γίωι τῶι π⁝αρὰ Πακρούριος
τοῦ οἰκονομοῦντος τὸν Ἀητο?πολίτην) καὶ Πτολε⁝μαίωι τῶι παρὰ
Ἁρμαχόρου τοῦ βασιλικοῦ γραμματέως) εἰς ⁝ τὴν ζυτηρὰν
τοῦ νομοῦ, κρ(ιθῆς) (ἀρτάβας) Γ, σησ(άμου) Ϯ καὶ σύμβολον ποί(ησον)
πρ(ὸς) αὐ(τόν).

——— Τεῶι, Ὁρμου Σύρων κω(μ), ὁμοίως.

55 Ἐνιτολῆ) τοῖς ἐλαιοκαπήλοις πρὸς τ⁝ὴν ἐπιμέλειαν
δ
τοῦ πωλουμένου ἐλαίου καὶ κίκι. ⁝ Ἀπεστάλκαμεν
Ἡρακλείδην, συντάξαντες α⁝ὐτῶι, ἐάν τινας
καταλαμβάνηι διατιθεμένους [π]λειόνων τι μ⁝ῶν τῶν
συντεταγμένων, παραδιδόναι αὐτο⁝ὺς τοῖς φυλακίταις,
60 ἵνα καταποστέλλωνται εἰς Ἀλεξανδρείαν πρ⁝ὸς Θεογένην
τὸν διοικητήν.

Col. IV.

(3ᵉ *fragm., col. II.*)

καθ' ἡμέραν.....

(ἀρτάβας) νς, χοίνικας) ς. συνχρ(ήματι), καὶ σύμβολον)
ποι( ) πρ(ὸς) αὐτ).

——— Ὀρσενούφει. Ἀπὸ τοῦ ἐν σοι ὀφειλομένου τὸ ἐπί-
65 βαλλον μέρος δ' μέτρησον Ἀγδὺ καὶ
αἰχμαλώτοις εἰς τὴν γινομένην σύνταξιν?
τῆς μὲν ἐκ τοῦ ὁ L κρ(ιθῆς) (ἀρτάβας) ρϟβ β', τῆς δὲ ἐκ τοῦ . L κρ(ιθῆς)
(ἀρτάβας) ρα,
τὰς πάσας Σργ β', ὀρουρῶν ρος ς', καὶ σύμβολον ποί(ησον) πρ(ὸς) αὐ(τοὺς)
εἰς Φαῶφι κθ.

———

70 Μύσιος τοπογρ(αμματέως)

Ἐν(τολὴ) τοῖς παρὰ Μητροδώρου τοῦ οἰκο(νόμου) καὶ τοῖς τοπογρ(αμματεῦσι)
η καὶ τοῖς κωμογρ(αμματεῦσι) καὶ ἀρχιφυ(λακίταις) καὶ φυλακίταις.
Ἐπειδὴ Πετεαρχῆβις, ὁ τοπογραμματεὺς τῶν τόπων
τῶν περὶ Φιλαδελφείαν, τὴν προσοφειλομένην],
75 πρὸς ἣν ἐμεμίσθωτο γῆν ἐκ τοῦ β(ασιλικοῦ)....
[.]ιτου ἱκανὰ πλήθη, ἀνακεχώρηκέ[ν.....
ἤδη ὁ, συντετάχαμεν Μύσει τῶι τοπ[ογρ(αμματεῖ) ἐπὶ]
τούτους ἐπιπορεύεσθαι τοὺς τόπο[υς,.....
λόγους ἐκκομίζεσθαι μέχρι [τοῦ.....
80 [.... Θεογένην τὸν διοικητὴν, ἐπεὶ κ[.....
εἰς] Ἀλεξανδρίαν· ἐπιδιδότωσαν οὖν....
οἱ κωμογραμματεῖς τοὺς λόγους [.....
.?] ὅπως καὶ αὐτὸς δύνηται τ[ὸ]ν ... τὸ]
λογιστήριον καὶ φροντίζειν περὶ τῶν καθη-]
85 κόντων.

L. 19 : peut-être...] χριαν. — L. 35 : εισ.[..., εισρ[..., ou εισι[.... — L. 49 : Τον περι [..., peut-être : μερι[.....; — ..]ει°, *pap.* — L. 63 : κριθω[ν Σ.ς, *Smyly*. — L. 64 : εν σοι, l. σοι (?). — L. 66 : εις την γινομενην συ[νταξιν. — συ et σι sont seuls possibles. — L. 70 : le papyrus est arraché devant Μυσιος.

Col. III.

..... pour la *syntaxis* échue, à Ktèsòn pour six jours, soit 4 artabes, 4 chœnices d'orge, joins le montant d'autant de jours qu'il pourrait ajouter, et fais-lui donner un reçu.

(Le 27) A Chairèmòn. Tu feras bien de nous payer le traitement échu du mois de Lòios.

(Le 25) Au même. Tu feras bien de payer à Imouthès, mon fils, le traitement qui nous revient de Dystros à Panèmos, pour que

nous soyons en mesure de nous procurer tout ce qui concerne notre bureau et des papiers; si ....., déduis ce que tu nous as donné jusqu'à ce jour.

Le 11 :

A Ptolémaios. Mesure le ..... du district d'Hèracleidès, venant de Zéphyros, le sitologue, à ....nios, l'agent de Pocrouris, économe du Lètopolite (?), et à Ptolémaios, l'agent de Harmachoros, le basilicogrammate, en paiement du monopole de la bière dans le nome, soit 3,000 artabes d'orge, 900 de sésame; et fais-lui donner un reçu.

A Téôs, com..... du Port des Syriens, même ordre.

(4) Circulaire aux revendeurs, relative à l'exercice de la vente de l'huile et du ricin. Nous avons envoyé en tournée Hèracleidès, avec l'ordre, s'il prenait des revendeurs en flagrant délit de vente à des prix plus élevés que les prix fixés, de les livrer aux phylacites, pour qu'ils soient envoyés à Alexandrie devant Théogénès le diœcète.

Col. IV.

..... fournis à ... 56 artabes, 6 choenices de ....., et fais-lui donner reçu.

A Orsénouphis. Sur le ..... qui t'est dû, mesure la part qui t'incombe, soit 1/4, à Andy... (et à .....), prisonniers, pour la *syntaxis* échue, soit sur l'orge de l'an 4, 192 artabes 2/3, sur celle (de l'an ., 101 artabes), au total 293 2/3, pour 176 aroures 1/6; et fais-lui donner reçu pour le 29 Phaophi.

Miusis le topogrammate.

(8) Circulaire aux agents de Mètrodoros l'économe, (aux topogrammates) et aux comogrammates, aux archiphylacites et aux phylacites. Puisque Pétéarchèbis, le topogrammate de Philadelphie..... le (?)..... dû en outre, ... pour la terre qu'il avait prise à bail

du Trésor royal..., sommes considérables, est parti....., nous avons ordonné à Miusis le topogrammate de se rendre dans cette toparchie, ... prendre les comptes..... jusqu'à ce que Théogénès le diœcète ...., puisque ..... à Alexandrie ; que les comogrammates ..... donnent donc aussi les comptes à ....., pour qu'il (?) puisse lui aussi ..... au bureau de vérification et réfléchir sur la décision convenable.

1. Θεογένους [τοῦ διοικητοῦ..... Cf. ll. 60 et 80 et *P. Petrie*, II, 38, (*b*) l. 6, *cf.* III, 53 (*e*) : 242 av. J.-C.

1-17. Première lettre, qu'il est impossible de restituer; elle traitait vraisemblablement du transport par eau (ἐφ' ὅρμου, l. 2; πλοῖα, l. 3; ἀποπλεύσηι, l. 4) du σῖτος (ll. 11 et 15) de quelque région.

17-23. Seconde lettre, concernant comme celles des ll. 48-55 et 64-70 un paiement à faire ; la somme qui y servira s'élève à 50 drachmes, reliquat en l'an 7 d'Évergète d'une somme prévue ou réservée plus tard pour une ἀνακάθαρσις. Ce mot se rencontre dans *P. Petrie*, II, 23 (1), *cf.* III, 53 (*a*), à propos de grains, ce qui suggère le rapprochement de ce texte et de la formule πυρὸν νέον, στερεὸν, καθαρόν, dans certains contrats de prêts en nature, ou de transports de grains (cf. e. g. *P. Hibeh*, I, 98, l. 19). Mais les mots εἰς ὀχύρωσιν, à la ligne suivante, font plutôt penser à un curage de canaux.

22. Εἰς ὀχύρωσιν . Ὀχυροῦν est employé dans *P. Petrie*, II, 9, 1, *cf.* III, 43, (8) l. 9, et II, 37, *cf.* III, 44 (2), *verso*, col. I, l. 15, dans le sens de renforcer les digues menacées par l'inondation.

23-35. Sur cette lettre, cf. introduction.

35-40. Quatrième lettre, incomplète au début. Il y est question de l'orge récoltée dans la septième année et destinée à une σύνταξις, et l'ordre y est donné à un fonctionnaire inconnu de verser à Ktèsôn 4 artabes, 4 chœnices d'orge; ce versement représente-t-il une σύνταξις? ou doit-il être pris sur l'orge réservée à cet usage? l'état du texte ne permet pas de le savoir certainement. Si l'on rapproche les mots [τῆς] καθ' ἡμέραν κριθῆς (ll. 35-6) et εἰς ἡμέρας ς̄, on est porté à croire que Ktèsôn bénéficiait d'une σύνταξις.

36-7. Εἰς ‖ τὴν γινομένην σύνταξιν; cf. **4**, n. 16.

38. Ὁ[σα]ς ἂν ἡμέρας ‖ ἐπιδώ̄ι Κτήσων. Sur cette forme d'optatif, cf. E. Mayser, *Gramm. d. griech. Pap.*, I, pp. 326-7.

40. *interl.* (et 42, *interl.*). Ces deux chiffres marginaux sont probablement

des dates, bien qu'on attende l'ordre inverse; mais le traitement du mois de Lôios qui fait l'objet de la lettre des ll. 40-42 n'est dû qu'après celui des mois Dystros-Panêmos, dont parle la lettre suivante; cf. n. 48.

44. Ἡμούθι τῶι υἱῶι : sur une identification possible de ce personnage, cf. introduction.

45. Εἴς τε τὴν γραμματείαν : expression générale pour désigner l'office des scribes et tout ce qui les concerne; cf. *P. Tebt*, I, 30, l. 18; 31, l. 18; *P. Hibeh*, I, 82, l. 20. Cette correspondance provient donc du bureau du basilicogrammate; cf. introduction.

Καὶ χάρτας : pareille dépense figure dans les comptes du comogrammate Menchès, *P. Tebt*, I, 112, l. 25 : κάτεργον χαρτῶν.

48. Ιε. Ce chiffre, à pareille place dans un registre de correspondance, doit être une date; il rend difficile à expliquer ceux des interlignes 40 et 42 (voy. *supra*); peut-être les deux lettres des ll. 40-42 et 42-48, d'abord oubliées, ont-elles été ajoutées dans le cours du mois suivant; d'où la mention marginale de leur date.

49-55. Septième lettre, relative au paiement de la ζυτηρά du nome. Les brasseurs ne sont pas des fonctionnaires, bien qu'en principe leurs manufactures portent le nom de manufactures royales; l'État leve sur la bière fabriquée ou vendue un φόρος mensuel, très probablement affermé sous le nom de ζυτηρὰ ὠνή; il y a là un véritable monopole de fait; cf. Wilcken, *Ostr.*, I, pp. 369-78 et Grenfell et Hunt, *P. Tebt*, I, 5, pp. 48-9; le φόρος était payé en monnaie de bronze, sans change : cf. *P. Paris*, 62, col. V, l. 19, recd. dans *Rev. Laws*, App. I, et *P. Hib.*, I, p. 282. Ici, le produit de la ζυτηρά du nome (Arsinoïte) est versé à l'économe et au basilicogrammate du Lètopolite sous forme d'orge et de sésame livrés par un des sitologues de l'Arsinoïte, et de deux choses l'une : ou la ζυτηρά était, au IIIe siècle, payée en nature; ou dans les paiements d'agent à agent du gouvernement, l'argent était parfois remplacé par des produits de la γῆ σιτοφόρος. Nous ne pouvons expliquer la raison de ce paiement à l'économe du nome Lètopolite.

49. Τὸν περὶ [.....]ειον κ. τ. λ. Ces mots, malheureusement très mutilés, indiquent sans doute l'origine fiscale et locale des recettes qui servent à payer la ζυτηρά. Cf. notes critiques.

52. Ἁρμαχόρου. Un scribe de ce nom se rencontre dans *P. Petr.*, III, 40 (*a*), col. 3, l. 1; une lettre d'un Harmachoros, le même sans doute, est copiée dans *P. Petr.*, II, 9 (2), *cf.* III, 43, (3), précisément en l'an 7 d'Evergète.

54. Ὅρμου Σόρων κω(μ). On peut penser à κώ(μη) ou à l'un de ses cas, à κω(μάρχης) ou à κω(μογραμματεύς); cette dernière restitution serait la meilleure; mais l'abréviation est d'ordinaire dans ce cas : κω(μο)γρ(αμματεύς).

55. Ἐν(τολή). Nous proposons cette résolution de l'abréviation εν, sur la

lecture de laquelle il n'y a aucun doute. La formule du début indique le ou les destinataires, au datif, sans emploi du mot χαίρειν.

Interl. : δ, cf. note l. 71.

55-62. Neuvième lettre, adressée aux revendeurs d'huile sur les prix de vente, qu'ils majoraient (cf. *P. Petr.*, II, 38, *b*, *cf.* III, 53, *e* l. 6). Ce prix était fixé par un accord entre le gouvernement et les fermiers (συντεταγμένων, l. 59); et nous le connaissons pour l'an 27 de Philadelphe, soit environ 18 ans avant notre texte, par *Rev. Laws*, col. 40, ll. 9 sqq.

62-64. Fin d'une dixième lettre, analogue à celle des ll. 35-40.

64-70. Onzième lettre, comparable à la deuxième et à la septième pour le mouvement de produits d'impôt en nature qu'elle suppose. Le nom de la recette est perdu; la dépense, qui incombe pour un quart au destinataire de la lettre, consiste en un versement d'orge à des prisonniers; cf. n. suiv.

66. Αἰχμαλώτοις. Il est question des prisonniers ramenés d'Asie par Philadelphe dans *P. Petrie*, II, 29 (*e*) 2, = III, 104, l, 2; certains d'entre eux (ἀνδράποδα) étaient attribués à des particuliers qui versaient d'abord un prix d'achat, puis payaient régulièrement un impôt spécial (*P. Hibeh*, I, 29); mais le texte même du papyrus Petrie montre que d'autres étaient établis comme clérouques : Τοῦ Ἀλκέτου τῶν ἀπὸ τῆς Ἀσίας αἰχμαλ[ώ]των κλ[ή]ρου τοῦ ἐνειλημμένου εἰς τὸ βα(σιλικὸν) κ. τ. λ.; et si l'on doit restituer ici σύ[ν]ταξιν, certains auraient même reçu une pension; cf. 68.

68. Ἀρουρῶν ρος ς'. La mention de la contenance fait penser à une distribution de semences; mais cf. n. 66 et notes critiques, *ibid.*

69. Εἰς Φαῶφι κθ. Seule mention d'un mois égyptien dans tout le papyrus.

70. Μύσιος τοπογρ(αμματέως). Le papyrus est arraché devant Μύσιος; peut-être : περὶ Μύσιος τοπογρ(αμματέως).

70-fin. Douzième lettre, ἐντολή, comme ll. 55-62, concernant la mission de Miusis, un topogrammate. Le texte ne peut être restitué; mais on voit que l'absence et peut-être la fuite après prévarication de Pétéarchèbis, topogrammate de Philadelphie, rend nécessaire l'envoi de Miusis dans cette toparchie pour une vérification financière (ll. 78-83), vraisemblablement celle des comptes de Pétéarchèbis et certainement celle des livres des comogrammates (ll. 81 sqq.); le diœcète Théogénès est nommé à ce propos, sans que nous sachions exactement dans quelles circonstances.

71. [..... καὶ τοῖς τοπογρ(αμματεῦσι). Cette restitution semble nécessaire, puisque les topogrammates sont les chefs de service des comogrammates dans les toparchies et qu'ils sont directement intéressés dans cette affaire; d'autre part, si cette ἐντολή était adressée à des administrateurs du domaine, ils figureraient avant les agents de l'économe; cf. *Rev. Laws*, col. 37, ll. 2-5.

71, *interl.* : η̄; cf. 55, *interl.* : δ̄. Ces deux chiffres peuvent être des dates,

cf. ll. 40, *interl.* et 42, *interl.* et les notes; dans ce cas, il est difficile de les concilier avec ῑα, l. 48; cf. note *ad loc.* Peut-être indiquent-ils le nombre des exemplaires de chaque ἐντολή qui ont été envoyés.

72. Καὶ ἀρχιφυλακίταις, καὶ φυλακ[ίταις]. Les archiphylacites et les phylacites ont en outre de leurs fonctions de police d'importants devoirs financiers, surtout pour la γενημα̣τοφυλακία; cf. *P. Tebt.*, I, 5, ll. 188-92, et les notes; 27, notamment ll. 4 et 29; et 159 (description). Ils pouvaient donc figurer ici à un double titre.

73-77. Il est difficile de voir comment les choses se sont passées: une accusation portée dans *P. Tebt.*, I, 24, ll. 50 sqq.) contre un fonctionnaire peut cependant y aider : καὶ ἐν τούτοις ..... διαλάμβανον ἑαυτοῖς || συνιστοροῦντες τὰ πλήθη τῶν ὑποστελλομένων καθότι προσπ[ί]πτω[κε] || ἀπο<κε>χ̣ωρηκέναι τῆι ιβ.....

74. .... π̣ερὶ Φιλαδελφείαν : Roubayyat, dans le N.-E. du Fayoum; cf. *P. Fay.*, p. 11.

76. Ἱκανὰ πλήθη « des sommes considérables »; pour ce sens, cf. *P. Tebt.*, I, 24, cité n. 73 ci-dessus.

77. Ἤδη δ : peut-être un intervalle de temps écoulé depuis le départ de Pétéarchébis, ..ἡμέραν || ἤδη (τεταρτην).

84. Λογιστήριον : bureau de vérification; cf. *P. Petr.* II, 10, (1) *cf.* III, 32, (*a*), l. 23; et (2), *cf.* III, 32, (*b*), ll. 4 et 7.

4. CORRESPONDANCE RELATIVE AUX CLÉROUQUES

El-Lahoûn. 1. **218-7 av. J.-C.**

33 × 21.

Ce texte, dont l'écriture est une cursive voisine de l'onciale, contient l'enregistrement de la correspondance reçue et expédiée par Lamiscos, ὁ ἐπὶ συντάξεως (cf. note 1-3). Il ajoute de nouvelles

correspondances de mois macédoniens et égyptiens à celles qui ont été réunies par MM. Grenfell et Hunt dans *P. Hibeh*, I, App. I, tables des pp. 336-7; elles concordent pour les mois, sinon pour les quantièmes, avec celle qui figure à la col. 17 (an 4 de Philopator) de ces tables : L δ Δαισίου κζ Ἀθὺρ κθ (cf. les notes dans *P. Hibeh*, I, pp. 345-6); elles se placent entre le 16 Tybi et le 13 Pachôn d'un an 5 (la disposition de la correspondance et le contenu d'une des lettres (ll. 24 sqq.) montrent que le 16 Tybi de l'an 5 a bien précédé le 13 Pachôn de la même année); d'autre part, la nature de cette correspondance rend tout à fait vraisemblable l'hypothèse qu'il s'agit ici d'années de règne et non d'années financières; enfin nous savons par *P. Petrie*, III, 141 (cf. note *ad loc.*, p. 331), que l'origine des années de règne de Philopator se place après Choiak. Le mois d'Athyr, an 4, donné par les sources de la col. 17 de *P. Hibeh*, I, p. 345, a donc pu précéder immédiatement le 16 Tybi, an 5, de notre texte; de là plusieurs conséquences intéressantes.

a) Notre papyrus peut être daté, sans grand risque d'erreur, de l'an 5 de Philopator. Si nous utilisons la concordance précise qu'il nous donne l. 23 : L ε Ἀπελλαίου ιγ Παχὼν ιγ et remontons en arrière jusqu'à Athyr, nous trouvons la nouvelle concordance : Daisios 1 = Athyr 4; *P. Magd.* 7, 8, 13 et 26-32 (sources de la col. 17 des tables de *P. Hibeh*, I, p. 336) sont datés : L δ Δαισίου κζ Ἀθὺρ κθ, ce qui équivaut à : Daisios 1 = Athyr 3; la différence n'est donc que d'un jour; on peut l'attribuer à une erreur commise par les bureaux où furent écrites soit les pétitions de Magdola, soit notre correspondance ; elle ne saurait en tout cas empêcher de dater notre texte de l'an 5 de Philopator : 218-7 av. J.-C.

b) Les dates de *P. Magd.* 7, 8, 13 et 26-32 : L δ Δαισίου κζ Ἀθὺρ κθ, d'une part, — 12, l. 14 et *verso* l. 1; et 39, *verso* l. 1 : L δ Δίος γ Φαμενὼθ κδ, d'autre part, ont été rapprochées et discutées par MM. Grenfell et Hunt dans les notes (17) et (18) de leurs tables (*P. Hibeh*, I, app. I, p. 346). L'exactitude de la première de ces

séries est établie par l'accord presque absolu avec la nouvelle correspondance qu'apporte notre texte; et c'est la seconde qui peut maintenant prêter au doute; mais, vérification faite sur les originaux, la lecture est aussi sûre que dans la première série. On n'est donc pas fondé à rejeter l'une plutôt que l'autre; et mieux vaut les accepter toutes les deux en essayant de les expliquer. On se trouve aussitôt en présence d'une difficulté : Daisios-Athyr a-t-il précédé Dios-Phaménoth, ou réciproquement, en l'an 4 de Philopator? Les deux hypothèses semblent possibles (cf. Grenfell et Hunt, *P. Hibeh* I., p. 346). En réalité, la première doit être écartée. Supposons en effet que le 3 Athyr ait précédé le 24 Phamenoth; nous fondant sur ce fait que 3 Athyr = 1 Daisios et admettant *par principe* qu'il n'y a pas eu d'intercalation dans les mois macédoniens entre Daisios de l'an 4 et le mois de Dios suivant, calculons la correspondance macédonienne du 24 Phaménoth; nous trouvons qu'au 24 Phaménoth devait correspondre le 24 Hyperbérétaios [1], et non le 3 Dios; pendant les 9 jours qui séparent le 24 Hyperbérétaios du 3 Dios, l'année égyptienne serait donc restée au 24 Phaménoth, autrement dit elle aurait admis une intercalation; or, elle n'en connaît pas d'autre que l'intercalation régulière des 5 jours épagomènes. Il faut donc admettre qu'en l'an 4 de Philopator Dios-Phaménoth précède Daisios-Athyr. Mais si nous comparons alors les correspondances 24 Phaménoth = 3 Dios et 3 Athyr = 1 Daisios : nous trouvons 223 jours de distance du 24 Phaménoth au 3 Athyr, 203 seulement du 3 Dios au 1 Daisios. On peut donc conjecturer une intercalation de 20 jours entre Dios et Daisios de l'an 4 de Philopator.

c) Si l'on suppose que les années *de règne* sont des années égyptiennes de 365 jours, l'origine de celles de Philopator peut être fixée avec plus de précision qu'elle ne l'a été jusqu'à ce jour. *P. Petr.* III, 141 montre qu'elle doit être cherchée entre Choiak de

1. C'est ce qui se produit en l'an 5, cf. les dates de notre texte, avec correction d'un jour : 1*a*).

l'an 25 d'Évergète et le mois de Pauni suivant; puisque la période 16 Tybi — 13 Pachôn appartient d'après notre texte à une même année de règne, elle ne peut plus se trouver que dans l'une des deux périodes suivantes : Choiak — 16 Tybi, ou 13 Pachôn — Pauni; les papyrus de Magdola écrits, selon toute vraisemblance, dans la première année *de règne* de Philopator, diminuent même la première période de 4 jours (nos 16, 20, 21, 22, 23 et 33 : L α Γορπιαίου κη Τῦβι ιβ); enfin, si nous nous reportons aux observations précédentes (*b*) sur l'ordre des mois en l'an 4 de Philopator, nous voyons que le mois de Phaménoth qui précède le mois d'Athyr de l'an 4 appartient également à l'an 4; l'origine des années régnales de Philopator se place donc entre Athyr et Phaménoth; la période : 13 Pachôn — Pauni se trouve exclue; et l'intervalle Choiak — 12 Tybi est le seul où l'origine des années de règne puisse être désormais cherchée. Ce résultat doit être rapproché de celui que donne *P. Magd.*, 35, l. 2 : τοῦ γὰρ ε L, ὡς αἱ πρόσοδοι, Φαμενώθ, lorsqu'on l'interprète à l'aide de la théorie de M. Smyly sur les années de règne (*Hermathena,* 1899, p. 432; et Grenfell et Hunt, *P. Hibeh.*, I, app. II, pp. 362 sqq.); dans cette hypothèse, ce passage indique que l'avènement, origine des années de règne, aurait eu lieu entre Phaménoth et Thoth, ce qui ne concorde pas avec notre conclusion; mais si l'on explique ce même texte à l'aide du nouveau système proposé par M. Smyly (*Hermathena,* 1906, pp. 106-116 et notamment p. 114) pour la relation des années de règne et des années financières, l'accord reparaît : les années étant différentes en Phaménoth, l'origine des années de règne se place entre le 1er Thoth et le 1er Mecheir suivant; il est vrai qu'un papyrus bilingue publié par MM. Revillout (*Proc. Soc. Bibl. Archaeol.*, 1891) et Griffith (*ibid.*, 1901) donne l'indication contraire (cf. Smyly, *loc. laud.*, pp. 115 et 116).

Ce papyrus complète aussi nos connaissances sur la condition des lots de terres donnés par la couronne aux soldats, les κλῆροι.

On savait déjà qu'au IIIe siècle le κλῆρος faisait retour à la couronne lors de la mort de son possesseur; le fait, conclu d'abord de l'étude des testaments de soldats, où les κλῆροι ne sont jamais légués, est pleinement établi par *P. Hibeh*, I, 81, de l'an 9 d'Évergète (239-8 av. J.-C.); mais à la fin du IIe siècle les κλῆροι passaient généralement des pères aux fils, sous certaines réserves dont on trouvera l'exposé dans *P. Tebt.* I, app. I, p. 256; notre texte montre que cette transmission héréditaire était déjà la règle à l'époque de Philopator; ll. 26-27 : ὧι ὑπῆρχεν || ἡ γῆ αὐτῶι καὶ ἐκγόνοις. Toutefois, elle ne s'accomplit pas sans une reprise, au moins temporaire, du κλῆρος par le βασιλικόν, ni sans formalités : il faut une inscription des fils du clérouque, appelée sans doute ἐπιγραφή (l. 32 : ἕως τοῦ... ἐπιγραφῆναι, dans un délai fixé par un décret : ἐν ταῖς κατὰ τὸ πρόσταγμα ἡμέραις (l. 33), sur lequel nous n'avons pas d'autres renseignements. Tant que ces formalités, à tout le moins, ne sont pas remplies, le κλῆρος fait retour à la couronne : cf. la locution κατέχειν ἐν τῶι βασιλικῶι (ll. 30-1); il est, pour reprendre l'expression des *P. Tebt*, I, ἐν κατοχῆι, κατόχιμος. Si l'on rapproche cette phrase de celle de *P. Hib.* I, 81 : ἀναλαμβάνειν εἰς τὸ βασιλικόν, qui indique une reprise définitive, (parfois une confiscation du κλῆρος, *P. Petrie*, III, 104, l. 4, et 105, l. 6), il semble qu'entre l'an 9 d'Évergète et l'an 5 de Philopator un changement se soit produit dans la condition des terres des clérouques : le retour de leur terre au βασιλικόν après leur mort, d'abord définitif, n'est plus que temporaire et conditionnel. Mais il est toujours effectif : peut-être le délai d'inscription des fils comme tenanciers était-il assez long et la couronne avait-elle chance de bénéficier des fruits du κλῆρος avant que la transmission en fût opérée; et surtout, le clérouque décédé pouvait ne pas avoir de fils (l. 32 : ἕως τοῦ, ἐὰν ὑπαρχῶσιν αὐτῶι υἱοί, ἐπιγραφῆναι κ. τ. λ.); dans ce cas, le βασιλικόν affirmait par la reprise du κλῆρος son droit éminent de propriété et préparait l'attribution de la terre à de nouveaux clérouques. C'est une attribution semblable ou une confiscation définitive que con-

cernait sans doute la lettre des ll. 8-13, terminée par les noms de deux hommes dont le père est différent.

Les fonctionnaires intéressés dans ces mutations des κλῆροι étaient naturellement de deux ordres : militaire d'une part (Stratoclès, un tactomisthe (?), et Lamiscos, chargé de l'établissement des clérouques), civil et financier de l'autre (Hèracleidès, l'économe, et Horos, le basilicogrammate) ; aussi les lettres que Marsyas et Stratòn adressent à Théogénès, à qui Hèracleidès et Horos semblent subordonnés, sont-elles régulièrement communiquées à Stratoclès et à Lamiscos.

[.....]..... Τῆς παρὰ Μαρσύου γρα(φείσης) ἡμῖν ἐπι(στολῆς)
ὑ[ποτέ]θ̣ε̣ι̣κά σ̣ο̣ι̣ τὸ ἀντίγραφον, ὅπ̣ω̣ς εἰδῆις.
L ε Ἀπελλαίου ζ̄ Παχὼν ζ̄.
Μ̣α[ρσύ]ας Σ̣τ[ρα]τοκλεῖ τ̣α̣χ̣τ̣ο̣μ̣ίσθ̣[ω]ι χ̣αίρειν. Τῆς π[ρὸ]ς
ὁ
..... Θεογένην ἐπ̣(ιστολῆς) ὑπογεγράφαμ̣εν [ἡ]μῖν τὸ ἀντίγραφον, ὅπ̣ω̣ς
β̣α( )···· ἐπι̣κ̣[ατα]κ̣ολουθοῦντες ποιῆτε κατὰ ταῦ̣τα.
L ε Ὑπερβ̣ε̣ρ̣ε̣ταίου [κη̄ Φαμεν]ὼθ̣ κθ̄.
Θεογένει. Ὑπογεγ[ραφα?.....]η̣ι̣ σ̣ο̣ι̣ α̣[...].ν̣ [...] τοῦ γενομένου
ἐπιμελ[ητοῦ L] ε Γ̣ορπι[α]ίου .ς̄ .....α̣ν̣..α̣[...]ν τοὺς κλ(ήρους)
ἅ̣π̣α̣ντας σ̣[ὺ]ν̣ τοῖς ἐνεστηκόσιν ἐκφορίοις. L ε Ὑπερβ(ερεταίου) κβ̄
Φαμενὼθ κγ̄.

Ἡδύλος Ἡδύλου,
Δέξανδρος Νίκωνος.

ΙΖ̄

Ἡρακλείδ̣η̣ν
Ὥρωι. Τῆς πρὸς [Πωσειδώνιον] τὸν οἰκονόμον ἀντ(ίγραφον).
Ἡρακλείδ̣η̣ι̣.
[Πωσειδωνίωι]. Τὴν προσεκκ̣ε̣ι̣μ̣ένην ἀγορὰν τοῦ οἴνου διὰ
μετετέθη Τοῦθ τοῦ παρὰ Θεογένους εἰς τὴν β(ασιλικὴν) σ(ύν)τ(αξιν) τοῦ ε L
εἰς Ἡρακλείδ̣η̣ν μά(λιστα) σύ(νταξον)
τὸν οἰκονό(μον)

ἀποδοῦναι Μεταλλεῖ τῶι ἡγεμόνι ⊢ μβ τῆς β (διπλῆς) τρ.. ιγ
καὶ σύμβολον) ποιήσασθαι πρὸς αὐτόν.

Ἰη

Στράτων Στρατοκλεῖ καὶ Λαμίσκωι χαίρειν. Τῆς πρὸς
Θεογένην ἐπιστολῆς ὑπογέγραφα ὑμῖν τὸ ἀντίγραφον,
ὅπως ἐπακολουθοῦντες ποιῆτε κατὰ ταῦτα.
L ε Ἀπελλαίου ιγ Παχὼν ιγ.
Θεογένει. Γράψαντος ἡμῖν Λαμίσκου τοῦ ἐπὶ συντά-
ξεως, ὑπηρέτου τῶν ἐν τῶι Ἀρσινοίτηι τὴν σπόρι-
μον κεκληρουχημένων (τριακονταρούρων) Μακεδόνων, ὧι ὑπῆρχεν
ἡ γῆ καὶ ἐκγόνοις, τελευτήσαντος L ε Τρόι (αὐτῶι) ιε,
....τακτόμισθον κληρούχων?
ἐπεσταλκέναι Ἡρακλείδει οἰκονόμωι ... Ὥρωι
βασιλικῶι γραμματεῖ ἐν τῶι αὐτῶι χρόνωι κατέχειν
τὸν κλῆρον ἐν τῶι βασιλικῶι σὺν τοῖς ἐνεστηκότος σπόρου
ἐκφορίοις ἕως του. ἐὰν ὑπάρχωσιν αὐτῶι υἱοί, ἐπιγραφῆναι
ἐν ταῖς κατὰ τὸ πρόσταγμα ἡμέραις, ἐγράφη σοι L ε Ὑπερβερεταί-
ου ια
Φαμενὼθ ιβ συντάξαι κατέχειν τὸν κλῆρον ἐν τῶι βασιλικῶι
σὺν τοῖς ἐκφορίοις καθότι ἐγεγράφη. Ἐπεὶ οὖν μετὰ ταῦτα
γέγραφεν Στρατοκλῆς ὁ τακτόμισθος καὶ ὁ Λαμίσκος ἐπιγέγραφεν

Ll. 1-3 : *Smyly*. — L. 1 : [Στρατο]κλῆς ? *Sm*. — L. 9 : peut-être : Γορπι[α]ίου .ς Μεχεὶρ ς εν.. αν.. — L. 16 : εἰς τὴν βασιλικὴν σύνταξιν, *Sm*.; μαλιστὰ συνταξον) : ὑ, *pap*. — L. 29 : οἰκονόμωι . ωι Ὥρωι, *pap*.

«..... Ci-joint la copie de la lettre à nous écrite par Marsyas, pour communication.

An 5, le 7 Apellaios et 7 Pachôn.

Marsyas à Stratoclès, tactomisthe, salut. Ci-joint la copie de la lettre adressée à Théogénès, pour que vous vous y conformiez.

An 5, le 28 Hyperbérétaios et 29 Phaménoth.

A Théogénès. Ci-joint..... qui a été épimélète.. l'an 5, le . Gorpiaios,.... tous les lots de terres.... avec les fruits de la présente année.

An 5, le 22 Hyperbérétaios et 23 Phaménoth.

Hèdulos, fils d'Hèdulos ;

Dexandros, fils de Nicôn. »

Du 17 :

« A Horos. Ci-joint la copie de ma lettre à (Poseidônios) Hèracleidès l'économe.

A (Poseidônios) Hèracleidès. Fais verser le produit de la vente supplémentaire (?) du vin, faite par Touth, l'agent de Théogénès, pour la *syntaxis* royale de l'an 5, à Métalleus, *hègémón*, soit 42 drachmes, ...; et fais lui-en donner reçu.

(En marge : « Mis au nom d'Hèracleidès l'économe »).

Du 18 :

« Stratôn à Stratoclès et à Lamiscos, salut. Ci-joint la copie de ma lettre à Théogénès, pour que vous vous y conformiez.

An 5, le 13 Apellaios et 13 Pachôn.

A Théogénès. Lamiscos, l'ὁ ἐπὶ συντάξεως, nous a écrit que, un hypèréte des Macédoniens à lots de trente aroures, établis en clérouchies dans les terres cultivables du nome Arsinoïte, auquel et aux descendants duquel appartient la terre, étant mort le 16 Tybi

de la 5e année, ... le tactomisthe des clérouques (?) avait ordonné à la fois à Hèracleidès l'économe (et) à Horos le basilicogrammate de réserver le lot (de l'hypèréte) à l'État avec les fruits des semailles de l'année, jusqu'à ce que, pour le cas où il aurait des fils, ceux-ci se fissent inscrire dans le délai conforme au décret ; il t'a été écrit le 11 Hyperbérétaios et 12 Phaménoth de l'an 5 d'ordonner que le lot avec ses fruits fût réservé au trésor royal, ainsi que je l'avais écrit. Puisque dans la suite Stratoclès le tactomisthe m'a écrit et Lamiscos a ajouté..... »

1. Le quantième du mois (16 d'Apellaios-Pachôn ?) figurait dans la colonne précédente.

1-3. La lettre est évidemment écrite par Stratoclès, puisqu'elle sert de lettre d'envoi à la suivante qui lui est adressée ; c'est une lettre reçue par le bureau dont nous avons ici la correspondance, puisque la date figure à la fin (l. 3) ; cf. ll. 14-19 ; ce bureau n'est donc pas celui de Stratoclès ; si l'on compare à la l. 20, on voit que c'est celui de Lamiscos ; sur la lecture du début de la ligne, cf. notes critiques ; sur Stratoclès, cf. n. 4 ; sur Lamiscos, cf. n. 24-5.

3. Le chiffre restitué est calculé d'après la l. 23 ; cf. note *ad loc.*

4. Μα[ρσύ]ας : ses fonctions sont inconnues, ainsi que celles de Straton (l. 20), qui devaient être analogues : tous deux donnent des ordres au tactomisthe Stratoclès et à Lamiscos ; ils correspondent avec Théogénès (cf. n. 5) ; ils appartenaient peut-être à l'administration supérieure des clérouchies.

Στρα[τοκλεῖ τακτομίσθωι : d'après M. P. M. Meyer, *Heerwesen*, pp. 26 et 66, les τακτόμισθοι étaient des officiers payeurs ; d'après M. Schubart, *Archiv*, II, p. 149, c'étaient vraisemblablement des soldats, qui recevaient en plus du κλῆρος une solde déterminée ; cette correspondance donne à croire que c'étaient des officiers, et qu'ils s'occupaient de l'administration des terres des clérouques, cf. n. 28.

5. Θεογένην : ses fonctions ne sont pas indiquées ; d'après les ll. 15 sqq., il pourrait être un économe ou un *antigrapheus* ; mais l'économe est Hèracleidès ; d'autre part Stratôn semble lui rendre compte de ce qui a été prescrit à l'économe Hèracleidès et au basilicogrommate Horos (ll. 24-fin) : serait-ce le diocète Théogénès, qui nous est connu en 242 et 240 av. J.-C., cf. **3**, introd. ?

7. Cf. n. 3.

8-13. Lettre concernant deux κλῆροι, et les fruits de l'année.

9. Ἀν[ά]λ[ω]σ[ι]ν ? Ce serait alors une confiscation.

9. Ἐπιμελ[ητοῦ... Ce fonctionnaire, inconnu dans les listes les plus anciennes *Rev. Laws*, 37, 2-5; *P. Petr.*, II, 42, (*a*), *cf.* III, 43 (1), ll. 1-4), n'apparaît qu'à la fin du IIIe siècle et ne devient important qu'au IIe.

10. Ἐκφορίοις. Les revenus touchés par le clérouque; ceux-ci ne paient pas de loyer, mais des droits spéciaux; cf. *P. Tebt*, App. I, p. 555; cf. d'ailleurs, ll. 31-2.

L ε Ὑπερβ(ερεταίου) κ̅β̅ Φαμενὼθ [κ̅γ̅]; cf. n. 3.

14-19. Lettre envoyée par le bureau de Lamiscos, cf. 1-3, à la date du 17 du mois d'Apellaios-Pachôn de l'an 5 de Philopator, cf. ll. 19 et 23.

14. Ὥρωι. Basilicogrammate du nome Arsinoïte, cf. ll. 29-30. Ce passage confirmerait notre hypothèse relative au basilicogrammate dont nous possédons dans **3** la correspondance (cf. *ad loc.*, introd.), s'il n'y avait plus de 20 ans d'intervalle entre les deux textes.

Πρὸς [Πωσειδώνιον], corrigé en Ἡρακλείδην, cf. l. 15; la correction est expliquée par la note marginale. Sur les fonctions de l'économe, qui consistent à surveiller les fermiers de l'impôt au IIIe siècle, le texte essentiel est *Rev. Laws*, dans de nombreux passages des colonnes 11-57; à la fin du IIe siècle, l'extension de la compétence de l'épimélète et le changement des fonctions du stratège en diminuent l'importance. Cf. *P. Tebt.*, I, notamment 5, l. 159; 27, ll. 21 et 29; et ci-après.

15. Τὴν προσεκκειμένην ἀγορὰν τοῦ οἴνου. Le roi possédait le monopole de l'achat en gros et de la vente du vin : *Rev. Laws*, 24-35, et jouait le rôle d'intermédiaire entre le producteur et le consommateur; c'est l'économe qui procède à la vente avec l'*antigrapheus* et le fermier de l'impôt : *Rev. Laws*, 33, ll. 2-8; et Théogénès, dont Touth est ici l'agent, pourrait être un économe ou un *antigrapheus*, mais cf. n. 5. Certains paiements étaient effectués avec le produit de cette vente; cf. *P. Petr.* I, 24 (3), *cf.* III, 52 (*b*), 3 l. 3; II, 13 (17), *cf.* III, 42, D (3), l. 6; et surtout, II, 15, 2, *cf.* III, 43 (7), l. 6, si bien que nous trouvons l'expression ἀγορᾶς.., ἣν οὐκ εἴληφα, employée en parlant d'un ὀψώνιον; de même ici, Théogénès met une somme provenant de cette origine, à la disposition d'Héracleidès : c'est ce qu'indique peut-être le mot προσεκκειμένην, dont le sens précis n'apparaît pas tout à fait clairement. Pour la coutume générale d'employer des recettes spéciales à des dépenses spéciales, et pour des paiements en nature, cf. **3**, ll. 49-54 : εἰς τὴν ζυτηράν; ll. 64-69 : εἰς τὴν γινομένην σύ[νταξιν?; cf. ci-dessous, n. 16. — L'intervention de Lamiscos s'explique facilement : il veille à ce que l'hègémôn Métalleus, probablement un des clérouques établis sous sa direction (cf. n. 24-25), reçoive 42 drachmes qui lui sont dues; et il écrit dans ce sens à l'économe Hèracleidès; puis il communique sa lettre, pour contrôle, à Horos, le basilicogrammate, cf. n. 14.

16. Εἰς τὴν βασιλικὴν σύνταξιν. Le sens du mot : pension servie par le roi, a été donné par M. Smyly : *P. Petr.*, III, 86, qui a joint à son explication la liste des professions qui en bénéficiaient ; ce passage doit être ajouté à ceux de Diodore, V, 46, et de Lucien, *Dial. des Courtisanes*, 15, 3, qu'il a cités pour les soldats ; dans **3**, l. 66, des prisonniers reçoivent pareille pension ; elle y est payée en nature, comme dans *P. Petr.* III, 86.

17. Μεταλλεῖ τῶι ἡγεμόνι. Ἡγεμών signifie officier en général, et plus particulièrement, dans certains cas, officier d'infanterie : *Rev. Laws*, col. 37.

διπλῆς
τῆς β..... : διπλῆς dans l'interligne semble être l'interprétation du β de la ligne.

20-fin. Pour l'interprétation de tout ce passage, cf. l'introd.

20. Στράτων, cf. n. 4.

23. Sur l'importance de cette double date, cf. introd.

24-5. Τοῦ ἐπὶ συντά||ξεως. — Cf. *P. Tebt.*, I, 79, l. 89 ; 32, ll. 1, 9, 13 ; 31, ll. 6, 10, 15 ; 30, ll. 6, 10, 15 ; règnes de Philopator, Evergète II et Sôter II. Le titre est alors πρὸς τῆι συντάξει. Ce fonctionnaire a donc existé dès la fin du IIIe siècle. Il s'occupait des mutations des terres clérouchiques : *P. Tebt.*, I, 30 et 31 ; ici, il intervient dans le retour à l'État du κλῆρος d'un triacontaroure décédé.

25. Ὑπηρέτου. On connaît des hypérétes des hipparchies (*P. Petr.*, III, 112, col. 1, ll. 25 et 34) au IIIe siècle ; des ταγματικοὶ ὑπηρέται des cavaliers mercenaires à l'époque d'Évergète II d'après M. P. M. Meyer, *Heerwesen*, pp. 81-2.) Quant à leurs fonctions, c'étaient celles d'officiers-payeurs (id. *ibid.*).

Τῶν ἐν τῶι Ἀρσινοίτηι..... Μακεδόνων. Le dernier et le plus clair exposé de tout ce qui concerne les clérouques et les catœques a été donné par MM. Grenfell et Hunt, *P. Tebt.*, I, App. I, pp. 545-558.

25-6. Τὴν σπόρι||μον. A la fin du IIe siècle, quand on établissait de nouveaux clérouques, sans en déposséder d'anciens, on leur donnait des terres jusqu'alors non cultivées. Mais il y avait des exceptions et des abus : cf. *P. Tebt.*, I, App. I, pp. 554-5, qui renvoie aux textes.

26-7. Ὡι ὑπῆρχεν ἡ γῆ αὐτῶι καὶ ἐκγόνοις. Le pléonasme s'explique facilement ; cf. introd.

28. Τακτόμισθον κληρούχων? — On connaît des τακτόμισθοι κληροῦχοι (e. g. *P. Petr.*, III, 6 (*a*), l. 40 : Evergète I) ; — des tactomisthes attachés à un corps : τῶν Μηραίου τακτόμισθος *P. Petr.*, II, 47, *cf.* III, 55 (*b*), l. 7 : Philopator), ou : τάξεως πεζῶν τακτόμισθος (*P. Grenf.*, I, 10, l. 9 : Philometor) ; mais non des τακτόμισθοι κληρούχων ; peut-être doit-on restituer κληροῦχον ; quelle que soit la restitution adoptée, c'est toujours en qualité de τακτόμισθος que ce personnage (Stratoclès, vraisemblablement) intervient dans l'affaire.

31-2. Σὺν τοῖς ἐκ τοῦ ἐνεστηκότος σπόρο[υ] || ἐκφορίοις, cf. n. 10.

33. Κατὰ τὸ πρόσταγμα. La situation des clérouques était réglée par des décrets royaux, προστάγματα, dont quelques-uns ont été conservés : *P. Petrie*, II, 8 (1) 2 (3) = III, 20, *R°*, col. 4 ; *V°*, col. 1, 2, 3, sur les σταθμοί ; *P. Tebt.*, I, 5, *passim*, et 124. Aucun n'indique le délai auquel il est fait ici allusion.

33-4. L ε Ὑπερβερεταίου ι̅α̅ || Φαμενὼθ ι̅β̅, cf. n. 3.

36 Ἐπιγέγραφεν. Lamiscos a probablement ajouté une note, ἐπιγραφή, à la lettre du tactomisthe.

5. ORDRE DE DISTRIBUTION DE SEMENCES

Ghorân 9. 260-59 av. J.-C.
55 × 17.

Deux ordres de distribution de semences, écrits à la suite l'un de l'autre par la même main, sans qu'on puisse affirmer qu'ils soient absolument identiques (cf. n. 1-5). L'écriture est une cursive droite assez ramassée, d'après laquelle l'an 26, date du texte, doit appartenir au règne de Philadelphe.

Il faut rapprocher de ce texte *P. Petr.*, II, 39 (*a*), *cf.* III, 88, dont on ne peut dire à la vérité s'il est un ordre ou un rapport relatif aux distributions. Au contraire, le début de notre texte ne laisse à cet égard aucun doute : Εφαρμ [....Νικοστρά]τωι χαίρειν. Σύνταξον μετρῆσαι... Nicostratos est apparemment un sitologue (cf. d'ailleurs *P. Hibeh*, I, 87), et probablement supérieur au sitologue d'une κώμη, puisque les cultivateurs appartiennent à plusieurs villages

(cf. l. 6) ; Epharm... peut être un des agents de l'économe. Les cultivateurs, qui reçoivent les semences, étaient pour partie tout au moins des βασιλικοὶ γεωργοί ; plusieurs distributions se font à raison de 1 artabe par aroure (Wilcken, *Ostr.*, I, p. 777 ; *Archiv*, I, p. 150 n. 2). Il n'est pas possible de voir pour chaque distribution si elle est faite à titre de don ou de prêt (cf. *P. Tebt.*, I, pp. 226-7) ; nous rencontrons bien ici plusieurs fois les mots εἰς σπέρμα, mais ils s'opposent à εἰς πωολογίαν. Cette dernière expression reste obscure. Les grains distribués sont du blé, du blé mêlé d'orge (le seul donné εἰς πωολογίαν), de la gesse, de l'herbe ; mais l'indication de la nature des grains est parfois omise. — Sauf les cas assez rares auxquels il a été fait allusion, la contenance des terres n'est pas mentionnée et nous ne connaissons pas le taux de la distribution. Les greniers qui doivent fournir les grains ne semblent indiqués qu'à titre exceptionnel ; l'année des récoltes sur lesquelles ils doivent être prélevés figure souvent au contraire. Enfin, bien que les cultivateurs ne semblent pas rigoureusement répartis par divisions administratives et localités, on rencontre quelques renseignements géographiques (cf. n. 6 et 13.)

Recto

Ἐφαρμ.... Νικοστρά̄τωι χαίρειν. Σύνταξον μετρῆσαι . . . . . .
. . . . . *5 lettres* ..η . . . . . .
ἐκ τοῦ κ. L .....ι ε . *5 lettres* .μ καὶ.. [*10 lettres*] εἰς πωολογίαν
κρ(ιθο)πύρ(ου) (ἀρτάβας) λ ζ τοῦ ἐκ τοῦ
κε L .'...ος Πετεριέως, εἰς (ἀρούρας) Ν̄, κρ(ιθο)πύρ(ου) τοῦ ἐκ τοῦ κ. L
(ἀρτάβας) ς' ... εντηι Σίμωνος.... Καὶ τοῖς παρὰ
5 [τὴν Λίμνην · Φανήσει Παριέου γραμματεῖ, τοῦ ἐκ τοῦ κ. L (ἀρτάβας) κ ·
Πετοσίρει Ἰμού[θ]ου γραμματεῖ, κ,
καὶ ἐγ Λητοῦς πόλεως, κ · καὶ τοῖς Βουβαστίταις, ξ · Θεοφίλωι Ἀντισ-
θένους καὶ Ἀπολλωνίωι

ἐκ Κροκοδίλων πόλεως

Κερκίωνος καὶ Πάσιτι Μ.. θέους, μ · Δωρίωνι Ἀπολλωνίου, εἰς σπέρμα, πρὸς αἷς φησιν ἔχειν πυριοῦ πγ,
ἄλλας ἀπὸ τοῦ ὑπολελειμένου (ἀρτάβας) ιζ, καὶ εἰς πωλογίαν κριθοπύρ(ου) κ · Ἀμμωνίωι Διονυσίου
καὶ [Π..θ..ωι Ἀγχώριος, (ἀρτάβας) κ · Πρωτάρχωι Κρατέρου καὶ Ἀπολλωνίωι Πασίωνος, μ · Κρότωι
10 Φίλωνος καὶ Χάρμωι Χαρμίππου, (ἀρτάβας) ξ · Πάσιτι Μ....., Ὥρωι Ἀρυώτου, Σεμρθῶι Πάσιτος,
[(ἀρτάβας) ι · Ἀρκάδι Γενησικράτους καὶ Κι... Ἀρκάδος, πρὸς αἷς φησιν ἔχειν σπέρματος
[εἰς ἀρούρας κζ, ἐσπαρκέναι δὲ (ἀρούρας) . ἄλλας εἰς (ἀρούρας) ς, πυριοῦ) ς, καὶ εἰς πω ολο γίαν κριθο πύρ(ου) τοῦ ἐκ τοῦ
κε L, ι · Πτολεμαίωι Ἀν ἀν ιος, εἰς τὴν ἐν τῶι δρυμῶι, διὰ τὸ προσδεῖσθαι μέρος τι τῆς
γῆς αὐτοῦ πωλογίας, τοῦ ἐκ τοῦ κς L, (ἀρτάβας) μ · Φαιῆι Πάσιτος, Σύρωι, τοῦ ἐκ τοῦ κς L, μ ·
15 Δέωι Πεμήνιος καὶ Πόκωι Μεμήνιος, (ἀρτάβας) ν, ζ τοῦ ἐκ τοῦ κε L κε · Ἀσκληπιάδει
Διονυσίου εἰς σπέρμα, πυριοῦ) ι · Σισούχωι Νεχθεμιρῶτος, Πάσιτι Πανῆτος, Ἰμούθει Μαρρῆτος,
Θοτεῖ Σισούχου, τοῦ ἐκ τοῦ κς L, (ἀρτάβας) ξ · Εὐκράτει Σιρίνου, εἰς τὴν ἐν τῶι δρυμῶι,
τοῦ ἐκ τοῦ κε L, (ἀρτάβας) ρ. Καὶ τοῖς ἐν τῆι Μαιμάχου μερίδι · Δαρείωι Ἰωνᾶτος καὶ Πίστωι
Μενελάου, τοῦ ἐκ τοῦ κε L, Σ · Θεοδώρωι Ἡρώιδου, εἰς ἣν ἔσπαρκεν ἐν τῆι Πρα-

ἀρτάβας ἑκατὸν πεντήκοντα

20 κλείδου μερίδι, καὶ εἰς ξυλῖτιν, ἣμ μεμίσθωται πρὸς Φαρβαίθηι, σὺν τῆι σησαμιτίαι,
ὅση ἂν ἦι ἐν τῶι τόπωι τούτωι, ἣ γέγονε ξυλῖτις, ἧς κατέσπαρκεν νῦν ἐπὶ (ἀρούρας) ρ, τὰς δὲ
λοιπὰς κατασπείρει τὰς βεβρεγμένας (ἀρούρας) ι, φόρου τὴν (ἀρούραν) (ἀρτάβην) ᾳδ' · Θεστονήστου,

ὧν
ἃς ἐμισθώσατο παρὰ Πολέμωνος ἀρουρῶν) Σ ἀν(ὰ) β∠, σπέρμα εἰς
ἑκάστην πυρ(οῦ (ἀρτάβην) α, ἐφ' ὧι
ἐκ Κροκοδείλων πόλεως
ἐκ τοῦ ἰδίου ξυλοκοπήσει καὶ τὴν γῆν καθαρεῖ, πυρ(οῦ) α, καὶ ἀπὸ τοῦ
Ἰσιείου (ἀρτάβας) ο · Πίστωι
Μενελάου, Θεοδώρωι Ἡρώιδου, Ζωπυρίωνι Διοδώρου ἀντὶ ἀράκου ἀρταβῶν)
κη, ὧν ἐγράψαμεν
αὐτοῖς δοθῆναι εἰς σπέρμα, ἐκ Κροκοδίλων πόλεως χόρτου σπέρματος ιδ ·
Δημητρίωι Ἀπολλωνίου εἰς τίμ παρὰ τὴν Λίμνην ἐν τῆι Μαιμάχου
μερίδι, τοῦ ἐκ τοῦ
κε L ἀρτάβας ρ · Παυῆι, ἐγμεμίσθωται μὲν (ἀρούρας) υη, ἔχει δὲ σπέρμα
πυρ(οῦ) Σνη, κριθοπύρ(ου) ρν,
προσ
μετρῆσαι αὐτῶι, ἕως ἂν ἐπισκεψώμεθα, πυρ(οῦ) κ, καὶ εἰς πωλογίαν
κριθο πύρ(ου) τοῦ ἐκ τοῦ
κς L (ἀρτάβας) ν · Διονυσίωι Νουμηνίου, εἰς τὴν ἐν τοῖς περιχώμασιν.
(ἀρτάβας) ν, ζ τοῦ ἐκ τοῦ κε L
κε · Ἁρσιήσει Ὥρου, τοῦ ἐκ τοῦ κς L (ἀρτάβας) λ · Πάσιτι Κελεύριος καὶ
Φανήσει Πάσιτος
καὶ Τωρῦτι Πάσιτος, τοῦ ἐκ τοῦ κς L λ.
Ἐρρωσο. L κς, Χοιαχ ᾱ.

Ἐραρυ . . . . Νικοστράτωι χαίρειν. Σύνταξον μετρῆσαι Ἀλεξάνδρωι
Ν [4 lettres],
εἰς τὴν γῆν, ἣν μεμίσθωται παρὰ Πολέμωνος παρὰ τὴν Λίμνην ἐν τῆι
8 lettres... μερίδι, σπέρμα εἰς τὸν σπόρον τὸν ἐν τῶι κς L ἀπὸ τοῦ
Ἰσιείου
9 lettres... καὶ ἐκ Κροκοδίλων πόλεως εἰς πωλογίαν κριθοπύρου
(ἀρτάβας) λ ζ τοῦ
ἐκ τοῦ κ. L . . . . . καὶ..[. . .]
...εντηι Σιμωνος..... Καὶ τοῖς παρὰ τὴν Λίμνην κ. τ. λ.

Les ll. 39-58 reproduisent le texte des lignes 5-21, même les chiffres.

58 ξυλῖτις, ἧς κατέσπαρκεν νῦν ἐπὶ (ἀρούρας) ϙ, τὰς δὲ λοιπὰς καταστείρει ἀρούρας ι,

---

φόρου τὴν (ἀρούραν) (ἀρτάβην) αδ' · Θεστονήστου, ὧν ἐμισθώσατο παρὰ Πολέμωνος (ἀρουρῶν) Σ (ἀρουρῶν) ἀνὰ ϛ∠,

60 σπέρμα εἰς ἑκάστην, πυρ(οῦ) (ἀρτάβην) α, ἐφ' ὧι αὐτὸς ἐκ τοῦ ἰδίου ξυλοκοπήσει καὶ τὴν γῆν καθαρεῖ [*12 lettres*, ἐκ Κροκοδίλων πόλ̲εως ᾳ καὶ ἀπὸ τοῦ Ἰσιείου (ἀρτάβας) ο ἐπιμεμέτρηνται τὰς Πίστωι Μενελάου, Θεοδώρωι Ἡρώιδου, Ζωπυρίωνι Διοδώρου, ἀντὶ ἀράκου (ἀρτάβας) ἃς (ἀρτάβας) κη, ὧν ἐγράψαμεν αὐτοῖς δοθῆναι εἰς σπέρμα, ἐκ Κροκοδίλων πόλεως χόρτου

64 σπέρματος ιδ · κ. τ. λ.

Les ll. 64-fin reproduisent intégralement les ll. 27-34.

Verso

..... δ̄ εχουσ.... ᾱ..... ΝΙΚΟϹΤΡΑΤΩΙ.
οὐ δεδώκαμεν.

L. 3, cf. l. 37 : ζ, ων. — L. 4 (ἀρουρας), κρ ιθ πυρ(ου), αρταβας : sigles usuels. — L. 5 : του εκ του κε ou κς L. — L. 14 : Φαιηι ou Φαυηι. — L. 21, *in fin.*, et l. 58, επι (αρουρας) ϙ, : ⸮ = ιδ του ?, *Smyly* ; mais le chiffre des aroures serait oublié dans les deux cas. — L. 38, pli du papyrus. — L. 63 : αρταβας κη aurait sans doute dû être biffé.

Recto

« Epharm..... à Nicostratos, salut. Fais mesurer..... pour *poologia*, blé-orge : 30 artabes, dont sur les grains de l'an

25, . : à....., fils de Pétérieus, pour 200 aroures, blé-orge de l'an 2 . . 6 artabes; à ....entès (?), fils de Simon..... Et à ceux qui habitent près du Lac : à Phanésis, fils de Pariéos, scribe, sur les grains de l'an 2 . . 20 artabes; à Pétosiris, fils d'Imouthès, scribe, 20 artabes, et sur les grains de Létopolis, 20 autres; et aux gens de Boubaste, 60 artabes; à Théophilos, fils d'Antisthénès et à Apollonios, fils de Kerkiòn, et à Pasis, fils de M.....théès (?), sur les grains de Crocodilopolis, 40 artabes; à Dorion, fils d'Ammonios, pour semence, en plus des 83 artabes de blé qu'il dit avoir, 17 autres prises sur le blé restant, et pour *poologia*, blé-orge : 20 artabes; à Ammonios, fils de Dionysios, et à P..th..os, fils d'Anchòphis, 20 artabes; à Protarchos, fils de Crateros, et à Apollonios, fils de Pasiòn, 40 artabes; à Crotos, fils de Philòn, et à Charmos, fils de Charmippos, 60 artabes; à Pasis, fils de M....., à Horos, fils d'Haryotès, à Semphthos, fils de Pasis, 40 artabes; à Arcas, fils de Genèsicratès, et à Ki....., fils d'Arcas, en plus de celles qu'il dit avoir pour ensemencer 27 aroures, avec lesquelles il a ensemencé . aroures, 6 autres artabes de blé pour 6 aroures, et, pour *poologia*, blé-orge pris sur celui de l'an 25, 10 artabes; à Ptolémaios, fils d'Ananis, pour sa terre située dans le bois, parce qu'une partie de cette terre a encore besoin de *poologia*, sur les grains de l'an 26, 40 artabes; à Phaiès, fils de Pasis, Syrien, sur les grains de l'an 26, 40 artabes; à Déos, fils de Pémènis, et à Pocos, fils de Mémènis, 50 artabes, dont 25 sur les grains de l'an 25; à Asclépiadès, fils de Dionysios, pour semer, 40 artabes de blé; à Sisouchos, fils de Nechthémirôs, à Pasis, fils de Pauès, à Imouthès, fils de Marrès, à Thoteus, fils de Sisouchos, sur les grains de l'an 26, 60 artabes; à Eucratès, fils de Sisinos, pour sa terre située dans le bois, sur les grains de l'an 26, 100 artabes. Et aux cultivateurs du district de Maimachos : à Dareios, fils de Ionas, et à Pistos, fils de Ménélas, sur les grains de l'an 25, 200 artabes; à Théodoros, fils de Héròdès, pour la terre qu'il a ensemencée dans le district d'Héracleidès, 150 artabes, et pour la partie boisée qu'il a prise à bail près de

Pharbaita, avec les cultures de sésame, quelque grandes qu'elles soient dans cette région, qui sont devenues des bois, terre dont il a ensemencé à l'heure actuelle 90 aroures, et dont il ensemence les 10 autres qui ont été recouvertes par l'inondation, revenu par aroure, 1 artabe 1/4 ; à Thestonestos, pour les 200 aroures qu'il a prises à bail de Polemòn, à raison de 2 (artabes?) 1/2 (de loyer) par (aroure?), semences pour chaque (aroure), blé : 1 artabe, à condition qu'il coupera le bois et sarclera à ses frais, blé venant de Crocodilopolis, 1 artabe, et venant de l'Isieion, 70 artabes ; à Pistos, fils de Ménélas, à Théodoros, fils de Héròdès, à Zopyrion, fils de Diodoros, au lieu de 28 artabes de gesse, que nous avons écrit de leur donner comme semences, graines de fourrage venant de Crocodilopolis : 14 (artabes) ; à Démétrios, fils d'Apollonios, pour sa terre située près du Lac dans le district de Maimachos, sur les grains de l'an 25, 100 artabes ; à Pauès, il a pris à bail 408 aroures, il a comme semences en blé 258 artabes, en blé-orge 150, mesure-lui en outre, jusqu'à notre enquête, 20 artabes de blé, et pour *poologia* sur le blé-orge de l'an 26 50 artabes ; à Dionysios, fils de Nouménios, pour sa terre située dans les parties entourées de digues, 50 artabes, dont 25 sur les grains de l'an 25 ; à Harsiésis, fils de Horos, sur les grains de l'an 26, 30 artabes ; à Pasis, fils de Kéleuris, et à Phanésis, fils de Pasis, et à Tòous, fils de Pasis, sur les grains de l'an 26, 30 artabes.

Adieu. L'an 26, le 1er Choiak.

Epharm..... à Nicostratos, salut. Fais mesurer à Alexandros, fils de N...., pour la terre qu'il a prise à bail de Polémòn près du Lac dans le district de....., grains pour les semences de l'an 26, pris à l'Isieion . artabes, et à Crocodilopolis, pour *poologia*, blé-orge 30 artabes, dont... sur les grains de l'an.., etc. . . . . .

.....

(à Théodoros..... terre) dont il a ensemencé à l'heure présente 90 aroures, dont il ensemence le reste, 10 aroures, revenu par

aroure, 1 artabe 1/4; à Thestonestos, pour les 200 aroures qu'il a prises à bail de Polémòn, à raison de 2 (artabes ?) 1/2 (de loyer) par (aroure), semences pour chaque (aroure), blé, 1 artabe, à condition qu'il coupera le bois et sarclera à ses frais, ... sur les grains de Crocodilopolis, 1 (artabe), sur ceux de l'Isieion, 70 artabes; à Pistos, fils de Ménélas, à Théodoros, fils d'Héròdès, à Zopyrion, fils de Diodoros, on leur a mesuré les artabes, que nous avons écrit de leur donner comme semences, sur les grains de Crocodilopolis, graines de fourrage : 14 (artabes), etc...

Verso

..... 4	..... 1. Nous n'avons pas donné les....	A Nicostratos.

1. Νικοστρά[τωι; restitué d'après le *verso*.

1-5. L'état du texte de ces ll. et de celles qui leur correspondent (34-9) ne permet pas de dire si elles étaient identiques.

3. Εἰς πωλορίαν; cf. ll. 13-4 : διὰ τοῦ προσδεῖσθαι μέρος τι τῆς || γῆς αὐτοῦ πωλορίας. Mot nouveau.

4-5. Καὶ τοῖς παρὰ [τὴν Λίμ]ν[η]ν; cf. l. 18 : καὶ τοῖς ἐν τῆι Μαιμάχου μερίδι; est-ce une division géographique de la liste des cultivateurs? la l. 27 suggère le contraire : εἰς τὴμ παρὰ τὴν Λίμνην ἐν τῆι Μαιμάχου μερίδι. D'autre part : καὶ τοῖς Βουβαστίταις, l. 6, ne peut être placé sur le même plan que l'indication précédente, puisque le chiffre qui la suit ξ = 60 n'est nulle part égal au total d'un groupe quelconque de distributions : Théophilos et Apollonios (ll. 6-7), 40 artabes; Dorion (ll. 7 sqq.), 37 artabes, etc.; les distributions faites aux cultivateurs de Boubaste ont dû être indiquées en bloc.

6. Καὶ τοῖς Βουβαστίταις; cf. note précédente : faut-il entendre que Boubaste était située à l'époque ptolémaïque παρὰ τὴν Λίμνην? On a des raisons d'en chercher l'emplacement dans le voisinage de la moderne Roubayyât (*P. Fay.*, p. 11), dans le N.-E. du Fayoûm; mais jusqu'où s'étendait alors vers l'est le Birket el-Karoûn? La vérification de l'identification Psenuris = Senoûres,

proposée par MM. Grenfell et Hunt (*P. Fay.*, p. 14), serait d'un grand intérêt à cet égard : jusqu'à plus ample informé, elle reste probable ; et la mention d'un ἀγκαλός dans cette région (*P. Tebt.*, I, 79, ll. 66, 68, 74-5 et p. 340) indiquerait l'extension du lac Mœris jusqu'à Psenuris ; notre texte déplacerait encore vers l'est la rive orientale du lac. La mention d'un ἀγκαλός à Magdola (cf. *P. Tebt.*, *loc. laud.*) n'est peut-être pas une objection décisive : une petite nappe d'eau séparée a subsisté longtemps dans la dépression du Gharak (cf. Jouguet, *B. C. H.*, 1901, pp. 380 sqq.)

6. Ἐγ Λητοῦς πόλεως ; cf. l. 6, *interl.* et *passim*, ἐκ Κροκοδίλων πόλεως ; l. 24 : ἀπὸ τοῦ Ἰσιείου ; ce sont des greniers, θησαυροί, que l'on met à contribution pour compléter certaines distributions ; le grenier du village de l'Isieion est déjà cité dans *P. Petr.*, III, 106, *recto*, l. 4, et en bas de la page ; il est naturel que l'on ait recours à celui de Crocodilopolis, la métropole du nome ; enfin les rapports économiques entre l'Arsinoïte et les nomes voisins étaient très suivis ; cf. *Rev. Laws*, col. 69, et la note.

13. Εἰς τὴν ἐν τῶι δρυμῶι ; ὁ Δρυμός est employé comme nom propre dans *P. Petr.*, III, 83, ll. 6-7, περὶ Ἱερὰν Νῆσον ὑπὲρ τοῦ Δρυμοῦ ; il y avait deux Hiera Nèsos dans l'Arsinoïte, l'une dans le district de Polémôn, l'autre dans celui d'Hèrakleidès ; la mention de Boubaste (l. 6) semble écarter la première ; certaines listes des *Petr. pap.* III, 117, *i*, *j*, *k* permettent de croire que la seconde était située non loin de Philadelphie et de Karanis ; on peut conjecturer que notre δρυμός est le même que celui des *P. Petrie*.

18. Καὶ τοῖς ἐν τῆι Μαμάχου μερίδι ; cf. *P. Petr.*, II, 23, (2) l. 2 : Κερκεουσίρεως τῆς Μαμάχου νομαρχίας ; et d'autre part, *P. Petr.*, III, 37 (a) col. 1, ll. 3-4 = II, 22, (2) : ἐν τῆι Καλλι||φάνους μερίδι τῆς Νίκωνος νομαρχίας, (an 28 de Philadelphe) ; il est difficile d'admettre dans ces conditions que μερίς soit un terme technique.

20. Καὶ εἰς ξυλῖτιν ; cf. *P. Petrie*, II, 39 (a), ll. 7 sqq. (cf. III, 88) : Πάπτι Κολούνθιος εἰς τὴν ξυλῖτιν || τὴν περὶ Ἀττίνου Ἰσιεῖον τῆς αὐτῆς ?) || νομαρχίας εἰς ἀρούρας) κ, κρότωνος α[∠] ; cette dernière indication est à rapprocher de : τὸν τῆι σησαμιτίαι.... || ..ῆ γέγονε ξυλῖτις ; ce sont dans les deux cas des plantes oléagineuses.

22. Τὰς βεβρεγμένας ἀρούρας ; ces mots se rencontrent dans plusieurs des *P. Tebt.*, I, notamment *P. Tebt.*, I, 71 ; l'indication de l'ἐκφόριον y suit celle des aroures. Noter que le montant de la distribution faite à Théodoros pour sa ξυλῖτις a été omis.

23-4. Ἐφ' ὧι ἐκ τοῦ ἰδίου ξυλοκοπήσει καὶ τὴν γῆν καθαρεῖ... ; il s'agit donc de la mise en état d'une terre encore inculte ou abandonnée temporairement ; les mots ἐκ τοῦ ἰδίου donneraient à croire qu'à l'ordinaire ces travaux étaient payés au cultivateur.

25. Pistos, fils de Ménélas, et Théodoros, fils d'Hérodès, reçoivent déjà 200 et 150 artabes respectivement, l. 19 ; ici il s'agit de remplacer des graines

de gesse par des graines d'herbe ; ll. 63-4, les graines d'herbe semblent avoir été données déjà en supplément ; cf. la correction apportée au texte par le scribe.

28. Pour 408 aroures qu'il a prises à bail, Paués a déjà 408 artabes de semences : 258 de blé, 150 de blé mêlé d'orge ; on lui fait cependant une distribution supplémentaire, « jusqu'après enquête », sans que nous en voyions la raison.

30. Ἐν τοῖς περιχώμασιν ; cf. **1**, notamment *verso* l. 27, et la note.

6. DÉCLARATION RELATIVE A UN VOL

GHORÂN. 12. IIIe SIÈCLE.
38 × 10.

Ce texte, qui est un προσάγγελμα, et les deux suivants, un ὑπόμνημα et une ἔντευξις, représentent les trois formes de requête en usage dans l'Égypte ptolémaïque. — Προσάγγελμα, déjà employé dans *P. Petr.*, III, 34 (*a*) p. x et dans *P. Hibeh*, I, 144 (cf. 36 et 37), est sans doute synonyme de προσαγγελία (*P. Grenf.* I, 17, l. 13 ; *P. Petr.*, III, 51, l. 6) ; les προσαγγέλματα connus sont adressés au comogrammate (*P. Petr.*, III, p. x : il s'agit de cultures brûlées sur l'aire) ou aux officiers de police, archiphylacite (cf. *P. Petr.*, III, 28 (*e*), l. 13 ou phylacite (*P. Hibeh*, I, 36 et 144 ; 37). — La question des ἐντεύξεις et des ὑπομνήματα a été abordée déjà par M. Foucart (*Rev. arch.*, IV (1904), p. 162) pour le IIIe siècle et M. Laqueur (*Quaest. epigr. et papyrolog. sel.*, 1er mémoire) pour le IIe : les ἐντεύξεις ne sont jamais adressées qu'au roi ou aux chrématistes ; dans le premier cas, elles s'arrêtent souvent aux bureaux du stratège

(*P. Magd.*, 1re série, p. 96); — l'ὑπόμνημα, destiné seulement aux fonctionnaires, y compris les chrématistes, suit fréquemment une ἔντευξις pour la rappeler ou la compléter; cf. **8**, ll. 5-6.

Ici Pétésouchos, fils de Pasis, informe Crèsilaos qu'il a été victime de violences et de vol sur la route de Tébetnou à Corphotoun (?). On peut penser par analogie avec les papyrus ci-dessus cités que Crèsilaos est un phylacite. C'est vraisemblablement le personnage nommé dans **8** : les deux textes proviennent du même cartonnage.

La déclaration est répétée, de même que dans *P. Hibeh*, I, 36 et 37.

L ζ Τῦβι προσαγγέλλει
Κρησιλάωι Πετεσοῦχος
Πάσιτος . Διαβάντος μου
ἐκ Τεβέτνου εἰς Κορφοτουν
5 ἐπισκέψασθαι τὴν ἀδελφήν
ἥσαντές τινές
συναντ[ε]ς μοι ἔξω τῆς
κώμης ὀψὲ τῆς ἡμέ(ρας)
ἐξέδυσαν χιτῶνα
ἄξιον ⊢ ς, ἱμάτιον
10 τριβακὸν ἄξιον ⊢ ς
ω α
καὶ ἀφείλοντό μου
ς
κρόκην καὶ στήμονος
ὁλκὴν
μνᾶς τρεῖς χρυσῶι
ἐλάσσω ἀξί(αν) ⊢ η,
15 καὶ μαρσίππιον ἐν ὧι
χαλκοῦ ⊢ ζ / ⊢ κζ

L ζ Τῦβι προσαγγέλλει
Κρησιλάωι (2e *main* :) Πετεσοῦχος
Πάσιτος κ. τ. λ....

d'une main beaucoup plus soignée, sans ratures et sans autre variante que :

L. 23 (cf. l. 7 : ἔξω τῆς κώμης ὀψὲ τῆι ἑ ἐξέ-
24 : δυσαν χιτῶνα κ. τ. λ.

L. 10, *interl.* : ω α, très douteux. — L. 23. τῆι ἑ : première main.

« L'an 7, Tybi. Déclaration adressée à Crèsilaos par Pétésouchos, fils de Pasis. Comme j'allais de Tébetnou à Corphotoun pour visiter ma sœur, des gens m'ont abordé en dehors du village à la fin du jour, m'ont dépouillé d'une tunique valant six drachmes, d'un manteau usagé valant six drachmes et m'ont enlevé un poids de laine pour trame et chaîne de 3 mines..... d'une valeur de 8 drachmes, et une bourse contenant 7 drachmes en monnaie de bronze ; total : 27 drachmes. »

L. 1-3. La rédaction du début peut varier : *P. Hibeh*, I, 37, ll. 2-4 : προσαγγέλλει Στράτιος Στράτωνος Θρᾶιξ τῆς ἐπιγονῆς Πτολεμαίωι φυλακίτηι ; *P. Hibeh*, I, 144 (descriptions : προσάγγελμα παρὰ Ἀμεννέως Ἀρμιύσει φυλακίτηι (même formule dans *P. Petrie*, III, (34 *a*), ll. 1-2), p. x).

L. 4. Τεβέτνου (cf. *P. Hibeh*, I, 81, l. 9), village connu du Fayoum qui, d'après M. Amelineau, *Géographie*, 487, et M. C. Wessely, *Topographie des Faijum*, doit être cherché près du village moderne de Dafadnou. Il ferait donc partie du district de Polémôn. Κορφοτουν ne nous est pas connu.

L. 7, cf. l. 23. Ὀφέ restitue d'après la ligne 23; — τῆι ζ, cette indication manque au début.

L. 12. Κρόκῃ καὶ στήμονος. Cf. *P. Tebt*, I, 116, II. 26-27; 117, l. 53.

L. 13-14. Χρυσῶι ἐλάσσω reste obscur. M. Smyly suggère, sous toutes réserves : « un poids de trois mines, moins un χρυσός », en supposant que χρυσός désigne un poids.

7. PÉTITION AU ROI

GHORÂN, 13. IIIe SIÈCLE.
13 × 18.

Brouillon d'une ἔντευξις, adressée au roi (cf. *P. Magd.*, 1re série, introd.) par la victime d'un emprisonnement arbitraire. Le texte est écrit sur deux colonnes, au *recto* (au *verso*, un texte démotique), avec des blancs et des corrections; l'écriture est une cursive assez négligée qui peut dater du règne de Philadelphe. Il est donc analogue à tous égards à *P. Hibeh*, I, 34 et 73; si l'on en rapproche encore le papyrus de Magdola, publié dans les *Mél. Nicole*, pp. 281 sqq., *P. Petrie*, III, 36 (*a*), *P. Goods.*, 5, *P. Cairo*, 10.374, *P. Grenf.*, I, 41 (cf. Wilcken, *Archiv*, II, p. 578), on aura une image assez complète des mœurs policières dans l'Egypte ptolémaïque.

Col. I

Βασιλεῖ Πτολεμαίωι χαίρειν.
Διον..δόωρος ἀδικοῦμαι
ὑπὸ ἐν Κερκεσούχι τοῦ δεσμοφύ(λακος).
Διατρίβοντος γάρ μου μετὰ
5 Ἀπολλωνίου αὐτοῦ ἐμοῦ οἰκείου
καὶ ἐπιζητήσαντος αὐτοῦ
βυβλάριά τινα, ἃ ἐδεδώκειν ἐν
φυλακῆι, ταῦτα δέ μου οὐχ εὑρίσ-
κοντος, προσπικρανθείς μοι
10 ἀξίωσεν συνέταξεν Σπινθῆρα,
τὸν ἐν Κερκεσούχοις φυ(λακίτην), συν-
έχειν με. Οὗτος δὲ

Col. II

ἀπήγαγέν με εἰς τὸ αὖθι δεσμω-
τήριον, εἶπεν τῶι δεσμοφύ(λακι)
15 δι' ἣν αἰτίαν συνέσχημαι,
καὶ ἵνα, ἂν Ἀπολλώνιος συντάξηι,
ἀφῆι με. Ὁ δὲ Νυνὶ δὲ ἀνενή-
νοχέν με εἰς τὸ ἐν Κροκο-
δίλων πό(λει) δεσμωτήριον,
20 φάσκων εἶναί με κακουρ-
γόν· δέομαι καὶ τοῦ Ἀπολ-
λωνίου ἥξειν καὶ ἐάσειν αὐ-
τὸν διέσθαι με, οὐ προσέσ-
χηκεν. Δέομαι οὖν σὸν
25 [...

L. 2. Διον..οδωρος; peut-être Διονυσοδωρος; υ est possible; σ serait d'une forme tout à fait inusitée à l'époque ptolémaïque. — L. 3 : Υπο του δεσμοφυ(λακος), *sic*, *pap.* — Κερκεσουχι, l. Κερκεσούχοις. — L. 4, *interl.* : αυτου corrige εμου en εμαυτου. — L. 9, *interl.* : αξιωσεν; peut-être : ηξιωσεν, mais α est plus probable.

« Au roi Ptolémée, salut. Moi, Dionysodoros, je suis lésé par . . . . . , geôlier de Kerkésoucha. Comme je m'entretenais avec Apollonios, mon parent, il me réclama de petits livres qu'il m'avait donnés en garde; je ne les retrouvai pas, et lui, s'aigrissant contre moi, demanda à Spinther, un phylacite de Kerkésoucha, de m'arrêter. Celui-ci me conduisit dans la prison du village, et dit au geôlier pourquoi j'étais arrêté, afin qu'il me relachât, si Apollonios l'ordonnait. Mais maintenant il m'a transféré à la prison de Crocodilopolis, prétendant que je suis un malfaiteur; je demande à Apollonios de venir et de permettre de me relâcher, il n'y a pas prêté attention. Je supplie donc t..... »

3. Ὑπὸ..... τοῦ κ. τ. λ. : il ignore le nom du geôlier de Kerkesouka ; d'où ce blanc sur ce brouillon.

11. Τὸν ἐν Κερκεσούχοις φυ(λακίτην); et non : φύ(λακα) ; ce ne peut être le geôlier, puisqu'il ignore son nom; la phrase suivante serait d'ailleurs incompréhensible.

17-21. Transfert de la prison du bourg à celle de la métropole.

8. MÉMOIRE D'UN CULTIVATEUR ROYAL

GHORÂN. 12. IIIe SIÈCLE
33 × 16.

Un ὑπόμνημα adressé à Nicanor, qui est peut-être un stratège, par Phibis, cultivateur royal, contre Crèsilaos (cf. note 7), qui lui a pris, dit-il, plusieurs bêtes de sommes nécessaires aux travaux de sa terre. Le texte n'est pas daté; d'après l'écriture, on peut l'attribuer au milieu du IIIe siècle. Il est écrit au recto et dans le sens des fibres.

Sur la forme de l'ὑπόμνημα, comparée à celle du προσάγγελμα et de l'ἔντευξις, cf. 6, introd.

Ὑπόμνημα Νικάνορι παρὰ Φίβιος
τοῦ Πάσιτος, γεωργοῦ ἐξ Ὀξυρύγχων
τοῦ Ἀρσινοίτου. Γεωργῶ γῆν
βασιλικὴν (ἀρουρῶν) ρξ, καὶ ἡ γῆ
5 παρέστηκεν· ἔδωκά σοι καὶ
πρότερον ἔντευξιν ὅτι
ἀφείρηταί μου Κρησίλαος
ζεύγη ταυρικὰ β καὶ ὄνους
θηλείας β καὶ πώλους β,
10 οὐδὲν ὀφείλοντος ἐμοῦ αὐτῶι·

καλῶς οὖν ποιή[σεις μνησθεὶς
Θεοδώρωι, ἵνα προστάξηι [αὐτὸν]
ἀποδοῦναί μοι τὰ κτήν[η, ὅ]πως
δύνωμαι ἀναπληροῦν τὰ ἐ[κ-]
15 φόρια τῆς γῆς.
Εὐτύχει.

L. 7. l. ἀφήιρηται.

« Mémoire adressé à Nicanor par Phibis, fils de Pasis, cultivateur d'Oxyrynchos dans le nome Arsinoïte. Je cultive un lot de terre royale d'une contenance de 160 aroures, et.....; je t'ai déjà fait savoir par une requête que Crèsilaos m'a enlevé deux paires de taureaux, deux ânesses et deux ânons, bien que je ne lui doive rien; tu feras bien de rappeler à Théodoros qu'il lui ordonne de me rendre mes bêtes pour que je puisse acquitter le loyer de ma terre. Adieu. »

2. Ὀξύρυγχα ou Ὀξόρυγκα (cf. *P. Magd.*, 21) est un village du district de Polémôn.

4-5. Καὶ ἡ γῆ παρέστηκεν. Cf. *P. Petrie*, III, 43 3, ll. 14-15 : ἔτι δὲ οὐκ ἀγνοεῖς ὡς σοι διελέγην περὶ σή[σ]άμου καὶ κρότωνος [ὅ]τι παρέστηκεν. Le mot doit être un terme technique de la langue de l'agriculture; mais nous n'en voyons pas le sens.

5-6. Ἔδωκά σοι καὶ || πρότερον ἔντευξιν; cf. *P. Petr.*, II, 12 (3), lettre adressée à un stratège, qui a déjà reçu de l'envoyeur une ἔντευξις; le cas est exactement le même qu'ici; les mots : ἔδωκά σοι montrent que le stratège servait d'intermédiaire pour la transmission (cf. **6**, introd.).

7. Κρησίλαος : cf. **6**, introd.; il a donc pu intervenir ici à raison de ses fonctions de phylacite.

12. Θεοδώρωι : Dans les *P. Magd.*, c'est l'épistate qui est chargé par le stratège de régler pareilles affaires; peut-être Nicanor est-il un stratège et Théodoros un épistate.

9. MÉMOIRE D'UN FERMIER DU MONOPOLE DE L'HUILE

GHORÂN. 9. IIIe SIÈCLE.
21 × 8.

Mémoire adressé par Apollon, fermier du monopole de l'huile dans une localité inconnue, à l'économe Asclèpiadès. L'écriture est une cursive qui date du règne de Philadelphe.

L'objet du mémoire est le paiement d'un fourneau et de ses accessoires qui ont dû servir à la fabrication de l'huile dans un ἐλαιούργιον ; l'emploi de ce procédé, jusqu'ici connu par le seul témoignage d'Hérodote (II, 94), était expliqué dans une phrase malheureusement mutilée. Le fermier adresse à l'économe, en vue de ce paiement, une proposition dont tous les détails n'apparaissent pas clairement, surtout à cause de l'état du papyrus; et, pour l'interprétation générale, il reste à expliquer pourquoi le fermier, agent du monopole, doit rembourser le prix du fourneau et de ses accessoires (ll. 12 et 14, cf. l. 6), apparemment fournis par l'État maître de tous les instruments nécessaires à la fabrication : cf. *Rev. Laws*, col. 46, ll. 8-12.

Ὑπόμνημα Ἀσκληπιά-
δηι οἰκονόμωι παρ' Ἀπόλ-
λωνος τοῦ ἐξειληρότος

τὴν διάθεσιν τοῦ ἐλαίου.
Κάμινον καὶ τὰ συνκύ-
ροντα προσωφείληκα
πρὸς τὴν σύνταξιν τοῦ
Φαῶφι ἐλαίου, με[τρητὰς] γ,
διὰ τὸ τὸν ὅλμον πλήρ-
νος ε.ι..ς πεποικέ-
ναι ἐν τῶι Λαβυρύνθωι
εἰς δὲ τοῦτο ὑπάρχει
μοι σησάμου ἐπεὶ
τῆς ἄλω εἰς ἀρτά-
βας ., ἃς ἀπομε-
τρήσω τῶι βασιλεῖ ἕ-
ως Ἀθὺρ λ· ἐὰν οὖν
σοι φαίνηται, γράψαι Ἀρ-
χήβι τῶι οἰκονόμωι ε.
τὸ σήσαμον τοῦτον, ᾧ
ὑπάρχει μοι, καὶ με-
θὲν ὀφίλειν τοῖς κυρίοις
.....ν...γ.η.
. ἀπομετρῆσαι
[...] τὸ σήσαμον
τῶι βασιλεῖ.
Εὐτύχει.

L. 6 : l. προσωφείληκα. — Ll. 9-10 : l. πλείονος. — Ll. 10-1 : l. πεποιηκέναι. — L. 13 : l. ἐπὶ. — Ll. 14-5 : [ε]ἰς ἀρτάβας ξ ou ζ. — L. 20 : l. τοῦτο. — Ll. 21-2 : l. μηθὲν. — L. 22 : l. ὀφείλειν.

« Mémoire adressé à Asclèpiadès, économe, par Apollon, entrepreneur de la vente de l'huile. J'ai à payer le prix d'un four-

neau et de ses accessoires pour la fourniture d'huile de Phaophi, qui est de 3 métrètes, parce que le mortier a..... dans le labyrinthe; en vue de ce paiement, il me reste sur l'aire . artabes de sésame, que je verserai au roi avant le 30 Athyr; si tu le juges bon, écris à Archèbis l'économe.... ce sésame qui me reste et dis-lui que je ne dois rien aux souverains..... verser le sésame au roi. Adieu. »

3-4. Cf. *P. Tebt.*, I, 38, l. 10 et 39, ll. 2-3 : τοῦ ἐξειληφότος τὴν διάθεσιν καὶ τὸ τέλος τοῦ ἐλαίου; et pour le commentaire, *ibid.*, 38, introd., et n. 10.

5. Κάμινον; très probablement un procédé analogue à celui que nous fait connaître *Hérodote*, II, 94 (pour le κίκι); il n'en est pas fait mention dans les *Rev. Laws*.

6-7. Τὴν σύνταξιν τοῦ Φαῶφι ἐλαίου; le fermier du monopole vendait l'huile, sous la surveillance de l'économe et de l'antigraphe, aux revendeurs au détail (ἐλαιοκάπηλοι, μετάβολοι ou παλιμπρατοῦντες, selon les endroits, cf. *Rev. Laws*, col. 47, note 11); la quantité à vendre chaque jour par chacun d'eux, et par conséquent à fournir par le fermier, était fixée par un contrat, mensuel dans la χώρα, d'une durée inconnue à Alexandrie; cf. *Rev. Laws*, 47, ll. 10 sqq.; les mots τοῦ Φαῶφι se réfèrent évidemment à cet usage.

9 sqq. Ces lignes expliquaient vraisemblablement l'emploi du fourneau.

13-4. Ἐπὶ τῆς ἅλω; cf. *Rev. Laws*, col. 39, l. 9; 41, l. 19.

16-7. Ἕως Ἀθὺρ ζ : avant la fin du mois qui suit Phaophi (l. 8), par conséquent.

SECOND FASCICULE

TABLE DES PAPYRUS

	Av. J.-C.		Page
10. Dénombrements et Comptes	IIIe se	....	69
11. Lettre relative aux Pastophores	mil. IIIe se	....	75
12. Lettre à Aristarchos	250-49	....	77
13. Lettre d'Aristarchos à Chrysippos	244-3	....	79
14. Lettre d'Ammonios à Aristarchos	243-2	....	81
15. Lettre d'Aristandros à Aristarchos	242-1	....	83
16. Lettre à Aristarchos	Philad. ou Éverg.	....	85
17. Lettre du père d'Aristarchos	Philad. ou Éverg.	....	87
18. Ordre de paiement en nature	Éverg. ou Philop.	....	89
19. Reçu de sitologue	mil. IIIe se	....	90
20. Comptes d'un sitologue	IIIe se	....	92
21. Reçu d'un nauclère	221	....	99
22. Reçu de nauclère	221	....	102
23. Reçu de nauclère	221	....	104
24. Reçu de nauclère	IIIe se	....	106
25. Comptes de transport par eau	IIIe se	....	110
26. Lettre d'Apollonios à son père	IIIe se	....	116
27. Liste de noms propres	Éverg. ou Philop.	....	118
28. Registre judiciaire	IIIe se	....	120
29. Fragment d'un code	IIIe se	....	124

Ce fascicule est édité par Paul Collart et Jean Lesquier.

10. DÉNOMBREMENTS ET COMPTES

EL-LAHOÛN 12. IIIe SIÈCLE.

SIX petits fragments de la même main, provenant sans aucun doute de la même pièce. L'écriture est une cursive fine et nette, qui semble dater du règne de Philopator.

De ces fragments, seuls les deux derniers se raccordent. On peut néanmoins les classer en deux groupes : 1° Les fragments 1 et 2 contiennent un dénombrement où les individus devaient être rangés par catégorie de population, par circonscription (cf. 1, l. 3, καὶ τῆς Ἡρακλείδου μερίδος; 2, l. 1, ἐν τοῖς περὶ λίμν(ην)) et par sexe ; mais on ne sait s'il s'agit d'hommes ou d'animaux. La mention des μισθοφόροι ἱππεῖς (1, l. 1.) et le mot ἀ]χύρου (6, l. 7) donnent à penser que nous avons là un dénombrement militaire et peut-être un recensement de chevaux (cf. en ce cas *P. Petr.* II, 34, (*a*), (*b*), (*d*) cf. III, 54, (*a*) (*b*) et *P. Hibeh* I, 162); mais le sexe est ici indiqué au neutre, ce qui n'est pas favorable à cette hypothèse et rapproche notre texte de *P. Petr.*, III, 93, lui-même très obscur. Le fragment 2 contient dans ses dernières lignes un compte récapitulatif, qui était vraisemblablement la fin du dénombrement (cf. le mot λόγος, *fragm.* 2, ll. 1-3); les sommes sont indiquées en drachmes, au taux d'une drachme par individu mâle, et d'une demie drachme par femelle (cf. *P. Petr.* III, 93, col VII, ll. 11-13 où le taux est différent). 2° Les

fragments 3, 4, 5, 6, qui appartiennent évidemment tous les quatre à la même partie du document ne contiennent pas d'autres distinctions que celle des sexes; d'après 4, 5 et 6 chaque ligne donne un chiffre de mâles et un chiffre de femelles qui sont ensuite additionnés ensemble. Certains de ces chiffres sont très peu élevés, d'autres au contraire sont si importants qu'ils doivent représenter des totaux généraux.

L'ensemble paraît avoir été un λόγος ayant sans doute pour base le dénombrement dont les fragments 1 et 2 représentent une partie.

Fragm. 1 8 1/2 × 8

Καὶ τῶν μισθοφόρων ἱππέων
Ἑρμοκράτης ὁ γραμματεὺς .....
τῆς Ἡρακλείδου μερίδος
ἀρσενικὰι ΥΚΘ καὶ λαικὰ τεθραμ-
5 μένα ὁ / υλγ, θηλυκὰ ... / ...[1]
τῆς Πολέμωνος ἀρσενικὰ ...
καὶ λαικὰ .. / χμε, θη[λυκὰ ... / ...]
.....
..... ωλζ.....

« Et dans la cavalerie mercenaire... Hermocratès, scribe (des cavaliers mercenaires)... : dans le district d'Héracleidès, mâles 429, plus ... 4; total : 433; femelles...; (total :...); — dans le district de Polémôn, mâles....., plus ..; total : 645; femelles... (total : ...)... ... total : 837 (?)... »

1. L'emploi des μισθοφόροι ἱππεῖς dans l'armée ptolémaïque est connu par de nombreux textes; ils formaient la plus grande partie, sinon la totalité de la cavalerie active; cf. Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, IV, pp. 4-13. Mais il n'y avait pas de fortes garnisons dans les districts de l'Arsinoïte et d'après les chiffres donnés ici il s'agit très vraisemblablement de μισθοφόροι κληροῦχοι, dont *P. Petr.*, III, 112 (*f*) et (*g*), entre autres textes, ont déjà fait connaître l'existence à la fin du règne d'Évergète et au début de celui de Philopator.

2. Ce scribe est probablement l'un de ceux qui étaient attachés soit aux différentes armes dans les garnisons (γραμματεὺς τῶν μισθοφόρων ἱππέων, *Actenst.*, 5; 6; 7; τῶν μισθοφόρων πεζῶν, *ibid.*, 11), soit aux différentes catégories de clérouques et catœques (τῶν κατοίκων ἱππέων, e. g. *P. Tebt.*, I, 32, l. 15); ils tenaient les rôles de ces corps et catégories.

4-5. Ἀρσενι(κά), λαικά, θη(λυκά). Nous sous-entendons σώματα, cf. *P. Petr.*, III, 93, col. VII, ll. 11-13. L'abréviation θη ( ) pour θη(λύς) ou θη(λυκά) se retrouve dans ce texte et dans *P. Petr.* II, 35 (*a*) cf. III, 54 (*b*) (*a*). Quant au terme λαικά, nous ne pouvons en déterminer le sens.

4-5. Τ[εθραμ]μένα. Le mot revient dans les fragments suivants; il désignerait des enfants, s'il s'agit de personnes ou d'esclaves; des poulains, s'il s'agit de chevaux.

9. Ὧλζ : vraisemblablement l'un des totaux relatifs au district de Thémistès; τῆς Θεμίστου se lisait probablement au début de la ligne 8, où il ne subsiste que quelque traits illisibles.

Fragm. 2 18 × 4

ἐ̣ν τοῖς περὶ Λίμν(ην) καὶ τ̣
θ̣ηλυ(κὰ) Λ̣χ̣λ̣ / Γ̣τ̣.
τεθ̣ρ̣αμμένα ἀρσενι(κὰ) ·
ψ̣ζ̣
ιγ̣, θηλυ(κὰ) χ̣με / Λ̣..
ἀρσενι(κὰ) ψ̣ζ̣

Λμ? ε, θηλυκὰ, ωοϛ / ΛΦιζ
ἀρσενι(κὰ) Λνη

Ὑυιη
10 τεθραμμένα νδ / Ὑυο β
⊢ Ὑυοβ
Ὑρ μὸ ἀνι(ὰ) ζ ⊢ Λροβ
⊢ Ἑμὸ
φυλάκιον ⊢ θ

« Dans la région du lac et... femelles 1630, total 33.. mâles... 707... 13, femelles 645, total 1..... mâles 707... 1045, femelles 872, total 1917... mâles 1058... 3418... 42, total 3472, drachmes 3472... 3144 à raison de 3 oboles par individu, drachmes 1572... drachmes 5044, *phylacion*, drachmes 9 ».

1. Τοῖς περὶ Λίμνάν., cf. 5 *l.* 27 : εἰς τὴμ παρὰ τὴν Λίμνην.

5. Ἑ. Fin d'un nombre. On trouve un trait sur les totaux, *fragm.* 1, l. 4 et *fragm.* 2, l. 7.

9-12. La l. 12 nous donne le total des θηλυκὰ avec une faute de calcul Ὑρμὸ pour Ὑρμζ. A la l. 11 nous devons avoir le total des non θηλυκὰ (ἀρσενικὰ, τεθραμμένα etc.). On remarquera que la somme payée par mâle est la moitié de la somme payée par femelle. Dans *P. Petr.*, III, col. VII ll. 11-12 on trouve 4 oboles par mâle et 2 obole par femelle.

14. Φυλάκιον, est pour nous obscur. Peut-être erreur pour φυλακι<τικ>ὸν, impôt déjà connu. Wilcken, *Gr. Ost*, I, p. 402; *P. Petr.* III 31 f ll. 2, 9 etc.

Fragm. 3 17 × 2 1/2

ἔστιν οὖν ὁ λόγος
ἀρσ ενι(κὰ) ‖ $\overset{B}{M}$.
... λόγου.
... ἀρσε(νικὰ) ω
ἀρσεν(ικὰ) [
ἀρσε(νικὰ).. [
ἀ χύρου ν̄
ἀρσε(νικὰ) [
ἀρσε(νικὰ) [
ἀρσε(νικὰ) [
ἀρσε(νικὰ) [
ἀρσε(νικὰ). [
ἀρσε(νικὰ). [
ἀρσε(νικὰ). [
... ψαν.. [

Au dos, d'une autre main :

Χρύσ ιππος
χαίρειν
Λ
Λψ

Fragm. 4 9 × 6

	ἀ̣ρ̣σ̣ ενικὰ̣			
	ρ̣ς̣	θη(λυκὰ)	ξ̣ [. /...]	
ἀ̣ρ̣σ̣ενικὰ̣	υ̣κ̣	θη(λυκὰ)	υ. [/...]	
ἀρσε(νικὰ)	γ̣			
5 ἀρσε(νικὰ)	ζ̣	θη(λυκὰ)	ε [/ ιβ]	
ἀρσεν(ικὰ)	Σπ	θη(λυκὰ)	Σπ	/ ρ̣ξ̣
ἀρσενι(κὰ)	β	θη(λυκὰ)	β	/ δ̣

L. 2 : ρ̣ς̣, ς̣ corrigé sur υ. θη(λυκὰ), θ̣, pap.
L. 4 : γ̣ corrigé sur ς̣.

Fragm. 5 ἀρ̣σεν(ικὰ)
4 × 3 1/2 ἀρσενι(κὰ)
θη(λυκὰ) ΛΣκα ⋮ ...
ἀρσε]ν(ικὰ) M̅ B̅ Σμα θη(λυκὰ) M̅ ⋮ Δ̊ψμθ / M̅ ς̊ Ϯq
5 ἀρσενι(κὰ) Γ̊Ϯζ̣ θη(λυκὰ) [Δ̊ ⋮ ζ̣ / Ζ̊Ϯιδ̣
⋮ ε / ρμα
⋮ ρ̣ / ωνδ̣
⋮ *un blanc*
⋮ / ιβ

Fragm. 6
10 × 5

11. LETTRE RELATIVE AUX PASTOPHORES

GHORÂN, 214. MILIEU DU IIIe SIÈCLE.
20 × 10.

FIN d'une lettre relative aux pastophores du district de Thémistès (ll. 9 sqq et note), écrite vraisemblablement par un sitologue, à une date qui n'est pas précisément connue; l'écriture, une cursive épaisse et large, peut dater du milieu du IIIe siècle, cf. *P. Petrie*, II, pl. IV (1). Le versement en nature fait par les pastophores ne peut être expliqué d'une manière tout à fait satisfaisante. Au point de vue géographique, il faut noter la réunion de Βουκόλων κώμη à d'autres bourgs du district de Thémistès, et la mention d'une localité jusqu'ici inconnue, Φέτρη.

ε̣π̣[
παστ̣[οφό]ρ̣[ο]ι̣ς̣ [τοῦ τῆς]
Κροκοδείλων πόλεω[ς Σαρα-]
πιείου, οἶσθα ὅτι εἶπας
ἡμῖν σκέψασθαι πόσον
τινὰ ἀνενηνόχασιν οἱ λοι-
ποὶ παστοφόροι σῖτον · ἔστιν
δὲ τὸ καθ' ἓν ·

Βουκόλων κώμης πυροῦ ξα L ηʹ,
10 Φέτρης κδ, Ἀλεξάνδρου
Νήσου κδ, Κερκεοσίρεως μζ,
Πυρρείας οβ, Λαγίδος νζ L,
Λυσιμαχίδος καὶ Τριῶμίας οθ ·
πυροῦ τξε ηʹ.
Εὐτύχει.

L. 13 : Τριωμίας, *gr.* : Τριωμίας, cf. *P. Petr.*, III, 58, *g*, 1, l. 11 Τ ζ. — L. 14 : ξε au-dessus de νζ, qui ont été biffées.

« .... pastophores du Sérapéion de Crocodilopolis; tu sais que tu nous as dit de voir combien à peu près les autres pastophores ont versé de grain; voici la liste en détail :

Bourg des Bouviers, froment,	61 (art.)	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{8}$
Phétrè	24		
Ile d'Alexandre	24		
Kerkéosiris	47		
Pyrrheia	72		
Lagis	57	$\frac{1}{2}$	
Lysimachis et Les Trois-Bourgs	79		
Soit au total, froment	365		$\frac{1}{8}$

Adieu. »

2. Sur les pastophores en général, cf. Otto, *Priester u. Tempel*, pp. 94-98, qui renvoie aux sources, et *P. Tebt.*, II, 298, introd. et n. 68, et 600 *deser.*.

3-4. Le Sérapéion d'Arsinoé est connu à l'époque romaine; cf. Wessely, *Die Stadt Arsinoë*, p. 41, extrait des *Sitzungsb. der. Akad. d. Wiss. in Wien*, t. CXLV.

5-7. On ne voit pas à quel titre est payé ce σῖτος; on connaît, il est vrai, des pastophores qui étaient Βασιλικοὶ γεωργοί.

9 sqq. — Le Bourg des Bouviers se trouve dans des listes de villages appartenant au district de Thémistès, et est réuni dans d'autres à des bourgs du district de Polémôn; cf. *P. Tebt.*, II, App. II, p. 374; toutes les autres localités ici citées semblent appartenir au district de Thémistès. — Phétrè était jusqu'à présent inconnue. — L'île d'Alexandre, dans le district de Thémistès, cf. *P. Tebt.*, II, App. II, p. 366. — Kerkéosiris, cf. *P. Tebt.*, II, app. II, p. 383 : il est probable qu'il faut distinguer deux Kerkéosiris, l'une dans le district de Polémôn, connue par les papyrus de Tebtynis, peut-être le village moderne de Gharaq; l'autre dans celui de Thémistès; il s'agit vraisemblablement de celle-ci. — Pyrrheia, dans le district de Thémistès; cf. *ibid.*, p. 400. — Lagis, dans le même district; *ibid.*, p. 386; Lysimachis, de même, *ibid.*, p. 387; Les-Trois-Bourgs, de même, cf. *ibid.*, p. 405. — Les mots οἱ λοιποί, ll. 6-7, doivent donc s'entendre des pastophores du district de Thémistès.

12. LETTRE A ARISTARCHOS

Ghorân 201. 250-249 av. J.-C.

22 × 8.

Ce texte est le premier d'une série de six lettres, envoyées ou reçues par un fonctionnaire nommé Aristarchos. Toutes datent du IIIe siècle, la plus ancienne remonte à l'an 36 de Philadelphe (250-249 av. J.-C.), la plus récente à l'an 6 d'Évergète (242-241 av. J.-C.); deux d'entre elles ne sont pas datées. Pendant toute cette période, Aristarchos semble avoir rempli le même office; son rôle en matière financière montre que c'était certainement un scribe et probable-

ment un topogrammate du district d'Héracleidès; cf. **13**. Deux lettres sont privées, quatre sont officielles. On a trouvé avec elles quelques fragments de correspondance, appartenant peut-être à la même série, et on n'y rencontre aucun trait notable.

Ce premier texte est donné par un fragment incomplet à gauche; c'est une lettre adressée à Aristarchos par un fonctionnaire de rang plus élevé. Elle concerne une terre de 100 aroures dont le revenu appartient à l'État, vraisemblablement un κλῆρος militaire; peut-être s'agissait-il d'une confiscation après décès; cf. **4** ll. 24 et suiv. et **14**.

..... Ἀριστάρχῳ χαίρειν. Ἐμνήσθην σοι καὶ παρόντι περὶ τῶν ρ (ἀρουρῶν) ὅπως ἂν
ἐπέστ̣αλκα οὖν πρὸς σὲ Πααβῶιν περὶ τούτων. [Κα]λῶς [οὖν πο]ιήσεις
]θωσιν ἡμῖν περὶ }τὸ Μη{ τὸ Μ̣ητροδώρου ἐπ[οί]κ̣ιον τ̣[....] χρ̣ησι-
βασιλι̣κ̣όν ἐστιν τὸ ἐκφόριον.
5 Ἔρρωσο. L λϛ, Μεσορὴ ϛ̄

Au dos : APICTAPXΩI

« ..... à Aristarchos, salut. Je t'ai rappelé verbalement l'affaire des cent aroures, pour que... Je t'ai donc envoyé Paaboïs à ce propos. Tu feras donc bien... au hameau de Métrodôros... le revenu est propriété royale.

Adieu. An 36, le 6 Mésoré.

1. P ἀρουρῶν : On pourrait penser à la résolution ἑκατονταρούρων : la mention de l'ἐκφόριον rend τῶν ρ ἀρουρῶν préférable.

3. Τὸ Μητροδώρου ἐποίκιον : il est connu déjà par *P. Petr.* III, 65 (*a*), l. 3; 66 (*a*) VI, l. 24; 68 (*b*), l. 5; 112 (*g*), l. 9.

13. LETTRE D'ARISTARCHOS A CHRYSIPPOS

GHORÂN 201. 244-243 AV. J.-C.
35 × 9.

LETTRE d'Aristarchos à Chrysippos, son égal ou son subordonné. Elle signale la négligence de l'agent d'un sitologue : son absence à empêché de recevoir le blé des cultivateurs dans un *thésauros*.

Ἀρίσταρχος Χρυσίππωι χαίρειν. Γινομενο. . . . . .
ὁ παρὰ Νίκωνος σιτολόγος οὐ συναντῶν, ἀλλὰ συμβαίνει, ὑποζυγίων πεντήκοντα
ἐρεστηκότων καὶ τοῦ σίτου καθαροῦ ὄντος ἐπὶ τῶν ἁλωνῶν, μὴ εἰσδέχεσθαι · καλῶς οὖν
ποιήσεις μεταπεμψάμενος Νίκωνα καὶ συντάξας αὐτῶι ἀποστεῖλαι τὸν ὑπηρέτην
5 καὶ ἵνα μὴ εἰς τὸ λοιπὸν τοῦτο ἂν γίνηται [φρον]τῖσαι.
Ἔρρωσο. L ϙ Φαρμοῦθι ιζ.

L. 1 : Après Γινομενο... traces de lettres très effacées. — L. 2 : l. σιτολόγου.

« Aristarchos à Chrysippos, salut....., l'agent de Nicòn le Sito-

logue ne se trouvant pas là; voici ce qui se produit : cinquante bêtes de somme sont là, le blé se trouve nettoyé sur les aires, et la rentrée ne se fait pas. Tu feras donc bien de faire chercher Nicôn et de lui ordonner d'envoyer son hypérète et de faire en sorte que pareil fait ne se renouvelle pas à l'avenir. Adieu. An 4, le 17 Pharmouthi. »

1. Chrysippos : il est l'égal ou le subordonné d'Aristarchos, le supérieur de Nicôn (ll. 4-5); peut-être est-il sitologue d'une toparchie.

2. Ὁ παρὰ Νίκωνος : le sitologue ou son agent reçoit le blé transporté sur l'aire et donne un reçu aux cultivateurs; c. g. *P. Amh.*, II, 59; et ici **19** et **20**.

3. Τοῦ σίτου καθαροῦ ὄντος : d'après M. Rostowzew (*Archiv*, III, p. 204, n. 3, et p. 209), le blé aurait été nettoyé deux fois : d'abord grossièrement à l'arrivée au *thésauros*, avant toute intervention du sitologue; puis plus tard par les soins du sitologue. M. Rostowzew infère l'existence de la première opération du paiement du κοσκινευτικόν; il ne donne pas de référence pour la seconde. Cette explication présente l'inconvénient de ne pas faire de place à la κάθαρσις, à moins que ce ne soit dans la pensée de M. Rostowzew le second nettoyage; mais les deux taxes καθάρσεως et κοσκινευτικοῦ sont toujours mentionnées dans l'ordre inverse dans les textes. Il est probable qu'il n'y avait qu'une seule opération, comportant nettoyage et criblage, avant la réception par le sitologue.

Μὴ εἰσδέχεσθαι. Cf. *P. Tebt.*, I, 159 (*descr.*) : εἰσδοχή. C'est le terme technique pour le transport du σῖτος de l'aire au *thésauros*.

4. Τὸν ὑπηρέτην. L'hypérète du sitologue est déjà connu par *P. Tebt.*, I, 186 (*descr.*).

14. LETTRE D'AMMONIOS A ARISTARCHOS

Ghorân 201. 243-2 av. J.-C.
16 × 12 et 16 × 12.

Deux fragments, qui se complètent sans lacune importante, sauf à la dernière ligne, datés d'un an 5 qui est celui d'Évergète ; cf. **12** introd. C'est une lettre d'un certain Ammonios à Aristarchos sur la confiscation par l'État du κλῆρος d'un épilarque décédé ; par son objet comme par certaines formules, elle est très voisine de *P. Hibeh*, I, 81, de quatre ans postérieur ; elle est cependant moins concise. *P. Hibeh*, I, 81, notifie toute une série de décès survenus parmi les cavaliers clérouques dans différents districts de l'Arsinoïte ; ici on annonce la mort d'un clérouque de Pharbaitha en ajoutant à son nom et à son grade son origine ; c'est une excellente illustration des ll. 20-27 de **4**. Ce texte contient en outre, comme *P. Hibeh*, I, 81, l'ordre de confiscation du κλῆρος et y joint un avertissement relatif à la rentrée des ἐκφόρια ; sur ces deux points, cf. l'introd. et le commentaire de *P. Hibeh*, I, 81 et de **4**.

Ἀμμώνιος Ἀριστάρχωι χαίρειν. Γέγραφεν ἡμῖν
Ἀρτεμίδωρος ὁ παρὰ Στρ[ατίου τετελευτηκέναι
τῶν περὶ Φαρβαῖθα κατ[αμεμετρημένων

μισθοφόρων ἱππέων ἐπιλ(άρχην) Θ[ε]ό[δ]ωρον Φανοκλέους Σηλυμβριανὸν,
5 τῶν Ἐτεωνέως · ἀνάλαβε ὁ[ν] [ο]ὖν α[ὐ]τοῦ τὸν κλῆρον εἰς τὸ
βασιλικὸν, καὶ περὶ τῶν ἐκφο[ρ]ίων φρ[ο]ντισον ὅπως συνάχθηι
πάντα εἰς τὸ βασιλικὸν, ὡς τ[ ]. λόγου ὄντος.
Ἔρρωσο. L ε, Φαρμοῦθι ιη.

L. 4 : ἐπιλ(άρχην), ⲉⲡ *Pap.* — L. 7 : probablement ..ε[ν]λόγου.

« Ammonios à Aristarchos, salut. Artémidoros, l'agent de Stratios m'a annoncé la mort d'un des cavaliers mercenaires dotés de terres à Pharbaitha, l'épilarque Théodoros, fils de Phanoclès, de Sélymbria, du détachement d'Etéoneus; confisque donc sa tenure au profit du Trésor, et, pour les fruits, veille à ce que tout rentre au Trésor, ... Adieu. L'an 5, le 18 Pharmouthi. »

1-2. A en juger d'après **4**, Stratios peut être un ἐπὶ συντάξεως des clérouques, ou encore un tactomisthe (?); Aristarchos appartient certainement au corps des scribes; cf. **12**, introd.; Ammonios est un scribe supérieur à Aristarchos, cf. pour ces transmissions de notifications et d'ordres, *P. Tebt.*, I, 30-2, où le fonctionnaire militaire le plus élevé est l'ὁ πρὸς τῆι συντάξει; un Artémidoros est connu par *P. Hibeh*, I, 81, en l'an 9 d'Évergète; mais il paraît être un scribe.

3. Φαρβαῖθα, Φαρβῆθα ou Φαρβαῖθος Κώμη, village connu à l'époque ptolémaïque et à l'époque romaine dans le district d'Héracleidès et probablement dans sa partie méridionale, près de Perséa; cf. *P. Tebt.*, II, p. 406.

4. Μισθοφόρων ἱππέων. Cf. **10**, introd. et n. 1. — Ἐπιλάρχης. Grade de la cavalerie supérieur à l'ilarque; cf. Wilcken, *G. G. A.*, 1895, p. 132 sqq. Trois sont déjà connus : Ammonios, *P. Petr.*, III, 11, l. 15 (an 12 d'Évergète); Ergodatès, *P. Petr.*, III, 112 (*g*), l. 17 (an 26 d'Éverg.), Polémaios, *P. Magd.*, 1, l. 1, cf. Wilcken, *Archiv* IV, p. 47 (IIIe siècle).

Σηλυμβριανόν : de Sélymbria, ville de Thrace, sur la Propontide, aujourd'hui Silivria. La proportion des Thraces dans les effectifs de l'armée ptolémaïque

était relativement élevée; cf. sur les relations entre la Thrace et l'Égypte, Perdrizet, dans *Rec. Et. Anc.* 1904, p. 158.

5. Τῶν Ἐτεωνέως. Éponyme militaire, connu déjà par *P. Petr.*, IV, 11, ll. 15 et 33 (an 12 d'Évergète); 21 (*d*), l. 4 (an 21 d'Évergète); 112 (*g*), ll. 17-18, 19-20, 23, (an 26 d'Évergète); le détachement qu'il commandait comprenait vraisemblablement des réguliers et des mercenaires, des cavaliers et des fantassins.

Ἀνάλαβε. Cf. pour la formule, *P. Hibeh*, I, 81; et, pour la question de la confiscation, **4**, notamment introd.

6. Περὶ τῶν ἐκφορίων. Quand les κλῆροι font retour temporairement au Trésor les ἐκφόρια de ces tenures sont perçus par l'État, à plus forte raison, quand il s'agit d'une confiscation; il semble cependant que ces fruits n'aient pas toujours été versés tout entiers au Trésor.

15. LETTRE D'ARISTANDROS A ARISTARCHOS

GHORÂN 201. 242-1 AV. J.-C.

17 × 10 et 13 × 10.

DEUX fragments entre lesquels il peut manquer au moins vingt lettres. — Ce texte concerne le paiement de 6 μναιεῖα qu'Aristandros devait à Aristarchos et qu'il n'a pu lui payer, parce qu'il les avait prêtés à un tiers.

Ἀρίστανδρος Ἀριστάρχωι χαίρειν. Ἳι ἡμέραι ..... ἐπιστολὴν περὶ τῶν ⊆ μναιείων,
ἡτοίμαζόν σοι. Τῆι δ' ἐπαύριον ἡμέραι, Ἑρμ[illegible]τ. ..... το, διὰ τὸ χρέαν ἔχειν, κ μνα-

ιεῖα συνθεῖναι αὐτῶι, καὶ οὐκ ἔφη πρότερον. [ ]μὴ κομίσηται· ὅταν οὖν αὐτὸς παρα-
γίνωμαι, παρακομιῶ σοι αὐτά.
5 Ἔρρωσο. L ϛ, Φαμενὼθ ϊ.

Au dos : APICTAPXΩI.

« Aristandros à Aristarchos, salut. Le jour où..... lettre au sujet des six mines, je te les préparais. Le lendemain, Hermaphilos (me demanda?) de lui fournir vingt mines parce qu'il en avait besoin ..... Quand donc je pourrai moi-même aller vers toi, je te les porterai. Adieu. An 6, le 30 Phaménoth. »

1. Peut-être : ἧι ἡμέρα[ι ἐδεξάμην τὴν παρὰ σοῦ ἐπιστ[ο]λήν.

Μναιείων. Le μναιεῖον ou μναεῖον, octadrachme d'or équivalait à la mine d'argent, cf. Bouché-Leclercq, *Hist. des Lag.*, III, p. 277; Hultsch, *Griech. u. Röm. Metrologie*, p. 646-7. Sous Domitien, en 93, on voit un gage de 7 μναιᾶα 1/2 d'or garantir un prêt de 2160 drachmes d'argent, ce qui donne le rapport 1 μναιεῖον = 288 drachmes cf. C. P. R. XII et le commentaire de C. Wessely, p. 42.

2. Ἑρμ[. Un certain Hermaphilos était en quelque manière en relation avec Aristarchos, cf. **16** l. 4.

16. LETTRE A ARISTARCHOS

Ghorân 201. Philadelphe ou Évergète.
15 1/2 × 12 1/2.

Brouillon d'une lettre adressée à Aristarchos. Elle concerne le paiement d'une taxe de trois chalques (τριχαλκία) par les indigènes de Sébennytos. On peut songer à l'explication suivante. Hermaphilos, sans doute un fonctionnaire, aurait fait l'avance des 40 drachmes de l'impôt. Aristarchos, pour une raison qui nous échappe, aurait demandé que les 40 drachmes fussent versées au Trésor ; mais Ctésiclès, qui semble être le banquier royal, a déclaré que pour régulariser la situation, il était nécessaire que la somme fut versée à la banque au compte d'Hermaphilos. Il prie même qu'on l'avertisse, dès que Comôn aura levé la somme. Peut-être faut-il établir un rapport entre cette lettre et la précédente, où se lisait sans doute le nom d'Hermaphilos, qui y figure comme emprunteur de 6 μναιεῖα.

Ἀριστάρχωι χαίρειν. Ἐνετύχομεν Κτησικλεῖ
.... τῶν ἐν Σεβεννύτωι λαῶν περὶ τῆς (τριχαλκίας)
οὐκ ἔφη οὖν δυνατὸν εἶναι εἰς τὸ βασιλικὸν δια-
γραφῆναι τὰς μ (δραχμὰς), ἀλλὰ δεῖν εἰς τὸν Ἑρμαφίλου

5 λόγον ἐμπεσεῖν, σοί τε οὐ βούλεσθαι διαφέρεσθαι
περὶ τούτου· ἀξιοῖ δὲ γράψαι αὐτῶι Κόμωνα
ἐγδεχόμενον τὰς μ. ιδραχμὰς, ἐπειδὴ καὶ ἀπεργά-
ζονται οἱ λαοὶ τὸ κέρμα τοῦτο εἰς ἄριστον. Περὶ δὲ
τῶν λοιπῶν ὡς ἂν διοικηθῆι ἐπιστελοῦμέν σοι.
10 Ἔρρωσο.

Au dos :

ΑΡΙCΤΑΡΧΩΙ.

L. 2 : peut-être περὶ τῶν ἐν..... — ⸢χ⸣, *Pap.*

« ..... à Aristarchos, salut. Nous avons eu une entrevue avec Ctésiclès au sujet des indigènes de Sébennytos à propos de la taxe des trois chalques. Il m'a dit qu'il était impossible que les 40 drachmes fussent payées au Trésor, mais qu'il fallait les verser au compte d'Hermaphilos, et qu'il ne voulait pas entrer en désaccord là-dessus avec toi; il demande que Comôn lui écrive quand il aura les 40 drachmes, puisque précisément les indigènes acquittent (?) au mieux cette petite taxe. Quant aux autres affaires, nous te ferons savoir comment elles auront été réglées. Adieu. »

2. Ἐν Σεβεννύτωι : bourg du district d'Héracleidès ; cf. *P. Tebt.*, II, p. 401. Aristarchos exerçait donc des fonctions dans ce district et semble avoir plusieurs κῶμαι dans son ressort.

Τῆς τριχαλκίας. L'abréviation ⸢χ⸣ désigne généralement le τριχοινικόν. On pourrait supposer, à cause de l'article féminin, une double forme du mot : τριχοινικία ; mais cet impôt était habituellement payé en nature, cf. *P. Tebt.*, I, 61 *b*, n. 307, p. 227 ; 89, l. 37. Nous proposons une autre résolution de l'abréviation (cf. introd.), comme dans *P. Hibeh*, I, 112, l. 8, où ⸢χ⸣ est transcrit par les éditeurs δωδεκαχαλκον. Il s'agirait alors d'un petit impôt nouveau l. 8 κέρμα

de 3 chalques. Le calcul montre que 40 drachmes est la somme payée par 640 contribuables.

7. Ἐγδεχόμενον : ce verbe nous paraît indiquer l'opération du percepteur; Comôn serait peut-être un fermier.

17. LETTRE DU PÈRE D'ARISTARCHOS

Ghorân 201. Philadelphie ou Évergète.

19 × 11

Lettre privée, adressée à Aristarchos et à Miccalè par leur père. L'écriture est une belle onciale, malheureusement très effacée, qu'on peut assez précisément dater par le reste de la correspondance. Le texte est écrit perpendiculairement aux fibres. Au point de vue paléographique, le document est particulièrement intéressant : on doit noter la forme de l'Ε, du Θ, du Κ, du Γ, du Ξ, qui rappelle les inscriptions, et de l'Ω très apparenté à celui du Timothée, cf. aussi *P. Hibeh*, I, 26 (pl. III) et 88 (pl. X). L'ensemble fait songer au papyrus d'Artémisia.

..ὸ.. Ἀριστάρχῳ τῶι υἱῶι καὶ
Μικκάλῃ τῇ θυγατρὶ χαί-
ρειν. Ἀπέσταλκά σοι Φίλωνα
φέροντα ἐπιστολὴν περὶ σιτα-

5 ρ̣ίου ὀκτὼ ἀρταβῶν, ὧν κατα-
λιμπάνει Γοργονίωι τῆι θυ-
γατρί μου· καταπλεῖ γὰρ εἰς
Φίλων
Ἀλεξάνδρειαν. Καλῶς οὖν
ἂν ποιήσαις δοὺς αὐτῶι σύν-
10 βολ̣ον του
.. δ̣ε κα αλλα δια
. λως υμ̣
....μπαγ̣... ωι τέκνον
....ποιησηι· ἔστιν δὲ τὸ
15 ....αριον ε.ι̣φα..ηι δε..
....παρ' ὑμῶν ἔχ̣ειν
ἀ.π̣ό̣στ̣ιλ̣ον αὐτῶι
τινα , ἵνα διασώ-
θη ὁ σῖτος ὁ παρ' ὑμας.

Au dos : A[P]I[C]T[A]ΡΧΟΙ

« .... à son fils Aristarchos et à sa fille Miccalè, salut. Je t'ai envoyé Philon porteur d'une lettre relative à un peu de grain, 8 artabes, qu'il laisse en dépôt à Gorgonion, ma fille; car il s'en va à Alexandrie. Tu ferais donc bien de lui donner un reçu du....

18. ORDRE DE PAIEMENT EN NATURE

El-Lahoûn 2. Éverg. ou Philop.
15 × 6.

Ordre sous forme de lettre, comme il est habituel pour les paiements en nature (cf. *P. Amh.* II, 61, *P. Petr.* III, 86 et 89, *P. Hibeh*, I, 74, *P. Fay.* 16, 18 *a* et 18 *b*), adressée sans doute par un scribe à un sitologue (cf. *P. Fay.* 16, 18 *a* et *b*.). A signaler, comme particularité paléographique, l'extrême petitesse de l'*omicron*, réduit à un point. L'écriture permet de placer le document dans la deuxième moitié du IIIe siècle, en l'an 15 d'Évergète ou de Philopator.

Δι..... ρ̣ι..
κ. χ̣αι.. Μ̣ε̣ν-
χεῖ [Η]ρακλῆ ...]
χαίρειν. Μέτρ̣ι̣ησον)
5 Σώσῳ (πυροῦ ἀρτάβας)..
τεσ<σ>αράκοντα
ἑπτὰ /μζ,
καὶ μὴ κατάσχῃς
αὐτόν.
10 Ἔρρω(σο)
L ιε Χοίακ.

L. 6 : Le τ semble corrigé sur un σ.

« Di..... fils de... à Menchès, fils d'Héraclei.. salut. Verse à Sòsos 47 artabes de froment et ne le retiens pas. Adieu. An 15, le ... de Choiac. »

8. μὴ κατάσχῃς . κατέχειν est employé assez souvent dans le sens de retenir un débiteur qui ne paie pas ses dettes. Cf. *P. Amh* II, 144, 4 et 5. — *P. Fior.* 61, 60. — *P. Fay* 109, 11 : μὴ κατάσχῃς Κλέωνα.

19. REÇU DE SITOLOGUE

EL-LAHOÛN, 2. MILIEU DU IIIe SIÈCLE.
18 × 12.

Reçu de 2247 artabes 1/2 de froment, délivré par le sitologue du dépôt de Pyrrheia. Pour des reçus analogues, cf., pour l'époque ptolémaïque *P. Amh*, II, 59 et 60; pour l'époque romaine, *P. Fay.* 84-85. Notre reçu est rédigé plus simplement que ceux de *P. Amh.;* ce n'est pas une ὁμολογία. L'écriture permet de placer le document au milieu du IIIe siècle; c'est une cursive voisine de l'onciale, large au début des lignes, tassée à la fin.

Ἔτους ιϛ, Φαῶφ ι. Παρὰ
Πετοβάσ[τιο]ς τ[ο]ῦ σιτολογοῦντος
τὸ περὶ Πυρρε[ί]α[ν], ἐργαστήριον.
Σίτου τοῦ εἰσ[...]μένου διὰ
5 Ἀσκλη[π]ιά[δο]υ [τοῦ] παρὰ
Ἀπολλω[ν]ίου τ[ο]ῦ ἐπιμελητοῦ
ἐν Κερκε[ο]σίρει, παρὰ
Σαραπίωνος τοῦ προεστηκότος
τῆς Καλλιξένους δωρεᾶς.
10 .... πυροῦ ΒΣμζ ∠

Ἡρακλείδη[ς] ὁ ἀντιγραφεὺς]
παρ[ὰ βασιλικοῦ γραμματέως]
[συνμεμέτρημαι κτλ.....]

L. 4 : peut-être εἰσ[φερο]μένου ou εἰσ[αγο]μένου. — L. 9. Après δωρεας, peut-être τ.

« An 16, le 10 de Phaophi. Délivré par Pétobastis, sitologue du dépôt de Pyrrheia. Blé versé par l'intermédiaire d'Asklépiadès, agent d'Apollonios l'épimélète, à Kerkéosiris, au nom de Sarapion, ancien régisseur du bénéfice de Kallixénès... froment 2247 1/2. »

3. Πυρρεία : dans le district de Thémistès; cf. notamment, *P. Petr.* III, 117 *h*) col. II, l. 4; Kerkéosiris, dont l'épimélète intervient ici, est sans doute celle du district de Thémistès.

9. Τῆς Καλλιξέ[νους] δωρεᾶς. Le caractère commun des terres ἐν δωρεᾷ, c'est la franchise de l'impôt, ce qui est contradictoire avec l'existence même du reçu

ici conservé. Si le versement en nature était ici le montant d'un impôt, il faudrait donc admettre que la δωρεά (qu'elle ait été la simple jouissance des revenus ou la propriété du sol) n'était pas nécessairement héréditaire et imprescriptible, qu'elle pouvait être viagère ou être confisquée et qu'enfin la γῆ ἐν δωρεᾷ conservait le nom d'un premier bénéficiaire, comme certains grands κλῆροι de *P. Hibeh;* même après avoir fait retour au Trésor, elle aurait encore formé un tout, administré par un agent particulier, qui serait ici le προεστηκὼς τῆς δωρεᾶς, Sarapion.

11. sqq. Contreseing du contrôleur. Cf. *P. Amh.*, II, 60 ll. 6 sqq.

20. COMPTES D'UN SITOLOGUE

Ghorân 9. IIIe SIÈCLE.
24 × 11.

Deux colonnes de comptes; il manque à la première deux ou trois lettres à gauche; la seconde est très mutilée à droite. Les versements sont quotidiens; l'indication d'une localité suit celle du jour; les versements sont faits en nature : ce sont les produits de la σιτικὴ μίσθωσις, froment (ll. 16, 18, 20), lentilles (l. 31), évalués par conséquent en artabes de blé. Dans la plupart des cas, on déduit du versement brut le montant de deux taxes, pour obtenir le produit net; ces deux taxes sont les droits pour le nettoyage et le criblage des produits : κάθαρσις et κοσκινευτικόν; c'est donc l'opération indiquée dans *P. Tebt I*, 61 (*b*), ll. 390 sqq. : ἀφ' ὧν ὑπολογεῖται.... εἰς τὰς καθάρσεις καὶ τὸ κοσκινευτικόν...; cf. 72, ll. 394 sqq.; elle est effectuée, pour la κάθαρσις seule, *ibid*, 93, ll. 4 *et saepe*; 94, ll. 5, 15, 16, 300, **13**, l. 3. Toutefois les deux

textes les plus voisins de celui-ci sont *P. Tebt*, I, 91 et *P. Petr.*, III, 83; ici comme là nous avons un fragment du journal d'un sitologue. Le village de Psya, déjà connu par *P. Magd.*, 24, l. 2. *P. Petr.*, II, 28, VI, l. 30 : cf. III (*a*) était situé dans le district d'Héracleidès.

Col. I.

...] ....., γ ιβ', λ(οιπὸν) λγ
[Ἀ]ρυώτης Ἀρυώτου παν λβ ∠γ' ιβ' ζ
[κα(θάρσεως) ∠γ', κοσ(κινευτικοῦ) γ' / α ς', λ(οιπὸν) λα ∠γ']
[Ἀ]γχῶρις Ὥρου καὶ Μαρρῆς ἀδελφός
5 [πα]ν πς ιβ' ζ [κα(θάρσεως) α ∠δ', κοσ(κινευτικοῦ) α / β ∠ δ', λ(οιπὸν) πγ γ'
[Ἑρ]μάφιλος παν ς δ'
[ ]τοῦ θη(σαυροῦ) σπέρμα παν ρϙθ
[ ]... ησις παν ρπ ∠ ζ
[κα(θάρσεως)] γ ∠γ', κοσ(κινευτικοῦ) β / ε ∠γ', λ(οιπὸν) ροδ β'
10 [ ] ἐν Ψύαι ὑπὲρ τοῦ ὀρυμοῦ
[Ἀγ]χῶρις Ὥρου μισ(θωτὴς) παν με ∠ ζ
[κα(θάρσεως)] α, κοσ(κινευτικοῦ) ∠ / α∠, λ(οιπὸν) μδ
[Μαρ]ρῆς Πάσιτος καὶ Πεβρῖχις καὶ
[Μαρ]ρῆς Φανῆτος παν πε ς' ζ
15 [κα(θάρσεως)] α ∠γ', κοσ(κινευτικοῦ) ∠γ' / β β', λ(οιπὸν) πβ ∠
[Στο]τοῆς Στοτοήτιος πυρ(οῦ) ιδ β' ζ
[κα(θάρσεως)] γ', κοσ(κινευτικοῦ) ς' / ∠, λ(οιπὸν) ιδ ς'
[Στο]τοῆτις Μενημᾶτος πυρ(οῦ) να ς' ζ
[κα(θάρσεως) α] ς', κοσ(κινευτικοῦ) ∠ ιβ' / α ∠ δ', λ(οιπὸν) μθ γ' ιβ'
20 [Ὀνν]ῶφρις Πετοβάστιος πυρ(οῦ) ξβ ∠γ' ιβ' ζ
[κα(θάρσεως) α γ' ιβ', κοσ(κινευτικοῦ) β' / β ιβ', λ(οιπὸν) ξ ∠ γ'
[Ὀννῶ]φρις Πάσιτος καὶ Φανῆσις ἀδελφὸς
[καὶ.....] με ∠
[.., ..] / δ., λ(οιπὸν) λγ ∠.

Col. II.

25 Ὥρος Πετεθ[ζ
καθάρσεως) ∠γ', κοσμικευτικοῦ γ' ιβ' / α δ', λοιπὸν...
Ὥρος Φαλι[
Ἁρμιῦσις [
τούτου φιζ ι
τοῦ .....
30 μισθωτ) (πυροῦ) τλη ∟ϛ' [
φακοῦ ϟγ ζ [
κβ Ἡφαιστικῶν
κγ ἐν Ψύαι[ῆς
Πετεσοῦχος [
35 Θοτομμοῦς [
Τεῶς Ὀννώφριος
Φανήσιος ... [
Ἑρμάφιλος [
Ψενεύθης Φ[
40 τοῦ ..
κδ ἐν Ψύαι[
Μεσταστῦμις [
Τοθοῆτος
.. ισωσις ... (πυροῦ) [
45 Ψενῆσις Θοτοῆτος? ..ζ
καθάρσεως) α γ' ιβ', κοσμικευτικοῦ) γ' ιβ' / α ∠ γ', λοιπὸν)..]
Πεχῦσις Ὀτοτοήτιος ..ζ
καθάρσεως) β ϛ', κοσμικευτικοῦ) α ιβ' / γ δ', λοιπὸν) ..]
Ἰμούθης Ὀτοτοήτιος ..
50 Φαιῆς Σισούχου ..
Τοθοῆς Ὥρου μισθωτής) .. ζ καθάρσεως) ∠γ' ζ
κοσμικευτικοῦ γ' ιβ' / αδ', λοιπὸν) ..]

L. 2 : πκν; cf. ll. 5, 6, 7, 8, 11, 14, abréviation non résolue ; — ζ, signifie probablement : ἀρ' ὧν. — L. 28, *interl.* : addition de la 1re main. — L. 32 : 2e main.

Col. I.

[N . . . . . .]		
à déduire : pour le nettoyage	[. . . .]	
pour le criblage	[. . . .]	
total :	$3\ \frac{1}{12}$	$3\ \frac{1}{12}$
reste :		33
Haryôtès, f. d'Haryôtès		$32\ \frac{1}{2}\ \frac{1}{3}\ \frac{1}{12}$
à déduire : pour le nettoyage	$\frac{1}{2}\ \frac{1}{3}$	
pour le criblage	$\frac{1}{3}$	
total :	$1\ \frac{1}{6}$	$1\ \frac{1}{6}$
reste :		$[31\ \frac{1}{2}\ \frac{1}{3}]$
Anchôphis, f. de Horos, et Marrès son frère.		$86\ \frac{1}{12}$
à déduire : pour le nettoyage	$1\ \frac{1}{2}\ \frac{1}{4}$	
pour le criblage	1	
total :	$2\ \frac{1}{2}\ \frac{1}{4}$	$2\ \frac{1}{2}\ \frac{1}{4}$
reste :		$83\ \frac{1}{3}$

Hermaphilos . . .		$6\ \frac{1}{4}$
. . . . du trésor, semences . . .		199
. . . . . êsis		$180\ \frac{1}{2}$
à déduire : pour le nettoyage	$3\ \frac{1}{2}\ \frac{1}{3}$	
pour le criblage	2	
total :	$5\ \frac{1}{2}\ \frac{1}{3}$	$5\ \frac{1}{2}\ \frac{1}{3}$
reste :		$174\ \frac{2}{3}$

——— [Le . .], à Psya-le-marais :

Anchôphis, f. de Horos, fermier		$45\ \frac{1}{2}$
à déduire : pour le nettoyage	1	
pour le criblage	$\frac{1}{2}$	
total :	$1\ \frac{1}{2}$	$1\ \frac{1}{2}$
reste :		44

Marrès, f. de Pasis, Pébrichis et Marrès, f. de Phanès.		$85\ \frac{1}{6}$
à déduire : pour le nettoyage	$1\ \frac{1}{2}\ \frac{1}{3}$	
pour le criblage	$\frac{1}{2}\ \frac{1}{3}$	
total :	$2\ \frac{2}{3}$	$2\ \frac{2}{3}$
reste :		$82\ \frac{1}{2}$

Stotoès, f. de Stotoètis, froment		$14\ \frac{2}{3}$
à déduire : pour le nettoyage	$\frac{1}{3}$	
pour le criblage	$\frac{1}{6}$	
total :	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2}$
reste :		$14\ \frac{1}{6}$

Stotoètis, f. de Ménemas, froment		$51\ \frac{1}{6}$
à déduire : pour le nettoyage	$1\ \frac{1}{6}$	
pour le criblage	$\frac{1}{2}\ \frac{1}{12}$	
total :	$1\ \frac{1}{2}\ \frac{1}{4}$	$1\ \frac{1}{2}\ \frac{1}{4}$
reste :		$49\ \frac{1}{3}\ \frac{1}{12}$

Onnophris, f. de Pétobastis, froment :		$62\ \frac{1}{2}\ \frac{1}{3}\ \frac{1}{12}$
à déduire : pour le nettoyage	$1\ \frac{1}{3}\ \frac{1}{12}$	
pour le criblage	$\frac{2}{3}$	
total :	$2\ \frac{1}{12}$	$2\ \frac{1}{12}$
reste :		$60\ \frac{1}{2}\ \frac{1}{3}$

Onnophris, f. de Pasis, et Phanèsis, son frère et

. . . . . 45 $\frac{1}{2}$

. . . . . .

total : 4 [illegible] 4 [illegible]

reste : 33 $\frac{1}{2}$

2. ζ : « à déduire » : indique le montant des droits retranchés du versement. Παν, cf. ll. 5, 6, 7, 8, 11, 14; cf. notes critiques; peut-être l'indication de la nature du versement.

10. Ἐν Ψύαι; cf. ll. 33 et 41; *P. Petr.* II, 28, VI, l. 30, cf. III, ⟨*a*⟩ et *P. Magd.*, 24, l. 2 ont fait connaître cette localité, mais non son emplacement; peut-être n'était-elle pas éloignée de l'Ile d'Alexandre; cf. *ibid.* et *P. Tebt*, II, *app.* II, p. 412.

Ὑπὲρ τοῦ δρυμοῦ, cette qualification est donnée à Hiéra Nèsos dans *P. Petr.*, III, 83, l. 8. Pour le sens de δρυμός, cf. *P. Tebt.* II, 308, l. 4 et la note d'où il résulte que ce mot désigne un fourré marécageux qui à l'époque de l'inondation peut contenir du poisson, et en d'autres temps produit du papyrus, cf. d'ailleurs, *P. Tebt.* II, *app.* II, pp. 380-381 et p. 375-6.

11. Μισθωτής⟩ sc. δρυμοῦ. Cf. *P. Tebt.*, II, 308, l. 4.

23. La restitution [καὶ... suppose un troisième nom; cf. ll. 13-4. On peut penser aussi à : παν[ou à : μισθ]ωτής ; cf. ll. 2 et 11.

25. Les chiffres des ll. 24-5 prouvent qu'il y avait ici un nouveau versement.

29. Cf. 40 : τοῦ... On s'attendrait à trouver ici un total quotidien : τῆς ἡμέρας est imposible; τοῦ τόπου ne peut davantage être lu.

21. REÇU D'UN NAUCLÈRE

El-Lahoûn, 3. 221 av. J.-C.
16 × 5. 18 × 5.

Ce texte est le premier d'une série de quatre reçus donnés par les nauclères dont les bateaux transportent les grains. Trois d'entre eux datent d'une 26e année qui, d'après l'écriture, est celle d'Évergète; le quatrième est du IIIe siècle. Un document analogue a été publié dans *P. Hibeh* I, 98, cf. *ibid.*, 156; aux références données par les éditeurs, on peut ajouter : *P. Lond.* [II], 256 (15 ap. J.-C.) *P. Cairo* 10,520 (315 ap. J.-C.), *P. Goods.* 14 (343 ap. J.-C.); *P. Cairo* 10,520 étant inédit, nous le donnons ci-dessous, d'après une copie déjà ancienne de P. Jouguet et une photographie.

Trois des reçus confirment par leur provenance l'identification de Ptolémaïs Hormou avec la moderne El-Lahoûn; cf. *P. Tebt.* II, *app.* II, p. 400.

La question des transports de blé en général a été traitée par M. Rostowzew, dans : *Archiv.*, III, p. 201 sqq., *Kornhebung u. — transport u. s. w.* Ces textes semblent montrer que, contrairement à son opinion, le ναύκληρος n'est pas un entrepreneur de transports par eau; **22**, ll. 5-9 et **23**, ll. 5-8, prouvent que le ναύκληρος et le μισθωτής sont en principe des personnes différentes. D'autre part, **24** l. 4 confirme la lecture et la restitution ἐφ' οὗ

χυβερνήτης) dans *P. Hibeh*. I, 98, l. 13 et établit que le κυβερνήτης et le nauclère doivent être également distingués. Les noms d'Héracleitos, **21**, l. 7, de Xénodocos et d'Alexandros, dans *P. Hibeh*, I, 98, l. 13, sont sans doute ceux de μισθωταί. Le nauclère n'est pas toujours un armateur; il n'est souvent que l'agent de l'armateur; le κυβερνήτης est le capitaine et pilote à la fois du bateau.

Ces textes donnent aussi l'explication de l'expression μέτρωι τῶι πρὸς τὸ χαλκοῦν. Elle n'est pas synonyme de χαλκῶι (*P. Hibeh*, I, 74, l. et n. 2, avec réserve d'ailleurs); c'est l'abrégé de la locution μέτρωι τῶι πρὸς τὸ χαλκοῦν συμβεβλημένωι, « à la mesure vérifiée sur l'étalon de bronze », qui est ici complète, **21**, ll. 23-25, **23**, ll. 23-25. Les mots τῶι πρὸς τὸ χαλκοῦν sont joints dans le premier de ces passages à μέτρωι δογικῶι, ce qui donne à δογικός le sens de « conforme à la mesure officielle »; cf. *P. Tebt.* I, 5, n. 85 et *P. Paris*, 66, l. 26.

Deux fragments bien conservés, sauf le début. Le reçu, comme les suivants, est précédé d'un résumé, plus court que celui de *P. Hibeh*, I. 98.

(*Fragm. 1*).

(Ἔτους) κϛ̄, Μεχεὶρ κε̄,
(ἀρτάβας) τετρακοσείας ϛ̄εσ-
σαράκοντα ὁ κτὸ / ῡμη

ἔτους κϛ̄, Μεχεὶρ
κε̄. Ὁμολογεῖ Ἡρα-
κλείδης ναύκλη-
ρος τῆς Ἡρακλείτου
προσαγορείτος (ἀρταβῶν) Γ̊ρ
ἐμβεβλῆσθαι ἐπεὶ τοῦ
κατὰ Πτολεμαεῖτα

ὅρμον ὥστε εἰς Ἀλε-
[ξά]ντρεαν εἰς τὸ
βασιλικὸν ἀπὸ τῶν
γεννημάτων τοῦ
15 κε (ἔτους) δειὰ Ἡρα-
κληοτόρου τοῦ ἀν-
[τ]ιγραφομένο(υ) πα-
[ρ]ὰ βασειλεικοῦ γραμ-
[μα]τέως περὶ
20 [τὸ] ἐργασ[τήριον?]
?

(*Frag. 2.*) [ἀρτάβας τετρακοσί-]
[α]ς τ[εσσα]ρ[ά]κ[οντα]
ὁ[κ]τὸ / υμη
μέτρῳ δοχ[ε]ικῶι
τῶ συμβεβημένω
25 πρὸ τὸ χ[α]λκοῦν
καὶ σχ[υτάλη] δεικαίᾳ
καὶ οὐθὲν ἐκαλῶ.

au verso : υμη

L. 8 : l. προσαγωγίδος. — L. 10 : l. κατὰ Πτολεμαΐδα. — L. 11 : l. ὅρμου. — L. 24 : l. τῷ συμβεβληκένῳ. — L. 25 : l. πρὸς. — L. 26 : l. σκυτάλῃ δικαίαι. — L. 27 : l. ἐγκαλῶ.

« L'an 26, le 25 Mécheir, 448 artabes de... Total : 448.

— L'an 26, le 25 Mécheir. Héracleidès, patron du transport d'Héracleitos, qui jauge 3,500 artabes, reconnaît avoir chargé au port de Ptolémaïs, pour les transporter à Alexandrie, au grenier

royal, quatre-cent-quarante-huit artabes de..., provenant des récoltes de l'an 25, par l'intermédiaire de Héracléodoros, l'antigraphe du basilicogrammate.... total 448, mesurées à la mesure officielle, vérifiée sur l'étalon de bronze, et à la règle juste, et je ne réclame rien. »

3. Il manque la désignation du grain.
7. Héracleidès, agent au service de Héracleitos, entrepreneur.
8. Προσαγωγείτος, cf. *P. Petr.* III, 107 (*a*), l. 2 et (*d*), l. 1.
10. Τατὰ Πτολεμαείτα : El-Lahoûn, cf. introduction.
15-6. Héracléodoros figure avec le même titre dans les deux reçus suivants.
23. Sur les mesures, cf. introduction.
24. Cf. *Archiv*. II, p. 80, l. 11 où il faut restituer : συμβόλ[αιον].

22. REÇU DE NAUCLÈRE

El-Lahoûn. 3. 221 av. J.-C.

[illegible]

(Ἔτους κϛ, Φαμενὼθ ὁ,
πυροῦ ἀρτάβας τ

Ἔτους κϛ, Φαμενὼθ ὁ.
Ὁμολογεῖ Παρέμφις

5 ναύκληρος κερκουροσ-
κάφης ἀχαράκτου
Βασιλίσσης, ὁ μισθω-
τὴς ὁ αὐτὸς Παρέμ-
φις, ἐνδεδλῆσθαι ἐπὶ
10 τοῦ κατὰ Πτολεμαι-
ΐδα ὅρμου, ὥστε εἰς
Ἀλεξάνδρειαν εἰς
τὸ βασιλικὸν ἀπὸ τῶν
γενημάτων
15 τοῦ (ἔτους) κε διὰ
Ἡρακλεοδώρου
τοῦ ἀντιγραφομέ-
νου παρὰ βασιλικο-
γραμματέως
20 πυροῦ φορικοῦ
ἀρτάβας τριακοσίας

au verso : ναυ.. [....].. τ.

L. 15 : κε, ε corrigé sur ς.

« L'an 26, le 4 Phaménoth, 300 artabes de froment. — L'an 26, le 4 Phaménoth. Paremphis, nauclère du navire « Reine », sans emblême, (entrepreneur, ce même Paremphis) reconnaît avoir chargé au port de Ptolémaïs, pour les transporter à Alexandrie, au grenier royal, trois cents artabes de froment....., provenant des récoltes de l'an 25, par l'intermédiaire de Héracléodoros, l'antigraphe du basilicogrammate ....

5. Κερκουροσκάφης, mot nouveau régulièrement formé de κέρκουρος, *P. Hibeh* I, 82 l. 6 et 98 ll. 4 et 12 et *P. Magd.*, 37 l. 2 et de σκάφη *P. Lond.*, II, 256, l. 1.

6. Ἀγαράκτου. On trouve au contraire un vaisseau porteur d'emblème *P. Lond.* II, 256 (*a*) 2 : ἧς παράσημος ἶβις.

20. Sur le sens de φορικὸς σῖτος, opposé à ἀγοραστὸς σῖτος, cf. Rostowzew. *Archiv*, III, p. 211, n. 3.

23. REÇU DE NAUCLÈRE

El Lahoûn. 221 av. J.-C.

6 × 8. 6 × 8. 6 × 7.

Trois fragments assez endommagés, qui se raccordent. La fin manque.

Fragm. 1.

Ἔτους ἕκτου καὶ εἰκοστοῦ,
Φαμενὼθ ἕκτου, πυροῦ
ἀρτάβας διακοσίας πεν-
τήκοντα / Σν

5 Ἡρώδης ναύκληρος κερ-
κουροσκάφης Βασιλίσ-
της ἀγάρακτον οὗ μισθω-
τὴς Ἡρώδης ὁ αὐτὸς, ὁμο-

Fragm. 2. λογεῖ ἐμβεβλῆσθαι ἐ-
10 πὶ τοῦ κατὰ Πτολεμα-
ΐδα ὅρμου ὥστε εἰς Ἀλε-
ξάνδρειαν εἰς τὸ βασιλι-
κὸν ἀπὸ τῶν γενημά-
των τοῦ πέμπτου καὶ
15 εἰκοστοῦ ἔτους παρὰ Ἡ-
ρακλεωδώρου τοῦ ἀν-
τιγραφομένου παρὰ βα-
σιλικοῦ γραμματέ-
Fragm. 3. ως τὸ περὶ Φυ.... ἐρ-
20 γαστήριον πυρου ἀρ-
τάβας φορικοῦ διακο-
σίας πεντήκοντα
, Σν μέτρῳ τῷ συν-
βεβλημένῳ πρὸς τὸ
25 χαλκοῦν καὶ σκυτά-
λῃ δικαίᾳ. Ἔγραψε
[.... Ἀπολλωνίου

L. 11 : ωστε, ω corrigé sur ε, le scribe commençait à écrire εις.
L. 23 : Le signe / est corrigé sur un trait vertical.

« L'an 26, le 5 Phaménoth. Froment 250 artabes. Total 250 ». Hérodès, nauclère d'un navire « Reine », sans emblème, dont l'entrepreneur est ce même Hérodès, reconnaît avoir chargé au port de Ptolémaïs, pour les transporter à Alexandrie, au grenier royal, deux cent cinquante artabes de froment..... provenant des récoltes de l'an 25, reçues de Héracléodoros, préposé par le basilicogrammate au contrôle du grenier de Phy...., total 250, mesurées

à la mesure vérifiée sur l'étalon de bronze et à la règle juste. Ecrit (pour lui, illettré) par..... fils d'Apollonios....

5-8. Cf. **22** ll. 5-9.
19-20. Cf. **21** ll. 19-20.
21. Cf. **22** l. 20 et note.

24. REÇU DE NAUCLERE

GHORÂN. IIIe SIÈCLE

4, 8, 3 cm. 25 × 9. 10 × 9.

QUATRE fragments, dont un est mutilé, datant de l'an 24 d'un règne inconnu. La formule est voisine de celle de *P. Hibeh.*, I, 98.

Fragm. 1. ἔτους κδ. Μεχεὶρ ς. Ὁμολογεῖ Ἀπολλόδοτος ναύκληρος ἔχειν ⋮ φακοῦ ἀρτάβας διστρίας. *Fragm. 2.*

Βασιλεύοντος Πτολεμαίου κ. τ. λ. . . . . .]
. . . . . .
. . . . . .
ἔτους κδ. Μεχεὶρ ς. Ὁμολογεῖ Ἀπολλόδοτος

Fragm. 3. ναύκληρος τοῦ .. ....
ἐφ' οὗ κυβερνήτης ὁ δεῖνα...
5 ἐμβεβλῆσθαι πλοίῳι διὰ...
πόλεως σιτολόγου ἐκ τῶν γεννημάτων ?...
.....
[καθ]ωρ[ισμένα]

Fragm. 4. ἀρτάβας δισχιλίας ὥστε εἰς Ἀλεξάνδρειαν
εἰς τὸ βασιλικὸν καθαρὰς, ἀδόλους, κεκοσκινευμένας
μέτρῳι δικαίῳι καὶ σκυτάλῃι δικαίαι...
10 τῷι συμβεβλημένῳι πρὸς τὸ χαλκοῦν
.....
(2e M. ?). . . . .
. . . . .

L. 10 : Dans la marge, les restes de 4 ou 5 lettres devant τῷι.

« L'an 24, le 6 Mécheir. Apollodotos, nauclère, déclare détenir deux mille artabes de lentilles.

(Sous le règne de Ptolémée..... à..... l'an 24, le 6 Mécheir. Apollodotos) nauclère du (navire, le « .... »), dont le pilote est (X...., déclare) avoir chargé sur ce navire (par l'ordre de N...) sitologue de (....) deux mille artabes de lentilles provenant des récoltes de (... qu'il transportera à Alexandrie), au grenier royal, pures de tout mélange, (sans fraude, criblées), jaugées à la juste mesure et à la règle juste.... vérifiée (sur l'étalon de bronze).... »

3-4. Ναύκληρ[ο]ς τοῦ..., manque la désignation du vaisseau.

6. Σιτολόγου, cf. *P. Petr.* II, 48, cf. III, 116, ll. 5 sqq : παρὰ Δ[ω]ρίωνος τοῦ σιτολογοῦντ[ος.... τῶν περὶ || Βούβαστ[ον] τόπων, ἀφ' οὗ παρε[λα]βεν[ ] εἰς τὸν ἀγοραστὸν..... Dans *P. Hibeh* I, 98 et dans **21**, **22**, **23**, le blé est embarqué par les soins de l'agent du basilicogrammate.

12-13. Les traces d'écriture semblent être d'une seconde main ; ici commençait vraisemblablement la seconde partie (ὑπογραφή, *subscriptio* du contrat.

Appendice : P. Cairo, 10,520.

Quelques passages de ce texte ont déjà été publiés dans *Rev. critique*, 1904, 2e Sem. n. 28, p. 36. Il contient les fragments de trois reçus : le premier, dont il ne subsiste qu'une ligne, donné peut-être par un μισθωτής, se réfère au second, donné par le nauclère, qui lui-même se réfère au troisième, donné par le pilote. Date : 315 ap. J.-C.

α....
ἀκολούθως τῇ ἐκδοθείσῃ ὑπ᾽ αὐτοῦ ἀποχῇ.
Λουρήλιος Ἀμμωνᾶς Βησαρίωνος, ἀρίξας ....., ναύ-
κληρος πλοίου δημοσίου τῆς Μαξιμιανοπόλεως, καὶ Λουρήλιοι.....
5 ων, Διόνυσος καὶ Σιλβανὸς ἀπὸ κώμης Πέζλα Λουρηλίοις..... Βῆ-
κι καὶ Ἰσοῖτι καὶ Ἡιῶνι καὶ Ἑρμείᾳ, ἀπαιτηταῖς ἀννώνης, χαίρειν. Παρέ-
λαβον παρ᾽ ὑμῶν καὶ ἐνεβαλόμην εἰς τὸ προκείμενον πλοῖον ἀπὸ κάνονος
ιθ (ἔτους) ἰνδικτίωνος ιγ πάγου ἀχύρου .....
των λιτρῶν ρ (δηναρίων) ριγ· ἀπεσχήκαμεν δὲ τὰ ναῦλ α.....
10 αν..... ....ν αργ(υρίου) (τάλαντα) ὁ· καὶ ἐπερωτηθέντες ὡμολογήσαμεν.
Ὑπατείας τῶν δεσποτῶν
ἡμῶν Κωνσταντίνου καὶ Λικινίου Σεβαστῶν τὸ τέταρτον, mois, jour.
Λουρήλιοι Ἀ-
μμωνᾶς Βησαρίωνος παρέλεβον καὶ παραδέδωκα..... Λουρήλιοι Ἀ-
νικήτῳ ἤτοι Ἀπολλωνίῳ Σιλβάνου ἀχύρου.... λιτρ ρ....
ἀκολούθως τῇ ἐκδοθείσῃ ὑπ᾽ αὐτοῦ ἀποχῇ.
15 Λουρήλιος Ἀπολλώνιος Σιλβανοῦ Μεχεμφοῖτος, ἀπὸ..... κυβερ-
νήτης πλοίου σκαροπλώρου ἀγωγῆς (ἀρταβῶν) ρ, ... Λουρήλιον
Ἀνίκητον ναύκληρον, ἀπ᾽ αὐτῆς <τῆς> μητροπόλεως, Λουρηλίοις Ἰσοῖτι
καὶ Ἡιῶνι καὶ

Ἑρμείᾳ καὶ Βήκι, ἀπαιτηταῖς ἀνωνῆς κώμης..... χαίρειν. Παρέλαβον
παρ' ὑμῶν καὶ ἐνεβαλόμην εἰς τὸ προκείμενον πλοῖον..... ἀπὸ κάνονος
20 τῆς ιθ (ἔτους) ἰνδικτίωνος ἀχύρου λι(τρῶν)..... καὶ τοῦ .....
.....

L. 12 : l. παρέλαβον. — L. 16 : l. σκαφοπρώρου ; — (ἀρταβῶν) : Pap : $\overline{\text{ιο}}$.

« .... conformément au reçu donné par lui.

Aur. Ammonas, fils de Bésarion, ancien magistrat de...., armateur d'un navire public de Maximianopolis, et Aur.... ôn, Dionysos et Silbanos, du bourg de Pezla, aux Aur....., Bèkis, Iboïs, Piòn et Hermias, collecteurs de l'annone, salut. J'ai reçu de vous et chargé sur le susdit bateau, sur les taxes de la 19e année de l'indiction dans le 13e *pagus*,..... (livres) de paille,..... 100 livres valant 113 (?) deniers; nous avons reçu le fret..... soit 4 talents d'argent; et interrogés nous en sommes convenus.

Sous le consulat de nos maîtres Constantin et Licinius, Augustes, le..... Aur. Ammonas, fils de Bésarion, j'ai reçu et j'ai livré.... à Aur. Anikétos et à Apollonios, fils de Silbanos.... livres de paille....., conformément au reçu donné par lui.

Aur. Apollonios, fils de Silbanos Méchempsoïs, pilote du bateau *scaphoprore* d'un tonnage de 500 artabes, de..... (représentant ?), l'armateur Aur. Anikétos, de la même métropole, aux Aur.... Iboïs, Piòn, Hermias et Békis, collecteurs de l'annone du bourg de...., salut. J'ai reçu de vous et chargé sur le susdit bateau....., sur les taxes de la 19e année de l'indiction,..... livres de paille.....

8. Cf. ll. 10-11; et sur l'importance de cette date, Wilcken, dans : *Archiv*. II, pp. 135-6.

16. Cf. ll. 12-13 : Ἀ]νικήτῳ ἤτοι Ἀπολλωνίῳ Σιλβανοῦ.

25. COMPTES DE TRANSPORTS PAR EAU

GHORÂN. IIIe SIÈCLE.

15 × 20 — 15 × 21 — 5 × 8.

TROIS fragments assez mutilés d'un compte datant d'un mois de Mésorè. L'écriture est une belle cursive du IIIe siècle, voisine de l'onciale ; les deux premiers, contenant deux colonnes, se font suite sans interruption dans la seconde colonne ; le troisième complète les lignes 21-30 du second fragment, col. I. — Le compte est relatif à des transports par eau et se divise inégalement en recettes (ll. 1-8) et dépenses (ll. 8-fin). Les dépenses sont celles de deux séries de transports (ll. 13-42 et 42-61). La première série comprend le voyage de Ptolémaïs à Héracléopolis, d'Héracléopolis à Oxyrynchus et retour, et autour du nome Héracléopolite ; les dépenses se répartissent en deux catégories : les prix de fret (ll. 13-34) et les frais d'entretien (ll. 35-42) ; ces voyages commencent entre le 2 (l. 5) et le 4 (l. 25) Mésorè et finissent le 11. La seconde série de transports va du 23 Mésorè au 5e jour épagomène, en deux périodes, l'une de 6, l'autre de 7 jours ; la division est chronologique, non géographique comme dans la première série ; les dépenses semblent y être classées en frais d'entretien (ll. 43-54) et ὀψώνιον et φυλακιτικόν (ll. 54-60). Les personnes à bord sont désignées par le nom général de σώματα (cf. *P. Petr.* III, 107, *passim*) ; dans les ll. 13-67, ce sont des passagers, pêcheurs et calfats ; aux autres endroits du texte, ils

ont dû être employés par le comptable, qui pourvoit à leur entretien ; dans la seconde série de voyages, première période, un calfat et un soldat indigène sont distingués de 18 autres σώματα, dont la qualité n'est pas donnée ; il ne faut donc pas penser au sens d' « esclaves » qui ne conviendrait pas à tous ; ce devaient être des matelots ou des « dockers » employés au chargement des bois dont il est question l. 3.

(*Ier frag., col. I.*)

[καὶ παρ' Ἀνδρονίκου
[.....υ ἔχω εἰς τὴν
[διακομιδὴν τῶν ξύλων
[τῶν εἰς τὴν σχεδίαν
5 [..Μεσορὴ β̅
[καὶ παρὰ Ἀμεννεοτ[ο]ς
[τραπε]ζίτου ⊢ ρκ
[ἀπὸ τούτου ἀνήλωμα

10 [... τοῦ Ἀρχιτίμου
εἰς Ἡρακλέους πόλιν ὁ λό-
[γος
ναῦλον πλοίου τῶι ἀνα-
[κομίσαν]τι τοὺς ἁλιεῖς καὶ
15 [τοὺς ναυπηγοὺς ἐκ Πτο-
λεμαίδος εἰς Ἡρακλέους
[πόλιν σώματα ιδ ⊢ α-[

[ἐν Ἡρακλέ]ους πόλει
1-2 lignes
20 καὶ τῶι ἀναπλέοντι
(*3e frag.*) [ἐξ Ἡρα]κλέους πόλεως (*2e frag., col. I.*)

εἰς Ὀξυρύγχ̣ων πόλιν]
καὶ κ̣α̣τ̣α̣π̣λ̣έ̣οντι εἰς
Ἡρακ̣λ̣έους π̣όλιν τῆς ἡμέρας ⊢ δ̄,
25 ἀπὸ δ̣ὲ δ̄ ἕ̣ως η̄ ἡμερῶν ε ⊢ κ
̣
καὶ ἐν τῶι ̣ Ἡρακλ̣εοπολίτηι
ναύλο̣ν π̣λοίου τῶι
περιπλ̣έοντι π̣ε̣ρ̣ὶ τὸν Ἡρακλε-
30 [οπ̣ολ̣ί̣τ̣ην ἐ̣π̣ισκοπούμενοι
[.....ἐ̣ν τισὶν κώμαις
[.....] τῆς ἡμέρας ⊢ β̄,
[ἀπὸ δὲ θ̄ ἕως ι̅α̅ ἡμερῶν γ ⊢ ϛ̄.
/ ⊢ κζ̄-ϵ.
35 Καὶ εἰς τὰ ἐπ̣ιτήδεια̅ τοῖς σώμασιν
[.δ... ἑκάστωι τῆς ἡμέρας =
[/ ⊢ δ̄ /-, ἀπὸ δὲ δ̄ ἕως η̄
[ἡμερῶν ε] ⊢ κγ =
ἐν τῶι Ἡρακλεοπολίτηι εἰς σώμα(τα) γ ̣.̣.̣
40 [ἡμερῶν γ] ⊢ γ
/ ⊢ κϛ̄ =.

(*1er frag., col. II.*)

κ̣γ̣
εἰς βαι̣σε̣λ̣ ἐν ἑκάστη̣ι [σώ̣ματα ϛ̄
/ ιη̄, καὶ ν̣α̣υπηγὸς α̅,
45 καὶ ὁ παρὰ τοῦ Ἡ̣ρακλείδου
μάχιμος α / σώματα κ̅
ἑκάστωι τῆς ἡμέρας ⊢ ϛ̄ /-
ἀπὸ δὲ κ̣γ̣ ἕως κ̅η̅
ἡμερῶν ϛ̄ ⊢ μ
50 θ
ἄλλοις τὸ ἀν̣ὰ̣ = ̣ τῆς ἡμέρας ⊢ δ̄ /-
ἀπὸ δὲ κθ̄ ἕως ἐπαγομένων
ε ἡμερῶν ζ̄ ⊢ λ̅ β̄ /-

/ ⊢ οβ .ſ-
55 τῶι Ἀνδρονίκωι ὀψώνιον ⊢ κ
καὶ φυλακιτικὸν ἐν τῶι τ. . . .
ποταμῶι
ἐμ Ἡρακλεουρ( ) καὶ ἐν _ . . .
.ψευ(⊢ β
60 / ⊢ κβ
εἰς τὸ αὐτὸ ⊢ ϟμη (- ϵ)
(2e *frag. col. II.*) . . . ϟται . .
. . . .ιμου τῶι παρὰ
Ἡρακλείδου μαγίμωι
65 / ⊢ λ -ϵ

Ll. 1-20 : les lignes devaient être inégales (cf. ll. 20 sqq.) et la longueur des lacunes de gauche peut varier. — Ll. 8-9 : [λόγος] τοῦ ἀνηλώμα||τος, *Smyly*. Mais l'interligne est assez étroit ; peut-être tout simplement un blanc. — Ll. 20-21 : [ναῦλον πλοίου||τῷ ἀνάγοντι] *Smyly*, qui suppose une lacune d'au moins deux lignes. — L. 23 : κατάγοντι *Smyly*. — L. 26 : ε ou ϛ. — L. 43 : βαι[σε]λ *Smyly*. cf. la note. — L. 63]χιμου *Smyly* ou]τιμου.

« ... J'ai reçu d'Andronicos pour le transport des bois destinés au pont (?) le 2 Mésorè et du banquier Amenneus 120 dr. Sur cette somme, il a été dépensé..... compte d'Architimos.... vers Héracléopolis : fret du bateau payé à celui qui a transporté les pêcheurs et les calfats de Ptolémaïs à Héracléopolis, soit 14 personnes : 1 dr. 1 ob. 1/2.... à Héracléopolis.... et à celui qui a remonté le fleuve d'Héracléopolis à Oxyrynchus, et retour à Héracléopolis, par jour, 4 dr., du 4 (Mésorè) au 8, soit 5 jours, 20 dr...; et dans le nome Héracléopolite, fret du bateau, à celui qui a navigué autour du nome Héracléopolite.... ceux qui inspectaient..... dans certains villages... par jour, 2 dr., du 9 (Mésorè) au 11, soit 3 jours, 6 dr. ;

total : 27 dr. 1 ob. 1/2. — Et pour l'entretien de 14 personnes par homme et par jour 2 ob., en tout 4 dr. 4 ob , du 4 (Mésorè) au 8, soit 5 jours], 23 dr. 2 ob. ; dans l'Héracléopolite, pour 3 personnes : 3 jours : , 3 dr. ; total : 26 dr. 2 ob.

« 23. — Pour 3 barques, de chacune 6 hommes, total : 18 hommes, plus 1 calfat, plus le *machimos* d'Héracleidès, total : 20 hommes ; par homme et par jour, 2 ob., total : 6 dr. 4 ob., du 23 (Mésorè) au 28, soit 6 jours, 40 dr. — 9. — Pour 14 autres, à raison de 2 ob. chacun, par jour (4 dr. 4 ob.), du 29 (Mésorè) au 5e jour épagomène, soit 7 jours, 3(2 dr. 4 ob.); total : 72 dr. 4 ob. — A Andronicos, sa solde : 20 dr. ; plus, le droit de garde sur le fleuve.... à Pékerkour( ) et à ...pseu( ) : 2 dr. ; total : 22 dr.

3. [Ἡρακλεο]πολίν serait sans doute trop long ; peut-être [κομ]πολίν.

4. Εἰς τὴν σχεδίαν : nous y voyons un nom commun à cause de la présence des calfats ; peut-être est-ce une ville du nom de Schedia, comme celle du Delta ; cf. *P. Hibeh*, I, 110, l. 25.

13-7. Premier voyage ; les pêcheurs et les calfats sont des passagers ; il faut noter qu'ici rien n'est payé pour leur entretien ; (cf. les dates, l. 25 et l. 37).

15-6. Ptolémaïs Hormou, selon toute vraisemblance. Aujourd'hui El-Lahoun, cf. *P. Fay*, p. 12 et *P. Tebt.*, I, p. 411 ; II, p. 400 et suiv. et **21** introd.

16-7. Héracléopolis, aujourd'hui Ahnas-el-Medineh.

17. ⊢ α-ϲ, 1 dr. 1 ob. 1/2 ; le prix n'est pas en relation avec le nombre des personnes à bord, non plus que ceux des ll. 25 (14 personnes, cf. ll. 35 sqq.) et 33 (3 personnes, cf. ll. 39-40) ; il ne varie pas davantage de façon régulière avec le nombre de jours, (qui n'est pas indiqué ici d'ailleurs) : le prix de la journée est plus élevé pour le voyage de Héracléopolis à Oxyrynchus et retour (l. 24) que pour le tour du nome Héracléopolite (ll. 29-32). Nous n'avons donc pas ici un prix de passage, mais de fret.

19. Peut-être le lieu du paiement ; cf. l. 34.

20-26. Deuxième voyage ; cf. ll. 35-8 : 14 personnes à bord.

22. Oxyrynchus, aujourd'hui Behnesch ; plutôt qu'Ὀξύρυγχα, qui est un village du Fayoum.

25. Ἡμερῶν ε̅, le premier et le dernier jour sont tous les deux inclus.

26. Cf. notes critiques ; à rapprocher de la l. 50 ; cf. *ad. loc.*

27-35. Troisième voyage; cf. ll. 39-41 : 3 personnes à bord.

27. *Ptolémée*, IV, 5, 26 : εἶτα καθ' ὃ μέρος σχίζεται ὁ ποταμὸς ποιῶν νῆσον τὸν Ἡρακλεοπολίτην νομὸν ξϛ' κθ λ'' δ'', καὶ ἐν τῇ νήσῳ Νείλου πόλεως μεσόγειος ξϛ' κδ λ''. De même *Strabon*, XVII, C. 809; et *Pline*, *H. N.*, 5. 50. — Cf. l. 56.

30. Ἐπισκοπούμενοι : on ne peut rendre compte de la phrase au point de vue grammatical; peut-être pour ἐπισκοπουμένωι.

34. / ⊢ κζ-c; ce total est celui des chiffres précédents, ll. 17, 25 et 33; il n'y en avait donc aucun autre dans les lignes perdues.

35-41. Frais d'entretien de 14, puis de 3 personnes dans les deuxième et troisième voyages.

36-40. Les chiffres sont restitués d'après ceux des ll. 25-33 et 36-40.

42-50. Nouvelle série de transports, première période.

42. Κγ; sans doute le chiffre de la colonne du registre de comptes.

43. Βαι[ος]λ, probablement βαι[ος]λ(υπίου) cf. *P. Petr.*, III, 129, l. 11, et les observations de M. Smyly. Ce mot désignerait une sorte de navire.

45-6. Ὁ παρὰ τοῦ Ἡρακλείδου || μάχιμος; sur les μάχιμοι en général, cf. Schubart, *Quaestiones*, pp. 58 sqq: *P. Tebt.* I, App. I, p. 522; sur les fonctions auprès de certains agents de l'Etat. *P. Tebt*, I, 112, l. 81; 116, l. 57; 121, l. 34; Héracleidès aurait été un de ces agents et aurait employé un μάχιμος à la surveillance des transports dont il s'agit ici; les ll. 62-65 pourraient concerner la solde de ce μάχιμος, qui aurait été distincte du φυλακιτικὸν; cf. l. 56.

50-55. Deuxième période.

50. Θ̄, et cf. l. 26; il est difficile d'expliquer ces chiffres; si ce sont des quantièmes, on ne sait à quel mois les rapporter.

51 et 53. Les chiffres sont restitués d'après les autres données des mêmes lignes; cf. note suivante.

54. / ⊢ οϐ *f*- : Total des ll. 49 et 54.

55. Ὀψώνιον : ce mot est employé spécialement pour la solde des corps de police dans *P. Petr.*, III, 64, (*b*), l. 10; (*c*), l. 9; 93, *recto*, col. VII, l. 22; 128, l. 11; cf. note ci-après.

56. Φυλακιτικὸν : il s'agit ici, comme dans *P. Hibeh.*, I, 110, l. 81 de paiements pour les φυλακῖται chargés de surveiller les bateaux; cf. *P. Hibeh.*, I, 54, ll. 30 sqq. : ἐμβαλοῦ δὲ αὐτὰ καὶ φυ-||λακίτας οἳ συνδιακομιοῦ-||σιν τὸ πλοῖον.

56-7. Ἐν τῶι τ[...]|| ποταμῶι; peut-être manque-t-il un nom de lieu; cf. *P. Petr.*, III. 43, *v*°, col. III, l. 22 : ἐν τῶι [Β]ερενίκης τῆς νέας ποταμῶι; peut-être le mot désignait-il un des bras du Nil, formés par l'Héracléopolite, cf. l. 27. Les localités inconnues des ll. 58-9 ne permettent même pas de savoir s'il s'agit du bras oriental, du bras occidental ou d'un canal secondaire.

60. Total des ll. 55 et 59.

61. Total général, dont les derniers chiffres à droite sont mal conservés;

les totaux partiels montrent qu'aucun chiffre n'est tombé dans les lacunes du papyrus; si le bas de la col. I est complet, nous devrions trouver ici le chiffre ⊢ ρμη-c, 148 dr. 1 ob. 1/2, total de tous les frais. Ce total peut être regardé comme celui du mois de Mésorè ou celui d'une affaire particulière : le transport des bois.

62-65. cf. ll. 45-6 ; peut-être le compte de sa solde.

26. LETTRE D'APOLLONIOS A SON PÈRE

GHORÂN 12. IIIe SIÈCLE.

28 × 12.

LETTRE relative à des arrangements concernant la terre à sésame et peut-être aussi des lacunes de la l. 5 empêchent de préciser ce point des terrains d'une autre sorte. Le très mauvais état du papyrus rend difficile l'établissement du texte.

Ἀπολλώνιος τῶι πατρὶ χαίρειν. Ἔγραψάς μοι περὶ τῆς εἰς τὴν σησαμείαν γῆς, μάλιστα δὲ περὶ τῆς ἐν Πατῶντι · αὕτη μὲν οὖν ἐστιν παντελῶς ἀπηργμένη καὶ ἡ κώμη ἔρημος διὰ τὸ πλείω χρόνον μὴ βεβρέχθαι · τὴν δὲ λοιπὴν γῆν
ἑτοιμάζω, εἰ μὴ ἀκολουθεῖς ἅπαντα καθὼς ἐστιν ἐπὶ τῆς διαγραφῆς τοῦ
5 εἰς τὸ ιε L σπόρου μεμισθῶσθαι τοῖς γεωργοῖς · ἐγ δὲ τοῦ ...ερ.. μέρους
.....γον .... βούλει καὶ ἐν αἷς κώμαις ἐξέσται ἡμᾶς λαβεῖν καὶ χρηματίσασθαι

[τὴν] παρὰ τοῦ βασιλικοῦ χορηγίαν, π[ερὶ δὲ τούτου τοῦ μέρους δεήσει ἐπισχεῖν
[ἕως ἂν] μάθωμεν περὶ τῶν ..... ῳμένων εἰς τὸν νομόν.
Ἔρρωσο. L ιδ, Τυβὶ ζ.

Au dos : ΑΠΟΛΛΩΝΙΩΙ.

« Apollonios à son père salut. Tu m'as écrit au sujet de la terre à sésame, celle de Patòntis en particulier. Elle est tout à fait en friche et le village déserté parce qu'il n'y a pas eu d'inondation depuis trop longtemps. Quant au reste, je vais le mettre en état, à moins que tu ne te conformes entièrement aux prescriptions de la διαγραφή des semailles pour l'an 15 qui porte location aux cultivateurs. Pour ce qui est de ..... tu veux et dans quels bourgs il nous sera possible de prendre et d'enregistrer ce qui est fourni par le Trésor. Au sujet de cette partie d'ailleurs il conviendra d'attendre que nous soyons renseignés sur les.... pour le nome. Adieu. An 14, le 7 Tybi. »

Au dos : A Apollonios.

1. Τῷ πατρὶ : le père s'appelle aussi Apollonios, cf. l'adresse au verso; ce doit être un fonctionnaire. cf. l. 4.

2. Πατῶντι : l'orthographe du nom varie : Πατσῶντις, Πατσῶνθις, Παστωντις, Παθῶντις, village que Grenfell et Hunt placent entre Caranis et Philadelphie, non loin de Bacchias, cf. *P. Tebt.*, II, *App.* II, p. 394.

3. Διὰ τὸ πλείω κτλ.. Cf. l'emploi des mots ἔμβροχος et ἄβροχος, notamment celui du dernier dans les rapports du cômogrammate Menchès pour Kerkéosiris (*P. Tebt.* I); ce risque était prévu dans les baux à ferme et était une cause de dégrèvement (cf. *P. Magd.* 3. II. 4-5 et Waszynski, *die Bodenpacht*, pp. 132-135 sqq). Il y a là un témoignage intéressant sur la décadence des bourgs.

Λοιπὴν : le reste, par opposition à la terre de Patòntis, dans les limites d'une

circonscription territoriale inconnue, mais administrée à un titre quelconque par Apollonios le père.

4. Διαγραφή : dans le sens général de liste ; c'est sans doute en même temps un ordre de distribution ; peut-être en a-t-on un exemple dans **5**.

27. LISTE DE NOMS PROPRES

GHORÂN Z. — ÉVERG. OU PHILOP.

13 × 17.

LISTE de noms propres, ceux des membres d'une famille et de leurs esclaves. On ne sait à quelle occasion elle est dressée ; mais le fragment de code concernant les esclaves, **29**, a été trouvé dans le même plastron et l'on est tenté de supposer que notre liste de noms est une pièce d'un procès intenté à un des esclaves nommés, dans lequel Leptinès, son maître, se serait trouvé impliqué. D'après l'écriture, une cursive nette et large, le papyrus peut être daté de la deuxième moitié du IIIe siècle ; on lit sur un fragment trouvé avec lui et écrit de la même main : L ιε, Μ[. Il faut sans doute placer le document en Mécheir ou Mésoré de l'an 15 d'Évergète ou de Philopator.

.. χιρ
Λεπτίνης, Πισίδης, τῶν Κρατέρου,
δημοσίτης καὶ γυνὴ αὐτοῦ Ἡδύλη,

καὶ υἱοὶ Γλαυκίας, Μοιρίκων, Νίκανδρος,
5 Θεόφιλος καὶ θυγάτηρ Βαία /. ς
καὶ παῖδες

Λεύκων	Δάφνις
Χρύσιππος	Ἐμπόριον
Στύππαξ	Ἄβρόν / ιγ / ς / <ιθ>
10 Δρίμακος	καὶ ἐν τωῖ Ἡρώωι
Ἀπάρτων	τῶι πρὸς τῆι πόλει
Πυρρίας	παῖδες
Ἀρτεμίδωρος	Τοτοῆς
[.].αβδαιος	Σεμθεὺς
15 [.....]ν..	ἄλλος Σεμθεὺς
manque une ligne	*traces d'une ligne suivante*

Fragm. voisin.

L ιε, Μ̣[
διλε[

L. 5 : /ς, négligence du scribe. La famille est composée de sept membres.
L. 9 : Après le signe , le total ιθ a été oublié.

« Leptinès, Pisidien, du corps de Cratéros, double-solde et sa femme Hédylé, et ses fils Glaucias, Moiricôn, Nicandros, Théophilos, et sa fille Baia, soit... six personnes.

Et ses esclaves

Leucôn	Daphnis
Chrysippos	Emporion
Styppax	Abron
Drimacos	soit 13, soit 6, soit <19> personnes.
Apartôn	Et dans l'Héroon

Pyrrhias	voisin de la ville,
Artémidoros	esclaves
...bdaios	Totoès
.....	Semtheus
	un autre Semtheus.

3. Διμοιρίτης. Pour le sens du mot, cf. Arrien, *Anab.* 6, 9, 3; 7, 23, 3; et surtout *P. Oxy*, III, 409, l. 28, (fragment du Κόλαξ de Ménandre) avec la glose : διμοιρίτης · ὁ διπλοῦν λαμβάνων τῶν στρατιωτ(ῶν) μισθόν; cf. aussi διμοιρία, double solde, Xén. *Lac.* 15.4; *Hell.* 6,14.

Τῶν Κράτερου : éponyme, chef de détachement militaire, jusqu'ici inconnu.

28. REGISTRE JUDICIAIRE

GHORÂN Z. — IIIe SIÈCLE.

20 × 12.

REGISTRE d'affaires judiciaires sous forme de journal ; cf. P. Foucart, *Rec. Arch.* IV (1904), pp. 157-171.

Le fragment provient du même plastron que les extraits de code 29.

L'écriture est la même, une cursive régulière et déliée. On peut comparer *P. Petr.*, III, 21 et *P. Hibeh*, I, 30 qui sont rédigés d'une manière plus explicite. Nous ne saurions dire si les affaires dont il s'agit ici sont portées devant un fonctionnaire ou devant un tribu-

nal. Dans le premier cas, ce fonctionnaire ayant une compétence judiciaire serait le stratège (cf. R. Taubenschlag, *Archiv*, IV, pp. 2-36 ; Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, IV, p. 200, *n.* 2 ou l'épistate du nome (cf. R. Taubenschlag, *loc. cit.*, pp. 28-31 ; Bouché-Leclercq, *loc. cit.*, p. 233) ou l'épistate du bourg ou un des fonctionnaires du bourg (cf. R. Taubenschlag, *loc. cit.*, pp. 35-40 ; Bouché-Leclercq, *loc. cit.*, p. 346, *n.* 2). Le fait qu'il donne un arbitre, l. 11 : ἐδώκαμεν μεσίτην (au cas où le pluriel serait emphatique) semble exclure les fonctionnaires du bourg et en particulier l'épistate, simple juge de paix, dont le rôle semble se borner à une tentative de conciliation des parties (cf. L. Boulard, *Les instructions écrites du magistrat au juge-commissaire*, ch. v, pp. 95-96, *n.* 2). Si au contraire le journal émane d'un tribunal, ce qu'on peut être tenté de croire d'après les pluriels, ἐφ' ἡμῶν l. 7, ἐδώκαμεν l. 11 et ἐφ' ἡμᾶς l. 16, il ne nous est pas possible, vu le très mauvais état du texte, de préciser si c'est celui des chrématistes ou des laocrites, ou encore le tribunal des dix, connu depuis *P. Petr.*, III, 21. (cf. R. Taubenschlag, *loc. cit.*, p. 12, *n.* 2 ; Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, IV, pp. 238 sqq.). A gauche, traces insignifiantes d'une colonne précédente, d'une écriture plus appuyée.

κ[

Διενγυήθη Νεκτατυμβ[

..]ν κακοῦργον. μεν....[

Τῇ αὐτῇ.... καταστὰς Σ̣τα.[

5 .. ἂν παραγένηται ἢ ἀποτείσειν τὸ[

.. μενον..... ἢ τὸ ἀν

οἱ τὰς

Τῇ αὐτῇ. Ἐλθόντες ἐφ' ἡμῶν δεῖ.ε...

.ε... ἐγκαλοῦσιν ἀλλήλοις, [π]αραγε[νή]
σονται ἐν ἡμέραις ι · Μίχυθος Μεν.ε[
10 Ὥρος Δα....δε... Κλεοκράτης Κατο[
αὐτοῖς ἐδώκαμεν μεσίτην Δωριωνα
[....κου.

Τῆι αὐτῆι. Καταστὰς Χρύσιππος πράκτ[ωρ ἀ-]
νάγκασθαι καταβαλεῖν τὰργυρικὰ Ἀσκλ[ηπιάδην]?
15 [Ἀ]σκληπιάδην Δωρίωνος.

κθ ιη
ἐφ' ἡμας
Ἀνῆλθον Ζώπυρος καὶ Κράτιππος οἱ ἐργ[ά-]
ται περὶ τῆς λείας τῆς γεγεν[ημέ]νης[
....τι ἐν τῆι Ἡρακλείδου. [..... ὀνό-]
20 ματα Ναυσίμαχος Τασεμ[θωῦτος? καὶ]
Ἑρμ[ογένης Θαυῆτος ἀντι]
ται εὑρεθῆναι τὴν λείαν[
ἔλεγεν .ν .ιν .αν τὴν ἀν[

L. 3 : Traces de lettres qui ne semblent pas avoir été τοῦν.
Ll. 14-15 : Ασκληπιαδην, écrit deux fois par négligence probablement.
L. 16 : Κθ, θ corrigé sur η.
L. 21 : D'après les traces de lettres qui affleurent, il semble qu'il faut restituer [Ἑρμ]ογένης plutôt que [Δι]ογένης.
Ll. 21-22 : Faut-il restituer οἷον]||ται ?

« Le 2.,
A été cautionné Nectatumb.... malfaiteur...
Le même jour.... s'étant présenté, Sta... comparaîtra, ou bien payer... ou bien...
Le même jour. Étant venus devant nous, les... s'accusent réci-

proquement, ils comparaîtront dans les dix jours ; ce sont : Michythos, fils de Men..., Hôros, fils de Da..., Cléocratés, fils de..., nous leur avons donné pour arbitre Doriôn, fils de ....cos.

Le même jour. S'étant présenté, Chrysippos, *praetôr*, (demande) qu'on force à verser l'argent Asklépiadès, fils de Doriôn.

Le 29/18

Sont venus devant nous Zopyros et Cratippos, manœuvres, au sujet du pillage commis à ... Noms : Nausimachos, fils de Tasemthous (?) et Hermogène, fils de Thaues... que le pillage a été découvert.

2-3. Première affaire relative à une caution. Pour les cautions, cf. *P. Hibeh*, I, 41, 52, 92 et 93.

4. Καταστὰς, c'est le terme employé pour dire : se présenter devant les juges ; cf. *P. Petr.*, III, 30, ll. 2-3, où il s'agit d'une comparution devant le stratège ; Gradenwitz, *Archiv*, II, p. 576 et la remarque de Taubenschlag, *ibid.*, IV, p. 15.

7. Contestation entre plusieurs personnes ; comme il y a accusation réciproque, on décide de la terminer par un arbitrage.

13. Il y a des πράκτορες au service des particuliers (cf. entre autres *P. Hibeh*, 34, l. 7 et la *n.*) et au service de l'État (*ibid.* et Wilcken ; *Gr. Ostraka*, I, pp. 564 sqq. Mais l'expression τἀργυρικὰ nous fait penser qu'il s'agit ici d'un impôt.

16. Peut-être une double date, d'après le calendrier macédonien et le calendrier égyptien.

18 Sur le sens de λεία, cf. L. Wenger, *Archiv*, II, p. 487.

19. Ἐν τῆι Ἡρακλείδου.[On pense à la restitution μ[ερίδι, mais d'habitude, après le nom du bourg, on trouve la formule τῆς Ἡρακλείδου μερίδος. D'autre part, nous ne connaissons pas de κώμη de ce nom et la présence de l'article féminin empêche de songer à l'ἐποίκιον Ἡρακλείδου.

29. FRAGMENT D'UN CODE

Ghorân Z. IIIe SIÈCLE.
26 × 12.

Ce fragment nous donne les restes de deux colonnes écrites de la même main que **28**. L'écriture est parallèle aux fibres. La première colonne est complète, sauf aux endroits où le papyrus a été arraché. De la deuxième colonne manquent le haut et toute la partie droite. La partie gauche va en s'élargissant vers le bas, où l'on peut faire avec une vraisemblance voisine de la certitude, les restitutions qui comblent les lacunes. Les lignes devaient avoir dans cette colonne 22 à 24 lettres en moyenne.

Le document se compose d'une série de paragraphes, tous relatifs à un même sujet : un procès intenté par un homme libre à l'esclave d'un autre homme libre. Tout y est prévu : premier procès intenté à l'esclave lui-même (*Col. I, ll. 1-3*); appel interjeté par le maître et pénalité, s'il est condamné (*ll. 4-12*); limitation des droits du maître sur l'esclave, (*ll. 13-18*;) témoignage des esclaves (*ll. 19-26*); marche à suivre dans l'introduction d'une plainte contre le maître d'un esclave coupable (*Col. I, fin. Col. II, init.*; moyens d'exécution, au cas où le maître de l'esclave accusé perd le procès (*Col. II, fin*). Le fait que la marche de l'affaire est suivie dans tous ses détails, que tous les cas sont envisagés, les pénalités spéciales indiquées, le retour de la for-

mule ἐὰν δὲ et des impératifs, semblent bien marquer que notre texte est une suite de dispositions légales, un extrait d'un code en vigueur en Égypte.

Une chose est remarquable d'abord, c'est qu'il existe entre ces dispositions et les lois athéniennes des ressemblances tout à fait frappantes. En Égypte et à Athènes, les péripéties de l'affaire sont les mêmes, les mêmes démarches sont nécessaires pour l'introduction de la plainte, le témoignage des esclaves est admis sous les mêmes conditions, le juge prononce les mêmes pénalités. Bien plus, nous trouvons ici les νομοφύλακες, magistrats bien connus en Attique. Ils s'appelaient les Onze au IVe siècle et ne prirent ce nom de nomophylaques qu'à partir de Démétrios de Phalère, et peut-être sur sa proposition. Cf. Meier-Schœmann, *der attische Process.*, *pp. 81 sqq.* En somme, sauf quelques divergences de détail, relevées en note, nous pourrions croire que ce fragment contient des extraits de code athénien, si nous ne connaissions sa provenance et si nous ne lisions au bas de la Col. II : εἰς Ἀλεξάν[δρειαν. Il paraît du moins bien certain que, sinon le code, du moins les dispositions particulières relatives aux esclaves, que nous avons ici, sont d'origine grecque et, plus précisément, athénienne. Cette influence d'Athènes sur la civilisation hellénistique n'a rien en soi que de naturel; et, en ce qui concerne particulièrement les Lagides, les règlements de la colonisation militaire en Égypte semblent bien avoir été empruntés aux clérouchies athéniennes; cf. Bouché-Leclercq., *Hist. des Lagides*, III, pp. 231 sqq.

Peut-on préciser davantage la nature de notre texte? Nous croyons la chose possible. Les lois en vigueur sous les Lagides sont en effet de deux sortes : il y a οἱ τῆς χώρας νόμοι et οἱ πολιτικοὶ νόμοι. Les premières sont les anciennes lois indigènes, restées en vigueur après la conquête pour toutes les dispositions que les πολιτικοὶ νόμοι et les ordonnances n'abrogeaient pas. Les secondes, ce sont les lois gouvernementales établies par les Lagides, elles

peuvent être complétées par des ordonnances et des règlements : προστάγματα, διαγράμματα; cf. Bouché-Leclercq, *Histoire des Lagides*, IV, pp. 75-76. Or, il n'y a pas apparence que notre code, avec ses imitations si frappantes de la loi athénienne, soit un extrait des τῆς χώρας νόμοι; nous sommes donc autorisés à y voir un fragment des πολιτικοὶ νόμοι. M. Bouché-Leclercq croit même qu'il est possible d'attribuer notre fragment à Démétrios de Phalère. Selon lui, l'influence d'Athènes n'aurait pas été seulement une action à distance; elle se serait incorporée dans un homme d'État qui, venu d'Attique en Égypte, aurait continué auprès de Ptolémée Soter son rôle de législateur, comme l'affirme Élien, *Var. Hist.*, III, 17 : νομοθεσίας ἦρξε (cf. *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr. 1908, séance du 17 janvier*). Voici d'ailleurs ce qu'il a bien voulu nous écrire au sujet de cette très pénétrante et très séduisante attribution : « L'indice le plus significatif me paraît être la mention des νομοφύλακες, titre et fonction empruntés à la *Politique* d'Aristote, dont Démétrios de Phalère, disciple et ami de Théophraste, peut-être auditeur d'Aristote lui-même (jusqu'en 323 av. J.-C.), devait admirer la doctrine. Cette doctrine, il fut à même de l'appliquer à Athènes et à Alexandrie. A Alexandrie, il y avait urgence à régler la condition des esclaves, les mœurs grecques ne s'accommodant pas sur ce point des coutumes indigènes. Ptolémée Soter, ayant sous la main un homme d'État et l'honorant de sa confiance, a dû l'utiliser, ce me semble, pour cet office. Que Démétrios ait *pu* légiférer au nom de Ptolémée, je n'en doute pas; qu'il l'ai fait, là est l'hypothèse. En somme, cela revient à dire que je considère le transfert des νομοφύλακες d'Athènes à Alexandrie, comme la signature de Démétrios de Phalère, — d'autant qu'à mon sens, les νομοφύλακες différaient des Onze, non seulement par le titre, mais par les attributions. » Enfin, M. Bouché-Leclercq nous signale aussi que Phanostrate, père de Démétrios, passait pour avoir été l'esclave de Timothée. Ce détail expliquerait alors que Démétrios se fût particulièrement intéressé aux esclaves.

Col. I.

Ἐὰν δέ τις περὶ ἀδικήματος ἑ[τέ]ρου
οἰκέτηι ὄντι δίκην γραψάμενος,
ὡς ἐλευθέρωι, καταδικάσηται,
ἐξέστω τῶι κυρίωι ἀναδικῆσαι
5 ἐν ἡμέραις ε, ἀφ' ἧς ἂν ἡ εἴσπραξις
γίνηται, καὶ ἂν καταδικασθῆι
ἡ δίκη, τότε ἐπιδεκάτων ἢ ἐπι-
πεντεκαιδεκάτων ἀποτινέτω
ὁ κύριος, καὶ ἡ πρᾶξις συντελείσθω
10 κατὰ τοὺς νόμους τοὺς περὶ τῶν
οἰκετῶν ὄντας, πλὴν ὧν τὸ διά-
γραμμα ἀπαγορεύει.

Μηθενὶ ἐξέστω σώματα πωλεῖν
[ἐπ'] ἐξαγωγῆι, μηδὲ στίζειν, μη-
15 δ[ὲ] μ̣α̣[στ]ί[ζε]ι[ν *arraché.*
ἐπιχ̣ωρήσηι.
arraché }δικαστὴς
une ligne arrachée
ἐξέστω καὶ τοῖς δούλοις
20 μαρτυρεῖν.

Τῶν δὲ δούλων τῶν μαρτυρησάντων,
οἱ δικασταὶ τὴν βάσανον ἐκ τῶν
σωμάτων ποείσθωσαν, παρόντων
τῶν ἀντιδίκων, ἐὰμ μὴ ἐκ τῶν
25 τιθέντων δικαιωμάτων δύνων-
ται κρίνειν.

Δούλων ἐπίκλησις καὶ τοῖς καταδικα-
σαμένοις πρᾶξις. Ὃς ἂν ἐγκαλῇ
ὑπὸ δούλου ἢ δούλης ἀδικεῖσθαι,
30 λέγων τὸ ἀδίκημα τῶι κυρίωι
ἐναντίον μὴ ἔλασσον ἢ δύο μαρ-
τύρων, ἀπογραφέσθω πρὸς τοὺς
νομοφύλακας καὶ ἀπαγορευέτω

Col. II.

manquent 3 ou 4 lignes.

δ̄
γραφ̄
ρων ημ̄
σασθαι
5 κληματ
δούλωι ῡ
προσγραφέσθω
κατὰ τὸν νόμον
πρασσέσθω τὸ
10 γραφέντα ἐπὶ τ̄
ἀμφισβη....[.....τοῦ κυρί-]
ου, μὴ κελεύοντος αὐτου, μη-
δὲ εἰδότος τὸ [ἀνδράποδον]
ἀδικῆσαι· ἐὰν δὲ
15 τὸ δικα
.... ρον.....
.... κελευοντ
arraché δια-
γνωσθῆι ἐκ δικ
20 ἀδικῆσαι, τὴν ζημίαν τὴν

καὶ τα δικασθῆσαν ἐπ[
ὁ ὀφλὼν καὶ προσαποτινέτω
τὸ πέμπτον μέρος τῆς ζημίας
τῆς καταδικασθείσης τῶι
ἀντιδίκωι, κατὰ τὸν νόμον·
ὅτι ἀμφισβήτησ διαγνωσθῆι, μὴ εἰδότος αὐτοῦ μηδὲ κελεύοντος ἐξέστω... τῶι ὀφλόντι τὴν δίκην, παραδόντι τὸ ἀνδράποδον τῶι καταδικασαμένωι ἐναντίον τῶν νομοφυλάκων, ἀρεῖσθαι τῆς καταδίκης· ὁ δὲ παραλαβὼν τὸ ἀνδράποδον μαστιγωσάτω μὴ ἔλασσον ἑκατὸν πληγῶν καὶ στίξατο τὸ μέτωπον, ὡς τὰ διαγράμματα ἀγορεύει
. αν αγε εἰς Ἀλεξάνδριαν
[..]..... ἐπὶ ἑξαμ[

Col. I. L. : 15 après μαστιζειν, on peut proposer ἐαν μη ὁ δικαστης, à moins d'une autorisation du juge.

Col. II. L. 21 : και τα δικασθησαν, négligence du scribe pour καταδικασθεισαν.

Col. I.

« Si quelqu'un en raison d'un dommage a intenté une action à l'esclave d'un autre, comme à un homme libre, et l'a fait condamner, qu'il soit permis au maître de l'esclave d'interjeter appel dans un délai de cinq jours, à compter de celui de l'exécution

du jugement ; et s'il perd son procès, qu'il paie une amende du dixième ou du quinzième en sus, et que l'exécution se fasse selon les lois relatives aux esclaves, sauf les exceptions prévues par le règlement.

Qu'il ne soit permis à personne de vendre des esclaves en vue de l'exportation, ni de les marquer, ni de les fouetter . . . . . .

. . . . . .

Qu'il soit permis même aux esclaves de témoigner.

Quand les esclaves ont témoigné, que les juges leur fassent appliquer la torture, en présence des parties, si les pièces du procès ne leur permettent pas de juger.

Recours contre les esclaves et moyens d'exécution pour ceux qui les ont fait condamner. Quiconque se plaint d'être lésé par un esclave ou par une esclave, doit, en dénonçant le délit au maître de l'esclave, en présence au moins de deux témoins, faire une déclaration écrite aux nomophylaques ; qu'il soit interdit.... »

Col. II.

Ll. 28 sqq. : « Qu'il soit permis au défendeur qui a perdu son procès de livrer son esclave, en présence des nomophylaques, au demandeur qui l'a fait condamner et d'échapper ainsi à la condamnation. Que celui qui a reçu l'esclave le fasse fouetter d'au moins cent coups et marquer au front, conformément aux termes du règlement...

Col. I.

1. Pour des renseignements généraux sur la condition des esclaves en Égypte, cf. Bouché-Leclercq. *Hist. des Lagides*, IV, pp. 118-126.

3 4. A Athènes, l'esclave ne peut intenter un procès. Quant à la question de

savoir si un procès peut lui être intenté, on y répond en général par la négative. On cite cependant un cas du contraire dans le *Contre Calliclès* de Démosthène ; cf. *Attische Process*, p. 756, *nn.* 56 et 57 qui renvoient aux textes. Il est naturel que le maître de l'esclave condamné ait le droit d'interjeter appel, mais nous ne connaissons pas d'exemple de ce cas dans les procès attiques.

4. Ἀναδικῆσαι : ce verbe ne fait pas partie du vocabulaire juridique attique. Le terme usité à Athènes est ἀναδικάζεσθαι; le procès jugé en appel est dit ἀναδικία.

6-7. Ἐπιδεκάτων ἢ ἐπιπεντεκαιδεκάτων, « une amende en sus », d'où il faut conclure que le maître paie aussi la première amende, ce qui est conforme à la loi athénienne ; cf. *Attische Process*, p. 766, n. 58.

11-12. Διάγραμμα, dans cette acception le mot ne fait pas partie du vocabulaire des orateurs attiques. Au Ier et au IIe siècle de l'ère chrétienne, Plutarque et Appien l'emploient dans le sens de édit, décret. Ce terme est fréquent dans les papyrus et ne doit pas être confondu avec πρόσταγμα; cf. *P. Tebt.* I, 5, l. 264 κατὰ τὰ προστάγματα καὶ τὰ διαγράμματα, et la note. Πρόσταγμα, c'est un édit rédigé le plus souvent sous forme de lettre adressée à tous les fonctionnaires ou à un fonctionnaire particulier; διάγραμμα, c'est un règlement introduit directement dans les lois pour les modifier ou les compléter. Cf. Bouché-Leclercq, *Hist. des Lag.*, IV, p. 76 et *P. Petr.* III, 21, ll. 45-46 où les διαγράμματα sont opposés aux πολιτικοὶ νόμοι. Pour un exemple de διάγραμμα, cf. *P. Petr.* III, 36, (*a*), verso, ll. 11 sqq.

19-26. En ce qui concerne le témoignage des esclaves, il faut noter une divergence avec la loi athénienne. A Athènes, le témoignage libre des esclaves, c'est-à-dire sans application de la torture, n'était admis que contre un homme accusé de meurtre, cf. *Attische Process*, p. 875, n. 306. Nous voyons ici que la torture n'est appliquée que si les pièces du procès ne mettent pas les magistrats à même de juger. Quant aux formalités de ce supplice, elles paraissent être les mêmes en Égypte qu'à Athènes; cf. *Attische Process*, p. 876, *n.* 307; p. 889, *n.* 345; pp. 883 sqq.

27. Ἐπίκλησις. Le mot ne fait pas partie, dans ce sens, du vocabulaire attique.

30. Τὸ ἀδίκημα. C'est ce qu'on appelait en Attique la βλάβη ἀνδραπόδων, pour laquelle les Quarante, tribunal ambulant, étaient compétents.

30-32. Toutes ces formalités, la déclaration, la présence de témoins se retrouvent à Athènes ; quant au sens de ἀπογραφέσθω, il est courant dans les orateurs attiques, cf. *Attische Process*, p. 303, *n.* 305 qui renvoie aux textes.

Col. II.

10 sqq. Quelle que soit la difficulté de donner ici des restitutions probables, le sens général du passage ne fait pas de doute : on envisage la double éventualité d'un dommage causé par l'esclave à un tiers sur l'ordre ou au su de son maître, c'est-à-dire en somme avec sa complicité, ou sans son ordre et à son insu. Ce point pouvait donner lieu à des contestations qui étaient ici prévues, ll. 11 et 26 : ἀμφισβη.... [et ἀμφισβητησ[. Les lacunes des ll. 14-19 et 26 rendent impossibles des conjectures plus précises et même une ponctuation sûre du texte; les mots ὅτι ἀμφισβητησ[et suiv. l. 26 ne peuvent se rattacher étroitement à la phrase précédente que si une négation est tombée dans la lacune de la l. 26; autrement, le maître de l'esclave condamné aurait payé une amende supplémentaire (προσ[αποτινέτω] l. 22), sans avoir été complice (ll. 27-8); si l'on suppose au contraire une ponctuation forte après κατὰ τὸν νόμον, l. 25, et si l'on explique les mots ὅτι ἀμφισβητησ[en relation avec ἐξέ[στω, l. 28, il faut, d'une part, restituer un ἐὰν δὲ après κατὰ τὸν νόμον et compter les lignes à 26 lettres, d'autre part, supposer que l'abandon de l'esclave par son maître condamné n'était possible qu'en cas de non complicité; mais sur ce point, cf. n. suiv.

28-33. Même disposition relative à l'abandon noxal existait à Athènes dans le cas d'une βλάβη ἀνδραπόδων et dans celui d'une βλάβη τετραπόδων : le maître de l'esclave ou de l'animal avait la faculté de rembourser le dommage causé ou d'abandonner au demandeur l'esclave ou l'animal. Cf. *Attische Process.*, p. 653, *nn.* 472 et 473.

TROISIÈME FASCICULE

TABLE DES PAPYRUS

			Pages.
30-38.	Comptes d'exploitation de tenures clérouchiques..	Évergète Ier.	135
30.	Tenure de Daipatès		143
31.	Tenure de l'ilarque Antiphanès		150
32.	Tenure de l'hipparque Sôsillos		155
33.	Tenure d'un hipparque		159
34.	Tenure de l'hipparque Machatas		164
35.	Tenure d'un inconnu		166
36.	Fin d'un compte		169
37.	Opérations sur les χλωραί		173
38.	Fragments		180
39-51.	Ordres de prêts en nature	Philadelphe an 35.	186
39.	Prêt à des épigones clérouques		197
40.	Prêt à des épigones clérouques		200
41.	Prêt à un épigone clérouque		202
42.	Prêt à un épigone clérouque		204
43.	Prêt à un cultivateur		205
44.	Prêt à un cultivateur		207
45.	Prêt à deux cultivateurs		209
46.	Prêt à un cultivateur		210
47.	Prêt à des cultivateurs		212
48.	Prêt à des cultivateurs		214
49.	Assignation de terre et prêt		215
50.	Assignation de terre et prêt		219
51.	Ordre de prêt		220
52.	Ordre de versement en nature	Philadelphe.	221
53.	Frais de transport de l'ἀγοραστὸς σῖτος	IIIe siècle.	222
54-57.	Résumés d'actes		225
54.	Reçu de τροφεῖα	Évergète I, an 3.	226
55.	Contrat alimentaire	IIIe siècle..	227
56.	Prêt	Évergète I ? an 8.	229
57.	Reçu	Évergète I ? an 8.	230
58.	Comptes	IIIe siècle.	231
59.	Versements pour la ZYTHPA	Évergète I, an 11.	237
60.	Lettre de Dôrothéos	Philadelphe ou Évergète.	254
	Additions et Corrections		257

Préparé par Paul Collart et Jean Lesquier, ce fascicule était à l'impression dès 1914. Les circonstances en ont retardé la publication, et, au moment où nous allions la reprendre, la mort nous a ravi le plus actif de nos collaborateurs. En poursuivant l'œuvre commencée, nous n'entendons pas seulement tenir nos engagements, nous voulons aussi rendre hommage à la mémoire de Jean Lesquier, le principal auteur de cette édition.

Après de si longs délais, il est inévitable que notre travail ait eu à subir quelques remaniements. Si nous avons pu laisser sans changements les n^os^ **30-38** déjà imprimés en 1914, pour le reste, nous avons modifié, Paul Collart et moi, le plan primitif. Nous avons réservé trois ἐντεύξεις de Magdòla, dont Lesquier avait procuré l'édition, pour les réunir dans une prochaine publication à de nouveaux textes du même genre, et nous les avons remplacées par **58**, **59** et **60**. Au groupe d'abord formé par les seuls **39**, **40**, **43**, **51**, nous avons ajouté dix textes (**41**, **42**, **44-50**, **52**) que des déroulements récents nous ont fournis et qui nous ont suggéré des vues différentes sur cet ensemble de documents. Nous y avons été aidés par le zèle perspicace d'un jeune pensionnaire de l'École Normale Supérieure, Octave Guéraud, mon élève à la Sorbonne et à l'École des Hautes-Études. C'est lui qui a eu le mérite de reconstituer ces papyrus et d'en établir les copies.

Nos lecteurs remercieront avec nous le Ministère de l'Instruction Publique et surtout l'Université de Lille, dont la générosité nous a permis de poursuivre notre tâche, malgré les difficultés de l'heure présente. Bien que, pour la commodité du travail, les textes soient maintenant déposés à la Sorbonne, nous continuerons à les désigner sous la dénomination de *P(apyrus de) Lille*.

P. J.

31 juillet 1922.

30-38. COMPTES D'EXPLOITATION DE TENURES CLÉROUCHIQUES

Ghôran 30. Évergète Ier.

Bien que pour plus de commodité nous ayons attribué un numéro à chacun des textes suivants, ils appartiennent au *recto* d'un seul et même papyrus, dont le *verso* était occupé partiellement par d'autres documents. C'était dans son intégrité un rouleau d'une hauteur de 31 centimètres, et d'une longueur qui égalait et dépassait probablement 1 m. 50. Aujourd'hui il ne subsiste plus que les huit grands textes et les fragments que l'on trouvera ci-après, plus de nombreux petits morceaux illisibles ou portant quelques chiffres sans intérêt. L'écriture est une cursive du milieu du IIIe siècle, parfois très effacée et toujours difficile. Un an 8 est mentionné au *verso*, un an 9 au *recto*; certains des textes n'ont pas pu être écrits avant l'an 4 précédent; ce fait, la mention au verso de la γῆ d'Andriscos, éponyme militaire connu en 236-5 (*P. Petr.*, I, 11 = III, 12, l. 13) et un rapprochement avec *P. Petr.*, III, 104, 105 et 106 (cf. **30**, n. 2) nous autorisent à dater l'ensemble du début du règne d'Évergète Ier.

Le texte était relatif aux tenures de certains officiers clérouques et chacune de ses parties concerne l'une d'entre elles. Aux colonnes du rouleau correspondent parfois les divisions du texte (**30**, **32**): mais elles pouvaient aussi occuper plusieurs colonnes (**37**); de

plus, des indications ajoutées évidemment après coup ont trouvé place entre les colonnes du texte primitif : tel est le cas de la col. II de **31**, insérée entre la col. I et **32**, et celui de la col. II de **36**.

Les κλῆροι étaient classés par bourgs : **31** et **32**, qui se font suite, sont relatifs le premier à la tenure d'un ilarque, le second à celle d'un hipparque ; il n'y avait donc pas de classement par grade ; dans **38** *a* se lit le total : γίνονται τῆς κώμης ; et dans **31** nous avons le début de l'original ou d'une de ses parties, mentionnant une κώμη.

Les huit textes donnés sous les numéros **30** à **37** ne sont pas tous complets. En principe, chaque partie du texte était essentiellement composée des sections suivantes :

a) nom de l'officier clérouque, contenance totale de sa tenure, superficie de la terre cultivable, détail des ensemencements et superficie de la terre non irriguée ou submergée ;

b) noms des fermiers, total des redevances dues par eux, chiffre des prêts de semences, total des redevances et des prêts ;

c) versements en nature effectués par les fermiers, par ordre chronologique ; total ;

d) produit des χλωραί, qui sont vendues, avec la date des encaissements ou versements ; conversion en froment (καὶ ἀπὸ χλωρῶν πέπτωκεν) ;

e) déduction pour les terres non irriguées ou submergées (καὶ ἀβρόχου ὑπόλογος) ;

f) balance entre le total des redevances et prêts d'une part, et celui des versements, produit des χλωραί et déductions, de l'autre ;

g) détail des opérations sur les χλωραί ;

h) impôt du χωματικόν.

Dans leur état actuel, les huit grands textes comprennent les sections suivantes :

30	*a b c d e f g h*	**34**	*a b c d e f*
31	*a b c d f g h*	**35**	*a b c d e f g*
32	*a b c d e f*	**36**	*e f g h*
33	*a b c d e f g*	**37**	*g*

Dans **31** l'absence de *e* est due au fait que toute la tenure a été atteinte par l'inondation; **32** est tronqué à sa partie inférieure; même remarque pour la partie supérieure de **36**; dans **37**, *g* remplit à lui seul une colonne entière et forme tout le texte conservé.

L'analyse qui vient d'être donnée comporte naturellement une part d'interprétation; dans ces textes les chiffres sont très abondants, les autres indications sommaires; leur explication générale n'est assurée que par **30**, où il ne manque aucun chiffre essentiel et où il ne se rencontre pas de fautes de calcul aux endroits décisifs. Cf. le commentaire, n. 14. Grâce à ce texte, on peut affirmer que nous avons ici des comptes d'exploitation des tenures clérouchiques, accompagnés parfois, et en principe toujours, du compte du χωματικόν. Les redevances et les prêts sont portés en débit, les versements effectués par les fermiers, le produit de la vente des χλωραί, les déductions, en recette; suit la balance. Le détail des ventes de χλωραί et le compte fiscal sont des sections accessoires.

Les officiers clérouques ne sont pas ici plus qu'ailleurs classés dans les catégories clérouchiques connues, mais ces textes apportent de nouveaux renseignements sur la contenance des tenures d'officiers :

	Contenance en aroures.	Grade.	Observations.
30	plus de 100	?	chiffre de la σπόριμος.
31	153 1/2 1/8 1/16	ilarque	
32	314 1/2	hipparque	
33	341 1/2 1/4 1/8	—	
34	222 1/2 1/8	—	

35		plus de 121	?	chiffre de la σπόριμος
36		— — 110	?	d'après le γωματικόν
37		— — 10.000	?	col. I, cf. introd.
38	*b*	plus de 120	?	chiffre de la σπόριμος
	d	1640 1 2	?	
	h	121	?	
	i	288	?	
	j	plus de 145 1 2 1 4	?	chiffre de la σπόριμος

Tous ces chiffres, sauf ceux de **30**, **33**, **38** *b*, ont été corrigés ; les corrections de **31** et **32** sont sans importance : le κλῆρος de **38** *d* est augmenté de 99 ar. : celui de Machatas, dans **34**, contenait d'abord 312 ar. 1/4 1/8, et nous serions portés à croire que cette tenure avait à l'origine cette contenance supérieure, sensiblement égale à celle de **32** ; cf. au IIe siècle la dissolution progressive d'un κλῆρος, Lesquier, *Inst. mil.*, p. 187. Les hipparques auraient reçu au début du règne d'Évergète, des tenures de 300 à 350 ar. ; l'ilarque, moins élevé dans la hiérarchie, aurait eu un κλῆρος moindre. Mais le cas de Polémaios, dans *P. Magd.*, 1, ne se concilie pas avec cette vue. Il se peut toutefois que la valeur des terres ait été prise en considération dans la détermination de la contenance des tenures, au moins de celles des officiers.

Un caractère commun à plusieurs de ces κλῆροι, c'est que, à la date où nous les connaissons (on ne peut dire quel en était l'état à l'origine ; cf. le papyrus 7 de Fribourg en Brisgau), ils sont presque entièrement constitués de terres cultivables ; les chiffres sont les suivants :

	Contenance totale	Σπόριμος	Νέρσος
31	153 1/2 1/8 1/16	145 1/2 1/8 1/16	8
32	314 1/2 1/4 1/8 1/16	288	26 15/16
33	341 1/2 1/4 1/8	329 1/2 1/8 1/16	12 3/16

Le κλῆρος où la χέρσος est le plus étendue est aussi celui dont le loyer est le moins élevé à l'aroure ; c'est probablement la conséquence d'un seul et même fait, la mise en valeur plus récente ou moins avancée de la tenure. On ne voit qu'une seule fois la χέρσος donner quelque produit (**37**, l. 13).

La terre cultivable est plus ou moins ensemencée selon la hauteur de la crue du Nil et des canaux et, par conséquent, selon les années ; l'inondation peut être insuffisante ou excessive, cf. ce dernier cas dans **34** l. 26. Il en est tenu compte, non seulement dans la balance de l'exploitation agricole, mais encore pour le calcul du χωματικόν, cf. **30**, n. 22-4.

Les ensemencements sont donnés d'après les rapports d'un même personnage, Achoapis, sur lequel cf. **30**, n. 2. On sait qu'au IIe siècle ces indications pouvaient être de deux sortes : *P. Teb.* I, 67 et les textes analogues (cf. *ad loc.*, n. 5) nous ont appris à distinguer deux γενισμοί ou classements des cultures, l'un hypothétique, l'autre d'après les semences (ἐγ μὲν ὑποθήκης..., ἐγ δὲ τοῦ σπόρου....) Ici il s'agit du dernier ; d'ailleurs, le premier ne s'explique que par l'existence d'un calcul théorique des revenus du Domaine, dont ne font pas partie les tenures militaires.

Les cultures qui se rencontrent dans nos textes sont : le froment, l'orge, les lentilles, la gesse, le lin, le fenugrec, l'oignon, la citrouille, la dourrah, sans compter le χόρτος. Mais il faut remarquer que les unes sont mentionnées comme grain, une autre comme χλωρά, d'autres à la fois comme l'un et comme l'autre. Parmi les premières se classent le froment, les lentilles, l'orge et la dourrah, à moins qu'il ne faille voir la paille des céréales dans le χόρτος de **37** ; le fenugrec forme la seconde catégorie ; les autres espèces se placent dans la troisième classe. La distinction est expresse entre la graine et le fourrage de gesse dans **31**, ll. 12 et 22, cf. **37**, ll. 3-4 ; pour les autres plantes elle se déduit de leur mention dans la section des versements effectués par les fermiers ou dans celle des opérations sur les χλωραί. Il est évident que par χλωραί il ne faut pas entendre dans

ces textes les plantes fourragères seulement, mais encore toutes les tiges herbacées. Le lin, les lentilles, l'oignon, la citrouille n'apparaissent d'ailleurs comme grains que dans des mélanges où le froment est évidemment très prédominant, puisque dans les totaux ils sont toujours comptés comme froments; ce sont des grains mal criblés, leur mélange est dû probablement à la rotation des cultures, dont nous relevons une autre conséquence dans l'existence du froment et peut-être de l'orge des χλωραί (**36**, l. 1), grain de l'année précédente qui a levé dans les soles plus récemment ensemencées en χλωραί. La classification des cultures que l'on trouve ici est assez différente de celle qu'ont fait connaître les *P. Teb.* I, où tout ce qui n'est pas gesse et χόρτος est placé parmi les χλωραί, s'il ne l'est pas parmi les grains réunis sous le terme de σῖτος (*ibid.*, p. 363). Le mot χλωρά est restreint alors au sens de fourrage ou de pâture.

Les indications que donnent nos textes sur les ensemencements ne se référant qu'à une seule année ne permettent pas de parler de la rotation des cultures; tout ce que l'on peut rechercher, c'est la proportion des surfaces encemencées en σῖτος et en χλωραί. Trois textes donnent les chiffres suivants :

	Σῖτος	Χλωραί	dont lin
30	près de 60 0/0	près de 40 0/0	
31	plus de 55 0/0	plus de 38 0/0	plus de 8 0/0
32	près de 67 0/0	environ 32 0/0	

Il n'y a pas de terre en jachère.

Les fermiers qui cultivent les tenures sont en nombre variable et assez indépendant de la superficie du κλῆρος :

	Contenance en aroures.	Fermiers.	Contenance moyenne des fermes.
30	plus de 100	4	plus de 25 ar.
31	153 1/2 1/8 1/16	5	30 ou un peu plus
32	314 1/2 1/8 1/16	6 ou 7	50 ou 45 environ
33	341 1/2 1/4 1/8	10	34 —

Le taux des redevances à l'aroure est le même pour tous les fermiers d'une tenure ; et d'après **37**, l. 25, il semble que les différentes parcelles louées aux fermiers aient eu une égale superficie.

Les versements en nature effectués par les fermiers ont lieu de Phaménòth à Thòth, après la moisson, comme il est naturel. Il n'est fait mention d'aucune année entre ces deux mois. D'autre part, les encaissements sur les ventes de χλωραί montrent qu'en l'an 2 l'ordre des mois était Choiak-Tybi ; en l'an 3, Épeiph-Thòth ; en une année inconnue, Pauni (?)-épagomènes. L'année employée ici doit être l'an fiscal, dont il faut alors chercher le premier jour entre Tybi et Phaménòth.

Parmi les renseignements d'ordre économique que nous devons à ces textes, se trouvent des conversions, qui traduisent en valeur de froment les versements faits en une autre nature ou en espèces, et les prix de vente des χλωραί. Les taux de conversion des céréales et fourrages sont les taux accoutumés : le rapport du froment à la gesse et à l'orge est de 1 : 1, 66, sauf dans **37**, l. 13, où l'on trouve 1 : 1, 7 ; l'orge est venue sur la χέρσος. Les conversions de drachmes et oboles en froment se font toujours au pair, mais seulement quand il s'agit de la monnaie de cuivre (**30**, l. et n. 15). Des autres textes qui nous renseignent sur cette importante question, il faut retenir avant tout *P. Hib.* I, 99 (279 av. J.-C.) et 100 (267 av. J.-C.) et *P. Petr.* III, 80 *a*, col. II, l. 16, où l'artabe de froment est comptée à 2 dr. ou 2 dr. 1 ob. Le prix de l'artabe de froment aurait donc passé du double au simple entre 270 et 245 environ.

Les ventes de χλωραί se font soit πρὸς σῖτον, soit contre espèces ; mais puisque la drachme de cuivre et l'artabe de froment sont au pair, l'équivalent en froment doit être majoré de 10 0/0 ou environ (ἀλαγή) lorsque la vente est πρὸς ἀργύριον. Sous cette réserve, voici les prix réunis dans le même tableau :

	Gesse.	Lin. (art.)	Χόρτος. (art.)	Citr. (art.)	Oignon. (art.)	Fenugr. (art.)
30	3 dr.					
	2 — 3 ob.					
	2					
33	4 dr.					
	3 —					
	6 art. 1/2					
	4 — 1/2	10				
35	4 art. 1/2?	10?				
36	4 dr. 1/2	16		16	16?	
37	4 dr. arg.	18	10			6
	2 — — 3 ob.		8 1/4 1/8			
	8 art.					
	6 —					
	6 — 1 2					

La seule taxe qui figure au compte est, on le sait, le χωματικόν, dont ces textes permettent une définition plus précise (**30**, n. 22) ; ils apportent aussi des détails sur les conditions de son paiement.

Vient enfin la question essentielle posée par ces textes. Leur caractère officiel paraît indéniable ; il est difficile d'admettre que l'État ait été comptable sans avoir dirigé l'exploitation des tenures. On pourrait penser que le fait est normal et habituel dans les clérouchies, de même que Rostowzew, *Kolonat*, p. 43, l'a suggéré pour les δωρεαί ; mais cette hypothèse ne s'appuie sur rien. Il faut supposer ou que ces tenures ont fait retour au Domaine sans perdre le nom de leur possesseur antérieur, cf. *P. Hib.*, 1, 75, que ce sont des βασιλικοὶ κλῆροι ; ou tenir l'exploitation par l'État pour temporaire. Il se serait substitué au clérouque défaillant, comme dans *P. Magd.* 1 ; mais l'absence du clérouque est susceptible de causes diverses : il peut être éloigné de sa tenure non par ses voyages d'affaires seulement, mais aussi et surtout par les campagnes ; et les années mentionnées dans nos textes sont précisément celles de la troisième guerre de Syrie.

30. TENURE DE DAIPATES

GHÒRAN 30, 3. Inv. 288. ÉVERGÈTE Ier.
31 × 23.

CE texte, qui ne se trouvait sans doute ni au commencement du rouleau, ni au début d'une des sections, est reproduit le premier, parce qu'il donne aisément une idée exacte de tous les documents de cette série ; cf. n. 14. Il se compose de quatre fragments qui se raccordent immédiatement à presque toutes les lignes.

Fr. 1. *Fr. 2.* *Fr. 3.*

]∠ δ ιζ' ὧν
Δαιπάτου ⁝ [.....] σπορίμου ⁝ ρ
ἀφ' ὧν ⁝ [γράφει Ἀγρᾶ]πις ἐσπάρθαι πυρῶν νε[∠] ⁝ ἡ ιϛ', κριθ(ῆς) ὀ , ἀράκ(ου) λη / ϟζ ∠ ἡ ιϛ'
[ἀβ]ρό[χου β δ' ιϛ'] / ρ ⁝

Ὀ⁝ννῶφρις Σεμθέ]ως, Θοθορταῖος Ἀρ[μ]ύσ⁝εω[ς], Παχῆς Θοθορταίου,
5 Ψ⁝αψῶτις Σεμθέως τ , ἐπικα( ) γ ,
Καὶ τὰ δεδομένα σπέρματα Παψῶστι Σ⁝εμθέως πυρῶν οβ,
ἀράκ(ου) λη γ' αἱ (πυρῶν) κγ / ϟε / τϟ⁝ε

Φ αμε νὸθ ̄ ι̅ , κρ̣ιθῆς νγ γ′, σπέρμα πυρ̣ιοῦ ι ν , ⁝ πυριῶν νδ̣ πυρῶν ρδ̣ , κρ(ιθῆς) νγ γ′
Φαρμοῦθι ι̅, πυριῶν μ ̄ κθ̅, πυριῶν ο , σπέρμα π υ ρ̣ιοῦ ⁝ ι̅ (πυρῶν) ρκ
10 Ἐπεὶφ κγ̅, χ̣λ̣ιωρῶν (πυροῦ) κ ̄ κθ̅, χ̣λ̣ιωρῶν) (πυροῦ) κβ ∠ / μβ ∠ ⁝

(πυρῶν) Σ ξ ∠ ν δ ∠ , κρ̣ιθῶν νγ γ′ α ⁝ πυρῶν λβ Σ π̣ ∠ ∠

Καὶ ἀπὸ χ̣λ̣ω ρῶν πέπτωκεν (ἔτους) β, Τῦβι, ε (ἔτους) δ, ⁝ Με χ̣ὶφ, ζ̣ / ιβ̣, ἀλαγὴ α= / ιγ̣= καὶ πυριῶν ιγ ∠ γ ⁝

Καὶ ἀδρόχ̣ου ὑπόλογος · β δ′ ιζ̣ (ἀνὰ) γ ⁝ ζ̣ π̣ζ̣γ′ (ιθγ′) . (Λοιπὸν) π̣ζ̣ (οε) β′. (Ὧν)
15 πέπτωκεν (ἔτους) δ, Ἀθὺρ, χ̣λ̣(ωρῶν) τιμῆς ξ καὶ χ̣λ̣(ιοῦ) ξζ̣ – c ⁝ καὶ (πυρῶν) ξζ̣ δ′.
(Λοιπὸν) θ γ′ ιβ′.

..... . η ξη = .. ⁝

Χλωρῶν διοίκησις. Ἀράκου μδ̣, (ὧν) γ.( ) β , (λοιπὸν) μ β ⁝ ὧν̣ πρᾶσις
(κ̣ζ̣ (ἀνὰ) γ οη , δ̣ (ζ̣ ∠) (ἀνὰ) β̣ ι̣α̣-c̣ (α̣ β̣ -c) , β ∠ (ἀνὰ) β ⊢ε / λ ⁝ ζ̣ ρα̣ -c ⁝ (ὧν)
πέπτωκεν (ἔτους) β, Τῦβι, ε , Με χ̣ὶφ, ζ̣ / ιβ̣, καὶ συν⁝μεμέτρη̣ται
20 Ἐπεὶφ, πυρ̣(ῶν) μβ∠ . ..... καθάρσεως... ⁝ .... ει
εἰς τὸ βασιλικὸν .....ς μβ̣ νε ⁝ (λοιπὸν) μζ̣ -c

Χωματικὸν (ἀρουρῶν) ρ , ὧν ἀδρόχ̣ου β , (λοιπὸν) ρη , κδ̣ ⁝ (ὧν ἀ)ριγ̣υρίου) ιβ-c ⁝ χ̣αλ(κοῦ).. (Ὧν?

. α.... ....ου ιβ χ̣α.( ) δ .... ⁝ ..... (*des fibres sont arrachées*)
Fr. 4. ...α.τα Ἐπεὶφ, χ̣αλ̣(κοῦ) . η .. ... . ⁝ ... (ἔτους) θ = c . (Λοιπὸν) c

L. 1 *interl.* : ιζ ϕ. ὧν ι. — L. 7 : πυρῶν ϩ̅. — L. 8 *fin* : κρ(ιθῆς) ϩ. — L. 14 : ἀνὰ ∠, ζ corrige sur ς, λοιπὸν ⌒. — L. 15, *init.* : πέπτωκεν ϯε. — L. 17, après ὧν : γ ∠, cf. n. ci-dessous. — L. 18, *init.* : πέπτωκεν ⊢. Dans un fragment non édité on trouve la ligature ⌊ ὧν πέπτωκεν. — L. 20, après πυρῶν μβ∠ : ϯε.

cf. n. ci-dessous. — L. 22 : (ἀρουρῶν) ϡ, assez effacé ; après le second (ὧν) ϛ, ἀ(ρ)γυρίου).

1-4. Première partie du texte : nom du clérouque ; contenance de la tenure, de la σπόριμος ; résumé du rapport d'Achoapis, cf. n. 2, sur l'ensemencement ; contenance des terres non inondées.

1. Daipatès, clérouque et probablement officier, cf. les textes suivants, au même endroit, bien que sa tenure ne soit peut-être pas très supérieure à 100 aroures, cf. cette même ligne, *in fine*, et le rapport de la σπόριμος à la contenance totale dans les autres textes, cf. p. 140. Daipatès est un nom iranien.

Interl. La superficie totale de la tenure est ajoutée après coup ; de même dans **31**, **33**.

2. Ἀφ' ὧν γράφει Ἀχοᾶπις κτλ. Ce personnage était peut-être identique à celui qui avait donné son nom à une νομαρχία, d'après *P. Petr.* II, 89 (*a*), l. 4, cf. III, 88, qui est relatif à une distribution à des fermiers ou possesseurs de κλῆροι ; et c'est probablement le même que le destinataire de *P. Petr.* III, 104, 105 et 106, qui concernent des tenures confisquées par le βασιλικόν. Ces trois derniers textes datent sans doute de l'an 4 d'Évergète Ier ; notre papyrus fait mention des années 2, 3, 4 et 9 d'un règne inconnu et porte au *verso* la date (ἔτους) η ; il remonte vraisemblablement aux premières années d'Evergète.

On trouve de fréquentes indications sur l'ensemencement dans les rapports de Tebtynis, *P. Tebt.* I, 60 et suiv. ; cf. notamment *ibid.*, 71, l. 10 et suiv., qui est contemporain des semailles et non postérieur d'un an.

2-3. L'état de la tenure de Daipatès se résume ainsi :

Contenance totale		[..]. 1/2 1/4 1/16		
—	cultivable			100
—	ensemencée en froment	55 1/2 1/8 1/16	97 1/2 1/8 1/16	
—	orge	4		
—	gesse	38		
—	non atteinte par la crue		2 1/4 1/16	
			100	= 100

Le premier chiffre étant mutilé, il est impossible de calculer la superficie de la χέρσος, partie non cultivable, qui n'est jamais considérée dans ces comptes d'exploitation, sauf une fois, **37**, l. 13. L'ἄβροχος, au contraire, fait l'objet d'une déduction sur les redevances, cf. plus bas, l. 14. Noter que la gesse occupe près des 2/5 de la surface productive.

4-8. Deuxième partie : calcul des redevances dues par les fermiers ; noms

des fermiers, redevance totale, taux de la redevance à l'aroure, prêts de semences, total de la redevance et des prêts.

Le nombre des fermiers est ici de quatre.

5. Le chiffre τ est un chiffre d'artabes, calculé en froment, suivant l'usage et comme le montrent au surplus les nombreuses conversions de ces textes.

Ἐπικα( ) γ. Cette abréviation se rencontre au même endroit dans **33**, sous la même forme, et dans **37**, col. 1 (cf. introd. à ce texte), sous la forme ἐπικα. ( ), soit avec une lettre de plus qui n'est pas un ρ, sans quoi l'on pourrait penser à ἐπικαρπία ; il n'est pas douteux en effet que ce chiffre ne représente le produit à l'aroure de la tenure : 100 aroures de σπόριμος à 3 art. donnent les 300 artabes ici indiquées ; et la déduction de l'ἄβροχος est calculée au même taux de trois artabes à l'aroure, cf. l. et n. 14.

Le taux est le même pour toute la tenure et tous les fermiers.

6. Καὶ τὰ δεδομένα σπέρματα . Ces « dons » sont en réalité des prêts, puisqu'ils sont ajoutés aux redevances et portés au débit des fermiers ; cf. la balance ci-après, n. 14. Ici les semences sont prêtées à un seul fermier, peut-être sur sa propre récolte, comme le fait soupçonner **37**, l. 3-4 : καὶ εἰς σπέρμα δανεῖσθαι. Sur l'emploi des mots διδόναι et σπέρματα pour les prêts, cf. *P. Magd.* 12, l. 5. Noter la variante du nom du fermier Phapsôtis.

8-11. Troisième partie : état des versements en nature faits par les fermiers, sans distinction entre ceux-ci, par ordre chronologique. La graine de froment σπέρμα πυροῦ est distinguée du froment proprement dit; il y a aussi du χλωρῶν πυρός, c'est-à-dire du blé qui a levé parmi les fourrages, ici la gesse, par suite de la rotation des cultures. Ces versements sont ceux des grains uniquement : froment et orge, cf. les ensemencements, l. 3; les fourrages font l'objet d'une autre section, cf. n. 12. Le détail des livraisons se résume ainsi :

	Froments		Orge
Phaménôth, le .	50 54	104	53 1/3
Pharmouthi, le 10	40	120	
— , le 29	70 10		
Épeiph, le 23	20	42 1/2	
— , le 29	22 1/2		
Totaux		266 1/2	53 1/3
Conversion de l'orge en froment		32	
Total général		298 1/2	

Les versements ont lieu dans tous nos textes à partir de Phaménôth ; on

sait que sur la fin du règne d'Évergète la moisson avait lieu en Mécheir et Phaménôth (*P. Magd.* 12, n. 3); la date extrême des livraisons est le mois de Thôth, dans **37**, l. 20.

12-13. Quatrième partie : produits de la vente des χλωραί. Cette section a un caractère assez particulier ; c'est ce que nous appelons un compte de caisse ; seul le produit touché, en espèces ou en nature, sur la vente des χλωραὶ y est porté. On revient plus bas, dans la section : χλωρῶν διοίκησις (ici, ll. 17-22), sur le détail des opérations. Bien que le compte d'exploitation ne concerne qu'une année, la vente des fourrages se répartit sur plusieurs : ici il n'y a de versement qu'en l'an 2 et en l'an 4. Les chiffres se rapportent à des drachmes et oboles, converties finalement en froment pour permettre le compte général.

/ ιβ∫ ἀλαγὴ α = / ιγ∫=. Les versements ont eu lieu en monnaie de bronze, d'où l'agio bien connu, d'environ 10 0/0. Versements : 5 + 7. 3 = 12. 3; agio 1. 2 = 13. .5; conversion : 13 art. 1/2 1/3.

14. Cinquième partie : déduction pour la superficie non inondée. Noter l'emploi du genre ὑπόλογος. La déduction se fait ici au taux de 3 art. à l'aroure; cf. ll. 3 et 5.

β δ' ἱς' (ἀνὰ) γ ζ. Le produit est exactement 6,9375 pour lequel le scribe a écrit 7, ζ, d'ailleurs corrigé sur ς.

/ ιθ γ'. Ce total ne s'explique pas par une faute de calcul; dans l'addition du produit de la vente des fourrages au montant de la déduction, 13 1/2 1/3 + 7 donne bien 20 1/2 1/3, mais cette erreur de 1 1/2 ne se retrouve pas dans le λοιπόν suivant ; comme on va le voir, le chiffre à porter ici était en réalité 319 1/3, τιθ γ'.

(Λοιπόν) οε β'. Ce reste, qui fait corps avec le calcul de l'ἀβρόχου ὑπόλογος, constitue en réalité la sixième partie du compte et une première balance.

Il signifie : reste dû sur les redevances et prêts ; le compte suivant l'établit :

Compte des fermiers.

Doit		Avoir	
Redevances	300	Redevances versées	298 1/2
Prêts	95	Vente des fourrages	13 1/2 1/3
Total	395	Déduction de l'ἄβροχος	7
	319 1/3		319 1/3
Reste dû	75 2/3		

Si nous revenons sur les chiffres corrigés, mais encore lisibles, nous voyons, pour nous en tenir au plus intéressant, que le total qui précède (λοιπόν) était τζ γ' et comprenait le chiffre (inexact) des redevances livrées plus celui

des ventes de χλωραί et celui de la déduction pour ἄβροχος : [286 1 2 + 13 1 2 1 3 + 7 [illegible] 307 1 3 . Il devait être corrigé en un total voisin : 319 1 3; mais de ce nombre seuls les trois derniers chiffres ιθ γ′ ont été reportés par le scribe du brouillon sur le compte.

15-16... (ὧν) ‖ πέ(πτωκεν)... La première balance du compte est suivie d'une seconde, postérieure à Athyr an 4, qui réduit encore le λοιπόν. On touche pour vente supplémentaire de χλωραί 60 dr. versées en argent puisqu'elles sont converties par la formule αἱ χαλ(κοῦ); l'ἀλαγή les porte à 66.1 1/2; puis elles sont reconverties en 66 art. 1/4 de froment et déduites du premier λοιπόν 75 2/3; elles laissent un reste de 9 art. 1/3 1/12.

Les barèmes de conversion d'espèces en froment ou réciproquement étaient sans doute dressés pour la monnaie de cuivre.

17-22. Septième partie : opérations sur les χλωραί; elle donne le détail des ventes, dont les encaissements ont déjà été indiqués ll. 12-3 et 15. L'expression χλωρῶν διοίκησις est connue par *P. Tebt.* I.

La seule χλωρά est ici un fourrage, la gesse, cf. n. 2-3; voir **31,** n. 20. La quantité disponible, sinon récoltée, est de 44 art., la quantité à vendre de 4[2]; 2 art. sont déduites pour γ Ζ ( ).

Cette abréviation reparaît sous la même forme dans **35,** l. 15, **36,** l. 7 et **37,** l. 3; elle semble précédée de χλω(ρῶν) dans **33,** l. 23, et dans **31,** col. II, l. 21 (χλ..). Il est probable qu'il s'agit d'une taxe levée en nature sur les χλωραί; elle est versée en gesse dans presque tous les cas, en gesse et en foin dans **37** (on ne peut faire état de **31**). Le montant est de 2 art. sur 44 (**30**), 5 1/2 1/4 1/8 sur 91 1/8 (**33**), 2 1/4 sur 20 1/2 1/4 1/8 (**36**; les chiffres sont mal conservés dans **35**), 14 1/8 sur 141 1/2 1/4 1/8 1/16 (gesse) et 4 sur 42 1/2 1/4 1/8 (foin) (**37**); dans le premier cas, le taux serait donc aux environs de 4 1/2 0/0; dans le second, de 6 0/0; dans les trois derniers, de 10 0/0; si le taux est relatif à la quantité disponible, il n'est donc pas constant. Considère-t-on la superficie ensemencée en χλωραί, elle n'est connue que dans **30, 31, 33,** où elle est respectivement de 38 aroures, 71 ar. 1/8, 91 ar. 1/2 1/8; la taxe est de : 2, 2 1/2 1/4 1/., 5 1/2 1/4 1/8; cette recherche ne donne pas plus de résultat que la précédente. Or, l'abréviation est formée de deux parties : γ, nettement séparé du sigle suivant, et ce sigle, dont la première lettre paraît bien être un ρ; et l'on pense naturellement à une taxe nommée τρίτη... ou τρι[illegible].

17 fin-20. Ventes de χλωραί, introduites par les mots ὧν πρᾶσις :

	[2]6	art.	à 3	dr.	78
	7	1/2	2	.3	18 .4 1/2
	2	1 2	2		5
Totaux	[3]6				101 .4 1/2

19-21. Compte de caisse qui reproduit d'abord la l. 13, avec une légère différence (la date ἔτους δ, devant Μεχὶρ est omise : suit l'indication d'une livraison qui n'est pas πρὸς ἀργύριον, mais πρὸς σῖτον : καὶ συνμεμέτρηται... Elle se monte à 42 art. 1/2 de froment encaissées pour 42 dr. 3 ob. Le total des versements s'élève donc à 12. 3 + 42. 3 = 55, et sur 101. 4 1/2 il reste à encaisser 46. 4 1/2; on peut donc suppléer (λοιπόν) dans la lacune qui précède ce dernier chiffre.

20. La κάθαρσις est encore mentionnée dans **31,** *annotation marginale*, et dans **38** *e*, qui a le même caractère. C'est donc ici le seul passage de toute cette série, où elle intervienne normalement dans le corps du texte; le mot est précédé d'un autre, non déchiffré, et celui-ci d'un sigle, cf. N. C., dans la composition duquel semble bien entrer πέ(πτωκεν), mais dont nous n'identifions pas les autres éléments; en fait les 42 art. 1/2 sont comptées au pair pour 42 dr. 3 ob.; on pourrait supposer que rien n'en était déduit pour κάθαρσις et que le texte mentionnait ce détail; mais partout ailleurs la conversion a eu lieu au même taux, sans que l'on rencontre aucune indication relative à la κάθαρσις.

22-4. Huitième partie, relative à l'impôt du χωματικόν. Il n'excluait pas certains versements pour les travaux faits aux digues, cf. **36,** col. II, l. 18, et peut-être ici même, l. 24, *init.*, faut-il lire χώματα : μ est possible; le début du mot est illisible. Payé en espèces, le χωματικὸν était calculé ici, non sur la contenance des tenures (*P. Petr.*, III, 109, p. 273), mais sur celle des terres atteintes effectivement par la crue, ce qui explique les variations annuelles signalées *ibid.;* cf. **36,** l. 16, **38** *h*, l. 4, et *k*, ll. 2-3; ici des 100 aroures de la σπόριμος on déduit 2 aroures (pour 2 1/4 1/16) d'ἄδροχος. Le taux, qui était d' 1 ob. à l'aroure en l'an 34 de Philadelphe (*P. Petr.*, III, 108) est ici d' 1 ob. 1/2. Il est probable que le χωματικόν est une taxe d'entretien des digues et de réparation après l'inondation; des expressions comme τὰ ἔργα τῶν χωμάτων (**36,** col. II, l. 18) désigneraient des travaux plus importants.

Le χωματικόν est payé en espèces, partie en argent, partie en cuivre; la division se fait souvent par moitié, ici, par ex., mais il n'en est pas toujours ainsi (**38,** *h*, l. 4); le paiement en cuivre entraîne naturellement une ἀλαγή, du taux habituel de 10 0/0 environ; cf. **36**, l. 20.

23. Le χωματικόν étant calculé, les paiements sont enregistrés et la balance faite dans les lignes suivantes. Les paiements pour le χωματικόν d'une année s'échelonnaient sur plusieurs : ici, le compte d'exploitation concerne l'an 2 d'Évergète au plus tard (l. 12); le premier (λοιπόν) est postérieur à Mécheir, an 4 (*ibid.*); mais le dernier paiement pour χωματικόν est de l'an 9 (l. 24).

31. TENURE DE L'ILARQUE ANTIPHANÈS

Ghôran 30, 1. Inv. 289. Évergète Ier.
31 - 21

Ce texte est constitué par la réunion de cinq fragments ; les fragments 1, 2, 4 et 5 se raccordent immédiatement ; le fragment 3 ne se joint aux autres qu'à la l. 3 par une lettre incomplète qui était presque certainement un τ, mais le groupement des ll. 1-2, 3-8, 15-18, est rigoureusement identique dans les fragments de gauche et le fragment 3 et les totaux de la l. 15 prouvent absolument que celui-ci doit être réuni aux autres.

Cette colonne commençait une section du texte complet, sinon le rouleau même.

Col. I.

Fr. 1 et 2. Νιτεὺς καὶ Τέρτον Πετεχῶνος η̣ . κωμάρχης
Λρυώτου καὶ κωμογραμματεὺς . ⁝ .... Ὥρου.

Fr. 3.

ς̅ ∠ ⁝ ι̅ ς̅
Ἀντιφάνους ἰλάρχου ἄρουραι ρμ̣ .. τ̣ούτων σπορίμου ρμε ∠ ἡ ιϛ̅
Fr. 4. ἀρ̣ ὧν γράφει Ἀγρόπις ἐσπόρθαι πυριῶνι ⁝ οὐ ∠ ιϛ̅ , ἀράκιου
μγ ∠ ὁ , ρακου με , λίνου ιβ ὁ η ρμε ∠ ἡ ιϛ̅

5 Πετωὺς Ἀρυώτου, Ὥρος Πετ⁝ωῦτος, Τῦβη ⁝ , Θοθορταῖος
Φαθρέους, Ἀρυώτης Πετωῦ ⁝ος ⁝
Καὶ τὰ δεδομένα..... ⁝ . να αρ. ⁝ ρι β , ἀράκιου ρε αι
(πυρῶνι με
.. ζ (ὧν) . ⁝ .

Fr. 5. Φαμενὼθ ⁝
10 Φαρμοῦθι θ, πυρῶν Σπ Γ ∠ ι , πυρῶν ⁝ σπέρμα πυριῶνι ρ ιβ ∠ γ',
σπέρμα πυριῶνι Γ πυρῶν .. ⁝
Παῦνι κβ, σπέρμα ἀράκου λβ. ⁝
Ἐπεὶφ ια, λινοιπυριῶνι γ ∠ ιβ , λινοιπυιρῶνι α ∠ δ' ⁝
Μεσορὴ ιε, λινοφακοῦ πυριοῦ α ∠, λινοφακοῦ πυριοῦ α ∠ β ∠ ⁝
15 πυρῶνι ψλη δ', ἀράκιου λβ αι ⁝ (πυρῶνι ιθ Γ ψνζ γ ιβ'.

Καὶ ἀπὸ χλιωρῶνι πέπτωκεν (ἔτους) β, Τῦβι, ⊢ ιγ = ⁝
(ἔτους) γ, Μεχὶρ, λ , Ἐπεὶφ, λγ = ... γ ... ο Γ ∠ ⁝ - , ἀλλαγὴ ε ∠ = η =
η-ε
πὸ ∠ - .ε.. ..ὸ ⁝ , ωμ β ε δ' ιβ'.
(Λοιπὸν.. οβ β'.

Col. II.

20 Χωματικὸν .... γ ∠ δ' ..
χλ... γ · β ∠ δ'. ..... η ∠.
(λοιπὸν ἀράκου λδ ∠ δ' η, λίνου β ∠ δ' η. (Ὧνι πράσις)
πρὸς ἀρ γύριον .....
πρὸς σῖτον ..∠ δ' η .
25 ... β δ' η (ἀνὰ (πυρῶν) .

/ ἀργυρίου) ρι. L̇ ... . (Ὧν (πέπτωκεν).
(ἔτους) β, Τῦβι, ιγ=, (ἔτους) γ, Μεχεὶρ?
Καὶ σῖτος μεμέτρηται
Ἐπεὶρ, πυρῶν) L̇ δ̄
30 (Λοιπόν) ἀργυρίου κ̇
....
Ἐπεὶρ β̇ ν̇

Χωματικὸν (ἀρουρῶν) ρ̇ ν̇ (ὧν)
πέ(πτωκεν). Παχὼνς
35 Ἐπεὶρ, δ̇ χ̇.
χαλκοῦ?
(λοιπόν) ſ=c, ἀλ αγὴ ?
(ἔτους) δ̇, Φαμενὼθ, χα(λκοῦ ?) ια̇ – .

En haut, à droite, un peu obliquement et finissant sur **32** :

Κάθαρσις · Φαρμοῦθι δ̄, (πυρῶν) ζ̇ L̇ · κ̄ (πυρῶν) α̇ L̇γ̇.

L. 2, après κωμογραμματεὺς : τ ou π. — L. 3 : (ἄρουραι) ϰ . — L. 13 : λιγο - πυρ(ῶν λ̇ πυρ . — L. 16 : ἔτους) β̇, β corrigé sur γ. — L. 19 : (λοιπὸν) est peut-être écrit ον.

L. 20, *fin* : peut-être λὶν ου. — L. 21 : γ̄.., probablement le même sigle que dans **30**, l. 16, mais très mutilé. — L. 34 : ῶν || πέ πτωκεν ∿.

1-2. Τέρτον Πετεχὼνς est un nom de lieu ; cf. *B. G. U.* II 552 II, 9 ; et 553 II, 10 : Τέρτον Πετοχρούβεως ; 557 II, 6 : Τέρτον Πεγρώεως ; 557 II, 10 : Τέρτον Ψεκκή ; 553 B III 16 : Τέρτον Ψεγόή ; et *P. Amh.* II 107 : Τέρτον Ἐπά, tous dans l'Heracleopolite, sauf le dernier, situé dans l'Hermopolite. Νισεὺς est alors un nom géographique, lui aussi. Après η[.], l. 1, il n'y a pas place pour plus d'une lettre ; après κωμογραμματεὺς, l. 2, on peut placer un nom de 4 ou même 5 lettres. Nous proposons de restituer : η[.] ε en supposant que Niseus et Terton

Pétéchôns sont deux ἐποίκια d'une seule et même κώμη ; le nom du comarque aurait été omis : Niseus et Terton Pétéchôns, dont le comarque est (X.), fils d'Haryôtès et le cômogrammate [Y.], fils d'Hôros.

3-4. Indications générales sur la tenure : c'est celle de l'ilarque Antiphanès.

Contenance totale :	153 1/2 1/8 1/16
σπόριμος	145 1/2 1/8 1/16
χέρσος (non mentionnée)	8 aroures.

Il n'y a pas d'ἄβροχος, cf. n. 19.

Ensemencement :	
Froment	[74 1/2 1/16]
[Gesse]	43 1/2 1/4
Lentilles	15
Lin	12 1/4 1/8
Total	145 1/2 1/8 1/16

4. [...ἀράκ(ου)] μγ ∠ δ', suppléé d'après les ll. 12 et 15.

5-9. Mention des fermiers et indication des redevances et prêts de semences. Le total des redevances est de 800 artabes ; le taux est un peu supérieur à 5 1/3 à l'aroure ; il n'est pas indiqué dans le texte tel qu'il nous est parvenu. Le nombre des fermiers est de cinq.

7. Il faut évidemment entendre, bien qu'il soit impossible de le lire : τὰ δεδομένα σπέρματα. Les semences prêtées étaient de deux espèces. Leur total était sans doute de 157 et c'est bien 7 en effet qu'on lit au début de la l. 8.

8. Noter la déduction, unique dans toute cette série de textes ; elle a diminué peut-être la somme due par les fermiers.

9-16. Versements opérés par les fermiers :

		Froments	Gesse
Phaménôth		?	
Pharmouthi,	le 9	286 1/2	
—	le 10	? 100 6	
Pauni,	le 22		32
Épeiph,	le 11	3 1/2	
—	le 12	1 1/2 1/4	
Mésorè,	le 15	2 1/2	

Les lacunes du texte sont considérables ; si nous savons par les totaux qu'il

n'y a pas eu d'autre versement de gesse, nous devons accepter sans pouvoir le vérifier le total des froments :

	738	1	4
Conversion de la gesse	19		1 6
Total	757	1 3	1 12

12. Σπέρμα ἐράκου. On recueillait une partie des grains de gesse, evidemment pour les ensemencements; le reste était récolté comme χλωρά.

13-14. Λινο πυρ ῶν, λινοφ κοῦ πυρ οῦ, froment mélange de lin et de lentilles et de lin à la fois.

16-19. Encaissement du prix des χλωραί vendues. Le détail n'en est pas tout a fait clair. Avant toute correction par le scribe, la différence entre les totaux de πυρός des ll. 18 et 15 est de 842 1/12 — 757 1/3 1/12 = 84 2/3; on doit donc avoir, l. 18, puisque le taux de conversion est constant, 84 dr. 4 ob., ce qui se vérifie, et 84 art. 2/3 : le ὃ de ce dernier nombre est lisible, les traces subsistantes conviennent à π et nous pouvons suppléer 2/3, β′, dans la lacune qui suit les unités. Le total des encaissements successifs est de 76 dr. 4 ob. et la différence de ce chiffre et de 84.4 représente l'ἀλαγή : 8; le chiffre biffé de l'ἀλαγή, qui paraît avoir été 5.5, représente donc une erreur indépendante et antérieure; mais le chiffre rectifié est 8 dr. 1/2 ob. D'autre part, après correction, le total de la l. 18, qui se lit 845 1/4, doit être 845 2/3 qui donne avec 757 1/3 1/12 une différence de 88 1/4; or le total des encaissements, ἀλαγή comprise, corrigé, est de 88 dr. 1 ob. 1/2 et on lit bien aussi la correction de 4 en 8 dans le chiffre de la conversion en froment. L'origine des corrections paraît être une addition de 3 dr. 1 ob. ou plus dans l'interligne 16-17; d'après les différences entre les chiffres corrigés et non corrigés de la ligne 18, elle doit être de 3 dr. 3 ob. 1/2, moins l'ἀλαγή; or l'ἀλαγή de pareille addition est sensiblement de 2 ob. et c'est exactement d'autant que le chiffre de l'ἀλαγή nous semblait trop fort.

19. La section καὶ ἀόρόγου ὑπόλογος disparaît faute d'ἄόρογος. Il reste dû 72 art. 2/3; ajoutées au total 845 1/4, elles donnent une somme de redevances et prêts égale à 917 1/2 1/3 1/12. Le chiffre probable était cependant 957, cf. n. 7 et 8. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a une déduction à la l. 8. La balance ne s'établit qu'à 40 art. près.

20-*fin*. La col. II insérée entre **31** et **32**, à la hauteur de la l. 10 de la col. I, n'a pu y être placée qu'après coup; cf. **36**, col. II. Dans les textes où les sections analogues figurent au bas d'une colonne, il y a parfois une légère différence dans l'encre et le volume de l'écriture, sinon la main. Mais ce n'est pas le cas pour **37**, où la χλωρῶν διοίκητις occupe toute une colonne.

20. Peut-être faut-il lire χλωρῶν corrigé sur χωματικόν. Du moins n'est-il pas douteux que toute la section 20-33 concerne les χλωραί; nous y voyons figurer non seulement la gesse, mais aussi le lin, qui n'était pas récolté uniquement

pour sa graine cf. plus haut les ll. 13-14, et dont les tiges étaient classées parmi les χλωραὶ comme les fourrages ; cf. encore sur ce point **37** ; le même fait se remarque pour la gesse, cf. l. 12. Au IIe siècle, les χλωραὶ ne comprennent que la gesse et le foin (*P. Tebt.* I, p. 563) ; mais à Tebtynis le terroir ne portait pas de lin et surtout les terres produisant la gesse et le foin sont réunies dans une même catégorie, parce qu'on en usait comme pâturages.

22-27. Toutes ces lignes sont extrêmement effacées, et l'on n'y retrouve guère que le squelette du compte (cf. **30**). Noter toutefois le paiement en argent, qui n'entraîne pas d'ἀλαγή (cf. **37**).

27. Cf. ci-dessus l. 16-7.

31-2. Il a dû y avoir des paiements complémentaires après le calcul du premier (λοιπόν) ; c'est peut-être l'origine de la correction, interl. 17-8.

33 *fin*. Dernière section. Calcul très mutilé du χωματικόν (cf. **30**). Il n'a pu y avoir de déduction pour ἄβροχος ; cf. ci-dessus n. 3-4.

Annotation marginale. Sur la κάθαρσις, cf. **30**, n. 20. On ne sait si cette mention se réfère à **31** ou à **32**. Les jours de versements ne correspondent à aucun de ceux qui sont conservés dans ces textes.

32. TENURE DE L'HIPPARQUE SÔSILLOS

Ghôran 30, 2. Inv. 290. Évergete Ier.
19 × 16

Ce texte fait immédiatement suite au précédent ; cf. **31**, *annot. marg.* Il est très endommagé à droite, incomplet à sa partie inférieure.

δ ∠
Σωσίλλου ἱππάρχου τιη ∠ δ ἡ ἰϛ, ὧν σπορίμου Σπη ,
ἀφ' ὧν γράφει Ἀχῶπις ἐσπάρθαι πυρῶν ....γ', ...
/ Σνβ ∠ , ἀβρόχου λε ∠ Σπη.

Πᾶσις Ὥρου, Θοθορταῖος Ἀσρέως, Ὥρου υἱός, Πᾶσις .....
5 Ἐλιπων Ὀννώφριος, Θοτ.....
Καὶ τὰ δεδομένα σπέρματα ..... Ὥρου πυροῦ ρμ....
ἀράκου .. αι...
... ... ::

Φαμενὼθ κε, κριθιῶν ρξϛ β'
10 Φαρμοῦθι ζ, πυριῶνι υια ∠ , κριθῶν κζ, σπέρμα πυριοῦ ρ κϛ, σπ.
Παχὼνς θ, σπέρμα πυριοῦ νθ , χλωρῶν πυριοῦ νη ριζ πυριῶνι ρμα ∠ ...]
Ἐπεὶφ , κριθῶν Σ
κριθῶν ρqγ β' αἱ πυριῶνι ρqϛ ϛ' ψξη β'

Καὶ εἰς τὴν Ἡρακλείτου τραπέζην πέπτωκεν ἀπὸ χλωρῶν
Τοῦδε) θ = κ
15 Παῦνι, ξ , ἐπαγομένων . αἱ (πυρῶν?)...! ...
.....γ λι ... ...

Καὶ τῆς ἀβρόχου ὑπόλογος λε ∠ ἀνὶ(α) β..! qα..! ...
(Λοιπὸν) . β ἰβ' / ....
.....

L. 13 : ρqϛ ϛ', ϛ' est un γ' corrigé à l'aide d'un trait horizontal inférieur.

1-4. Tenure de l'hipparque Sôsillos.

Contenance totale :	314 1/2
σπόριμος	288
χέρσος (non indiquée)	26 1/2

Le détail des ensemencements manque ; κριθή doit être suppléé l. 2 d'après les ll. 9 et suiv. ; la gesse, l. 7, était parmi les χλωραί. L'ἄβροχος s'élève à 35 ar. 1/2, cf. l. 17, la superficie ensemencée est donc de 252 ar. 1/2.

4-9. Indications relatives aux redevances et aux prêts, très incomplètes; le texte est très mutilé ; de la l. 17 on peut déduire que le taux du fermage était de plus de 2 art. 1/2 à l'aroure. Nombre des fermiers : 6, peut-être 7.

9-14. Versements faits par les fermiers. Le texte est mutilé à la fin de la l. 10; la fin de la l. 11, incomplète, soulève même dans l'état actuel des difficultés arithmétiques : si le total des froments égale, comme nous croyons le lire, ϕμα ∠, 541 1/2, il est déjà inexact rien qu'avec les chiffres conservés ll. 10 et 11; s'il faut lire ψμα ∠, ce qui est moins probable, il y a une faute de calcul dans le total général des versements, déjà corrigé. Écartons provisoirement le total partiel 541 1/2, les versements sont :

	Orges	Froments
Phaménôth, le 25	166 2/3	
Pharmouthi, le 7	27	411 1/2
		100
— , le 26		[30]
Pâchôns, le 9		59
— —		58
Épeiph	200	
Totaux	393 2/3	(658 1/2)
Conversion en froment		236 1/6
Total général		894 2/3

Il faut donc suppléer à la fin de la l. 10 σπέ[ρμα πυροῦ λ; et l'on peut faire une contre-épreuve : si l'on additionne tous les chiffres de froment de la l. 10, y compris ce supplément, on obtient 541 1/2, le total insuffisant de la fin de la l. 11; le scribe avait d'abord oublié, le total partiel 117, l. 11; l'erreur devait être corrigée dans la fin de la ligne, qui est perdue.

11. Χλωρῶν πυρ(οῦ). Blé de l'année précédente qui a levé parmi les χλωραί.

13. Le versement de l'orge en Épeiph avait d'abord été omis dans le total; les chiffres ont été corrigés dans l'interligne; mais la conversion des orges n'a pas été faite au même taux, sans que nous voyions la raison de ce fait. La différence entre les deux produits de la conversion n'est que de 40, celle du

total général corrigé et du total général primitif est de 126 ; on ne retrouve pas les éléments du total erroné 768 2/3, même en supposant une omission ; c'est sans doute une pure et simple faute. Dans le total définitif, les chiffres $\overline{\varkappa\delta}$ sont écrits sur un autre, qui est un η, et répétés pour plus de clarté immédiatement à droite, ainsi que celui de la fraction, qui semble d'ailleurs ici être plutôt ∠ que β′. Le scribe s'était borné à ajouter après le calcul de la conversion 40 à 768 2/3, ce qui donnait 808 2/3, ωη β′ ; puis, il a corrigé l'erreur contenue dans le premier total, égale à 86 ; d'où 894 2/3.

14-17. Encaissements des ventes de fourrages. La mention de la banque d'Hèracleitos, et d'une banque en général, est unique dans cette série de textes.

16. $\overline{\lambda\iota}$ reste incompréhensible dans l'état du texte.

17. Déduction pour ἄβροχος, cf. l. 3 et n. 4-9. Les chiffres sont en partie peu lisibles, en partie effacés ; ils permettent de voir que la redevance à l'aroure était supérieure à 2 1/2, inférieure à 2 1/2 1/8.

Le total de la fin de la ligne commence peut-être par un ϟ ; la vente des χλωραί aurait alors produit moins de 999 — (894 + 91 =) 985 = 14 drachmes.

18 (Λοιπόν). Le premier chiffre à gauche peut être un τ, ce qui est invraisemblable, ou un ξ. On ne peut reconstituer le compte, mais le total des versements et des déductions dépasse déjà le montant des redevances, si on calcule celui-ci à 3 art. à l'aroure, ce qui est certainement exagéré (n. 17) ; il faudrait que les prêts de semences eussent été considérables, ce qu'ils ne sont jamais, et les quantités dues par les fermiers au moins supérieures à 985 + 302 1/2 = 1287 art. 1/2, pour que le λοιπόν fût de 302 art. 1/2. Le chiffre probable du λοιπὸν est donc 62 1/12. Les lacunes des ll. 5-8 et 14-15 empêchent de reconstituer le compte.

19. Quelques lettres illisibles, qui commençaient probablement les χλωρῶν διοίκησις. Le papyrus est tronqué.

33. TENURE D'UN HIPPARQUE

GHÒRAN, 30, 4. Inv. 291. ÉVERGÈTE Ier.
31 × 15

Frag. 1 *Fr. 2* *Fr. 3.*

τμα ∠ δ' ή (ὧν)
.... ἱππάρχου σπορίμου ⁝ ⁝ τκθ ∠ ή ιϛ'
ἀφ' ὧν γράφει Ἀχοᾶπις ἐσπάρθαι πυρῶν ρϟγ ∠ δ', ἀράκ(ου) ϟαῆ,
λίνου ∠ / Σπε δ' ή , ἀβρόχου μὸ δ' ιϛ' ⁝ / τκθ ∠ ή ιϛ' ⁝

Πᾶσις Ἀρυώτου, Ἁρμιῦσις Ἀρυώτου, Τ[σ]εχοῦπις Ὥρου, Ὥρος Πάσιτος,
5 Θοτομμοῦς Φαρέμφιος, Πᾶις Θοτέως, Σεμ[θε]ῦς Σεμθέως, Πτολεμαῖος
Φ....φιος, Τμαμῶς Ἀσφέως, Παχῆς Θοθορ[ταίου] Λω , ἐπικ[α] ε γ' ή
Καὶ τὰ δεδομένα σπέρματα Πάσιτι Ἀ[ρ]υώτου πυρ(ῶν) Σλ , ἀράκ(ου) πγ'!
Σπ
αἱ (πυρῶν) ν / εἰς τὴν σκ..ηκο.ρ.. πυρ[ῶ]ν(?) κ / τ ⁝ / Ἀβ 1.
.....τωνσ.... ιε ⁝ (1).θ ⁝

10 Φαμενὼθ κη, πυρ(ῶν) τλζ · λ, σ[π]έρμα πυρ(οῦ) Σοβ ∠ ⁝
κ, σπέρμα πυρ(οῦ) ⁝ μρ·
Φαρμοῦθι ζ, πυρ(ῶν) Σιγ · ι, πυρ(ῶν) τ[ι]μη δ' · κθ, πυρ(ῶν) ϟ[α] δ'
λ, πυρ(ῶν) Σνδ ∠ ⁝ , Λμζ[ῆ] δ'

Παχῶνς ι, σπέρμα πυρίου ο, πυ[ρῶν βκ δ' . [. δ' ῆ'
πυρῶν [Λ ψοβ [⊓]

15 Καὶ ἀπὸ χλωρῶν πέπτωκεν [· ἔτους β, Χοιαχ, [πε · Τῦβι, λε ' ρκ ·
ἔτους γ, Ἐπείφ, λ · Θῶθ, [μ ' ο /ρq, ἀλ[αγὴ ι../-ε/
εἰς τὸ λ ..ευτικὸν ..σεν [/ [. λδ/- [
ρ.ι π..ριῶν [[ρλδ' β' [/ Λ Ϯ

Fr. 5 ....Λβρόχου [[.γ ῆ (ὧν) Σμ [. β' ο Σιδ
20 [(λοιπὸν?).. Βρκα γ' ὑποτ... ..[

ς ῆ
.....[
.....[ων διοίκησις. Λράκ(ου) qα ῆ, λίνου ∠ . (Ὧν)
χλω(ρῶν?) [γ ( ) ε ∠ δ' ῆ. (Λοιπὸν) · λίνου ∠, ἀράκου πε δ'. Ὧν πρᾶσις *Fr. 4*
ἀρ ἀκο[υ ν (ἀνὰ) δ Σ , ι (ἀνὰ) γ λ / ἀρταβῶν) ξ , ⊢Σλ·
..[πρὸς σῖτον, ε (ἀνὰ) πυρῶν) ⊓∠ λβ ∠ , κ δ' (ἀνὰ) δ ∠ qα ῆ [/
25 [λίνου ∠ (ἀνὰ) (πυρῶν) ι ε (ἀρταβῶν) ρ.[... (Ὧν) (πέπτωκεν) · ἔτους β,
Χοιαχ, πε · Τῦβι, λε / ρκ ·
[ἔτους γ, Ἐπείφ, λ · Θωθ, μ ' ο /ρq ·
[καὶ μεμέτρηται Παχῶνς (πυρῶν) λβ ∠ .. .. .
[ἀναπληροῖ τὴν μίσθωσιν.

Fragm. 6.

Les sigles sont les mêmes que dans les textes précédents. — L. 6 *init.*, devant le second φ peut-être ω. — L. 9 : après τ peut-être π. — L. 15 : Τῦβι T corrige sur ς. — L. 17 : au lieu de ..ευτικὸν, ..ατικὸν est possible, ..πατικὸν aussi ; χωματικὸν impossible. — L. 19 : .. γ ῆ, ῆ est lui-même corrigé sur une autre fraction ; ῶν, lisez , cf. n. ci-dessous ; dans Σμ , ..ο ce dernier

signe ressemble à la fraction 1/8 des textes de l'époque romaine. — L. 20 *marge* : après ϛ, ι, ρ ou ϛ. — L. 20, *init.*, le sigle est ⌒ (λοιπὸν), mais il paraît suivi d'une lettre ou deux.

1-4. Indications générales :

Contenance totale :	341 1/2 1/4 1/8
σπόριμος	329 1/2 1/8 1/16
χέρσος (non calculée)	12 1/4 1/16

Ensemencements :

Froment	193 1/2 1/4
Gesse	91 1/8
Lin	1/2
	285 1/4 1/8
Ἄβροχος	44 1/4 1/16
Total égal	329 1/2 1/8 1/16

4-10. Indication des redevances et des prêts de semences. Les fermiers sont au nombre de 10. Les redevances sont de 1800 art., l'ἐπικα( ), ou produit à l'aroure, de 5 1/3 1/8 (cf. l. 19) ce qui donne sensiblement 1,795 artabes. Les prêts de semences se montent à 280 art. Suit un premier versement supplémentaire : bien que les traces de l'une des lettres suggèrent un β autant qu'un π, il semble bien qu'on doive lire à la fin κόπρων; ce versement est de 20 art., ce qui porte les prêts à 300 art. et ce qui est dû par les fermiers à 2100 art. Ce dernier chiffre semble corrigé immédiatement à droite. Vient enfin, l. 9, une nouvelle addition de 15 (ou 19) artabes, qui donne le total définitif : (2105 ou) 2109 art.

Cette dernière addition, si on la compare à celle de **34**, l. 9, suggère une lecture σπόρων ou analogue du dernier mot; il paraît impossible de lire πρὸ devant τῶν et les traces du dernier mot conviennent à σπόρου, non à σπόρων; τοῦ est hors de cause.

10-15. Versements des fermiers. Le total, l. 12, 1047 1/4, est celui des ll. 11 et 12. La fin de la l. 13 est difficile à lire; le premier nombre après πυρῶν semble être βκδ', écrit à la manière syrienne, dont il y a un exemple l. 11, *interl.* (cf. *P. Magd.* 3). On ne tiendra compte ci-après que du total général, 1772, l. 14; il a pu être accompagné d'une fraction disparue dans la lacune qui le suit.

15-19. Encaissements sur les ventes de χλωραί. Cette section comprend :

les indications ordinaires, en drachmes et oboles ; une déduction ; la conversion ordinaire en froment. Les premières occupent les ll. 15 et 16 :

An 2, Choiak	85	120
— , Tybi	35	
An 3, Epeiph	30	70
— , Thôth	40	
Total		190
Majoration pour le cuivre		1» . 3 1/2
Total.		20 » . 3 1/2]

Le chiffre des unités de l'ἀλαγή peut être ε, ϛ ou θ; cf. n. suiv.

17. Εἰς τὸ λ( ).ευτικόν. Probablement une taxe.

Le nombre οε c, porté εἰς τὸ .....ευτικὸν, est en déduction. Ajouté au chiffre suivant, il égale le total 190 (l. 16), plus l'ἀλαγή. Ce chiffre comporte des centaines, ψ, φ ou ρ, des dizaines et unités, λδ, et une fraction : ʃ-. La conversion en froment de la l. suivante, 134 art. 2/3, prouve que c'était 134 dr. 4 ob., puisque le taux est constant (cf. ci-dessus, p. 141). — 134. 4 + 75. 1/2 = 209 dr. 4 1/2, qui doit être suppléé à la fin de la l. 16; si l'on en retranche 190, l'ἀλαγή ressort à 19. 4 1/2, ιθʃ-c.

18. Le produit de la conversion est suivi d'un nombre effacé, traversé par /, et qui commençait par Σ. Le total Ἀ Ϙ [... est évidemment celui de la l. 14, 1772, augmenté du produit des χλωραὶ, évalué en froment, 134 2/3, soit 1906 2/3, réserve faite pour le chiffre fractionnaire et par suite sur le chiffre de l'unité (cf. n. 10-15).

19. Calcul de la déduction pour ἄβροχος, cf. ll. 3 et 6. Le produit de 44 1/4 1/16 par 5 1/3 1/8 est 241,725 sensiblement; il faut restituer [α] entre Σμ et β'ϙ. (Ὧν) est évidemment une méprise pour /; cf. n. 20.

Le nombre Σιδ qui suit Σμ[α]βϙ est une correction de celui-ci ; cf. la correction ϛ' au-dessus de γ' η' : elle ne suffit pas cependant à rendre compte du produit corrigé; c'est sur ce dernier qu'est calculé le λοιπὸν, cf. n. suiv.

20. Bien qu'il faille sans doute lire (λοιπὸν) au début de cette ligne, le chiffre qui suit est un total; 19[06 2/3], l. 18, et 214, l. 19, donnent 2120 2/3, Ϡρκ β' ; ce nombre ne diffère que de 2/3 de Ϡρκα γ' ; et nous avons signalé qu'il pouvait y avoir une fraction dans le total, l. 14, et par suite une légère addition à 19 06 2/3, l. 18; ou peut-être 214 était il accompagné d'une fraction, perdue à la fin de la l. 19.

Si nous estimons le total des redevances et prêts à 2105 ou 2109 l. et n. 9), la somme des versements, encaissements et déductions le dépasse de 16 1/3 ou de 12 1/3; d'où l'indication nouvelle ὑποτ... et le nombre ι..[... qui paraît la suivre. Pour la lecture, cf. **35**, l. 13.

21-fin. Opérations sur les χλωραί. Le détail en est le suivant :

	Gesse.	Lin.
Quantité disponible	91 1/8	1/2
Déduction pour γ . ( )	5 1/2 1/4 1/8	
Reste	85 1/4	1/2

Ventes : contre espèces	50	à 4	= 200	
	10	3	30	
Totaux	60		230	
contre σῖτος	5	à 6 1/2 =	32 1/2	1/2 à 10 = 5
	20 1/4 à 4 1/2 =		91 1/8	
			5	
Total			128 1/2 1/8	

Le ρ... seul est lisible.

Encaissements :

(En argent)	an 2,	Choiak	85	[120]
	— ,	Tybi	[35]	
	an 3,	Épeiph	30	70
	— ,	Thôth	40	
	Total			190
(En nature) (an 3?)		Pachôns	32 1/2	

Pour le lin, qui est compté parmi les χλωραί, cf. **31**, n. 20.

28. Cf. **37**, l. 24 : τῶν.... ἀναπεπληρωκότων τὰ σιτικὰ ἐκφόρια. Mais ici l'ἐκφόριον est payé et au-delà.

34. TENURE DE L'HIPPARQUE MACHATAS

GHÒRAN, 30, 5 — Inv. 292. — ÉVERGÈTE Ier.
24 × 18

Ce texte, où les versements opérés par les fermiers sont seuls bien conservés, est surtout intéressant par la mention de la καταβροχος.

Fragm. 1. — *Fragm. 2.*

Σκβάή[
Μαχάτου ἱππ⁝άρχου τιβδή
ἀφ' ὧν γράφει Ἀχο⁝ᾶ]πις ἐσπάρθαι πυρ.]. .[
σικύου γ ∠ ΐ Γ', κρ⁝ο]μμύου α ∠ ὴ , σιτ.

.[.].. ..]ωυς Ἀρμι ὑσεως ⁝
5 ..[...]..νισ.... ⁝
[....νωρρι.....
κ αὶ τὰ δεδομένα σπέρ⁝ματα
ἀράκ(ου) λ.. αἱ π υρ(ῶν) ⁝ .
καὶ τοῦ πρὸ τῶν σπ... ⁝ ζ∠

10 Φ'α]μενὼθ α, πυρ(ῶν) ρθ ⁝ λ. ινο]πυρισοῦ ν / πυρῶν ρ ν β

Φα ρ μ. ὀθι . . . . .ίου π⁝υρ(οῦ) Γ · ι, κρομμυοφ(ά)κου πυρ(οῦ) κδ,
λίνου
..... π υρ(οῦ) . γ L⁝δ ζγ · θ πυρ(οῦ) ζL, λινοφ(ά)κου (πυροῦ) βL ·
ι, λίνου πυρ(οῦ) Lγίβ, ἐκ⁝φόριον σίτων πυρ(οῦ) ιδLδ δ . κριθῆς κ,
πυρ(οῦ) ια, κριθῆς γγ, ⁝ πυρ(οῦ) ζ, κριθῆς) ι, λίνου πυρ(οῦ) ιγ,
15 σικύ⁝ου πυρ(οῦ) ιβ, σί⁝των πυρ(οῦ) βL, λίνου πυρ(οῦ) θL δ,
σικύου πυρ⁝(οῦ) . α , σί⁝των πυρ(οῦ) γL, σικύου πυρ(οῦ) ιαβL,
Fr. 3. κριθῆς δβ, ... π⁝υρ(οῦ) γ , σίτων κριθῆς βL, εἰς τὴν
ζ σπέρμα πυρ(οῦ) ρς
Ἀλεξάνδρου ἐγγύην χλ⁝ ωρ ὧν σπέρμα πυρ(οῦ) κ · ις χλ(ωρῶνι) πυρ(οῦ) Γ,
πε
σίτων πυρ(οῦ) αL, κριθῶν ⁝ βL · Σ ϙ. γ , κριθῆς μγ.
20 Παχὼνς β, λίνου πυρ(οῦ) ε ⁝
Ἐπεὶρ ιβ, χλ χλ(ωρῶν) (πυροῦ) β ⁝ α γ θ L α / ιΓ L · χλ(ωρῶνι) (πυροῦ)
δ βL κβ αδ,
χλ(ωρῶνι) (πυροῦ) αL β γLδ ιη · κΓ χλ(ωρῶνι) ⁝ ..... δ ? ..αδ.
Μεσορὴ ι, λινοφ(ά)κου πυρ(οῦ) ν
/ πυρῶν ὑπ!

25 Καὶ ...

Καταβ. . χ..

(λοιπὸν)

L. 9 *fin* : μγ γ corrigé sur θ. — L. 26 : καταόρ(ά)χου probable.

1. Tenure de l'hipparque Machatas; pour le nom, cf. *P. Magd.* 2. Contenance totale 222 aroures 1/2 1/8. Le reste du passage, et de même celui de la section suivante est dans un état désespéré; noter seulement, l. 9, la mention : καὶ τοῦ πρὸ τῶν σπ...., et cf. **33**, l. 9, n. 4-10.

10-25. Versements des fermiers, avec totaux mensuels, ll. 10, 19, 22. La fin

de la l. 23 et celle du total général, l. 24, sont perdues ; ce dernier n'était pas moindre de 480 artabes.

10. Le premier chiffre de πυρῶν est plutôt ρθ que ρβ, le second, ν, est sûr, mais le total se termine plutôt par β que par θ; les traces de chiffres conviennent à ν.

11-20. Versements du mois de Pharmouthi, opérés les ?, 8, 9, 10, 17, et le 7, ajouté à tort l. 18 *interl.*; sauf ce dernier, ils sont tous de peu d'importance, et très divers ; à côté de l'orge et des espèces de froment déjà connues par les textes précédents, on voit apparaître le [...]. ιος πυρός, le κρομμυόφακος πυρός ou κρομμυοφακοῦπυρός, le σικύου πυρός, mélanges comparables au λινοπυρός, **31**, ll. 13 et 14, le χλωρῶν πυρός et le χλωρῶν σπέρμα πυρ οῦ, poussés dans la partie ensemencée en fourrages. La mention ἐκφόριον devant σίτων πυρ(οῦ), l. 13, reste énigmatique. Noter enfin le versement εἰς τὴν Ἀλεξάνδρου ἐγγύην ; il est difficile d'expliquer pourquoi il est porté en compte.

Le détail des calculs offre quelques difficultés.

12. ζγ΄ pourrait être un total des nombres précédents, si devant le γ il n'y avait les traces d'un autre chiffre et si, après, γ΄ n'était d'une forme insolite, presque voisine de (ἀνά) ; à la l. 13, même répétition : ιδ∠δ΄ δ.

16, *init.* le chiffre des dizaines manque.

25. La lettre qui suit καί peut-être α, donc ἀπὸ χλωρῶν πέπτωκεν.

26. Καταβ.[.]χ..[.... Ces deux dernières sections étaient donc d'une brièveté inusitée. Mais cette indication, où il faut presque certainement reconnaître καταβρόχου, est tout à fait intéressante ; il y avait, comme il est naturel, déduction pour les terres où la crue avait été excessive ; cf. *P. Magd.* 3.

35. TENURE D'UN INCONNU

Ghôran 30, 6. Inv. 293. Évergète Ier.
31 - 18

Fr. 4 *Fr. 5* *Fragm. 1*

.. .αν π
.. ἀρά κ ου) κα

.. / ρκα

.. ... υ

5 ..ιγ...ν .. πυροῦ .. ⁝ .ι *Fr. 2*

.. ιη καὶ τρ⁝... ..... ⁝ κγ ∠δ' *Fr. 3.*

.....

Παχὼνς . ξβγ' . κ., σπέρμ⁝α πυρ(οῦ) ρ / πυροῦ χqL

Παῦνι . ⁝ ... π .... πυρ(οῦ) ⁝ . / λ

Ἐπεὶρ ια, χ λωρῶν? ... ⁝ε

10 Μεσορὴ ιε, ..ερ. ...../ ⁝ πυρ(ῶν) ψμ(γγ)βLιϛ, κρι θ(ῆς)⁝ .αὶ (πυρῶν) γ/ψμ(ϛ)εγ' *Fr. 2*

Καὶ ἀπὸ χλω(ρῶ)ν πέπτωκεν · (ἔτους) β, ⁝ τοῦβι (ϛχιαχ, κβ/ λ⁝αf) θ/ ⁝ αἱ πυρ(ῶν) θ λδ/-ε ..

Καὶ τῆς ἀδρόχου ὑπόλογος · ⁝ (ἀρουρῶν) ζLδ' (ἀνὰ) .. δ' ιβ' / [ψ(ωκη)qLδ' .....

⁝ Ὑποτασ( ) ζL (γLδ') αγ' δ'

Χλωρῶν διοίκησις. . ⁝ . ἀρά(ου) αLή / κ.δ' (Ὧν) ...

15 γ ( ) (πυρῶν?) βLγ (λοιπὸν) ἀρά(ου) η ⁝ .... ⁝ . .β (ἀνὰ) ....

ιηLδ' (ἀνὰ) δ/ πδ/ . ⁝ ... ⁝ L (ἀνὰ) (πυροῦ) ι (ἀρταβῶν) ε, ... ε / ιθL κ...

Εἰς τοῦτο πέπτωκεν · (ἔτους) ⁝ β, γο⁝ιαγ κδ/ · Τοῦβι θ

Καὶ μετρεῖ Παχὼν⁝ κα ⁝ Παῦνι, πυρ(οῦ) .

λ. ⁝ ⁝ ε αἱ πυρ(οῦ) .. / ... μ (ἀνὰ?) .

20 . ⁝ . ...

⁝ . ζL

[ ] ⁝ .. ρκα [

Frag. 6.

L. 1 : devant αν π[, ρ ou ι. — L. 6 *in fine* : κγLδ' γ corrigé sur L. — L. 11 *in fine* : peut-être une somme en espèces. *f*[. — L. 18 *init.*, Κ[αὶ] très douteux, de même le second ε de μετρεῖ.

1-9. De ces lignes, on ne peut tirer que l'indication de la σπόριμος, l. 3 : 121 aroures.

8 *fin.* On pourrait être tenté de lire σ devant π, mais les traces de lettres qui suivent ne s'accordent pas avec σπέρμα et celles qui précèdent suggèrent un mot plus long.

10. Σπέρμ[α πυρ(οῦ) ./] est possible.

11. Le scribe n'avait d'abord écrit que le versement de Tybi, 9 drachmes, qu'il avait immédiatement converti en froment ; après l'addition du versement de Choiac, il a fait le total : 9 + 22.3 = 31 dr. 3 ob. Le nombre suivant 34 dr. 4 1/2 doit être la somme de ce dernier, plus l'ἀλαγή, dont le montant n'est pas porté et qui serait de 3 dr. 1 1/2. On attend ensuite la conversion en froment ; mais cf. notes critiques. Indiquée ici ou plus loin, elle a dû être selon le taux constant, de 34 art. 1/2 1/4.

12. Si du total corrigé 827 on soustrait 746 1/3 + 34 1/2 1/4 = 781 1/12, on obtient 45 art. 1/2 1/3 1/12 ; si du total avant correction 778 1/2 1/4 on retranche 746 1/3 + 9 = 755 1/3, il vient 43 art. 1/3 1/2. Il y a eu sans doute quelque faute de calcul ; mais la déduction pour ἄβροχος est voisine de ces chiffres, et implique une redevance de 5 art. à l'aroure.

13. Le mot est plus abrégé que dans **33**, l. 20 ; mais la lecture ὑποτασ( ) est aussi probable ; si nous interprétons ce passage comme nous l'avons fait **33**, n. 20, nous obtenons 819 1/2 comme total des redevances et prêts. La σπόριμος est l. 3 de 120 aroures, le κλῆρος était loué à plus de 5 art. à l'aroure (n. 12), l'ἄβροχος n'était que de 7 art. 1/2 1/4 (l. 12) ; les redevances pouvaient donc s'élever à 600 artabes environ, les prêts à 220. Tous ces chiffres sont vraisemblables.

Noter l'absence du sigle (λοιπόν) et le mot non lu après ωκζ, l. 12, relatif à la balance et à l'excédent, selon toute vraisemblance.

14 et suiv. Section de la γλωσσων διοικησις, très endommagée ; la lacune de la l. 14 est particulièrement regrettable ; l. 15, on supplée aisément (ὧν) ou (ὧν) πρᾶσις πρὸς ἀρτύριον, l. 16 πρὸς σῖτον. L. 17 : compte de caisse, cf. l. 11. L. 18, versements en nature, comme le prouve la fin de la ligne, même avec la difficulté que présente le début, cf. notes critiques ; ils entraînaient évidemment une nouvelle balance du compte.

36. FIN D'UN COMPTE

Ghòran, 30, 7. Inv. 296. Évergète Ier.
16 × 17

Texte formé par la réunion de deux fragments ; le second porte les derniers chiffres de la l. 4 et la col. II.

Col. I.

χρ· ·
λθ∠ κγδ
κε φιζ

.ρ· ..... (ἀρταβῶν) υε∠δ´ ἡ φκηἡ.
Ἄθυρ
(Λοιπὸν) κηἡ (Ὧν) πέ(πτωκεν) (ἔτους) δ, Νουμένιος ὑπὲρ Γλαυ-
κίου χ̣λ(ωρῶν) τιμῆς νε̣ἡ.ʃ-,
5 [ἀλα.γὴ Γ c / ξδ.ʃ-c αἱ πυρ(ῶν) ξδ∠δ´ , ὑπὲρ λΓ∠ἡ.

[χ̣λ(ωρῶν) διοίκησις. Ἀράκ(ου) κ∠δ´ἡ, λίνου ια∠δ´, σικύ(ου) γ∠δ´ ιΓ´, κρομ-
μύ(ου) η,
]μβιΓ´ , (ὧν) γ· ( ) βδ´ , (λοιπὸν) ἀράκ(ου) ιη∠ἡ, λίνου ια∠δ´,
σικύ(ου) γ∠ δ´ ιΓ´,
κρομμύ(ου) η, μβιΓ´ · ὧν πρᾶσις ἀράκ(ου) ιδ (ἀνὰ) δ.ʃ ξγ

λίνου ιαΔ΄ (ἀνὰ) (πυροῦ) ιΓ ρπη, σικύου γΔδ΄ ιΓ΄ (ἀνὰ)
ιΓ (ἀρταβῶν) ξα,

10 αΔή (ἀνὰ πυρῶν) ιΓ κΓ, σίτων ὀ (ἀνὰ) (πυρῶν) κβ πη ′ ξγ

ει . τὴν κ...μετρου

ιθΔ, κριθ(ῆς) μ πυρ . κριθ(ῆς) αδ΄

πυρ(ῶν) Σκδ̣Δ..., κριθ(ῆς) ..εΔ αἰ (πυρῶν ?) κεΔδ΄ Σ . θΔ

...

15 ...

Col. II.

χωματικὸν .. ὀΔδ΄ (ὧν) α... χου

(λοιπὸν) ρι κζ f c ... ι χα(λκοῦ) Δγ f-c

καὶ εἰς τὰ ἔργα χωμάτων κηΔ[

(λοιπὸν) χαλ(κοῦ) .

20 (ἔτους) δ, Φαμενὼθ χα(λκοῦ) f-c ἀλ αγή?

(*vacat*)

.....

..... η

. κΓΔ ...

η ... . θή

L. 3 : (ἀρταβῶν), le sigle paraît être une ligature d'un α et d'un ρ. — L. 7 : pour le sigle, voir **30**, l. 17, n. c. — L. 9 *in fine* : ἀρταβῶν), ς donne à peu près l'idée du sigle. — L. 11 : peut-être εις; τουτο ne paraît pas possible; πλη, au lieu de την serait admissible, mais après vient une lettre à haute haste qui semble être un κ; καί est compatible avec les traces de lettres; une lettre le séparerait de μετρ.

1-3. Il est difficile de dire à quoi correspondent ces fins de ligne. Φκηή, l. 3, précédant le λοιπόν est certainement un total général; υεΔδ΄ή, précédé du sigle

des artabes, suggère une conversion et un ἀπὸ χλωρῶν πέπτωκεν, exigé d'ailleurs par les ll. 6 et suiv. Il n'y aurait pas de déduction pour ἄβροχος, et la col. II, ll. 16-17, montre que toute la superficie n'a pas été frappée du χωματικόν. D'autre part si χ κρ., l. 1. signifie, comme nous le croyons, χ(λωρῶν) κρι(θῆς), le total φικγδ', l. 2, est celui des versements et il n'y aurait pas de place pour la déduction.

4-5. Le λοιπόν est comme dans **30** une première balance, suivie d'une série de versements qui se terminent par une nouvelle balance. Mais ici il y a un excédent de recettes : ὑπέρ, l. 4, fin. La fin du compte tout entière se résume ainsi :

1er total (après les ventes de fourrages)	523 1/4
(Déduction pour l'ἄβροχος)	405 1/2 1/4 1/8
2e total	929 1/8

(Il y a donc une faute de calcul ; la retenue de l'addition des fractions a été omise).

Reste dû		28 1/8
Touché en l'an 4, Athyr	59 dr. 4	
Majoration	6 1/2	
Total	64 4 1/2	
Conversion en froment		64 1/2 1/4
Excédent		36 1/2 1/8

Il semble bien que le versement de Nouménios doive être lu χλ(ωρῶν) τιμῆς ; aucun doute sur la lecture de l'abréviation ; le second mot pourrait au premier abord paraître terminé par -κου, mais le τ est très net, χλ ( ) τκου ne donne rien et la lecture μης est aussi vraisemblable que -κου. Il y avait ici une addition postérieure à l'ἀπὸ χλωρῶν πέπτωκεν ; cf. **30**, l. 15, où elle est exprimée par les mêmes mots χλ(ωρῶν) τιμῆς.

5. Opérations sur les χλωραί.

	Gesse	Lin	Citrouille	Oignon ?
Quantités disponibles	20 1/2 1/4 1/8	11 1/2 1/4	3 1/2 1/4 1/16	8 42 1/16
Déduction pour γ ( )	2 1/4			
Reste à vendre	18 1/2 1/8			

Ventes :

contre espèces		14 à 4 =	64 dr.
contre σῖτον lin	11 1 2 1 4	à 16	188.
	3 1 2 1 4 1 16	à 16 1 2 =	61.
	? 1 1 2 1 8	à 16 =	26.
	σῖτος 4	à 22	88.
Total :			363.

Remarquer la présence de la citrouille et de l'oignon parmi les χλωρα: et cf. **30**, n. 20.

9. Il faut probablement suppléer au début : πρὸς σῖτον, mais non ἀράκου . . ἀλλ . . . . ; voir le total à la n. ci-dessus, l. 10, fin.

16 et suiv. Pour cette seconde colonne, cf. **31**, l. et n. 20. A la fin de la l. 16, ἀβρόχου est très possible ; on ne peut lire le chiffre de la contenance ; il était supérieur à 110 (λοιπόν l. 17) et sans doute d'une manière notable puisque l'on a, l. 3, pour la déduction le chiffre élevé de 305 art. 1/2 1/4 1/8.

17. Le calcul du χωματικόν est sensiblement le même que dans **30** ; 111 aroures à 1 ob. 1/2 donnent 27 dr 4 ob. 1/5 ; le texte porte κζ*ſ* et, semble-t-il, c : 3 ob. 1/2, ce qui n'est pas assez ; il est vrai que — a pu disparaître entre *ſ* et c, mais 4 ob. 1/2 seraient un peu supérieures au chiffre exact ; de plus, le chiffre est, ici comme dans **30**, divisé par 2 et le quotient donné est 13 dr. 4 ob. 1/2, qui suppose un dividende de 27 dr. 3 ob. seulement.

18. Cf. **30**, n. 22-4. La mention d'un (λοιπόν) à la ligne suivante peut se rapporter soit à une première série de paiements antérieurs à l'an 4, soit à ces travaux ; dans ce dernier cas, il y aurait peut-être une déduction analogue à celle du χωματικόν.

37. OPÉRATIONS SUR LES ΧΑΩΡΑΙ

GHÒRAN 30, 8. Inv. 295. ÉVERGÈTE Ier.
30 × 23

Nous n'imprimons que la deuxième colonne de ce compte, tout entière remplie par une χλωρῶν διοίκησις; de la col. I il ne reste en effet que la fin de deux lignes, les premières sans doute :

].. M̊Δχι ἐπικ..
ιϛ γ' ιβ'

Le premier chiffre, précédant celui de la redevance à l'aroure, est le total des versements qui incombent aux fermiers : 104.610 artabes. Même en supposant la redevance égale à 10 artabes à l'aroure, la tenure aurait compté plus de 10.000 aroures de superficie, son possesseur serait encore supérieur aux μυριάρουροι connus par *P. Petr.* II 42 *a*, et encore inexpliqués, cf. **47**, n. 2-3; s'agirait-il ici d'une δωρεά ?

Après ἐπικ.., on lit αα ou λα sans aucun espace entre ces deux lettres; il n'y a pas de chiffre entre ἐπικ.. et la col. II.

Col. II.

Χλωρῶν διοίκησις. Ἀράκου ρμαϟδ'ή ιϛ', χόρτου μβϟδ'ή,
π....
λίνου ζϟδ'ιϛ', τήλιος ϟδ'ή, σίτων ϟδ · (Ὧν)

γ . ( ) χόρτου ἀρ(ά)β, ἀράκου ιδή, καὶ εἰς σπέρμα

δανεῖσθαι ἀράκου ιγ· (λοιπὸν) ἀράκου ρι ζ∠δ ιΓ, χόρτου λη∠δ ή,

5 λίνου ζ∠δ ιΓ, τήλιος ∠δ ι, σίτων ∠δ . (Ὧν) πρᾶσις

πρὸς ἀργύριον . ἀράκου β∠ (ἀνὰ) δ ι, ε (ἀνὰ) β/ ιβ/ κβ/· ἀρταβῶν ζ∠,

πρὸς σῖτον κη (ἀνὰ) (πυρῶν) η ι . ε, νζιΓ (ἀνὰ) (πυρῶν) Γ (ἀρταβῶν) τμβδ ή

δ (ἀνὰ) (πυρῶν) Γ∠ κΓ, κβη (ἀνὰ) (πυρῶν) γ ξΓ∠γ ιβ (ἀρταβῶν)

ριαιΓ (ἀρταβῶν) χκ

Χόρτου λη∠δ η, (ὧν) γ (ἀνὰ) (πυρῶν) ι (ἀρταβῶν) λ, ι (ἀνὰ) (πυρῶν) ηδ ή (ἀρταβῶν) πγ∠δ,

η∠ (ἀνὰ) Γ να, βδ ή (ἀνὰ) (πυρῶν) η ιθ . (ἀνὰ) (πυρῶν) .. ιθ Σβ∠δ,

Λίνου ζ∠δ ιΓ, (ὧν) β∠ (ἀνὰ) ιη ... .. Γ (ἀρταβῶν) γ∠ ριΓ

Τήλιος ∠ή (ἀνὰ) Γ (ἀρταβῶν) γ∠δ . κβ

Τιμὴ χέρτου, κριθῆς ο β αἱ (πυρῶν) μβ ἀργυρίου κβ/, πυρ(ῶν) .

Εἰς τοῦτο μετρεῖ· Φαμενὼθ, πυρ(ῶν) ιΓ∠.

σ[ύ]ναγεται δὲ ἐ[κ] τῆς ὁ[μο]ιας γ Ϯ ηθ∠ λοιπὸν ι∠

15 Φαρμοῦθι, πυρ(ῶν) ριβ∠, κριθῆς) ρπΓΓ, ἀρ(ά)κ(ου) λ·

Παχὼνς, πυρ(ῶν) νΓ, κριθ(ῆς) ε, ἀράκ(ου) κΓ∠·

Παῦνι, πυρ(ῶν) κΓ·

Ἐπεὶφ, πυρ(ῶν) ρπγ∠γ ιβ, κριθ(ῆς) ιδ∠δ, ὀλύρ(ας) ιε·

Μεσορή, πυρ(ῶν) μΓ·

20 Θῶθ, πυρ(ῶν) ιηγ πυρ(ῶν) υνγ∠δ,

κριθῶν Σε∠γ ιβ, ἀράκ(ου) νΓ∠ Σξδγ ιβ νγ∠δ

αἱ πυρῶν ρνζ∠, ὀλύρας ιε αἱ (πυρῶν) Γ χιζδ.

.....ις

(Λοιπὸν) ἀργυρίου κβ/, σίτου τπδ∠δ· (Ὧν) ..

Ἔστιν τῶν ..... ἀναπεπληρωκότων γεωργῶν

25 τὰ σιτικὰ ἐκφόρια Νικοστράτῳ πυρ(ῶν) λ

Ἀγείρων, ἀφειρημένου τοῦ πρὸς τὰ ἐκφόρια (ἀρταβῶν) ζγ, τὸ (λοιπὸν) κζΓ,

Ὀδράτου, ἀφειρημένου τοῦ πρὸς τὰ ἐκφόρια ιη, τὸ (λοιπὸν) (ἀρταβῶν) ιζ ... ις

Βιννέου, ἀφειρημένου τοῦ πρὸς τὰ ἐκφόρια ιβ, τὸ (λοιπὸν) ιβ∠.

Νικοστράτου, ιβ ξΓ∠δ, Ἀντιπάτρου, ἀφειρημένου .....

30 τοῦ πρὸς τὰ ἐκφόρια ζιβ, τὸ (λοιπὸν) κ∠γ ιβ

ποὸς ἀργύριον ξξ
(ἀρταβῶν) ριζ δ ις

(ἀρταβῶν) ε
λθ∠δ ή

ἀργυρίου κβ/, πυρῶν τμ.ζ∠κ΄δ΄.
Ἔτι λοιπὸν πυρῶν λ.ζ.Ϛ΄κ΄δ΄,
καὶ τῶν π.ρα..ν ζ . μδϚ΄κ΄δ΄

L. 3 *init.* : γ. , même sigle que dans **30**, l. 17. — L. 4 : λοιπόν à peine lisible, mais cf. notes ci-dessous. — L. 6 *in fine*, interl. : ἀρταβῶν , variante du sigle ς. — L. 7 : devant la lacune τ ou π[. — Devant τμβδ΄ϟ, sigle de l'artabe, différent de celui de la l. 6; abrégé d'une ligature d'α et ρ. — Marge : ἰς΄, un ι suivi d'un ς barré? — (ἀρταβῶν), sigle différent de celui de la ligne 6. Dans la suite du texte, les sigles pour l'*artabe* sont des variantes de l'un ou l'autre type. — L. 8 *in fine* : γκ, γ corrigé sur φ. — L. 11, *in fine* : dans le total ς corrigé sur δ. — L. 15 marge : λοιπόν, sigle ordinaire ; ι∠, peut-être ια. — L. 24 *init.* : peut-être ἔστιν τῶν ἕως νῦν... — L. 26. Cette ligne semble intercalée postérieurement. — L. 27 *in fine* : ιζ très collés, peut être l'un corrigé sur l'autre ; puis peut-être .α∠ — L. 29 : On serait tenté de lire, après Νικοστράτου, (δραχμῶν) ; ιβ corrigé sur un autre nombre κβ/, dont subsite nettement une partie du κ, la haste du β et / sous / — L. 31 : ἀργ(υρίου), même sigle que dans **30** l. 22.

1-14. Première partie : opérations sur les χλωραί. Elle se subdivise elle-même en deux sections : 1-5, état des χλωραί disponibles; 5-13, vente de ces χλωραί.

1-5. Sont considérés comme χλωραί, non seulement la gesse et le foin, mais aussi le fenugrec et le lin. Le fenugrec est encore employé en Égypte comme plante fourragère (helbeh) ; il a la propriété de faire engraisser rapidement le bétail. Sur la culture de cette plante et son usage dans l'antiquité, voyez St. Witkowski, *Epistulae privatae Graecae* ... 2e éd. 53 n. 8 et les auteurs qu'il cite. Sur la forme du mot, cf. ci-dessous, n. 5. Quant au lin, cf. **31**, n. 20, et **36**, n. 5.

L'état des χλωραί disponibles est obtenu en déduisant de leur total les quantités employées *a*) pour γ. ( ). *b*) en prêts de semence ; c'est le premier et seul texte de cette série, où apparaisse cette destination des χλωραί ; cf. toutefois **31**, l. 12. Le tableau suivant reproduit ces déductions :

		Gesse	*Foin*
		141 1/2 1/4 1/8 1/16	42 1/2 1/4 1/8
γ. ( )	14 1/8		4
Prêt de semences	13	27 1/8	
Reste		114 1/2 1/4 1/16	38 1/2 1/4 1/8

Il n'y a aucune déduction sur le lin, le fenugrec, ni le σῖτος.

2. *interl.* π..... Πυροῦ n'est probable ni d'après les traces de lettres, ni d'après la suite du texte, l. 11.

3 χόρτου ἀρ̄ δ̄. Le scribe avait commencé par écrire ἀράκου, le mot suivant. La correction μ, qui donne μδ, est inexacte, cf. l. 1 et l. 4, les chiffres du foin ; il a sans doute été ajouté au cours d'une révision rapide par analogie avec le total de la l. 1, fin.

4. δανεῖσθαι, probablement infinitif futur se rattachant au futur dit attique, dont des formes sont attestées pour ce verbe dans les LXX.

(Λοιπόν). Les traces de lettres sont à peine visibles. Le sens n'est aucunement douteux.

Ἀράκου ριδ∠δ΄ἱς΄. Correction exacte, cf. les chiffres de la gesse ll. 1, 3 et 4.

5. Τήλιος [∠δ΄ἡ]. Le chiffre est donné par la l. 2, puisqu'il n'y a pas de déduction. Notez le génitif τήλιος. La forme ordinaire est τήλεως (Mayser, *Grammatik*... p. 266 ; quelquefois on trouve τήλιδος Witkowski, *Epistulae privatae*, *loc. laud.*).

Σῖτων. Cf. **34**, n. 11-12, et ci-dessous n. 7-8.

5. Ὧν πρᾶσις – 13 Ventes de χλωραί, divisées en deux sections : πρὸς ἀργύριον, l. 6, et πρὸς σῖτον, ll. 7-13. Il n'y a qu'une partie de la gesse qui soit vendue contre espèces ; toutes les autres χλωραί le sont contre livraison de grains en nature ; cf. cependant l'annotation marginale et n. 7 ci-dessous.

6. Ventes de gesse πρὸς ἀργύριον :

	2 art.	1/2	à 4 dr.	=	10 dr.	
	5		2	3 ob. =	12 dr.	3 ob.
Vendu	7	1/2		Produit	22	3

7-8. Ventes de gesse πρὸς σῖτον. Le produit est, comme toujours, calculé en artabes de froment ; il est livré en grains divers, compris sous l'appellation générale de σῖτος, comme le montrent les ll. 14-23.

7-8. Le texte contient des erreurs. Le produit de la première vente est d'après lui 85 ou 3[.]5 art. de froment ; en réalité, il est de 224 art. (28 × 8) ; κη ne peut-être une méprise pour κή, le total (l. 8) ριακή΄ἱς΄ l'établit. — La dernière vente paraît bien faite au prix de 3 art. de froment, ce qui donne en effet un produit de 66 art., mais les fractions ne devaient pas être supérieures à 1/4 1/8 ; les chiffres ∠γ΄ἱβ΄, qui sont sûrs, sont inexacts. Enfin le total d'artabes de froment à encaisser, 620, est faux ; en additionnant les trois dernières ventes, on obtient 435 art. 1/4 1/24 ; si l'on adopte le chiffre de 85 pour le produit de la première vente, on obtient 520 art. 1/4 1/24. Or, dans 620, χ est corrigé sur φ. Nous nous trouvons donc sans doute en présence d'un total dont la

correction est inachevée ; le total exact serait de 659 art. 1/4 1/24, 658 1/2 1/4 si l'on corrige le produit de la dernière vente.

7 marge. Addition d'une vente de 6 art. 1 16 πρὸς ἀργύριον, elle est ajoutée au total de la vente de gesse πρὸς σῖτον (111 1/8 1/16), sous le chiffre de 117 1/4 1/16, avec une erreur de calcul de 1/16.

9-10. Ventes (πρὸς σῖτον) de foin :

3 art.		à 10 art. from.		=	30 art.		
10		[8]	1/4 [1/8]		83	1/2 1/4	
8	1/2	6			51		
2	1/4 [1/8]	8			19		
?		?			[19]		
					202	1/2 1/4	

Le total des ventes opérées est supérieur à 23 art. 1/2 1/4 1/8.

11. Ventes (πρὸς σῖτον) de lin. Texte mutilé. La première vente implique un produit de 45 art. ; on ne parvient pas à lire les chiffres. Total des produits 116 art.

12. Ventes de fenugrec (πρὸς σῖτον). Texte mutilé. Il n'y avait probablement que deux ventes, puisqu'après la première il ne reste plus que 1/4 d'art. de disponible ; peut-être n'y avait-il qu'une vente, d'ailleurs. La fin de la ligne était peut-être occupée par la mention d'une vente de σῖτος, cf. l. 2.

13. Τιμὴ χέρσου. La χέρσος est la partie de la tenure non défrichée ou redevenue inculte. C'est la première fois que cette catégorie foncière apparaît dans cette série de textes. On se souviendra que la χέρσος peut produire à la rigueur, si elle est convenablement cultivée, sans que l'on en exige la même rente que de la σπόριμος ; tel était sans doute ici le cas ; remarquer le rapport de l'orge au froment dans ce passage, introd., p. 141.

La fin de la ligne contient les totaux des ventes : ἀργυρίου κβ*f*, 22 dr. 3 ob., le même que l. 6 naturellement ; le total des ventes, πρὸς σῖτον n'est pas conservé. Si l'on additionne les totaux partiels, on obtient :

Gesse	620	(en supposant le chiffre exact).
Foin	202 1/2 1/4.	
Lin	116	
Fenugrec	3 1/2 1/4	(première vente ou vente unique).
χέρσος	42	
	984 1/2	(qui est un minimum). Manque le σῖτος.

La *note marginale* : συνάγεται δὲ ἐκ τῆς διασυγ( ), quel qu'en soit le sens, donne le chiffre de 999 1/2, ϤqΘ∠, et un reste de 10 1/2 ; si l'on interprète ce

λοιπόν comme celui de la l. 23, et c'est ce que l'on doit faire selon nous, par : reste dû, on obtient un total de 1010 artabes. Celui des deux ll. 23 à 24 ne donne que 1002; il y a une différence de 8 art. entre le chiffre de notre compte et celui de la διασυ[illegible].

14-24. Seconde partie, qui correspond à l'ὧν πέπτωκεν κτλ. et aux : καὶ μεμέτρηται et formules semblables des textes précédents; mais la formule est : εἰς τοῦτο μετρεῖ, parce que les 22 dr. 3 ob., qui sont dues, ne sont pas versées, et que la plupart des ventes ont été faites πρὸς σῖτον, cf. n. 7.

Les livraisons ont lieu de Pharmouthi à Thôth, cf. **30**, n. 8-12; le texte ne présente aucune difficulté; le texte donne pour le froment un total inexact (453 1/2 1/4).

	Froment.	*Orge.*	*Gesse.*	*Olyra.*
Phaménôth	16 1/2.			
Pharmouthi	112 1/2	186 1/6	30.	
Pachôns	56	5	26 1/2.	
Pauni	26			
Epeiph	183 1/2 1/3 1/12	14 1/2 1/4		15.
Mesorè	46			
Thôth	18 1/3			
Totaux	459 1/4	205 1/2 1/3 1/12	56 1/2	15.

L'orge et la gesse, qui font au total 262 1/3 1/2, sont converties au même taux (sensiblement 3/4 art.) en 157 1/2 art. de froment, l'olyra en 6 art. de froment. Le total des livraisons évalué en froment, ressort à 617 art. 1/4.

23. Ce λοιπόν signifie : reste dû, comme l'indique ἀργυρίου κβ/, ces espèces n'ayant pas été versées. Mais il s'agit seulement du compte de la χλωρῶν διοίκησις puisque le total des livraisons, l. 22, 617 1/4 et le reste des σίτων, l. 23, 384 1/2 1/4, additionnés donnent 1002 1/2; et que le total des opérations, l. 13, était supérieur à 984 1/2, cf. n. *ad loc.*

24 fin. Troisième partie, relative à des livraisons et paiements complémentaires.

D'après les ll. 31 et 33, leur total est : en argent, de 22 dr. 3 ob., celles qui restaient dues, l. 23; en nature, et calculées en froment, 347 art. 1/2 1/24, à valoir sur les 384 1/2 1/4 de la l. 23; si l'on additionne 347 art. 1/2 1/24 et le (λοιπόν) de la l. 32, on obtient celui de la l. 23.

Dans le détail, le texte, tel qu'il nous est parvenu, est incomplet; pour les espèces, cf. n. 29; pour le σῖτος, les seuls versements ici mentionnés, ll. 26-29 (avec total l. 29) et l. 30, (λοιπόν), donnent 87 art. 2/3; retranchés du total 347 1/2 1/24, il reste 259 art. 1/2 1/3 1/24, dont nous ne savons quand et comment elles ont été versées; mais cf. l. 23, fin.

24-31. La lecture Νικοστράτωι est la plus probable. Les fermiers de la tenure doivent à Nicostratos, dont la qualité n'est pas donnée, mais qui fait lui-même un paiement pour χλωραί, l. 29, un complément pour ἐκφόρια et des versements pour achat de χλωραί. Leurs redevances en nature, σιτικὰ ἐκφόρια, s'élèvent à 30 art.; ce chiffre atteint, le surplus versé est imputé au compte des χλωραί : Ἔστιν τῶν..... γεωργῶν.... τὸ λοιπόν, avec le sens non de : reste dû, mais : reste pour les χλωραί. C'est ainsi que l'on procède pour quatre fermiers qui versent complètement (ἕως νῦν ἀναπεπληρωκότων) leurs ἐκφόρια :

	Pour compléter les 30 art.	*Reste à verser au compte des χλωραί.*
Ageiròn, [34 1/2 1/6]	7 art. 1/2	27 1/6.
Obratos, [35 ?]	18	17 (?)
Binnéos, [24 1/2 ?]	12	12 1/2 (?)
Antipatros [27 1/3 1/6]	7 1/12	20 1/3 1/12

Les versements pour χλωραί (des trois premiers) sont seuls totalisés l. 29, car seuls ils intéressent ici : 66 1/2 1/4, est peut-être une faute de calcul pour 56 1/2 1/8. Le versement d'Antipatros est ajouté après le total.

Il est intéressant de trouver une location au prix uniforme pour quatre fermiers de 30 art. de froment; au taux de 6 art. à l'aroure, qui est presque un maximum (*P. Magd.* 1, n. 11), les parcelles sont de 5 aroures; au taux de 1 art., de 30. On sait par les mentions d'ἐπικα( ) que le taux était uniforme dans tout le κλῆρος; les parcelles étaient donc égales, ou tenues pour telles pratiquement.

Il faut aussi remarquer que les χλωραί étaient, partiellement au moins, achetées par les fermiers du κλῆρος.

29. Dans la répartition des versements des trois fermiers et le total, s'intercale ici un versement de Nicostratos. On pourrait croire qu'il s'agit d'artabes de froment et se demander pourquoi il prend place ici sans plus d'explications. En réalité le chiffre ιβ recouvre le chiffre d'espèces 22 dr. 3 ob., qui restaient dues, l. 23, et sont portées comme encaissées. l. 31 ; Nicostratos les a versées ; le chiffre a été corrigé par la suite, à tort ou à raison ; mais il n'est pas tenu compte de la correction dans les lignes suivantes.

32. En fin de compte, il ne reste dû sur toutes les χλωραί que 37 art. 1/6 1/24; plus 7 art. complémentaires, dont la mention reste inexpliquée.

38. FRAGMENTS

Ghôran, 30. Inv. 296. Évergète Ier.

Du *recto* qui a donné les sept textes précédents subsistent encore un certain nombre de fragments, qui ne présentent pas d'intérêt et que nous n'avons pas réussi à replacer en un endroit quelconque des grands textes. D'autres, avec lesquels nous n'avons pas été plus heureux, complètent dans une certaine mesure notre connaissance de l'original. Le numéro à gauche du titre des fragments est un numéro d'inventaire.

35) **a**. Fin d'une section du rouleau, et restes d'un compte (?)
6 × 13

γίνονται τῆς κώμης

ἀφ' ὧν γράφει Ἀ χρᾶπις ἐσπάρθαι
. ησαλι
... κρι θῆσι. .... α ἰ πυρῶν?
5 . . . . . ο =
/ ρξγγ ιβ'
/ εἰς τουτο πέπτωκεν
ὑπόλογος ...

εἰς π ρ ἄσιν
10 Φαμε ν ὠθ σπ
Φαρμο ῦθ ι ..
Παχῶνς

1. Cf. introd., p. 136.

27) **b.** Début d'un compte :
5 × 15

_ Θεσσαλοῦ ασκα ... ρκ .. δ ἡ λα
ἀρ' ὧν γράφει Ἀγοᾶπις ἐσπάρθαι πυρῶν πθ
.... ..ἡ / ριγδ' ϛ ε. α. ταστ..
ιος Νεγουθ .....
5 Πετωῦτος υ[ ]... Παχῶς Ἀρυώτου Α .....[

3. Ριγδ'. Superficie de la σπόριμος ; la χέρσος était au moins de 7 aroures 1/8.

22) **c.** Début d'un compte :
7 × 3

Πτολεμαίου
ἀρ' ὧν γράφει..

Nom du clérouque, probablement un officier.

60) **d**. Debut d'un compte :
1 × 5

χμ∠
Nom du clérouque .. (ἀρουρῶν) Λρμα

Superficie du κλῆρος 1640 aroures 1/2.

9) **e**. Annotations marginales :
10 × 7

κάθαρσις Φαρμοῦθι) ζ̄ (πυρῶνι
Παχὼν θ (ἀράκ(ου)

Sur le bord supérieur du rouleau, cf., **31**. Il reste du compte de gauche les chiffres ,ϐ∠γ.

11) κάθαρσις Φαρμοῦθι θ (πυρῶνι
3 × 10

18) **f**. Versement du ΛΙΝΟΚΡΙΘΗ :
8 × 4

....
[ ] .. λινοκριθῆς) ιαγ
γγ..
[κη] λ.... ?

ιαγ', γ' corrigé sur ∠.
Nouvel exemple de mélange de grains.

16) **g.** Fin et balance d'un compte :
14 × 8

Λρναγ'ίβ' ἀράκ(ου) νϟ∠ / ΛΣζ.
ιε λι(νο)πυρ(ου) ϟ / Λτ∠
ιζ∠δ'ί Λρνγίβ'
. νϟγ'ίβ' / ΛΣθ∠
5 ϟ (λοιπὸν) . πδ∠ίβ'

Remarquer le chiffre élevé des totaux; la tenure devait être considérable.

3. Λρνγίβ', γ corrigé sur ίβ'.

15) **h.** Χωματικον
11 × 4

Χωμ]ατικὸν (ἀρουρῶν) ρκα (ὧν) .[
[[Σελεύκου νβ—c]]
κη] = (ὧν) ἀ ρ'γ(υρίου) ιδ-, χαλ(κοῦ)
τ]οῦ Σελεύκου ν]β - c
] (ὧν) ἀ(ρ)γ(υρίου) μ = c, χαλ(κοῦ)
5 Π]αχ]ὼνς, τοῦ Π]τολεμ]αίου
. . . . . .
. . . . . .

1-2. Le chiffre du χωματικόν est le double du versement en argent, cf. **30**, l. et n. 22 ; en estimant le taux à 1 ob. 1/2 par aroure, comme dans **30, 36, 38**

i, j, on obtient une superficie irriguée de 113 aroures 1/3, une superficie d' ἄβροχος de 7 aroures 2/3.

2. Χαλ(κοῦ) (avec ἀλαγή) perdu dans la lacune.

3. Sans doute ὑπὲρ τ'οῦ... ou : χω(ματικόν) τ]οῦ..., ou simplement τ]οῦ.., comme l. 5. La fin est restituée d'après la l. 2 interl. Cf. **k**, l. et n. 2-3.

4. Noter que le versement en argent est de près des 4/5 du χωματικόν.

39) **i.** ΧΩΜΑΤΙΚΟΝ

2 1 2 - 5

A gauche, restes d'une col. I.

Col. II.

Χωματικὸν (ἀρουρῶν) Σ̣πη̣, (ὧν) ἀβρόχου λεΔ, (λοιπὸν) Σ̣χ̣β̣Δ ξ̣γ̣ε̣., (ὧν) ἀ(ργ)υρίου) λα/ϟ, χ̣αλ(κοῦ) λδ/ϟ · (ὧν) πέ(πτωκεν) Π̣α̣χ̣ὼν . λ .[

. γ̣ ... ..Δ

1. Le χωματικόν est calculé à 1 obole 1/2 par aroure; il semble qu'il y ait une fraction d'obole après ξ̣γ̣ε̣; cependant c'est déjà un peu trop élevé; la fraction exacte serait 1/8 d'obole.

2. Cf. **30**, n. 22-4. Il y a une ἀλαγή de 3 dr. sur le cuivre. ϟ = 1/4 ob.

Π̣α̣χ̣ὼν ἀ(ργυρίου) ?

12) **j.** ΧΩΜΑΤΙΚΟΝ

6 - 4

Χωματικὸν (ἀρουρῶν) .. (ὧν) ἀβρόχου .. (λοιπὸν) ρ̣ με̣Δ̣δ̣ λ̣Γ = ε̣,

(ὧν) ἀ(ρ)γ(υρίου) ..γ-

ζ̣, χ̣α(λκοῦ) ..β̣

ἀ(ρ)γ(υρίου) ..α

1. Le χωματικόν est calculé au taux de 1 obole 1/5 à l'aroure irriguée ; il faut restituer ρμεΔδ'.

1-2. Dans la lacune : (ὧν πέ(πτωκεν) et sans doute deux dates et deux versements.

13)
2 1 2 × 9

k. ΧΩΜΑΤΙΚΟΝ

| . ατα...
| εἰς το χ̣ωμ̣ατικὸν τοῦ Σελεύκο[υ
| / να-ϲ χ̣αλ(κοῦ) λ
| (λοιπὸν) χ̣αλ(κοῦ) β = ϲ

1. μ̣ est possible devant ατα ; χ̣ω]μ̣ατα ? cf. **30**, l. 25 et **36**, l. 18.

2-3. Cf. ci-dessus **h**, avec la différence d'une drachme ; sur ces variations **30**, n. 22-4 : il s'agit d'années différentes. Il est impossible de voir si les deux fragments appartiennent à la même colonne.

3-4. Le / et le (λοιπόν) montrent qu'il s'agit ici du paiement, non du calcul du χ̣ωμ̣ατικόν.

10)
12 × 7

l. TAXES.

| Ἐπεὶρ̣ .
| καὶ εἰς τὰ χ̣ώμ̣ατ̣α
| ⊢ γ ∫ ϟ . =

2. Cf. **30**, l. 25 et **36**, l. 18.

3. ϟ, 1/4 ob.

19)
7 × 4

m. TAXES OU ΑΠΟ ΧΛΩΡΩΝ ΠΕΠΤΩΚΕΝ.

| ..... γ
| Ἔτους ὁ, Φαμενὼθ χ̣α(λκοῦ) Ϛ ∫ ἀλ[αγὴ ..
| / ...ερ̣ ιὸ ∫ϟ

Il est plus vraisemblable que ce fragment appartienne à une section ἀπὸ χλωρῶν πέπτωκεν, cf. l' ἀλ. αγή et peut-être l. 3 : ὑπέρ, l'υ corrigé sur une autre lettre et précédé d'une troisième un peu effacée.

3. ϟ, 1/4 ob.

36) **n.** Totaux
13 × 7

.....
....ϛθΔγ'ίϛ' . καὶ το . ο[
ϛ

(λοιπὸν) νζ

Λτμγγ'ίβ'	κριθῶν	χϛ'
Λωξαϛ'	κριθῶν	υλβγ'ίβ'
μζΔ	κριθ(ῶν)	ηγ' ἀράκου
ιζ..		
Σηδ.	κριθ(ῶν)	κδΔίβ' ὀλύρ(ας) ιϛ
ξΔ	κριθ ῶν)	ηγ'
....		

39-51. ORDRES DE PRÊTS EN NATURE

Ghôran, 157-159. An 35 de Philadelphe.

Dix au moins des documents que nous groupons ici appartiennent à la catégorie des textes en double expédition sur une seule et même

feuille de papyrus. L'étude des documents de ce type, abordée par G. A. Gehrard, *Zeitschrift der Savigny-Stiftung*, *Rom. Abt.* XXV (1904) p. 382 et *Philologus*, LXIII, 1904 p. 500, a été continuée par M. Wilcken, *Archiv*, V, p. 202-207 à propos des *P. Eleph*, 1-4; puis par M. Schönbauer, *Zur Entwickelung der Doppel-Urkunde in ptolemaischer Zeit*, dans la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung*, *Rom. Abt* (1918) p. 224 et suivantes (cf. Wilcken, *Archiv* VI, p. 367). M. Wilcken est encore revenu sur cette question à propos de *P. S. I.*, 337 dans l'*Archiv*, VI, p. 387. Aux textes énumérés par M. Wilcken, *Archiv*, V, p. 204, à celui que M. Schönbauer a publié (*Berl. P.* 11773) et à ceux qu'il a cités (*Berlin. P.* 13433-13441) ainsi qu'aux reçus analogues à *P. S. I.* 337, publiés dans le même recueil (IV, 323, 336, 338, 339, 379, 381; V, 506, 507; VI, 560) et à l'engagement sous serment de *P. S. I.*, V, 515, nous sommes en mesure d'ajouter aujourd'hui, sans parler des textes démotiques, une nouvelle catégorie, celle des ordres de prêts en nature, représentée par dix au moins des textes ci-après (**39-48**), probablement aussi par **51** qui en diffère à certains égards, enfin par **5**, dont le caractère apparaît complètement par comparaison avec les nouveaux textes. Quant à **49** et **50**, on ne peut dire s'ils étaient rédigés en double expédition.

Les autres documents sont écrits au *recto* de feuilles dont la largeur ne dépasse pas 17 centimètres (**40, 48**) tandis que leur hauteur varie, quand les textes sont complets, de 20 centimètres (**40**) à 35 (**5**). Le texte est disposé tantôt *transversâ chartâ* (**39, 40, 41, 42, 43, 46, 47, 48, 51, 52**), tantôt dans le sens des fibres (**44, 45** (cf. Wilcken, *Archiv*, V, p. 202-203). Entre les deux parties du texte, il n'y a vraiment de différences que dans **51**. Sans doute nous n'avons pu affirmer que les deux *scripturae* de **5** étaient identiques, mais l'incertitude ne porte que sur les lignes 1-5 = 34-39 et s'il y a une différence de texte entre les ll. 25-6 et 61-3, elle est dûe à une correction interlinéaire dans la seconde partie; nous sommes portés à croire que dans **5** les deux textes étaient en principe identiques. Dans la première partie de **40, 44, 45, 48,** il faut noter l'omission

de la proposition relative ὃ ἀποδώσει κ.τ.λ., mais elle ne suffit pas à donner à la première partie le caractère d'un résumé. Il en est de même des différences extérieures que l'on constate ailleurs (nombres écrits en chiffre, κριθοπυροῦ abrégé dans la première partie). L'écriture de la première partie est parfois plus tassée, bien que la main soit la même : c'est là tout ce qui manifeste la tendance à resserrer le premier texte qui se transformera plus tard en résumé.

Le *verso* de ces textes conserve des traces de plis très nettes dans la partie supérieure ; l'adresse et le résumé qui s'y trouvent sont la tête en bas par rapport au *recto* ; mais le papyrus roulé, ces indications viennent se placer au-dessus de la partie inférieure du texte et se lisent normalement.

Entre les deux *scripturae* se remarque un petit trou régulièrement percé qui servait au passage d'un lien ; il est analogue à ceux de *P. Eleph.*, p. 6, fig. 3. c, mais il est unique, et d'autre part la largeur du papyrus n'était pas suffisante pour rendre nécessaire la section horizontale ni le repli de la partie droite que l'on remarque dans les *P. Eleph.* Les plis de la partie inférieure de nos textes sont moins apparents que ceux de la partie supérieure, sauf dans **43** ; l'intervalle qui sépare les deux *scripturae* a partout une hauteur sensiblement égale et l'enroulement était probablement semblable à celui des *P. Eleph.* (*ibid.* p. 7, fig. 6), exception faite pour la moitié repliée dont nous venons de parler. Les annotations du verso de **43**, dans sa partie inférieure, n'ont pu être portées que sur un texte au moins en partie ouvert et déroulé ; et il n'y a aucune raison de croire que la partie supérieure n'était pas la *scriptura interior*. On ne trouve pas trace de sceaux ; mais ces textes proviennent de cartonnages.

Nos documents, on le voit, appartiennent à un temps où la *scriptura interior*, cesse d'être la plus soignée et considérée comme l'original, mais elle n'est pas encore un simple résumé de la *scriptura exterior*. La découverte des parchemins d'Avroman, dans le Kurdistan, a montré que l'usage des deux *scripturae*, aussi bien que le mode d'enroulement et de scellement était analogue en Asie

et en Égypte. Cf. E. Minns, *Parchments of the Parthian Period from Avroman in Kurdistan*, *Journal of Hellenic Studies* XXXV (1915) p. 22-65, *plates* I-III et *New Palaeographical Society*, *series* II, *part.* III, pl. 51-52; Mitteis, *Zeitschrift der Savigny-Stiftung*, *Rom. Abt.* XXXVI p. 425 et suivantes; Cf. les remarques de Wilcken, *Archiv*, VI, p. 369.

Nos documents sont des ordres (προστάγματα, cf. **43** v°) de versements en nature, à titre de prêts (δάνειον) et, pour la clarté, nous pouvons résumer les renseignements qu'ils nous apportent dans le tableau suivant :

Διογένης Θρασυμήδει

Noms des bénéficiaires	Qualité des bénéficiaires	Objet du prêt	Quantité et qualité des graines prêtées		Date du prêt au 35
39 Θεόδωρος, Θευγένης, Νικάνωρ.	εἰκοσιπεντάρουροι ἐπίγονοι	δάνειον εἰς κάτεργον	κριθοπυροῦ ἢ κριθῆς παλαιᾶς	20 art.	30 Thôth.
40 Λεπτίνης Ἰάσονος	εἰς τοὺς ἐγλελειμμένους κλήρους εἰκοσιπενταρούρων ἐπιγόνων	δάνειον εἰς κάτεργον	κριθοπυροῦ	110 art.	21 Phaophi
41 Μενῆς	εἰκοσιπεντάρουρος ἐπίγονος	δάνειον εἰς κάτεργον καὶ συναγωγὴν φθινοπωρικοῦ σησάμου	κριθῆς παλαιᾶς ἢ κριθοπυροῦ	50 art.	6 Athyr
Βρόμενος	[id ?]	[id.] (ὡσαύτως)	id.	10 art.	
42 Θεόχρηστος	εἰκοσιπεντάρουρος ἐπίγονος	δάνειον εἰς κάτεργον καὶ συναγωγὴν φθινοπωρικοῦ σησάμου	κριθοπυροῦ ἢ κριθῆς παλαιᾶς	200 art.	30 Thôth
43 Πᾶσις Πάσιτος	εἰς ἣν γεωργεῖ περὶ Ἐλευσῖνα	δάνειον εἰς κάτεργον αὐ v° δανείων ποιολογίας προστάγματα	κριθοπυροῦ ἢ κριθῆς παλαιᾶς	30 art.	4 Athyr

Noms des bénéficiaires	Qualité des bénéficiaires	Objet du prêt	Quantité et qualité des graines prêtées		Date du prêt, an 35
44 Σοκμαῖος	εἰς τὴν γεωργὶ[illegible] τῶν Δ[illegible]	δάνειον εἰς κατεργόν	πυροῦ παλαιοῦ ἀκοσκι-νεύτου	120 art.	26 Choiak
45 Σοκκοῦρις	εἰς τὴν γεωργὶ[illegible] τῶν Δ[illegible]	δάνειον εἰς κάτεργον	κριθοπυροῦ	60 art.	3 Tybi
Πετεσοῦχος		ὡσαύτως		40 art.	
46 Δημήτριος	εἰς τὴν γεωργὶ[illegible] Φ[illegible]	δάνειον εἰς κατεργόν	κριθοπυροῦ ἢ κριθῆς παλαίας	40 art.	24 Choiak
47 διὰ Σενθέως μυριαρούρου καὶ κωμογραμματέως Πανῶφιος	τοὺς ἐν Θεκγῶν γεωργοὺς	δάνειον εἰς κατεργόν καὶ ποιόλογίαν	κριθοπυροῦ ἢ κριθῆς παλαιᾶς	594 art.	1 Athyr
	τοὺς ἐν Ταλθ[illegible]			387 art. 1/4	
	τοῖς ἐν Κεκεοσιρ[illegible]			328 art. 1/4	
48	τοὺς ἐν Ἑρμουπόλει γεωργοὺς διὰ Σενθέως μυριαρούρου καὶ κωμογραμματέως Πανῶφιος	δάνειον εἰς κατεργόν	κριθοπυροῦ ἢ κριθῆς παλαιᾶς	70 art.	30 Thôth
49 Λῦσις	παραδείξαντα αὐτῷ τὴν γῆν	τὸ εἰς ξυλοκοπίαν κατεργόν	πυροῦ παλαιοῦ à défaut : κριθοπυροῦ ἢ κριθῆν κατὰ λόγον	500	19 Mesorè
50 Λῦσις	id.	τὸ σπέρμα καὶ τὸ κατεργόν			

Nous ne pensons pas qu'il faille confondre nos textes avec des prêts de semences. A l'exception de **50** qui mentionne les semences

(σπέρμα) à côté du κάτεργον, le but du prêt est presque toujours désigné par l'expression εἰς τὸ κάτεργον. Ce mot peut être pris dans deux ou même trois acceptions. Τὸ κάτεργον signifie d'abord le travail, l'ouvrage d'un ouvrier. C'est ainsi qu'il faut l'entendre dans LXX, *Ex.*, 30, 16; 35, 21 et Mahaffy lui attribuait le même sens dans un passage mutilé des *Revenue Laws*, col. 46, l. 2. C'est peut être aussi ce sens ou un sens voisin qu'il faut lui donner dans *P. Petrie*, II, 4 (2), l. 8, où il s'agit des carriers : καὶ ἔγραψά σοι ὁ δεῖ δοθῆναι εἰς ἕκαστον ἀργοῦ καὶ τὸ κάτεργον.

Mais à ce passage on a proposé des traductions bien différentes. M. Örtel, *Liturgie*, p. 19 rend τὸ κάτεργον par « *quantité de travail, Arbeitsquantum* ». M. Wilcken, *Göttingische Gelehrte Anzeigen*, 1895, p. 147, a proposé de voir dans κάτεργον un mot formé comme κατ' ἄνδρα et interprété « *état des travaux effectués, Übersicht über die festgestellten Arbeiten* », traduction adoptée par M. Fitzler (*Steinbrüche u. Bergwerke im ptolemaïschen u. romischen Ägypten*, p. 31). M. Bouché-Leclercq, opposant, comme Wilcken, ἀργοῦ à κάτεργον, donne au premier mot le sens de *pierre brute* et à τὸ κάτεργον, celui de *façon* (*Revue des Études grecques*, XXI, 1908, p. 138). En vérité, ἀργοῦ nous paraît une leçon très suspecte et nous corrigerions volontiers, avec M. Adolf Wilhelm, en ἀργ<υρί>ου (voir A. Wilhelm, *Zeitschrift für den Österreichischen Gymnasien*, XLV, 1894, p. 910, cf. p. 912 et Jouguet (*Recueil Champollion*, p. 249, n. 5).

Quant à κάτεργον, nous ne saurions décider s'il faut choisir entre le sens proposé par M. Örtel, et celui qui est proposé par M. Wilcken, ou s'il faut lui attribuer une signification différente qu'on trouve ailleurs sûrement et fréquemment.

Car dans nos documents κάτεργον a presque toujours le sens de *salaire;* par exemple dans la Loi sur le Monopole de l'huile, où il désigne le salaire des ouvriers des huileries, *Rev. Laws*, 45, 7; 53, 25; 55, 15; de même peut-être à propos des brasseries (fragment 6ᵃ, l. 14) et sans doute aussi dans le titre de la col. 21 du

Réglement sur les Fermes. Dans *Gr. Ost.* I, p. 677, M. Wilcken traduit le mot par *Arbeitslohn*. Le même sens paraît assuré dans *P. Petrie* III, 63, l. 3 et dans *P. S. I.*, IV, 365, l. 3. Il est manifeste dans *B. G. U.*, IV, 1121, l. 17, où le locataire d'un ἕλος παπυρικόν s'engage à ne pas donner à ses ouvriers un salaire supérieur à celui qui aura cours dans la localité, πλεῖον τῶν διδωμένων ἐν τῶι Κόλπωι κατέργων.

Il est difficile de dire si dans nos textes le sens se rapproche plus de celui d'ouvrage ou de celui de salaire, s'il désigne le travail des ouvriers pour la mise en état d'une terre, ou les frais de main d'œuvre pour rémunérer ce travail. Le *P. Hambourg*, 24 de la 24e année d'Évergète, appelle τὸ κάτεργον la somme prêtée à un hécatontaroure qui s'engage à ensemencer 80 aroures avec du sésame d'été, ce qui pourrait incliner à penser que dans nos textes κάτεργον désigne plutôt le montant des frais de main d'œuvre que l'activité des ouvriers. Peu importe que la somme soit ici versée en nature, tandis que dans le papyrus de Hambourg elle est comptée en argent.

Mais d'autre part, dans plusieurs de nos textes, le mot κάτεργον n'est pas seul; il est souvent associé par un καί à l'indication d'une opération agricole, telle, par exemple, que la συναγωγὴ σησάμου (**41** et **42**); les deux expressions sont plus naturellement unies, si l'on donne à κάτεργον le sens de travail pour la mise en état, la préparation d'une terre. D'après **43** dont le *recto* porte δάνειον εἰς κάτεργον, tandis que le *verso* nous offre δανήων ποιολογίας προστάγματα, il semble bien que κάτεργον et ποιολογία désignent la même chose; or, à en juger par les formules des autres textes (**41**, **42**, **49**), la ποιολογία doit être une opération agricole, comme la συναγωγὴ σησάμου ou récolte du sésame et la ξυλοκοπία qui consiste à débarrasser le sol, des arbrisseaux pour le défricher (cf. **5**, l. 23-24 et n. et **49**, l. 4 et n.).

Quelle que soit la traduction adoptée pour κάτεργον, la procédure de l'institution est claire. Une somme soit en nature soit en argent est mise à la disposition du cultivateur pour couvrir les frais de main d'œuvre. Cette somme, comme les σπέρματα, est rendue au

moment de la récolte. Mais le *P. Hibeh* I, 119 montre bien que les graines ici versées ne doivent pas être confondues avec les semences. Il nous donne, l. 1-4, le montant des rentes payées par un certain Apollônios (Ἔστιν τὸ ἐκφόριον τοῦ Ἀπολλωνίου) qui verse pour le κλῆρος (κλήρου) 350 artabes de froment (c'est là l'ἐκφόριον proprement dit), puis 10 artabes au titre de σπέρμα (c'est l'équivalent des graines prêtées pour les semailles), 10 artabes encore au titre κάτεργου, prêt pour les frais de main d'œuvre. Nos textes sont le meilleur commentaire de cet article.

Reste à expliquer le mot ποιολογία ; il s'est rencontré sous la forme πωολογία dans **5**, ll. 8, 12, 14, etc..., où nous ne l'avons pas traduit. M. W. Crönert (*Literarisches Zentralblatt*, 1907, 58, p. 1121) a proposé de le rendre par *Grünernte;* mais nos textes montrent qu'il désigne une opération plutôt qu'un produit, il est formé comme σιτολογία, ἀνθολογία, φορολογία. La ποιολογία serait soit le sarclage des mauvaises herbes, soit la récolte des fourrages; mais la date de nos textes n'est pas favorable à cette seconde explication, et avec la première on comprend mieux une expression comme celle de **5**, l. 13 : διὰ τὸ προσδεῖσθαι μέρος τι τῆς γῆς πωολογίας.

Les quantités de graines prêtées (orge mêlée de froment, vieille orge, vieux froment non criblé) doivent être rendues sur les fruits de l'année suivante, en même temps que l'on paiera la rente du sol, ὃ ἀποδώσουσιν ἐγ νέων ἅμα τοῖς ἐκφορίοις. Il en est ainsi, on le sait, des graines prêtées pour les semailles, et nos textes sont tous datés d'une époque où l'on peut ensemencer, puis qu'ils se placent à des dates diverses entre le 30 Thôth (23 ou 22 novembre) et le 3 Tybi (23 ou 24 Février). Il n'y a d'exception apparente que pour **49** qui serait du 19 Mésorè (7 octobre) de l'année suivante, si l'on admettait que l'année est comptée de Thôth à Thôth Mais il est probable qu'il n'en est rien. On peut faire sur l'année employée dans nos textes au moins deux hypothèses. C'était soit une année régnale comptée sur le calendrier macédonien, à partir d'un jour situé entre le 24 Dystros et le 2 Xandicos — et il est difficile de déterminer à quel

mois égyptien ces dates répondent (cf. J. Lesquier, *Les nouvelles études sur le Calendrier ptolémaïque*, *Revue Égyptologique*, II, p. 146), soit plus probablement une année fiscale comptée à partir de l'équinoxe de printemps, de Méchir en Méchir, environ, en sorte que le mois de Mésorè dans l'an fiscal 35 précède le mois de Thôth (cf. **39**, n. 4-5).

5 est un texte apparenté aux suivants. Les graines dont il est question dans ce document sont distribuées à titre de prêt, soit comme semences, soit εἰς πωολογίαν (cf. **43** verso et **47**). Quant aux textes suivants, on peut les partager en plusieurs groupes : **49** et **50** se distinguent de **39-48**. Ici les prêts sont accordés à des cultivateurs qui sont déjà en possession de leur terre. Là, la terre est attribuée pour la première fois à un tenancier qui en fait la demande et propose les conditions du bail dans un ὑπόμνημα reproduit sous l'ordre de prêt. **51** émane d'un fonctionnaire différent et, semble-t-il, de rang inférieur.

Car le πρόσταγμα descend plusieurs degrés de la hiérarchie. Dans **39-50**, il émane de Diogénès, qui est probablement le nomarque de ce nom, connu en l'an 35 de Philadelphe (cf. **39**, n. 1); celui qui est cité dans **51**, vient d'Aristandros ; ce nom est porté par un économe qui est peut-être celui de l'Aphroditopolite; mais il n'est pas vraisemblable que nous ayons affaire ici à ce personnage (cf. **49**, n. 2); Diogénès et Aristandros l'envoient à Thrasymèdès dont les fonctions nous sont inconnues ; mais ce n'est pas celui-ci qui opère les versements ; c'est ce que prouve dans **39-50** la formule : Σύνταξον μετρῆσαι; **51** est un ordre de versement donné par Thrasymèdès à Hèrakleitos (cf. aussi **52**); ce dernier est en contact immédiat avec les bénéficiaires des prêts. Ce pourrait être un sitologue. Dans **5**, qui est de l'an 26, Épharmostos joue le rôle tenu ici par Diogénès. C'est donc, peut-être, un nomarque. Ce nom est porté par le frère de Zènon, qu'il faut peut-être identifier avec Épharmostos de **5**.

Les personnes qui reçoivent les prêts appartiennent à des classes

d'un intérêt bien inégal : de simples cultivateurs, soit isolés (**43-46**), soit en groupes (**47-48**), un personnage, peut-être un clérouque à qui on assigne une terre (**49-50**), enfin, qu'ils cultivent ou non leurs tenures, des εἰκοσιπεντάρουροι ἐπίγονοι. Nous voilà donc en présence d'une catégorie de clérouques déjà soupçonnée (**39**, n. 5), celle des possesseurs de 25 aroures ; elle était formée sur la fin du règne de Philadelphe par des ἐπίγονοι. Que des ou les ἐπίγονοι fussent clérouques, c'était jusqu'ici un fait ignoré, bien que Polybe V, 65, 10 ait réuni des épigones aux catoeques thraces et galates de 218. Le *P. Berlin* publié par M. Schönbauer (*loc. laud.*) nous a fait connaître aussi des τῆς ἐπιγονῆς dotés de κλῆροι dans l'Oxyrhynchite (Μενέδημος Θεσσαλὸς τῆς ἐπιγονῆς τῶν κεκληρουχημένων τῆς κάτω τοπαρχίας τῆς ὑπὸ Τηλ[εμάχου?) Ces faits obligent à reviser les hypothèses jusqu'ici reçues sur les ἐπίγονοι et les τῆς ἐπιγονῆς. Ceux-ci étaient considérés comme des fils de clérouques ; l'un d'entre eux, au moins, entrait dans l'armée et recevait un κλῆρος à la mort de son père, cessant alors d'être τῆς ἐπιγονῆς. Mais puisque nous voyons maintenant que les mots τῆς ἐπιγονῆς ne préjugent rien touchant le κλῆρος, on serait tenté d'admettre qu'ils ne marquent aucun rapport nécessaire avec le clérouque. C'est l'idée de M. Schönbauer, qui voit dans les τῆς ἐπιγονῆς non pas les fils de clérouques, bien qu'il puisse y en avoir parmi eux, mais les descendants des membres des πολιτεύματα ethniques et qui en font eux-mêmes partie. Au contraire s'appuyant sur l'expression démotique qui traduit τῆς ἐπιγονῆς dans *P. Ryl.* III, 21, l. 6 et suivantes : *Wynn ms n Qmy ḫn n hrt.w n srtyts, grec né en Égypte, descendant des soldats* (srtyts = στρατιώτης), M. Wilcken (*Archiv*, VI, p. 368) maintient que τῆς ἐπιγονῆς signifie *fils de soldats* ; les τῆς ἐπιγονῆς peuvent recevoir des κλῆροι avant d'entrer dans l'armée, mais ils cessent d'être τῆς ἐπιγονῆς au moment de leur enrôlement. Que seraient alors les ἐπίγονοι? des militaires certainement, le texte de Polybe le prouve. D'autre part, on ne peut aisément renoncer à chercher un rapport entre les τῆς ἐπιγονῆς et les ἐπίγονοι. Les ἐπίγονοι seraient-ils, eux aussi, des fils de clérouques,

mais des fils de clérouques servant en même temps que leurs pères ? C'est possible, bien que, pour le IIe siècle, l'exemple d'Apollônios, fils de Glaucias, ne soit pas favorable à cette hypothèse : Glaucias était décédé quand Apollônios est admis parmi les ἐπίγονοι. Mais le IIe siècle n'est pas le IIIe, et d'ailleurs est-il nécessaire d'admettre que les ἐπίγονοι aient tous servi du vivant de leur père ? L'État a dû user volontiers de tout ce que la descendance des clérouques pouvait fournir au recrutement de l'armée; il a pu provoquer des enrôlements parmi les τῆς ἐπιγονῆς en âge de porter les armes. Ceux-ci devenaient alors des ἐπίγονοι. A la mort du père, son fils ou l'un des fils, s'il y en a plusieurs, prend, selon l'hypothèse de Lesquier, la place de son père et reçoit son κλῆρος ou un κλῆρος équivalent; les autres peuvent s'enrôler ou demeurer, s'ils y étaient déjà, dans le corps des ἐπίγονοι, et, à ce titre, posséder aussi un κλῆρος. Mais ce ne sont là que des conjectures, sur lesquelles il ne convient pas d'insister.

Depuis les études de M. Rostovtzeff et particulièrement depuis son dernier ouvrage (*a Large Estate in Egypt in the third century B. C., University of Wisconsin Studies in the Social Sciences and History, number 6*, Madison, 1922), il est possible d'entrevoir le sens et la portée de la mesure révélée par nos textes. Ils datent tous de l'an 35 de Philadelphe et nous éclairent sur la politique agraire de ce Roi. M. Rostovtzeff a montré comment cette politique avait associé à l'État, pour la reconstitution et l'exploitation des richesses égyptiennes, l'activité et les ressources des particuliers, surtout celles de la population hellénique. En concédant, probablement à titre viager, à ses hauts fonctionnaires et à ses favoris, tels que le dioecète Apollônios, de grands domaines (δωρεαί) dont une partie, au moins, était encore à défricher, il faisait contribuer l'intérêt et l'initiative privés au développement du sol cultivable, sans aliéner définitivement la moindre parcelle du domaine royal. Le même esprit a dû présider aux concessions de terres moins importantes, comme les assignations de lots clérouchiques (v. **40**,

n. 3) et même les baux consentis à de simples γεωργοί, soit isolés (cf. **43-46**) soit en groupes (cf. **47-48**). C'est sans doute parce que l'on attendait d'eux un effort exceptionnel pour la mise en état de la terre qui leur était louée ou concédée, terre qui devait donc être, au moins pour partie, prise sur les régions improductives du domaine, qu'on leur avançait, soit en argent, soit en nature, en même temps que des semences, des sommes assez importantes pour leur permettre d'entreprendre ce travail (εἰς κάτεργον). Notre numéro **49**, s'il était mieux conservé, serait exceptionnellement intéressant à cet égard.

39. DIOGÉNES A THRASYMÈDÈS

PRÈT A DES ÉPIGONES CLÉROUQUES

GHÒRAN 159 PLASTRON. Inv. 299. AN 35 DE PHILADELPHE.
23 × 16, 5.

Recto.

Διογένης Θρασυμήδει χαίρειν. Σύνταξον
μετρῆσαι Θεοδώρωι καὶ Θευγένει καὶ Νικά-
νορι (εἰκοσιπενταρούροις) ἐπιγόνοις δάνειον εἰς κάτεργον
ὃ ἀποδώσουσιν ἐγ νέων ἅμα τοῖς ἐκφορίοις
5 ἐν τῶι λϛ (ἔτει) κριθοπυρ(οῦ) ἢ κριθῆς παλαιᾶς (ἀρτάβας) κ
Ἔρρωσο. (Ἔτους) λε, Θῶυθ λ.

O

Διογένης Θρασυμήδει χαίρειν.
Σύνταξον, μετρῆσαι Θεοδώρωι
καὶ Θευγένει καὶ Νικάνορι (εἰκοσιπενταρούροις) ἐπι-
10 γόνοις δάνειον εἰς κάτεργον ὃ ἀποδώ-
σουσιν ἐγ νέων ἅμα τοῖς ἐκφορίοις ἐν
τῶι λϛ (ἔτει) κριθοπυροῦ ἢ κριθῆς
παλαιᾶς (ἀρτάβας) εἴκοσι. Ἔρρωσο. (Ἔτους) λε
Θῶυθ λ

Verso.

15 Θεοδώρωι Θρασυμήδει.

L. 3-4, interl. : κόλλημα. Les sigles sont les sigles habituels.

Verso : Même main que le *recto*, moins appuyée, plus ramassée dans le résumé, plus large dans l'adresse.

Recto.

Diogénès à Thrasymédès salut. Fais mesurer à Théodoros, à Theugénès et à Nicanòr, épigones à vingt aroures, à titre de prêt pour frais de travaux sur leurs terres, prêt qu'ils restitueront sur la moisson en versant les redevances en l'an 36, en orge-froment ou en vieille orge 20 artabes. Adieu. An 35, 30 Thòth.

Verso.

Prêt fait à Théodoros A Thrasymèdès.

1. On connaît un nomarque de ce nom : cf. Ludwik Piotrowicz, *Stanowisko nomarków w administracji egiptu w okresie grecko-rzymskim,* Poznan 1922,

p. 25 et p. 72 (ouvrage dont nous n'avons pu prendre connaissance que par le résumé en français qui le suit). Sa νομαρχία est nommée dans *P. Petrie* II, 13, (20), l. 8, et l'on voit par *P. dém. Lille* **12-20** qu'il exerçait ses fonctions sous Philadelphe « en l'an 34 qui est l'an 35 ». Il est bien probable que nous avons affaire ici au même personnage.

On a beaucoup discuté sur les nomarchies et les nomarques : cf. M. Engers, *Mnemosyne*, XLVII, 2 ; Piotrowicz, *op. laud.*) et Rostovtzeff, *A Large Estate in Egypt in the Third century B. C.* pp. 151-157. Il est certain que le mot νομάρχης désigne un administrateur de district, et qu'il est dérivé de νομός : (voir Rostovtzeff, *op. laud.* p. 156; Piotrowicz, *op. laud.* p. 79-80) non de νέμω (Grenfell, *Revenue Laws*, p. 133); mais pourtant, au Fayoum, sa province n'est pas le νομός, mais la νομαρχία, et Sottas a remarqué que le titre égyptien *sḥn t'* qui dans *P. dém. Lille* **12-20** répond à νομάρχης n'est pas le titre de l'ancien nomarque (*ḥ'tj-ᶜ*). Ailleurs pourtant la nomarchie paraît se confondre avec le nome (cf. *Rev. Laws*, 31 et 43). L. Piotrowicz a étudié les nomarchies du Fayoum au IIIᵉ siècle dans l'ouvrage cité plus haut et dans une dissertation latine intitulée : *De nomi Arsinoitæ tertio a. Chr. n. sæculo partitione* (e *Symbolis Philologorum Posnaniensium*, *Posnaniæ*, 1920, pp. 56-61). D'après ce dernier travail, la division en trois nomarchies sous Philadelphe et au début du règne d'Evergète aurait précédé la division connue en trois grandes μερίδες. On remarquera que presque tous les villages mentionnés dans le présent groupe de documents nous sont donnés ailleurs comme appartenant à la μερίς de Polémon, ce qui place la nomarchie de Diogénès dans la partie S. O. du Fayoum. Mais les μερίδες ont pu succéder aux nomarchies sans en épouser exactement les limites : ainsi Ἑρμούπολις, mentionnée dans **48**, fera partie de la μερίς de Thémistès, Ψεναρῦω, mentionnée dans **46** de la μερίς d'Hérakleidès. Les nomarchies sont subdivisées en petites μερίδες. Voir, sur les dimensions de la nomarchie, Jouguet, *Revue des Etudes anciennes*, XXIV (1912), p. 341. Piotrowicz considère le nomarque comme l'administrateur civil de la nomarchie. Il est surtout occupé à l'exploitation agricole (Rostovtzeff, *loc. laud.*). Il n'est donc pas étonnant que nos προστάγματα émanent de lui.

2. Θεοδώρωι καὶ Θευγένει. Notez la forme ionienne ; cf. *P. Magd.* 8, l. 2; 13, l. 2, .., et Mayser, *Grammatik*, p. 153. Il y a là sans doute l'indice d'une différence d'origine.

3. (Εἰκοσιπενταρούροις). Cette catégorie clérouchique n'apparaît pas ici absolument pour la première fois; cf. *P. Petrie*, III, 105, ll. 5 et suiv. : le bail d'une tenure de 24 aroures et la note de Lesquier, *Inst. milit.*, p. 175, n. 1. On connaît dans la région le village Ἰϐίων εἰκοσιπενταρούρων; *P. Tebt.* II, *app.* II, s. v.

4-5. ἐγ νέων. C'est, en effet, à l'époque des nouveaux fruits que l'on paie les

redevances. Il s'agit ici de la première récolte qui suivra la période de culture et de semailles (Thôth-Tybi, d'après nos textes). A cette époque, la moisson a lieu en Égypte vers Méchir-Phaménôth ; or, à ce moment, au témoignage de nos documents datés de l'an 35, on sera en l'an 36. L'origine de l'année doit donc être placée vers Méchir, après Tybi, c'est-à-dire probablement aux environs de l'équinoxe de printemps, et il est très probable qu'il s'agit d'une année fiscale, selon la définition de Smyly (cf. J. Lesquier, *Les nouvelles études sur le calendrier ptolémaïque, Revue Egyptologique, n. s.* II, pp. 149-151.

Verso. La rédaction du *verso* varie. Outre certaines indications exceptionnelles, comme dans **43,** il donne parfois le nom du bénéficiaire, la qualité et la quantité des grains prêtés (**40**, **43**, **44**), parfois avec le nom du bénéficiaire, la mention κατέργου (**41**, **47**), parfois seulement le montant du prêt (**51**). Ici nous avons le nom d'un seul bénéficiaire. Le prêt de vingt artabes était sans doute collectif ; rien dans le texte n'indique que chacun des clérouques ait dû recevoir 20 artabes.

40. LE MÊME AU MÊME. PRÊT A DES ÉPIGONES CLÉROUQUES

Ghôran 159 Plastron. Inv. 300. An 35 de Philadelphe.
20 × 17

Recto.

Διογένης Θρασυμήδει χαίρειν. Σύν-
ταξον μετρῆσαι Λεπτίνῃ Ἰάσονος
εἰς τοὺς ἐγλελειμμένους κλήρους
τῶν εἰκοσιπενταρούρων ἐπιγόνων δάνειον εἰς
5 κάτεργον κριθοπυροῦ ἀρτάβας κ.
Ἔρρωσο. (Ἔτους) λε, Φαῶφι κα.

O

Διογένης Θρασυμήδει χαίρειν.
Σύνταξον μετρῆσαι Λεπτίνῃ
Ἰάσονος εἰς τοὺς ἐγλελειμμένους
10 κλήρους τῶν (εἰκοσιπενταρούρων) ἐπιγόνων
δάνειον εἰς κάτεργον ὃ ἀποδώ-
σει ἐγ νέων ἅμα τοῖς ἐκφορίοις
ἐν τῶι λϛ (ἔτει) κριθοπυροῦ (ἀρτάβας) ἑκατὸν
δέκα. Ἔρρωσο. (Ἔτους) λε, Φαῶφι κα.

Verso.

15 Λεπτίνῃ

Θρασυμήδει.

κρ(ι)θοπυρ(οῦ) (ἀρτάβας) ρι

L. 3-4, *interl.* : un κόλλημα. Les sigles sont les sigles habituels.
Verso L. 15, même remarque que pour 39. — ϟΘΟΠ (= κριθοπυροῦ).

1. Διογένης. Cf. **39** n. 1.

3. εἰς τοὺς ἐγλελειμμένους κλήρους. Cf. l. 9-10, Leptinès est sans doute officiellement chargé de veiller à la culture des κλῆροι en l'absence de leurs possesseurs. (Cf. *supra* p. 142). A quel titre ? nous l'ignorons. Les épigones ont abandonné leur κλῆρος; l'expression que le texte emploie ne permet pas de décider si l'abandon a été volontaire ou imposé, définitif ou momentané. En l'an 35, il a pu y avoir une mobilisation parmi les clérouques militaires, bien que la guerre de Syrie paraisse avoir été terminée à cette date, si du moins on admet les conclusions que C. C. Edgar a tiré du *P. Zènon, Edgar, Annales du Service*, 42, t. XIX, p. 93 sur l'époque du mariage de Bérénice et d'Antiochus II, conséquence du traité de paix. Ce texte est en effet de l'an 33 (sur les divergences d'opinion relatives à la fin de la guerre syrienne, v.

Bouché-Leclerq, *Histoire des Lagides*, I, p. 209; *Histoire des Séleucides*, p. 90, et les a uteurs qu'il cite, notamment, B. Haussoullier, *Etudes sur l'histoire de Milet et du Didymeion*, p. 85 et suivantes. En tout cas, il serait exagéré de trouver ici un argument décisif en faveur de la théorie exposée par Mathias Gelzer, sur les κλῆροι militaires au IIIe siècle (*Ptolemaische Kleruchenurkunde*, dans les *Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie der Wissenschaften, phil. hist. Kl.* 1914 pp. 61-70). Rien ne dit que les ἐγλελειμμένοι κλῆροι dont il est ici question aient été pris sur la σπόριμος, ni qu'ils aient été concédés pour un temps limité, sans aucune intention de faire participer les clérouques au défrichement des terres incultes et pour leur permettre seulement de vivre sur le produit de leur κλῆρος. Il n'y a rien à tirer d'un texte isolé comme **40**. Mais l'impression que laisse la série de nos προστάγματα est plutôt contraire à la thèse de Gelzer. Ces prêts εἰς κάτεργον — si nous avons bien compris le sens de l'expression — nous paraissent surtout explicables si les bénéficiaires avaient à s'imposer des sacrifices et des efforts pour l'aménagement de leur domaine et les idées de Rostovtzeff sur la politique agraire de Philadelphe (v. *introd.*) pourraient bien trouver un appui dans nos documents. (Sur la thèse de Gelzer, voyez Lesquier, *Revue des Etudes grecques*, XXXII (1919), pp. 359-375).

41. LE MÊME AU MÊME. PRÊT A UN ÉPIGONE CLÉROUQUE

Ghôran, 157. Inv. 393. An 35 de Philadelphe.
25,5 × 22,5

Διογένης Θρασυμηδεῖ χαίρειν.
Σύνταξον μετρῆσαι Μενῆτι (εἰκοσιπενταρούρωι)
ἐπιγόνωι δάνειον εἰς κάτεργον
καὶ συναγωγὴν ῥθινοπωρικοῦ ση-
σάμου ὁ ἀποδώσει ἐγ νέων ὅμα 5
τοῖς ἐκφορίοις ἐν τῶι λΓ (ἔτει)

κριθῆς παλαιᾶς ἢ κριθοπυ(ροῦ) (ἀρτάβας) ν καὶ
Βρομένωι ὡσαύτως (ἀρτάβας) ι
ἔρρωσο (ἔτους) λε Ἀθὺρ ϛ

- - - - - - - - - - - - O - - - - - - - - - - -

Διογένης Θρασυμήδει χαί- 10
ρειν · Σύνταξον μετρῆσαι
Μενῆτι (εἰκοσιπενταρούρωι) ἐπιγόνωι δάνει-
ον εἰς κάτεργον καὶ συναγω-
γὴν ῥθινοπωρικοῦ σησάμου
ὁ ἀποδώσει ἐγ νέων ἅμα 15
τοῖς ἐκφορίοις ἐν τῶι λϛ (ἔτει)
κριθῆς παλαιᾶς ἢ κρ[ιθοπυρ]οῦ
ἀρτάβας ν κα[ὶ] Βρομένωι ὡσ-
αύτως [ἀρτάβας) δέ κα]
[ἔρρωσο (ἔτους) λε Ἀθὺρ ϛ] 20

Verso.

Μενῆτος
κατέρ(γου) Θρασυμήδει

Copie de Guéraud. Écriture *transversa charta*. Deux fragments ; encre par endroits pâlie, texte sûr ; sigles habituels. — L. 6 : un κόλλημα. — L. 9 : peut-être un chiffre de dizaines devant ϛ.

Verso : Même main que le recto, comme dans **39**.

Diogènès à Thrasymèdès, salut. Fais mesurer à Ménès épigone à vingt aroures, à titre de prêt pour frais de travaux et pour la récolte du sésame d'automne, prêt qu'il rendra sur les nouveaux fruits en même temps que l'on paie les rentes, dans la 36e année, 50 artabes de vieille orge ou d'orge froment et à Bromenos 10.

Porte-toi bien. An 35 Athyr 6.

1. Διογένης. Cf. **39**, n. 1.

42. LE MÊME AU MÊME. PRÊT A UN ÉPIGONE CLÉROUQUE

GHÒRAN, 157. Inv. 394. AN 35 DE PHILADELPHE
15 × 13

Διογένης Θρασυμήδει χαίρειν. Σύν⁝ταξον
[μετρῆσαι] Θε[ο]χρήστωι . . . οκρι . . ⁝ου (εἰκοσιπενταρούρωι) ἐπιγό-
νωι δάνειον εἰς κά⁝τεργον καὶ σ⁝υναγωγὴν
[φθ]ινο⁝οπω<ρ>ικοῦ σησάμου ὃ ἀπο⁝δώσει ἐγ νέ-
ων ἅμα τοῖς ἐκφορίοις ἐν τῶι λ̄Γ̄ (ἔ⁝τει) κριθοπυροῦ 5
ἢ κριθῆς παλαιᾶς (ἀρτάβας) Σ̣

ἔρρωσο (ἔτους) λ⁝ε Θῶυθ λ̄

. . . . . .

O

Διογένης Θρασυμήδει ⁝ [χ]αί[ρειν]
Σύνταξον μετρῆσαι ⁝ Θε[ο]χρήστ[ωι
...οκρι..ου (εἰκοσιπενταρούρωι) ἐπιγόνωι ⁝ δάνειον 10
- - - - - - - - - - -

Verso.

Θρασυμήδει

Copie de Guéraud. Quatre fragments. Ecriture *transversa charta*. L. 2 : θε. χρήστωι cf. l. 9. La lettre qui suit θε n'est pas ο ; elle ressemble à un π ou à γ. Sur un autre fragment, nous lisons θεοχρηστου. — L. 4 : φθινοπωρικοῦ, le ν en surcharge sur la ligne, ικ liés. — L. 2, 5, 6-7 : sigles habituels

Verso. L'indication de gauche manque, probablement perdue dans la lacune.

1. Διογένης. Cf. **39**, n. 1.

43. LE MÊME AU MÊME. PRÈT A UN CULTIVATEUR

Ghôran 159, Plastron. Inv. 301. An 35 de Philadelphe.
19 × 16.

Recto.

Διογένης Θρασυμήδει χαίρειν.
Σύνταξον μετρῆσαι Πάσιτι Πά-
σιτος εἰς ἣν γεωργεῖ περὶ Ἐλευσῖνα
δάνειον εἰς κάτεργον ὃ ἀποδώσει
ἐν νέων ἅμα τοῖς ἐκφορίοις ἐν τῶι λϛ (ἔτει)
κριθοπυροῦ ἢ κριθῆς παλαιᾶς ἀρτάβας) λ)
Ἔρρωσο. (Ἔτους) λε, Ἀθὺρ δ.

O

Διογένης Θρασυμήδει χαίρειν.
Σύνταξον μετρῆσαι Πάσιτι Πά-

10 σιτος εἰς ἧγ γεωργεῖ περὶ Ἐλευσῖνα
δάνειον εἰς κάτεργον ὃ ἀποδώσει
ἐγ νέων ἅμα τοῖς ἐκφορίοις ἐν τῶι
λϹ (ἔτει) κριθοπυροῦ ἢ κριθῆς παλαιᾶς (ἀρτάβας) λ
Ἔρρωσο. (ἔτους) λε, Ἀθὺρ δ

Verso.

15 Πάσιτι Θρασυμήδει.
κριθ(ῆς) λ

Et au-dessus :

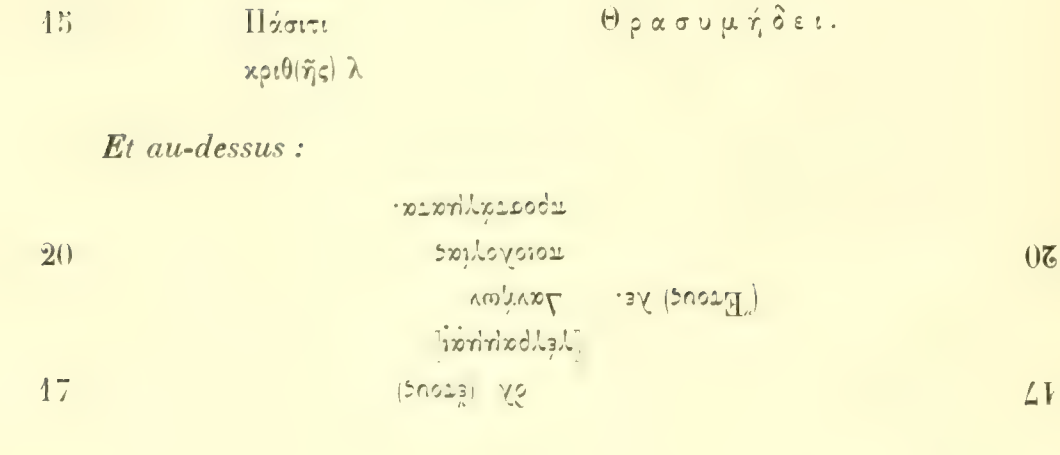

L. 3 : γεωργεῖ, -γεῖ corrigé sur γι. — L. 3-4, *interl.* : un κόλλημα.

Verso. Ll. 15-16 : même main que le *recto*. — L. 15 : Π corrigé sur une autre lettre (μ ?); le second -ι corrigé sur -ος. — L. 16 : Ϲ κρ(ιθῆς). — Ll. 17 et suiv. : 2ᵉ main. L. 19 : l. δανείων.

1. Διογένης, cf. **39**, n. 1.

3. Cf. l. 10. Ἐλευσῖνα, Éleusis est un village de la μερίς de Polémon. Cf. C. Wessely, *Topographie des Faijums. Arsinoites nomus*, s. v. Grenfell, Hunt, Godspeed, *Tebtunis Papyri*, II, p. 364 et *app.* II, *s. v.*, p. 376. Ce nom de village suggère l'idée d'une acclimatation du culte de Démèter et de Corè. Rappelons que dans *P. Gurob*, I, on trouve un fragment de rituel des Mystères.

Verso. Ll. 17 et suivantes. Notes mises au dos de cette lettre par Thrasymèdès probablement. Celles des ll. 17 et 19-21 ont le caractère d'un classement ; la première date, l. 17, écrite à la manière syrienne, est erronée ; mais la seconde

est celle de toute la série de ces textes. Sur δανήων ποιολογίας προστάγματα, v. *introd.* Quant à γέγραμμαι biffé, l. 18, ne signifierait-il pas que Thrasymèdès a écrit, en conformité au πρόσταγμα contenu dans **43**, un ordre de distribution à l'un de ses subordonnés identique ou analogue à **51** et **52**? Ce serait une note mise par un homme d'ordre à sa correspondance passive.

44. LE MÊME AU MÊME. PRÊT A UN CULTIVATEUR

GHÔRAN, 157. Inv. 395. AN 35 DE PHILADELPHE.
24 × 12.

a) Διογένης Θρασυμήδει [χαίρειν.]
Σύνταξον μετρῆσαι Σοκμήνει
Κολλούθου εἰς ἣν γεωργεῖ περὶ τῶν
b) Δικαίου δάνειον εἰς κάτεργον πυροῦ]
5 παλαιοῦ ἀκοσκινεύτου (ἀρτάβας) ρκ
Ἔρρωσο. (Ἔτους) λε, Χοιαχ κϛ

()

Διογένης Θρασυμήδει χαί-
ρειν · Σύνταξον μετρῆσαι
[Σοκμήνει Κολλούθου εἰς ἣν γε-
10 c) ωργεῖ περὶ τῶν Δικαίου
δάνειον εἰς κάτεργον ὃ ἀπο-
d) δώσει ἐν νέων ἅμα τοῖς

ἐκφορίοις ἐν τῷι λ̅ (ἔτει)
πυροῦ παλαιοῦ ἀκοσκινεύ-
15 του (ἀρτάβας) ἑκατὸν εἴκοσι.
Ἔρρωσο. (Ἔτους) λε, Χοίαχ κ̅

2. M. Τῦβι β̅ Ὀρθαγόραι.

Verso.

Σοκμήνιος
(πυροῦ) παλαιοῦ (ἀρτάβας) ρκ Θρασυμήδει.

Copie de Guéraud. Écriture dans le sens des fibres. Quatre fragments. Κόλλημα au bord et à droite.

Sigle habituel pour l'artabe.

Verso, l. 2. πυροῦ et ἀρτάβας, sigles habituels ; παλαιοῦ, $\frac{\alpha}{\pi}$.

1. Διογένης. Cf. **39**, n. 1.

4. Cf. l. 10. Δικαίου. Δικαίου (νῆσος) ; cf. Grenfell, Hunt, Goodspeed, *Tebt. Pap.* II, app. II, p. 275 ; village de la μερίς de Polémon, *id.*, *ibid.*, et C. Wessely, *Topographie des Faijum* p. 56. Voir aussi C. Wessely, *Studien f. Palaeographie u. Papyruskunde*, X, 112, l. 5, 138, l. 22, 166, l. 4. On trouve aussi Ἐποίκιον Δικαίου, *ibid.*, 245, l. 10, 260, l. 5. A l'époque romaine, une οὐσία de ce nom ; περὶ τῶν Δικαίου suggère περὶ τῶν Δικαίου (τόπων), ou une expression analogue.

17. Ὀρθαγόραι. Cf. **45**, l. 18. Cette indication paraît de seconde main. Est-ce le nom d'un fonctionnaire à qui la pièce a été transmise le 2 Tybi, et à quel titre interviendrait-il ? nous l'ignorons.

45. LE MÊME AU MÊME. PRÊT A DEUX CULTIVATEURS

GHÒRAN, 157 — Inv. 396. — AN 35 DE PHILADELPHE.
24 × 11

Διογένης Θ[ρασυμήδει χαίρειν ·
Σύνταξον με[τρῆσαι Σοκνούχει
εἰς ἣν γεωργ[εῖ π ερὶ τῶν Δικαίου
δάνειον εἰς κ[άτεργον (κριθοπυροῦ) ξ
5 καὶ Πετεσούχ[ωι ὡσαύτως (ἀρτάβας) μ.
Ἔρρωσο (Ἔτους) λε, Τῦβι γ.

[O]

·····Διογένης·····Θ[ρασυμήδει χαί-
ρειν · Σύν τα[ξον μετρῆσαι
Σοκνούχει ε[ἰς ἣν γεωργεῖ
10 περὶ τῶν Δ[ικαίου δάνειον
εἰς κ[άτεργ[ον ὃ ἀποδώσει
ἐγ νέων ἄ[μα τοῖς ἐκφορίοις
ἐν τῶι λ[Γ (ἔτει) κριθοπυροῦ
ἀρτάβας ἑξ[ήκοντα καὶ
15 Πετεσούχ[ωι ὡσαύτως
ἀρτάβας τ[εσσαράκοντα.
Ἔρρωσο. (Ἔτους) λε, Τῦβι γ.

2. m. Ὀρθαγόραι ιαι

Copie de Guéraud. Écriture dans le sens des fibres. Six fragments; un κόλλημα traversait le texte du haut en bas, les deux feuillets réunis par ce κόλλημα se sont séparés, celui de gauche donnant les deux fragments de gauche, celui de droite donnant la partie droite de la *scriptura exterior* en un seul morceau, et la partie droite de la *scriptura interior* en trois petits fragments, dont nous n'avons pas marqué ici les limites. De cette portion du papyrus il ne reste que les fibres du recto.

L. 4. κεοπ. — L. 5, ς = (ἀρτάβας). — 2e M. Ορθαγοραι. La seconde partie du mot très effacée, mais cf. **44**, l. 17.

Verso. Pas de traces.

1. Διογένης, cf. **39**, n. 1.
3. Cf. l. 10, Περὶ τῶν Δικαίου, cf. **44**, n. 4.
18. Ὀρθαγόραι, cf. **44**, l. 17.

46. LE MÊME AU MÊME. PRÊT A UN CULTIVATEUR

GHÒRAN 157. 23 × 11 — Inv. 397. — AN 35 DE PHILADELPHE.

Διογένη ς (-) ⁝ρα σ υμήδει χα ί-
ρειν · Σύντ⁝αξ ο ν μετρῆσαι
Δημητρ ίωι ⁝εἰς τὴν γεωργεῖ
περὶ Ψ ενα ρ ⁝ύω δάνειον εἰς κά-
5 τεργ ο ν ὁ ἀπ⁝οδώσει ἐν νέων
ἅμα τοῖς ἐκ⁝φορίοις ἐν τῶι λ̄ (ἔτει)
κιριθιοπυροῦ (ἀρτάβας) μ.⁝
⁝ Ερρωσο. (Ἔτους) λε, Χοίαχ κ̄ο̄.

Γ(ο)

Δι(ο)γένης Θρ(α)συμήδει χ(αι-
10 ρειν · Σύντ(α)ξον μετρῆσαι
Δημητρίωι εἰς ἣν γεωργεῖ
περὶ Ψεναρύω δάνειον
εἰς κάτεργον ὃ ἀποδώσει
ἐγ νέων ἅμα τοῖς ἐκφορίοις
15 ἐν τῶι λϛ (ἔτει) κριθοπυροῦ
ἢ κριθῆς παλαιᾶς (ἀρτάβας) μ.
Ἔρρωσο. (Ἔτους) λε,
Χοιαχ κδ.

Verso.

Δημητρίου Θρασυμήδει

Copie de Guéraud. Ecriture *transversa charta* Κόλλημα entre la seconde et la troisième ligne. Deux grands fragments formant l'un presque toute la *scriptura exterior*, moins la l. 9, l'autre comprenant la partie droite de cette ligne et la partie droite de la *scriptura interior*; un petit fragment se rattache à ce côté de la *scriptura interior*, dont la partie gauche est formée de 8 petits fragments : de ceux-ci, nous n'avons pu marquer les limites. Pour la *scriptura interior*, il ne reste que les fibres du *recto*. Cependant voir n. c.

Verso. Sur une fibre détachée qui a pu appartenir au verso de la *scriptura interior*.

1. Διογένης. Cf. **39**, n. 1.

4. Περὶ Ψεναρύω. C. Wessely, *Topographie des Faijum*, p. 161. D'après Grenfell, Hunt, Goodspeed, *Tebt. Pap.* II, app. II, p. 410, ce serait un village de la μερίς d'Héracleidès, qu'il faudrait peut-être retrouver dans le moderne Senhûr.

47. LE MÊME AU MÊME. PRÊT A DES CULTIVATEURS

Ghôran, 57. Inv. 398. An 35 de Philadelphe.
25 × 16

Διογένης Θρασυμήδει χαίρειν · Σύν-
ταξον μετρῆσαι διὰ Σενθέως (μυριαρούρου) καὶ
κωμογ(ραμματέως) Παώφιος τοῖς ἐν Θεογονίδι γεωρ-
γοῖς δάνειον εἰς κάτεργον καὶ ποιολογίαν
5 ὁ ἀποδώσουσιν ἐγ νέων ἅμα τοῖς ἐκφορίοις
ἐν τῶι λϛ (ἔτει) κριθοπυροῦ ἢ κριθῆς παλαι-
ᾶς (ἀρτάβας) Φιϛ καὶ τοῖς ἐν Ταλίθει (ἀρτάβας) τπζ d καὶ
τοῖς ἐγ Κερκεοσίρει (ἀρτάβας) τ[κ]η d. Ἔρρωσο (ἔτους) λε, Ἀθὺρ α

.O

Διογένης Θρασυμήδει χαίρειν ·
(Σύνταξον μετρῆσαι διὰ Σενθέως
10 (μυριαρούρου καὶ κωμογ(ραμματέως) Παώφιος τοῖς ἐν
Θεογονίδι γεωργοῖς δάνειον εἰς κά-
τεργον καὶ ποιολογίαν ὁ ἀποδώσου-
σιν ἐγ νέων ἅμα τοῖς ἐκφορίοις ἐν
15 τῶι λϛ ἔτει) κριθοπυροῦ ἢ κριθῆς
παλαιᾶς ἀρτάβας Φιϛ καὶ
τοῖς ἐν Ταλίθει ὡσαύτως (ἀρτάβας) τπζ d
καὶ τοῖς ἐγ Κερκεοσίρει (ἀρτάβας) τκη d
Ἔρρωσο (ἔτους) λε, Ἀθὺρ ια

Verso.

Σενθέως Θρασυμήδει
κατέργου

Écriture *transversa charta*. Pas de κόλλημα apparent. Deux grands fragments séparés par la lacune des ll. 10-11 et un petit, l. 1. L. 2-3 : (μυριαρούρου) καὶ (κωμογ)ραμματέως), cf. **48**. — L. **7**-8 : sigle habituel. — L. 8 : la lecture du quantième est sûre; cf. cependant l. 19 ou ια est assuré. — L. 17-18 : sigles habituels.

1. Διογένης. Cf. **39**, n. 1.

2-3. διὰ Σενθέως (μυριαρούρου) καὶ κωμογραμματέως) Παῶφις. Κωμογραμματέως est entièrement écrit dans **48**, l. 9. Παῶφις doit être un nom de village. Il nous est inconnu. En même temps que comogrammate, Sentheus est μυριάρουρος. Les myriaroures figurent parmi les fonctionnaires à qui des circulaires royales sont adressées; voir *P. Petrie*, II, 42 (*a*) ; mais on ne sait pas quelles sont exactement leurs fonctions. Ce mot est formé comme ἑκατοντάρουρος, ὀγδοηκοντάρουρος, etc..., qui désignent des clérouques. Aussi Rostovtzeff a-t-il pensé que les myriaroures étaient des clérouques (*A Large Estate in Egypt in the third Century B. C*, p. 47 et suivantes). Ce seraient les détenteurs de ces grands domaines dits δωρεαί, que les premiers Lagides, tout au moins Philadelphe, concédaient à de grands personnages qui devaient les cultiver et même les conquérir en partie sur le désert (cf. ad. **49**). La δωρεά du diœcète Apollônios en est le plus illustre exemple. **1** nous donnerait le devis de travaux à exécuter sur ce domaine et nous voyons que sa superficie est de 10,000 aroures. Ces tenanciers peuvent figurer au milieu de fonctionnaires parce qu'ils sont en effet chargés de certaines fonctions et qu'ils ont des pouvoirs administratifs. Telle est l'hypothèse très séduisante de Rostovtzeff. Mais peut-on imaginer un aussi grand personnage qu'un tenancier de δωρεά revêtant, comme nous le voyons ici, les modestes fonctions de scribe d'un bourg, et placé dans la hiérarchie entre les Phylacites et les Comarques, comme dans *P. Petrie*, II, 43 (*a*) ?

48. LE MÊME AU MÊME. PRÊT A DES CULTIVATEURS

GHÒRAN 157. Inv. 399. AN 35 DE PHILADELPHE.
23 × 17

Διογένης Θρασυμήδει χαίρειν · Σ̣ύνταξον
μετρῆσαι διὰ Σενθέως (μυριαρούρου) καὶ κωμογραμματέως)
Παώριος τοῖς ἐν Ἑρμουπόλει γεωργοῖς
δάνειον εἰς κάτεργον κριθοιπυροῦ ἢ κριθῆς
5 παλαιᾶς (ἀρτάβας) ο.
Ἔρρωσο. (Ἔτους) λε, Θῶυθ λ̄.

O

Διογένης Θρασυμήδει χαίρειν ·
Σύνταξον μετρῆσαι διὰ Σενθέως
(μυριαρούρου) καὶ κωμογραμματέως Παώ-
10 ριος τοῖς ἐν Ἑρμουπόλει γεωργοῖς
δάνειον εἰς κάτεργον ὁ ἀποδώσου-
σιν ἐν νέων ἅμα τοῖς ἐκφορίοις ἐν
τῶι λϛ (ἔτει) κριθοπυροῦ ἢ κριθῆς
[παλαιᾶς ἀρτάβας ο
15 Ἔρρωσο. (Ἔτους) λε, Θῶυθ λ̄.

Verso.

Σενθέως Θρασυμήδει.
κριθοιπυροῦ ο.

Copie de Guéraud. Écriture *transversa charta*. Deux fragments. Un κόλλημα au-dessous de la l. 10.

L. 2 : $\overset{\alpha}{\mathrm{M}}$ (αρουρου), pour (αρουρου) le sigle habituel de l'aroure : κωμογ-.

1. Διογένης. Cf. **39**, n. 1.
2. (μυριαρούρου) καὶ κωμογ(ραμματέως). Cf. 47 n 2-3.

49. LE MÊME AU MÊME. ASSIGNATION DE TERRE ET PRÊT

Ghôran 157. Inv. 400. An 35 de Philadelphe.
22 × 16

Un personnage dont le nom n'est pas assuré, mais qui pourrait bien être le Lysis qui figure dans **50**, a adressé à Aristandros un mémoire pour lui proposer de prendre à bail une terre appartenant probablement au Domaine Royal, et fixer les conditions de ce bail. Le nomarque Diogénès transmet à Thrasymèdès l'ordre qu'Aristandros a donné d'assigner la terre au requèrant et de lui faire mesurer un certain nombre d'artabes de grains, à titre de prêt, pour l'aider à couvrir les frais de déboisement (n. 4). Nous n'avons qu'une seule expédition de l'ordre de Diogénès ; au-dessous était transcrit le mémoire (ὑπόμνημα) de Lysis à Aristandros. Le texte en est malheureusement mal conservé, et nous ne pouvons déterminer ni la durée du bail, qui est peut-être de 7 ans (n. 12-14), ni le montant du loyer, qui est peut-être pour la première année de 4 artabes par aroures (l. 16). Une partie au moins du lot doit être prise sur la χέρσος, et le fermier a l'obligation de défricher (v. *introd.*, p. 197).

Διογένης Θρασυμήδει χαίρειν · δόντος Λύσιδος ?
Ἀριστάνδρωι τὸ ὑπογεγραμμενον ὑπόμνημα ἔγραψεν
ερα.....
Ἀρίστανδρος παραδειξαντα αὐτῶι τὴν γῆν συγχρῆμα τίσαι
μετρῆσαι αὐτῶι τὸ εἰς τὴν ξυλοκοπίαν δάνειον
5 ὁ ἀποδώσει ἐν νέων αμα τοῖς ἐκφορίοις ἐν τῶι λΓ ἔτει, (πυροῦ)
ἀκ.σκι νεύτου
παλαιοῦ (ἀρτάβας) ρ · ἐὰν δὲ μὴ ὑπάρχηι πυρὸς κριθοπυρὸν ἢ
κριθὴν κατὰ λόγον ·

Ἔρρωσο. Μεσορὴ ιθ

Ὑπόμνημα Ἀριστάνδρωι παρὰ Λύ?σιδος · εἰσὶν ἐν Ὀξορυγχοις·
10 κωμ.. [....] .....ο χέρσον ἐν ἑνὶ περιχώματι
..σ.ι ωσα κωμ.ν Φν τὸ μέσον χῶμα λαβοῦσα .
κυκλω
ν ...στησ ? κου.σι.εχυρ.θηι καὶ φυλάχθηι ω
... ρογος τῶν ....ων.αι.... φορος γενέσθαι ἧς ε
μαι σοι εἰς ἔτη ζ ..ωρ.ειν σὺν σπέρματι καὶ τωι
15 βοτανισμὸν .... στωσ ε ι (πυροῦ) (ἀρτάβας) ϙ ὁ · δοθήσεται δὲ μοι
..... ετος . δάνειον εἰς ἑκάστην ἀρούραν πυρῶν (ἀρτάβας) ὁ
.....κ του ἐκφορίου ἐν τῶι πρώτωι ἔτει ὁ
και εις . γγ...ν της ...ι... μιλλης εις την χω
.σοι ε..ε....
20 .... ε.. εκαστης ὁ ..... εαὸ
.....

Deux fragments; la coupure est sur la l. 10. Écriture *transversa charta*. Première copie de Guéraud. La partie gauche, surtout dans le second fragment, est mal conservée, et les lectures sont douteuses.

L. 3 : au-dessus de συγχρῆμα deux courtes lignes en surcharge effacées et non déchiffrées v. n. — L. 6 : ρτάβας, sigle un peu différent du sigle ordinaire. — L. 10 : ο χερσον, la lettre mutilée τ ou une autre. — L. 11 *init* : peut-être στωσα, mais les lettres seraient très écartées. — *in fine* : s'il y a une lacune à droite, elle est peu considérable. — L. 12 *init* : κυκλωι. Le second κ fait avec

un χ. — L. 12 et *suivantes*, la lacune à droite, s'il y en a une, ne doit pas être étendue; au plus une ou deux lettres. — L. 21 : Cette ligne illisible était peut-être la dernière du texte.

Diogénès à Thrasymédès salut. Lysis (?) a remis à Aristandros le mémoire ci-dessous : Aristandros a écrit de lui assigner la terre et de lui faire mesurer à titre de prêt, pour les frais de déboisement, prêt qu'il rendra sur les nouveaux fruits au moment du paiement des loyers, dans la 36e année, en vieux froment non criblé : artabes 500; s'il n'y a pas de froment, en orge mêlée de froment ou en orge en proportion.

Porte toi bien. 19 Mesoré.

Mémoire remis par Lysis (?) à Aristandros... il y a dans le bourg d'Oxoryncha, etc.

1. Διογένης. Cf. **39**, n. 1.

δόντ[ος Λύσιδος. Cf. l. 9 et **50** l. 1. La restitution reste toutefois un peu douteuse; à la l. 9]σιδος est certain; nous ignorons la qualité de ce personnage, cf. n. 2 et *introd.*

2. Ἀριστάνδρωι. Cf. l. 3 et 9. Un personnage de ce nom revient assez souvent dans la correspondance de Zènon, et à des dates voisines de celles de notre texte (voir *PSI*, 344; 361; 383; 425; P. *Lond. inv.* 2097) et Rostovtzeff (*op. laud.*, p. 102; 150, n. 105; 151, n. 106) en fait l'économe de l'Aphroditopolite. On s'expliquerait peut-être l'intervention de ce fonctionnaire dans la nomarchie de Diogénès, si l'hypothétique Lysis venait de l'Aphroditopolite; mais nous ignorons tout de Lysis. Était-ce un clérouque militaire? alors on serait tenté de comparer le rôle d'Aristandros dans **49** et **50** à celui d'Antipatros dans le *P. Fribourg*, 7, sans conclure d'ailleurs que comme Antipatros (Lesquier, *Revue des Études grecques*, XXXII (1919), p. 359-375) Aristandros fût un νεανίσκος, un élève officier faisant l'apprentissage d'une fonction militaire et administrative; il peut avoir occupé régulièrement cette fonction. Mais rien ne dit que Lysis fût un clérouque militaire et Aristandros peut avoir fait partie de la hiérarchie des fonctionnaires civils du nome Arsinoïte, et plus particulièrement des fonctionnaires financiers; et ce ne sont pas là les seules hypothèses que l'on puisse faire à son sujet.

3. συνχρηματίσαι. Le mot n'a certainement pas ici le sens qu'il a ailleurs (*mit jemanden eine Rechtsverbindliche Handlung ausführen*, Preisigke, *Fächwörter*, *s. v.*); il faut le rapprocher du simple χρηματίζω, dans le sens d'accomplir un

acte d'administration. *Id.* s. v. . La préposition σύν indique que Thrasymédès n'agissait pas seul et la surcharge nous donnait peut-être le nom du fonctionnaire dont il devait avoir le concours. Il est difficile de dire, l'interligne n'étant pas lu, si μετρῆσαι dépend directement de συγχρηματίσαι ; mais c'est une construction, à la rigueur, possible.

4. εἰς τὴν ξυλοκοπίαν « pour le déboisement », déboisement s'entendant non seulement des grands arbres, mais encore et surtout des arbrisseaux, buissons et taillis qui empêchent une terre d'être cultivable. Nous avons des reçus de salaires pour ξυλοκοπία et ἐμπυρισμός (*P. S. I.*, IV, 333 ; 338 ; 339 ; VI, 560) ; cf. le commentaire des éditeurs à 338, p. 74-75). L'ἐμπυρισμὸς est très vraisemblablement l'opération qui consiste à brûler les tiges, branches et broussailles qu'il serait trop difficile ou trop long de couper. La terre assignée ici est en partie encore en friche.

7. κατὰ λόγον. La valeur relative des diverses espèces de graines était fixée dans des barèmes qui d'ailleurs devaient varier avec les cours. Au début du règne d'Évergète, le rapport du froment à la gesse et à l'orge est de 1,66, cf. p. 141.

9. Ici commence l'ὑπόμνημα adressé par Lysis à Aristandros.

9-10. ἐν Ὀξορύγχοις κωμ..... Probablement ἐν Ὀξορύγχοις κώμῃ bien que cette expression ne soit pas fréquente.

10. ο γέρσον ἐν ἑνὶ περίχω[ματι. Probablement la terre cultivable et la partie aride sont dans la même enceinte de digues. Dans l'état actuel du texte les participes féminins singuliers à la l. 11 sont difficiles à expliquer. **1** nous montre clairement ce que l'on entend par περίχωμα. Cf. **1**, 6 interl. et n.

11. Φν. C'est sans doute l'indication d'une superficie.

12-14. On songe à ... ἐχυρ[ώ]θηι (l. ἐχυρώθηι, mais l'ω est tout à fait incertain) καὶ φυλάχθηι ὥ ξθ ὑπέ ρογος τῶν [ὑδάτ ων κ αὶ σιτο]φόρος γενέσθαι ἧς ἐ [μαι σοι εἰς ἔτη ζ [γε ωρ γ εἶν σὺν σπέρματι..... Pour le verbe à restituer l. 13-14 ἐ νδέχο]μαι, ἐ[νέχο]μαι paraissent trop longs. Σὺν σπέρματι fait sans doute allusion aux prêts de semences. Le chiffre indiquant la durée du bail est malheureusement très mutilé et de lecture tout à fait douteuse.

15. Βοτανισμόν. Ce mot désigne sans doute le sarclage de l'herbe, opération plus analogue à la ποιολογία, qu'à la ξυλοκοπία, qu'on s'étonne de ne pas trouver mentionnée ici.

16. δάν ειον, très douteux.

17. ἐν τῶι πρώτωι ἔτει ὁ. Le loyer variait donc selon les périodes.

18. εἰς .γγ...ν. Εἰς [ἐ]γγ ύησιν paraît long.

50. LE MÊME AU MÊME. ASSIGNATION DE TERRE ET PRÊT

Ghôran 157. Inv. 401. An 35 de Philadelphe.
a) 12 × 10, b) 9 × 10.

Diogènès, obéissant à Aristandros qui a reçu de Lysis un mémoire (ὑπόμνημα), ordonne à Thrasymèdès d'assigner une terre à Lysis et de lui verser une certaine somme en nature, à titre de prêt de semences et d'avance pour frais de travaux. Le mémoire qui devait être analogue à celui qui nous est en partie conservé dans **49**, était joint à l'ordre de Diogènès, mais il n'en reste rien. Les deux fragments qui suivent sont identiques, mais on ne peut affirmer que ce soient les deux *scripturæ* d'un même document.

a) Διογένης Θρασυμήδει χαίρειν.
Δόντος Λύσιδος Ἀριστάνδρωι
τὸ ὑπογεγραμμένον ὑπόμνημα,
ἔγραψεν Ἀρίστανδρος παραδείξαν-
5 τα αὐτῶι τὴν γῆν συ<νχρη>ματί-
σαι τὸ σπέρμα καὶ τὸ κάτεργον·
σύνταξον οὖ μ μετρῆσαι
αὐτῶι σπέρμα εἰς τὸ . . . . .
- - - - - - - - - - - - -

b) δόν]τος Λύ[σιδος Ἀρ[ιστάνδρωι]
10 τὸ] ὑπογεγ[ραμμέ]νον ὑπό[μνημα,

ἔγραψεν Ἀριστανδρος παρα-
δείξαντ[ι] αὐτῶι τὴν γῆν συν-
χρηματίσαι τὸ σπέρμα καὶ
τὸ κάτεργον· σύνταξον οὖμ
15 μετρῆσαι αὐτῶι σπέρμα
εἰς τὸ λ . πυρῶν (ἀρτάβας
- - - . - - - - - - - - - - -

a) Six fragments. Copie de Guéraud. Large cursive élégante et nette.

b) Trois fragments. Copie de Guéraud. Même écriture un peu plus épaisse. Des deux feuillets, il ne reste que les fibres du *recto*. Ecriture *transversa charta*.

L. 8 : Après εἰς τὸ, dans la lacune le chiffre de l'année; ce qui suit : κ abréviation? ou ϟ = ἔτος.

L. 16 : ἀρτάβας, sigle ordinaire.

10. σπέρμα καὶ τὸ κάτεργον. Les prêts de semence et les avances pour frais de main-d'œuvre sont nettement distingués ici, comme dans *P. Hibeh*, I, 119, cf. *introd.*, p. 193.

51. THRASYMÈDÈS A HÈRACLEITOS

Ghôran 159. Inv. 302 An 35 de Philadelphe.
15 × 15

Recto.

. . . . . .
ἔτους) λε, Θῶυθ ϛ τοῖς (εἰκοσιπενταρούροις)
χωσιν ὁ ἀποδώσουσιν ἐν τῶι λϛ (ἐτει)
κριθῆς (ἀρτάβας) τοβ.

O

5 Θρασυμήδης Ἡρακλείτωι χαίρειν.
Μέτρησον κατὰ τὸ παρὰ Ἀριστάνδρου
[πρόσταγμα? |.εικα. .ο.[

Verso.

κρ[ιθῆς] τοβ Ἡ ρ α κ λ ε ί τ ω ι .

La main est beaucoup plus cursive dans les trois premières lignes subsistantes que dans les suivantes.

L. 1 : traces de lettres illisibles. — L. 8 K( ) ou plutôt ϩ( ).

1-5. On n'a aucune raison de supposer que cette première partie du document ait été essentiellement différente de la seconde ; mais, de quelque façon que la l. 1 ait été libellée, la forme de ce passage était abrégée ; *cf.* au contraire les endroits correspondants des textes précédents. Sur les εἰκοσιπεντάρουροι, cf. *introd. générale*, p. 195.

2. La date, à cette place, doit être celle de la livraison à effectuer. Celle de la lettre manque dans ce résumé.

5. Ἡρακλείτωι, cf. *introd. générale*, p. 194.

6. Ἀριστάνδρου, cf. **49**, n. 2.

52. ORDRE DE VERSEMENT EN NATURE

GHÒRAN 157. Inv. 402. PHILADELPHE.
10 × 8

CE texte qui, comme le précédent, est adressé à Hèracleitos par Thrasymèdès est aussi un ordre de versement en nature ; mais il

est d'un caractère différent. Il s'agit ici non pas d'avances faites à des cultivateurs, mais de σύνταξις. Ce mot désigne probablement ici la fourniture de matière première par l'État aux personnes à qui est concédé l'exercice de certaines industries. Comme les graines versées sont de l'orge, il est probable qu'il s'agit de brasseries. Cf. **59** *introd.* et commentaire.

Θρασυμήδης Ἡρακλείτῳι χαίρειν.
Μέτρησον κατὰ τὸ παρὰ
τοῦ παρὰ Σωστράτου ὑπόμνημα
. . . . Φατρέους εἰς τὸ ἐν Ὀξυρύγχοις
καὶ τὰ συγκύροντα κ
τὴν σύνταξιν κριθῆς (ἀρτάβας) οε καὶ σύμ-
βολον ποιῆσαι πρὸς αὐτόν..

Même écriture que **51**. L. 6 κρ ιθης), κ; (αρταβας) ς.

53. FRAIS DE TRANSPORT DE L'ΑΓΟΡΑΣΤΟΣ ΣΙΤΟΣ

GHÒRAN 12. Inv. 303. IIIe SIÈCLE.
32 × 31

FRAGMENT d'un registre de correspondance passive. La partie supérieure est en lambeaux. L'écriture est une cursive du IIIe siècle, lâche et pâteuse au début, tassée à la fin.

Le texte se compose de deux lettres adressées à un certain Hèdylos, qui recevait sur les ports le blé livré par les vendeurs et avait à le payer. Toutes les deux sont relatives aux frais de transport du

blé acheté par l'État. Ils sont supportés par les vendeurs et évalués à 3 dr. 2 ob. par 100 artabes de froment ; la première lettre, autant qu'on peut en reconstituer le sens, avertissait Hèdylos de retenir les frais de transport aux vendeurs sur les sommes à eux payées ; la seconde, plus récente de vingt et un jours, lui faisait connaître que ces frais, à partir d'une certaine date, devaient être perçus non par lui, mais par le sitologue ? Quel sitologue ? très probablement celui du bourg ou du district des vendeurs. On ne peut juger du caractère réel de ces décisions et ce texte ne complète que dans une faible mesure ce qui a été résumé par Rostowzew, *Archiv* III, p. 210 et suiv., et *Pauly-Wissowa* VII, *s. v.* Frumentum. Sur l'ἀγοραστὸς σῖτος, voir encore G. Plaumann, *P. Gradenwitz*, 5 (*Sitzungsberichte d. Heidelberger. Akad. d. Wiss., phil. hist. kl.*, 1914, 15 *Abhandl.*, p. 31 et suivantes).

θ

Ἡδύλωι . . . . .]τησ . τεσα . ατ . . γράφειν
εἰς τόπον . ομ . . σοιτυ . . . . . τοῖς
ἱππεῦσι . . . . . τὸν
5 ἀγοραστὸν σῖτον, ὑπολογεῖν ἑκάστωι
εἰς τὸ φόρετρον τὸ γινόμενον ἐπὶ
τοὺς ὅρμους, καθότι γράφει ὁ διοικητὴς
δεῖν τὸν ἀγοραστὸν σῖτο⌈ν ἐπικαθιστ-
τάναι ἐπὶ τοὺς ὅρμους τὸ συνκεκρι-
10 μένον ἐπὶ τοῦ στρατη⌉γοῦ κ . . . . . .
του . . . . . αρ . . . . καὶ αὐτοῦ τοῦ σιτο-
λόγου τῶν ρ (ἀρταβῶν) τῶν εἰς πυρῶν
λόγον χαλ(κοῦ) ⊢ γ =, καὶ τοῦτο ἀναφερέσθω
ἐν λόγωι, ὅπως ἀπὸ τούτου ὁ ἀγοραστὸς
15 σῖτος καταστάθηι ἐπὶ τοὺς ὅρμους, καθό-
τι γράφει ὁ διοικητής.

(Ἔτους) θ, Μεσορὴ θ.

$\overline{\lambda}$

Ἡδύλωι. Μετὰ τὸ γράψαι σοι ὑπολογεῖν τοῖς
κομιζομένοις τὴν τιμὴν τοῦ ἀγοραστοῦ
σίτου ὥστ᾽ εἰς τὸ φόρετρον τῶν ρ ἀρταβῶν) τῶν
εἰς πυρῶν λόγον χαλ(κοῦ) ⊢γ =, συνεκρίθη
ἐπὶ τοῦ στρατηγοῦ καὶ τῶν ἡγεμόνων
τοῦ μετρουμένου σίτου ἀπὸ τῆς $\overline{\text{κγ}}$ τοῦ Μεσορὴ προσ-
κομίζεσθαι τὸν σιτολόγον καὶ τὸ φόρετρον τὸ γινόμενον.
τῶν οὖν γραφομένων σοι συμβόλων τῶν μεμετρη-
κότων ἀπὸ τῆς $\overline{\text{κγ}}$ τοῦ Μεσορὴ μὴ ὑπολογείσθω
εἰς τὸ φόρετρον.

(Ἔτους) θ, Μεσορὴ $\overline{\lambda}$.

Ll. 18 et suiv. Du 30. A Hedylos. Après l'avoir écrit de déduire à ceux qui touchent le prix du blé acheté (par l'État), à titre de frais de transport 3 dr. 2 ob. en monnaie de cuivre par 100 artabes à valoir sur le froment, il a été décidé par le stratège et les officiers que, pour le σῖτος livré à dater du 23 Mésorè, c'est le sitologue qui touchera aussi le prix de transport; sur les reçus qui te sont donnés par ceux qui ont livré à dater du 23 Mésorè, que rien ne soit donc déduit pour frais de transport. An 9, le 30 Mésorè.

2. Ἡδύλωι. C'est vraisemblablement un officier ou un sous-officier à qui est livré le blé acheté.

5. Ὑπολογεῖν ἑκάστωι. Cf. ll. 19-21 et 26 et suiv. Ce sont les vendeurs ou leurs représentants. Il en faut conclure qu'ils n'étaient pas chargés du transport; on a d'autres exemples de paiement du transport des céréales par l'État, en nature dans *P. Fay.* 18 *b*, pour du σῖτος qui n'est pas ἀγοραστός (les entrepreneurs du transport sont des καρποτρόφοι), en espèces dans *P. Petr.* II 30 *a*, cf. III, 131, pour du σῖτος ἀγοραστός.

6-7. Εἰς τὸ φόρετρον... ὅρμους. *P. Teb.* I, 92 implique que les frais étaient calculés sur la distance, comme il est naturel. Pour les livraisons dans les ports, cf. *P. Petr.*, II, 39 *g*, cf. III, 53 *f*.

14. Ὅπως ἀπὸ τούτου .. Cf. plus haut, l. 7 : καθότι γράφει : il y a eu évidemment des ordres du diœcète, dont le détail nous échappe, relatifs à la livrai-

son dans les ports et sans doute à sa date; et peut-être sont-ils la cause des mesures prises par le stratège sur la déduction en argent.

22 et suiv. Le conseil tenu par le stratège et les officiers rapporte la mesure annoncée dans la lettre du 9, mais seulement à dater du 23. Si le sitologue touche désormais les frais de transport, ils sont payés en nature, mais toujours à la charge des vendeurs ; il n'intervient de changement que dans les caisses et la comptabilité de l'État.

26. Τῶν συμβόλων. Ce sont les reçus pour paiement de blé acheté donnés à Hèdylos par les vendeurs.

54-57. RÉSUMÉS D'ACTES

Ces quatre textes, analogues dans leur forme, sont des résumés de contrats ou de quittances, qui, au lieu d'être inscrits sur des registres, comme dans *P. Petrie*, II, 27 (1), (2), cf. III, 69 *a* et 64 *d* (car (1) est analogue à (2)), *B. G. U.*, II, 567 (époque romaine) sont écrits sur des feuilles de papyrus de dimensions exigues, ce que nous appellerions des fiches, destinées peut être à la confection d'un registre. Leur formule est de deux types; dans l'un, elle commence par la date, suivie du nom de l'acte et de ceux des contractants ; dans l'autre, c'est le nom de l'acte qui est d'abord donné ; la date est rejetée au *verso*, et le nom des parties ou de l'intéressé y est répété ; **54** et **56** appartiennent au premier type, **55** et **57** au second.

Chacun de ces résumés se termine par un chiffre d'ailleurs peu élevé (de 1 dr. 2 ob. à 2 ob); c'est le montant d'un salaire ou d'une taxe, peut-être d'un τέλος d'enregistrement ; cf. *P. Petrie*, *loc. laud.*, les restes de la colonne de gauche de (2) et *B. G. U.*, II, 567.

Le catalogue de *P. Caire* signale aussi des extraits de contrats sous les n°s 10380, — 81, — 82, — 83, datant de la seconde moitié du IIe siècle av. J.-C. et sous les numéros 10526 et 10527 qui sont de l'époque romaine.

54 REÇU DE ΤΡΟΦΕΙΑ

Ghôran, 224. Inv. 304. An 3 d'Évergète
3,5 × 8 ou Philopator.

L'écriture est une cursive assez inclinée.

On connaît déjà des reçus d'entretien alimentaire appelés du même nom technique que ci-dessous, ἀποχή τροφείων : *B. G. U.*, I, 297 ; *P. Grenf.*, II, 75 ; on les voit cités dans *B. G. U.*, II, 567 et *P. Oxy.*, I, 37 ; ils sont donnés chaque année par des nourrices engagées par συγγραφὴ τροφῖτις (U. Wilcken, *Archiv*, I, p. 123-4) ; cf. ci-après **55**. Mais ce n'est pas toujours le cas ; en principe, il n'y a pas lieu de restreindre le sens de τροφεῖα à l'entretien d'une nourrice ; dans *B. G. U.*, II, 587, l. 9, le reçu est donné par un homme, et ici Ἐριεύς peut être un homme.

(Ἔτους) η Θῶθ ι. Ἀποχῆς τρο-
φείων Ἐριέως Νεπνῶφι
Παμβοῆτος, Μενδησίωι, (ἐτῶν) λζ
Πεταμοῦνι Φατρέους ὡς
(ἐτῶν) ν α =

L. 1, *in fine* : τρο. — ο correction sur ω. — L. 3 : λζ, le ζ est sous le λ.

An 8, 10 Thôth. Pour le reçu d'entretien alimentaire d'Érieus, donné à Nepnôphis, fils de Pamboès, de Mendès, âgé de 37 ans et à Petamounis, fils de Phatrès, âgé d'environ 50 ans, 1 drachme 2 oboles.

1. Ἀποχῆς. Le génitif est employé de même (ὁμολογίας) dans *B. G. U.*, II, 567.

1-2. Cf. *Introd.* Cf. *P. Éleph.* 2 et 3 et les interprétations si différentes données par Rubensohn, *ad. loc.* et J. Partsch, *Griechisches Burgschaftsrecht*, 2, p. 37 n. 5.

3. Μενδησίωι — Mendès dans le Delta, aujourd'hui Tell Roba, près de Sinbellaouin, sur la ligne du Caire à Mansourah. Il y avait une Μένδης κώμη dans l'Arsinoïte (*Tebtunis Papyri*, II, p. 389); mais il ne s'agit pas d'elle ici; l'adjectif ethnique n'est généralement pas employé pour les κῶμαι. Il faut traduire soit : « de Mendès », ou « du nome Mendésien ».

55. CONTRAT ALIMENTAIRE

GHÔRAN 244. Inv. 305. IIIe SIÈCLE.
4,5 × 8

TEXTE bien conservé écrit en cursive.

Il s'agit ici d'une συγγραφή τροφῖτις, c'est-à-dire d'un contrat par lequel une personne s'engage à en nourrir (τρέφειν) une autre, à lui donner les τροφεῖα (Wilcken, *Archiv.*, I, p. 123). Cette autre personne peut être une nourrice (cf. *P. Oxy.* I, 37, époque romaine); ce peut être aussi une autre femme (*P. Tor* 13 = Mitteis, *Chrest.* 29; *P. Tebt.* I, 54; *P. Petrie*, III, 133). — Dans *P. Tebt.*, II, 279, *P. Caire*, 10262, *P. Basel*, 6 (*Abhandlungen der Königlichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, t. XVI n° 3, p. 33), il est impossible de savoir en quelle qualité la femme contracte. L'obligation alimentaire a été une forme de l'ἄγραφος γάμος (Mitteis, *Grundzüge*, p. 206).

Recto.

Τροφῖτιν ⊢ β Παῦσις Ἀμνέως, Ἑρ-
μοπολίτης (ἐτῶν) με, μελανχρής, φα-
κὸς ὑπὸ δεξιὸν ὀφθαλμὸν Πετοσῖ-
ρις Δωρίωνος, (ἐτῶν) ιη, μελανχρεῖ
Πετεσάμβις f-

Verso.

Παῦνι ι. Παῦσις Ἀμνέως
πρὸς Πετοσῖριν

L. 5 : Peut-être Πετεσαμπις

Recto. Contrat alimentaire de 2 drachmes. Pausis, fils d'Amneus, Hermopolitain, âgé de 40 ans, teint foncé, lentille au-dessus de l'œil droit, à Pétosiris, fils de Dôriôn, âgé de 18 ans, teint foncé ; Pétésambis, reçu 4 oboles.

Verso. 10 Pauni. Contrat de Pausis, fils d'Amneus, avec Pétosiris.

1. Τροφῖτιν ⊢ β. Sous-entendu : συγγραφήν. Dans *P. Tor.*, 13, le père de la femme verse à un nommé Psintaès une somme de 500 drachmes, à charge de servir à sa fille une rente annuelle de 60 artabes d'olyre et de 72 drachmes d'argent. Le chiffre ne figurait pas dans *P. Tebt.*, I, 51, ni dans les fragments conservés de *P. Petrie* III, 133. Dans *P. Eleph.*, 3 et 4, Élaphion verse 300 et 400 drachmes pour τροφεῖα aux « protecteurs » qu'elle quitte, selon Rubensohn, aux personnes qu'elle a dû promettre d'entretenir pour être affranchie, selon J. Partsch.

2. Ἑρμοπολίτης, d'Hermoupolis, ou du nome Hermopolite. Il n'est pas probable qu'il s'agisse d'Ἑρμούπολις, κώμη de l'Arsinoïte, cf. **54**, n. 3.

3-4. Πετοσῖρις. Probablement pour Πετοσίρει. Cf. l. 5 Πετεσάμβις et *verso* ll. 1-2. D'après le *verso*, c'est Pétosiris qui contracte ; le nom de Pétésambis n'est accompagné d'aucun signalement. Quel est le rôle de ce personnage ? On serait

tenté de croire que c'est la fille de Pausis, bénéficiaire des τροφεῖα, et qui, n'étant pas intervenue au contrat, serait nommée ici pour plus de précision. Mais le nom doit être un nom d'homme.

56. PRÊT

Ghôran 244. Inv. 306. An 8 d'Évergète ou Philopator

2 × 7

L'écriture est une cursive élégante.

(Ἔτους) η, Ἐπεὶφ ι. Ἐδάνισεν Σοχώ-
τῆς Ἀπύγχιος, Ἀρσινοίτης, Θωτορ-
ταίωι Τεῶτος, Ἡρακλεοπολί-
τηι =

An 8, 10 Épeiph. Prêt par Sochôtès, fils d'Apunchis, d'Arsinoé (ou du nome Arsinoïte) à Thôtortaios, fils de Téôs, d'Hèracléopolis (ou du nom Hèracléopolite) reçu 2 oboles.

2. Ἀρσινοίτης. Cf. **54**, l. et n. 3 ; **55**, l. 1-2, n. 2. La capitale du nome Arsinoïte n'est jamais nommée que ἡ Κροκοδείλων πόλις, à l'époque ptolémaïque. Il faut en conclure qu'Ἀρσινοίτης doit s'entendre plutôt du nome que de son chef-lieu.

3-4. Ἡρακλεοπολίτηι. Cf. n. 2, et *P. Magd.* 42, n. 1.

57. REÇU

Ghòran 260. Inv. 307. An 8 d'Évergète ou Philopator.

4 × 6

L'écriture est une cursive empâtée.

Recto.

Σύμβολον μειτρητῶν ι ἀνιὰ ι ⊢ ρ Στο-
τοήτις Ὀννώφριος. Ἀρσινοί-
της ἐτῶν κε, μακροπρόσωπος
. . . τη . ν ¯ ς ἔκτης =

Verso.

Ἔτους η, Παυνι ι. Στοτοητι
ἄρτον

L. 1 : με(τρητῶν) NE. — L. 4 : αποτη . εν — c Smyly. La première lettre est un α ou un λ ; nous ne lisons pas le π ; ο ou ρ ; après τη, peut-être un σ un peu au-dessus de la ligne, un α ou un λ immédiatement au-dessous du σ.

Recto. Reçu de 10 métrètes à 10 dr., soit 100 dr. Stotoètis, fils d'Onnòphris, Arsinoïte, âgé de 25 ans, figure allongée, ... (reçu) 2 ob.

Verso. An 8, 10 Pauni. A Stotoètis. Pain.

2. Ἀρσινοίτης cf. **56** n. 2.

58. COMPTES

GHÔRAN 12. Inv. 309. IIIe SIÈCLE.
16 × 16.

FRAGMENT d'un papyrus d'un brun clair, incomplet à droite et à gauche. Au *recto* l'écriture perpendiculaire aux fibres est très effacée : c'est une cursive très rapide et très fine. Il y a trois colonnes : la première offre la fin de 7 lignes, au-dessous desquelles le papyrus reste vide ; bien que tout le texte soit de la même main, on ne saurait affirmer que ces sept lignes, très malaisées à lire et suivies d'un blanc, appartiennent au même document que la suite. Cette suite, c'est-à-dire les colonnes II et III du *Recto*, et le *Verso* tout entier — soit trois colonnes complètes et une quatrième qui affleure — contient, après l'indication d'une somme en caisse, un compte journalier de dépenses allant du 4 au 13 d'un mois inconnu. Si les colonnes précédentes faisaient partie du même document, l'indication de ce mois devait s'y trouver. Chaque jour l'auteur du compte consigne minutieusement les dépenses faites pour les provisions de bouche (pain, légumes, vin, etc.....), pour le chauffage et l'éclairage (bois, lampes) et la nourriture des bêtes. Après plusieurs totaux partiels, il fait un total général quotidien et vérifie, par une soustraction, la somme qui reste disponible sur les 39 drachmes 2 oboles qu'il avait en caisse le jour où commencent les comptes. Les achats sont payés tantôt par lui-même, tantôt par l'intermédiaire de personnages, dont le nom n'est suivi d'aucune indication de profession ; ce sont Boèthos, Pétéminis, Drimylos et Zoïlos. Sauf ce dernier trait, nos comptes offrent une grande ressemblance avec *P. Sakkakini*, *Revue Égyptologique*,

III, p. 118-125 et *P. Petrie*, III, 135, 137-140, 142. Il n'est pas vraisemblable qu'ils aient le même intérêt que ce dernier texte qui a suggéré à G. Glotz un rapprochement si fécond avec les fêtes d'Adônis décrites dans les *Syracusaines* de Théocrite (cf. G. Glotz, *Les fêtes d'Adônis sous Ptolémée II*, dans la *Revue des Études Grecques*, 33, 1920, p. 169-222). Cf. aussi *P. Tebt.* I, 116, 117.

Les comptes de cette nature ont souvent été appelés comptes de ménage. Pour notre texte, au moins, une autre interprétation s'impose. M. G. Glotz nous fait remarquer que l'intervention des intermédiaires dans les achats porte à supposer que notre document concerne non un individu ou une famille, mais un groupement plus large; ce fait et la présence du μάχιμος lui donnent à croire que nous avons les comptes d'un officier commandant un détachement. Sur le premier point M. G. Glotz a certainement raison : mais la présence du μάχιμος ne prouve pas rigoureusement le caractère militaire du groupement et les noms propres pourraient bien nous ramener au cercle de Zènon, qui administrait au Fayoum la δωρεά d'Apollônios, le *diœcète*. Le nom Pétéminis est porté par un Arabe, dépendant de Zénon, et qui dirige une plantation de ricin, pour laquelle il emploie trente esclaves; Zôïlos revient plusieurs fois dans les papiers de Zènon; Sôstratos, Boèthos, Drimylos, Amôs s'y rencontrent. La présence du μάχιμος ne contrarie pas cette hypothèse et peut s'expliquer par la nécessité de maintenir l'ordre (cf. les notes).

Recto. Col. II.

ἔχω ⊢ λϛ̄ λ θ =
διὰ Βοήθου
Ī Ἀμώι μαχίμωι —
ὄξους κειράμιον α γ
5 λυχνιος ι ſ = L
συκοπώλει ὀφείλημα C L
χόρτος — ιδ̄ =

καὶ διὰ Πετεμίνιος
ἄρτοι διὰ Σωστράτου L
10 ἐξ Ἑρμουπόλεως
[ὄ]ξος C L
τ[ά]ριχος C ἔλαιον L
Βοήθωι ἄρτοι C L
λάχανα L ὄξ[ο]ς L
15 ξύλα χ κολόκυντα χ
ὠιὰ = / ʃ = L / ιε — L
λοιπὸν κδ̄ C L
Ε̄ διὰ Βοήθου Λαῶι μαχίμωι —
χόρτος — ἔλαιον καὶ βα(λανεῖ) διὰ
20 Δριμύλου Σύρου καὶ Ζωΐλου —
ὀξυθυμον L / ʃ L
διὰ..... C χ / ʃ C L χ

Col. III.

καὶ διὰ Πετεμίν(ιος)
ὄψο(ν) χ
ἄρτοι C L
λάχανα C
5 τρῶγμα L χ
Θαρεύωι L / =
/ ʃ = C L χ
λοιπὸν κγ C L χ
διὰ Βοήθου
10 ϛ̄ σύκα καὶ ὀξυθυμ(ον
τυρὸν Λαῶτι
μαχίμωι χ
καὶ αὐτῶι δέοντ ι
καὶ διὰ Πετεμίνιος
15 ἄρτοι C οἶνος =
ὄξος L λάχανα

ὄψον C ξύλα εἰς κλί-
βανον L ἔλ(αιον) καὶ βαλα(νεῖ -)
κίκι ⸗ τρῶγμα
20 Βοήθωι C L ⸗ = C L ⸗
α — C L ⸗

Verso. Col. III.

λάχανα ⸗
οἶνος =
τρῶγμα ⸗
α = ⸗ ιζ ∠ ⸗ ∠
5 (Η) ἄρτος — C
σ..νυ.α =
Κ.. ανει ∠ C
ἔλαιον
ἔλαιον ..
10 ὄψιον C λάχανα ⸗
ξύλα ⸗
α C ⸗ — C
ιβ — — C L
Ι οὐθὲν
15 ΙΑ ἐν Κροκοδίλων πόλει)
ὄψον C L
κύαμος ...
λάχανα ⸗
... etc..

Recto, Col. II. L. 4 : κε(φαλιον), κ. — L. 6 : L. ὀφείλημα (?). — L. 19 : ἐλ(αιον) καὶ βα(λανεῖ), ε καὶ β.

Col. III. L. 21 : p. e. ιγ, mais plutôt α.

Verso, col. III. L. 15 πόλει), ⌒.

Recto. J'ai 36 dr.; total : 39 dr. 2 ob.

Du 4. Par l'intermédiaire de Boèthos, au *machimos* Amôs, 1 ob. 1 *keramion* de vinaigre, 3 dr.; lampe ?) 10 dr. 5 ob. 1/4; dû au marchand de figues, 3/4 ob.; foin 1 ob.; total : 14 dr. 2 ob. Et par l'intermédiaire de Pétéminis, pains, par l'intermédiaire de Sòstratos 1/4 ob.; d'Hermoupolis, vinaigre, 3/4 ob.; salaison, 1/2 ob; huile, 1/4 ob.; à Boèthos, pains, 3/4 ob.; légumes, 1/4 ob.; vinaigre, 1/4 ob.; bois, 1 chalque; concombres, 1 chalque; œufs, 2 ob.; total : 15 dr. 1 ob. 1/4; Reste : 24 dr. 3/4 ob. etc...

R° II, 2. Βόηθος, plutôt que βοηθός. Ce n'est pas ce nom qui nous eût suggéré notre hypothèse, car il n'est pas fréquent dans les Archives de Zénon; il s'y rencontre, pourtant, au moins une fois, cf. P. Jouguet, *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*, fasc. 232 (1921), p. 235, n° 4, II, l. 5.

Ἀμῶι μαχίμωι, cf. l. 18 et III, l. 11. Sur les μάχιμοι, cf. **25**, ll. 45-6 note. Le nom de Ἀμῶς se rencontre dans Jouguet, *loc. laud.*, p. 234, n° 4, II, l. 15 et dans *P. Zènon*, Edgar, *Annales* XIX, p. 25, n° 30, ll. 10, 22, 30; dans ce dernier texte, c'est un λαξός.

4. Cf. II, l. 11; 14; III, l. 16. Si, comme il est probable, le κεράμιον, unité du gros, est d'un demi-métrète, 1/4 d'obole est le prix de la cotyle de vinaigre et alors, à la même époque (*P. Petrie*, III, 137, col. I, l. 10; 140, *c*, l. 2; *d*, l. 5) 1 chalque est le prix du double oxybaphe ou demi-cotyle (G. Glotz).

6. ὀφείλιμα désigne peut-être une qualité de figues; cf. N. C.

8. διὰ Πετεμίνιος. Un Pétéminis figure dans les papiers de Zènon, cf. M. Rostovtzeff, *A Large Estate in Egypt in the third century. B. C.* p. 178, 180. C'est un Arabe, *P. S. I*, 519; il dirige une plantation de kiki et emploie une trentaine d'esclaves (Rostovtzeff, *loc. laud.* p. 178, d'après *P. Lond. inv.* 2312); il s'occupe aussi de bétail, particulièrement de chèvres, *P. S. I.* 368 et 596.

9. διὰ Σωστράτου. Sòstrate a fait partie du cercle de Zènon au Fayoum, même quand il se fut retiré à Philadelphie; Rostovtzeff, *op. laud.*, p. 57, 85, 114, 151, 160, etc...

20. Δριμύλου Σύρου καὶ Ζωΐλου. Δρίμυλος n'est pas un nom très répandu. Cf. *P. Hibeh*, 90, l. 2, et la note. Un Δρίμυλος figure une seule fois dans les archives de Zènon, *P. S. I.*, 406, d'après lequel, associé à un certain Dionysios, il se livre à toutes sortes de méfaits que le συνωριστής Hèracleidès dénonce à Zènon en un très mauvais grec, fort embarrassant pour les interprètes. D'après Wilcken, *Archiv.*; VI, p. 393, Dionysios et Drimylos seraient des agents de Zènon, pour le commerce des esclaves (παιδίσκαι). Mais d'après Rostovtzeff, *loc. laud.* p. 25 et 26 et p. 26, n. 35, c'est précisément l'achat et la vente d'esclaves qu'entre autres crimes leur reproche Hèracleidès, et il en fait des

écuyers (ἱππακόμοι) dépendant du συνωριστής Héracleidès. Quoi qu'il en soit, les scènes de *P. S. I.* 406 se passent en Syrie (Wilcken, *loc. laud.*) et le document semble appartenir à l'époque syrienne de la carrière de Zènon (cf. Rostovtzeff, *loc. laud.* p. 23 et suivantes). Drimylos a pu rester au service de Zènon, venir plus tard à Philadelphie, et garder le qualificatif de Σύρος, soit qu'il fût vraiment originaire de Syrie, soit en souvenir d'un long séjour dans ce pays.

Il y a plusieurs Zoïle mentionnés dans les Archives de Zènon; l'un d'entre eux est déjà célèbre parmi les érudits : c'est l'Aspendien, qui se propose d'élever un temple à Sérapis (*P. Zènon*, Edgar, *Annales*, XVIII, n° 7). Un autre est *économe* du nome, d'après Rostovtzeff, *loc. laud.* p. 149, jusqu'en l'an 30; (cf. *P. S. I*, 484; 498; 502; 509; 538 et *P. Zènon*, Edgar, *Annales*, XVIII, n° 18 et n° 20 (p. 242). Un autre est un agent d'Apollônios en Syrie (Rostovtzeff, *loc. laud.* p. 33, cf. *P. S. I.* 330, et p. e. *P. Zènon*, Edgar, *Annales*, n° 2.

Il y en a probablement d'autres encore. Le nom revient trop souvent pour qu'on puisse toujours les distinguer, et risquer des identifications. Cf. *P. S. I*, 409; 435; 494; 495; 548; 627, 657.

R° col. III, ll. 15-20. M. G. Glotz nous fait remarquer que les chiffres manquant à la fin des lignes peuvent être restitués avec la plus grande probabilité. Le prix du vin étant d'ordinaire 2 oboles, la somme payée au baigneur 1 obole, le total de 5 oboles 3/4 1/8, il nous reste 1/2 obole à partager entre les légumes et le dessert. Or on trouve pour les légumes quatre prix : 1/2 obole, et 1/2 1/4 1/8 sont impossibles ici; restent 1/4 ou 1/8 d'obole. Le dessert monte tantôt à 1/4, tantôt à 1/8 d'obole. Le total de la l. 21, 1 dr., 1 ob., 3/4, 1 chalque est probablement celui de la journée du 6, comprenant les dépenses faites par Boèthos et celles de Pétéminis. Celles-ci s'élèvent à 5 ob. 3/4, 1/8; restent pour les dépenses de Boèthos 2 oboles; sur ces 2 ob., 1/8 a été donné à Amôs pour du fromage; le reste est à partager entre un autre versement à Amôs, et le prix des figues et du thym.

17. κλίβανος, mot d'origine peut-être sémitique; la forme attique est κρίβανος; les papyrus emploient les formes avec λ, qui se trouvent en dorien et en ionien. Cf. Mayser, *Grammatik*, p. 7, 41, 188.

V° col. III. 4. On ne peut se rendre compte de l'exactitude des chiffres. La surcharge ε *f* (5 dr., 3 ob.) reste inintelligible. A cette ligne paraît une indication nouvelle, le signe *l* = ἀφ' ὧν (?). Mais nous ne comprenons pas l'intérêt de ces soustractions, si ce sont bien des soustractions dont il s'agit. Peut-être ce signe introduit-il une somme qui reste à payer.

7. Nous ne lisons pas β[αλ]ανεῖ.

14. οὐθέν. forme courante (six fois θ contre une fois ὁ au III° s.) cf. Mayser, *op. laud.*, p. 181 et suivantes.

59. VERSEMENTS POUR LA ZYTHPA

MAGDOLA. Inv. 101. An 11 d'Évergète Ier.
a) 16 × 11
16,5 × 13

On ne peut pas douter que les deux morceaux de papyrus, qui constituent ce document, ne doivent se placer l'un sous l'autre. Nous obtenons ainsi deux colonnes complètes en haut et en bas ; mais il y a certainement entre les deux fragments une courte lacune dans la colonne II (entre les lignes 96 et 97), et peut-être une autre, mais moins étendue, entre les lignes 31 et 32 de la colonne I. La colonne II est mutilée à droite et il est impossible de savoir s'il y avait de ce côté une ou plusieurs autres colonnes. Le titre nous fait pourtant supposer que la pièce n'est pas loin d'être complète, cependant il manque au moins après la ligne 126 des noms de contribuables et un total général.

Ce titre nous indique : 1° la date : 11e année d'Évergète Ier, mois de Choiak ; 2° la personne de qui émane le document, παρὰ [Θ]έωνος ; 3° la nature de ce document qui est un compte des sommes versées, au titre de la ζυτηρά, à la perception de Bousiris, pour la 11e année, τῶν πεπτωκότων [ἐ]πὶ τὸ ἐν Βουσίρει λογευτήριον εἰς τὸ ια΄ (ἔτος) ζυτηρᾶς (voir n. 51).

Le compte est divisé en trois parties ; la première qui va de la ligne 8 jusqu'au total général de la ligne 51, nous donne, par villages, une série de versements en argent, effectués par des personnes dont la qualité n'est pas spécifiée. Cette partie peut être résumée par le tableau suivant :

A

Dates	Sommes payées en drachmes	Villages	Payeurs
Χοίαχ	160	Πεεμπαπόδυτις	Δωσίθεος καὶ Θοτομοῦς
jusqu'au 11	100	Κρίκις	Ἰδοῖς καὶ Νεχθοσῖρις
	125	Πεεμεῦ	Καλλικλῆς τὸ παρὰ Πετεσούχου
	300	Ταγκλις	Ἀρυώτης τὸ παρὰ Δημητρίου
	500	Βουσῖρις	Δημήτριος
	320	Τιλῶθις	—
Total	1505		
12	180	Ὀννῖς	Ἰναρῶος τὸ παρὰ Ἁρμαχόρου τὸ παρὰ Ὥρου
15	300	Βουσῖρις	Δημήτριος
22	1 2 ob.	Βουσῖρις	Ἀθεμμεὺς Βοῖτοος
< Total >	<481 2 ob.>	Ce total n'a pas été effectué par le scribe.	
23	600	Κόμα	Ὥρος Ἁρχήβιος τὸ παρὰ Φαράτου
	100	Ὀννῖς	Ὥρος Τεχεθρέως
	300	Ὀννῖς	Ὥρος Ἁρχήβιος τὸ παρὰ τοῦ αὐτοῦ
	215	Τόοι	Σαμωῦς
Total	1215		
24	87	Σχοῦμθις	Θαμοῦνις
27	100	Τόοι	Σαμωῦς
28	23	Ὀννῖς	Ὥρος καὶ Νεχθενῖθις [
	1040	Βουσῖρις	Δημήτριος
	160	Πεεμπάπόδυτις	Δημήτριος τὸ παρὰ Δωσιθέου καὶ Θοτομοῦτος
Total	1410		
. .	165	Ταγκλις	Ἀρυώτης
	53	Κρίκις	Ἰδοῖς καὶ Νεχθοσῖρις
	5	Σχοῦμθις	Θαμοῦνις
	298 4 ob.	Βουσῖρις	Δημήτριος
	125	Πεεμεῦ	Δημήτριος τὸ παρὰ Πετεσούχου
	320	Τιλῶθις	Δημήτριος
	160	Ὀννῖς	Ὥρος
	40	Τόοι	Στοῖτις τὸ παρὰ Σαμωῦτος
	100	Κόμα	Φαράτης
	160	Ὀννῖς	Ὥρος
Total	1626 4 ob.		
Total général	<6238>	Le texte donne 6425. Différence : 187 dr.	

Comme on voit, nous avons ici la liste des sommes versées à des dates diverses, pendant la durée d'un mois, qui, d'après le titre, ne peut être que le mois de Choiak. Le mois est divisé en périodes marquées par des totaux partiels, qui n'atteignent jamais 2000 drachmes.

Des dix villages qui figurent dans notre texte, plusieurs sont connus. Bousiris est le nom de deux villages, l'un dans l'Arsinoïte (cf. Grenfell-Hunt-Goodspeed, *Tebtunis Papyri* II, *appendice* II, *s. v.*), l'autre dans l'Héracléopolite (C. Wessely, *Studien zur Palaeographie und Papyruskunde*, t. X, 133, I, l. 11). Comme Κόμα, Πεεν-

B

Date χρόνα jusqu'au	Βουσίρις	Κόμα	Κρῆκις	Μάγρ	Ὀννῆς	Πεένερφ	Πεεντκφῦτις	Σγνοῦθις	Τάγαλις	Τλῶθις	Τόος	Total
11	500		100			125	160		300	320		1505
12					180							180
15	300											300
22	1,2ob.											1,2ob.
23		600			(100) (+300) (=400)						215	1215
24								87				87
27											100	100
28	1040				[23]		160					1223
[.]	298,4ob.	100	53		(160) (+160) (=320)	125		5	165	520	40	1626,4ob.
Total	2140	700	153	néant	923	250	320	92	465	840	355	**6238**

πάσδυτις, Τόου, Ὀννῆς se trouvent aussi dans l'Héracléopolite, il est vraisemblable que notre document concerne ce nome. Bousiris, où est le λογευτήριον, doit être le chef-lieu d'un district financier, et probablement, à en juger par l'analogie de Phebichis, où se trouve le λογευτήριον du Κωΐτης, le chef-lieu d'une toparchie (voir *P. Hibeh*, 106). Le tableau B permettra de juger d'un coup d'œil l'importance des versements par périodes et par villages.

La seconde partie commence à la l. 52 et finit au total général de la l. 96. Le titre, ἀπὸ διεγγυήσεως, indique que les sommes versées proviennent de cautions, et c'est ce que confirme le détail du compte, où nous trouvons des formules comme : εἰς τὴν Ὥρου ἐγγύησιν. Malheureusement les mutilations de la col. II nous dérobent, entre autres notices, l'indication des sommes versées. On remarquera que dans ce chapitre, figure un village que l'on ne trouve pas dans la première partie, celui de Machor. Le total des sommes versées par les cautions n'est pas de beaucoup inférieur à celui des paiements réguliers de la première partie : 1 talent contre 1 talent 425 drachmes. Ces cautionnements pour la ζυτηρά sont aussi connus par des textes démotiques de la même époque cf. H. Sottas, *P. dém. Lille*, 6 et 7, et la n. 10 de la p. 26. Les renseignements fournis par cette seconde partie sont, autant que possible, résumés dans le tableau C :

C

Dates	Sommes versées en drachmes	Villages	Personnes qui font les versements	Personnes pour qui le versement est fait
jusqu'au 20?	24	Ὀννῆς	Νεχθενῖβις	Ὧρος
	20	Τόου	Ἀμῶς Ἀφόγχιος	Ἰρανοῦφις
Total	44			
[20?]				
	20	Μάχορ	Πετοσῖρις Νεχθαμβέους	Ἰρανοῦπις
	20	id.	Κεφαλᾶν	
	20	id.	Ἰναρῶς Πετεωῦτος	
	[ ]	Σχνῶμθις	Δημήτριος Διοδώρου	[illegible]ος
			Διονυσόδωρος	
			Φαμουνιορ [	
			Σαμῶς	
			Κασθω [	
			Σεμθεὺς καὶ [	
			Φαμουνιορ [	
			Πετοσῖρις	
			Πᾶσις Πᾶσ[ιτος	
			Παθῆμμις πα[	
			Πᾶσις πετοσίριος	
			Ὧρος Ἀρβ[illegible]χιος	
			Τεῶς Φαμ[	
			Ὧρος Ἀρτεμ[	
			Δημήτριος	
			Φαμῆ Πετ[	
			Πᾶσις Νεχθ[	
			Ἀθεμμεὺς Π[	
24	[ ]	Τόου	[.]μως Α[	Ἰρανοῦφις
	[ ]	Κρῆκις	Ἡλιοδ[ ] πιάδου	x
			Νομιγγῆς [ ] δου	x
27	[ ]	Τόου	Ἀρυώτης [ ]ιος	Ἰρανοῦπις
		Μαχορ	Ἀμαῖος [	[pour le même?]
28	[ ]	Ὀννῆς	[ ] Ὀρήνος	r
Total partiel	388			
Total général	1 talent			

La lacune entre les lignes 96 et 97 a peut-être emporté le titre de la troisième partie. Celle-ci est à peu près construite comme la première. Les versements ont lieu à peu près aux mêmes quantièmes;

les personnes qui les effectuent sont généralement les mêmes ; la plus grande différence est dans l'importance des sommes versées qui, autant qu'on en peut juger par les chiffres conservés, sont tout à fait minimes. Nous ne savons pas dans quel mois ces sommes ont été payées. Le tableau D résume la troisième partie :

D

Dates Χοίαχ (?)	Sommes versées en drachmes	Villages	Payeurs
avant le 11	[ ]	Κρῆκις	Ἰδοῦς
		Πεένεψυ	Καλλικλῆς τὸ παρὰ Πετεσούχου
	[ ]	Ταγκλις	Ἀρουῶτης [
		Ὀννῆς	[ ]
	1 [ ]	Βουσῖρις	Δημήτριος
	1 ob. 1/4	Τιλῶθις	—
	5 1/2 ob.	Τόου	Ἀμῶς Ἀφύγχιος
11	3 ob. 3/4	Μαχρῆ	Ἰρανοῦφις]
15	3	Βουσῖρις	Δημήτριος
23	4	Κόμα	Ὥρος Ἀρχήβιος
	4	Ὀννῆς	ὁ αὐτός
	2 4 ob.	Τόου	Σαμῶς
24	1 ob. 1/4	Τόου	Ἀμῶς τὸ παρὰ Ἰρανούφιος
	1 ob. 1/4	Κρῆκις	Διόδωρος
	1 ob. 1/4	—	Νομιγγῆς
	1 ob.	Σχοωμθις	Θαμοῦνις
	3 3 ob. 1/2		νις (?) v. n. ad locum
Total du 24	4 2 ob. 1/4	Le texte donne 4 dr. 1 ob. 1/4	
27	3 ob. 3/4	Μαχρῆ	Ἰρανοῦπις
	1	Τόου	Σαμῶς
Total du 27	1 3 ob. 3/4		
28	2 [ ]	Ὀννῆς	Ὥρος
	1 ob. 1/4	id.	Νεχθενῆβις
	[ ]	Βουσῖρις	Δημήτριος
	1 3 ob. 1/2	Πεινπάτβοτις	Δημήτριος τὸ παρὰ Δωσιθέου
29	[ ]	Ταγκλις	Ἀρουῶτης
	1 ob. [	Κρῆκις	Ἰδοῦς
	[ ]	Βουσῖρις	Δημήτριος
	[ ]	Πεένεψυ	[ ]

Pour apprécier le sens et la portée de notre document, il faudrait pouvoir se représenter le régime fiscal auquel était soumise dans l'Égypte ptolémaïque la fabrication de la bière (ζῦτος, cf. C. Wessely, *Zythos und Zythera*, XIIIe *Jahresbericht k. k. Staatsgymnasiums in Hernals*) ; c'est à quoi se sont efforcés les commentateurs, dont quelques uns ont été cités ici même, cf. ad **3**, n. 49-55 ; il faut ajouter Henri Maspero, *Les Finances de l'Égypte sous les Lagides*, p. 85 ; W. Otto, *Die Priester und Tempel in Hellenistischen Ägypten*, I, p. 298, 301 II, p. 60, 287 ; Bouché-Leclercq *Histoire des Lagides*, III, p. 248-249 ; U. Wilcken, *Grundzüge*, p. 251 et *Chrestomathie*, 340 ; C. C. Edgar, *P. Zènon Edgar*, 32 (*Annales du service des Antiquités*, XIX, p. 28-29). Mais depuis, des documents nouveaux, ceux de la correspondance de Zènon, et aussi ceux du troisième volume encore inédit des *Tebtunis Papyri*, ont suggéré des vues plus précises sur l'organisation des industries dans l'Égypte ptolémaïque ; (voyez M. Rostovtzeff, *The Foundations of social and economic Life in Egypt in hellenistic times*, dans le *Journal of Egyptian Archaelogy*, vol. VI, p. 175-176), et, pour ce qui est particulièrement de la ζυτηρά, M. Rostovtzeff en a tracé une esquisse générale dans l'étude qu'il a consacrée à la ὀωρεά d'Apollònios au Fayoum (*A Large Estate in Egypt in the third century B. C*, *University of Wisconsin Studies*, n° 6, p. 118-119).

Toutes les brasseries sont sous le contrôle royal (Edgar, *loc. laud* ; Rostovtzeff, (*loc. laud.*). La fabrication et la vente de la bière, unies généralement dans les mêmes mains (Rostovtzeff, *loc. laud.*), ne peuvent être exercées qu'à condition de payer une licence (serait-ce le ζυτυπωλικόν?) et de verser une grande part du produit à l'État : ce versement constitue le φόρος, et la perception de ce φόρος est affermée — comme peut-être aussi celle de la licence, — selon les principes généraux réglant les fermes égyptiennes, tels que nous les ont fait connaître les *Revenue Laws* et le *P. Paris 62*. La ferme du φόρος des brasseries est ce que l'on appelle la ζυτηρά (sc. ὠνή, cf. U. Wilcken, *Gr. Ost.*, p. 370). Rostovtzeff pense que la matière première, c'est à dire principalement l'orge, était fournie

par l'État au brasseur : et c'est en ce sens qu'il faudrait interpréter **3**, l. 49-53, **52**, et *P. Petrie* III, 87 où le terme σύνταξις désignerait cette fourniture (pour ce dernier texte cf. Smyly, *ad. loc.* et Wilcken, *Archiv.* III, p. 250). Mais l'on doit avouer que le *P. Zènon Edgar*, 32, — un des documents qui ont pourtant le plus contribué à fixer les vues de Rostovtzeff — n'est pas très favorable à cette interprétation et l'on comprend le parti suivi par Edgar, qui voit dans σύνταξις un synonyme de φόρος : σύνταξις peut signifier aussi bien un paiement fait à l'État (cf. *P. Tebt*, 103) qu'un paiement fait par l'État. Il en résulterait donc que le φόρος pourrait être payé en nature, conclusion qui semble un peu en contradiction avec la plupart des textes, et notamment avec *P. Paris* 62, V, l. 19 qui range la ζυτηρά parmi les fermes dont le revenu est payable en bronze au pair, fait confirmé pour le IIIe siècle par *P. Hibeh*, 106, 107 etc.

Or le *P. Zènon Edgar* 32 est mutilé à la seconde ligne, l'expression qui paraîtrait décisive, δώσειν εἰς τὸ βασιλικόν, est ajoutée en surcharge, il n'est pas sûr que σύνταξις soit le complément de δώσειν; le sens de cette partie du texte est donc mal établi et la mention de la σύνταξις s'explique, si l'on admet avec Rostovtzeff que le φόρος est proportionnel à la quantité d'orge fournie par l'État. C'est peut-être une idée analogue qu'il faut appliquer à l'interprétation de **9**, l. 7-8, qui reste pour nous très obscur (cf. Rostovtzeff, *op. laud.*, p. 92, p. 150, n. 105).

Quoi qu'il en soit, il est probable que nous avons ici, dans la première partie de notre document, un compte du φόρος, payé par les brasseries des villages mentionnés pour le mois de Choiak. Ces versements constituent ce que les textes appellent l'ἀναφορά mensuelle (cf. *Revenue Laws*, XVI, l. 10; *P. Paris*, 62, IV, l. 4). Mais il peut y avoir deux manières de payer ces ἀναφοραί. Ou bien le contribuable verse une somme globale à la fin du mois, comme nous le voyons pour le IIe siècle dans *P. Grenfell*, II, 39 (= Wilcken, *Chrest.*, 310), ou bien le produit de la vente est versé à mesure aux λογευταί ou à la banque, et le départ fait par le percepteur entre

les sommes qui reviennent aux brasseurs et celles qui reviennent à l'État (Rostovtzeff, *op. laud.*, p. 119).

C'est peut-être la dernière méthode qui est suivie dans notre texte. Mais nous ne pouvons pas dire si les sommes versées ici représentent le produit intégral des ventes ou, ce qui nous paraît plus probable, seulement le φόρος prélevé sur ce prix.

P. Hibeh, 106, 107, 136-142 nous renseignent un peu sur la manière dont ces versements étaient effectués; les sommes sont remises au banquier (τραπεζίτης) et au δοκιμαστής, qui, selon Grenfell et Hunt, joue, auprès du banquier, un rôle analogue à celui de l'ἀντιγραφεύς auprès de l'économe. Celui-ci, ainsi qu'un autre personnage, qui est peut-être l'épistate, sont présents au λογευτήριον. Les documents de Hibeh sont des reçus pour des versements analogues à ceux qui sont relevés dans notre compte.

La deuxième partie nous présente des paiements faits par des cautions, sans doute par suite de déficit ou de défaillances. Il est plus difficile de déterminer ce que sont les paiements de la troisième partie. Les payeurs sont généralement les mêmes que dans la première et différents de ceux de la deuxième (v. tableau E). On peut se demander si nous n'avons pas là le compte du φόρος pour un autre mois que Choiak. Mais les chiffres conservés sont bien petits et peut-être faut il y voir, pour Choiak encore, non pas le principal du φόρος, mais des taxes supplémentaires. Que la ζυτηρά ait donné lieu à la perception de taxes supplémentaires, c'est ce que nous prouve *P. Paris*, 62, V, l. 19-21 : χωρὶς τῆς ὑποκειμένης εἰς τὴν ἐπισκευὴν δραχμῆς α καὶ εἰς τὸ καταγώγιον ἄλλας [illegible] β ὥστ' εἶναι γ. (Wilcken, *Gr. Ost.*, I, p. 181).

Resterait à déterminer la qualité des personnes qui figurent dans notre texte. Θ]εών qui l'a rédigé est soit un comptable du λογευτήριον, et par conséquent un employé de la Ferme (cf. *Revenue Laws*, col. 10 et suiv. = Wilcken, *Chrest.*, 258), soit le τραπεζίτης ou le δοκιμαστής. Il est plus malaisé de déterminer les autres. Le tableau E résume les indications que l'on peut tirer du texte :

E

Villages	Payeurs réguliers	Cautions	Personnes cautionnées
Βουσῖρις	Δημήτριος, ll. 16, 20, 34, 42, 102, 106, 120, 125. Ἀθεμμεὺς Βρύτους, ll. 21-22.		
Κόμα	Ὥρος Ἀρχήβιος, l. 107. Ὥρος Ἀρχήβιος τὸ παρὰ Φαράτου, ll. 23-24. Φαράτης, l. 49.		
Κρῆκις	Ἰβοῦς καὶ Νεχθοσῖρις, ll. 10-11. 39. Ἰβοῦς, ll. 97, 124. Διόδωρος, l. 112. Νομιγγῆς, l. 113.	Ἡλιοδ[ ] πιάδου, ll. 85-86. Νομιγγῆς l. 88.	
Μέχρις	Ἰρανοῦπις, ll. 105, 116.	Πετοσῖρις Νεχθαμβέους, ll. 57-58. Κεφαλῆν, l. 59. Ἰναρωῦς Πετωῦτος, l. 60. Ἁρμαῖος, l. 92.	Ἰρανοῦπις, ll. 57-58.
Ὀννῆς	Ἰναρωῦς τὸ παρὰ Ἁρμαρόου τὸ παρὰ Ὥρου, ll. 18-19. Ὥρος Τεχεθρέως, l. 25. Ὥρος Ἀρχήβιος τὸ παρὰ τοῦ αὐτοῦ, ll. 26-27. Ὥρος Ἀρχήβιος, l. 100. Ὥρος καὶ Νεχθενῖβις τὸ παρὰ, ll. 32-33, 118-119. Ὥρος, ll. 46, 50. *x*, l. 101.	Νεχθενῖβις Ὀρήνιος, ll. 53-54. Ὀρήνιος, l. 95.	Ὥρος, ll. 53-54. *x*, l. 95.
Πεένεψο	Καλλικλῆς τὸ παρὰ Πετεσούχου, ll. 12-13, 98. Δημήτριος τὸ παρὰ Πετεσούχου, ll. 43-44. *x*, l. 126.		
Πεεμπασῶτις	Δωσίθης (= Δοσίθεος ?) καὶ Θοτόμους, ll. 8-9. Δημήτριος τὸ παρὰ Δωσιθέου καὶ Θοτομοῦτος, ll. 35-37. Δημήτριος τὸ παρὰ Δωσιθέου, ll. 121-122		

Villages	Payeurs réguliers	Cautions	Personnes cautionnées
Σχνῶμθις	Θαμοῦνις, ll. 29, 41, 114.	Δημήτριος Διοδώρου, ll. 61-62. Διονυσόδωρος, ll. 64-65. Φαμουνιοφ[ll. 66, 70. Σαμωῦς, l. 67. ? Κασθω[l. 68. Σεμθεὺς, l. 69. Πετοσῖρις, l. 71. Πᾶσις Πάσ[ιτος], l. 72. Παθῆμμις Πα[ ], l. 73. Πᾶσις Πετοσίριος, l. 74. Ὥρος Ἀρβίχιος, l. 75. Τεῶς Φαμ[ ], l. 76. Ὥρος Ἀρτεμ[, l. 77. Δημήτριος, l. 78. Φαμῆ Πετ[, l. 79. Πᾶσις Νεχθ[, l. 80. Ἀθεμμεὺς Π[, l. 81.	κ, ll. 61-62.
Τάγκλις	Ἀρυώτης τὸ παρὰ Δημητρίου, ll. 14-15. Ἀρυώτης, ll. 38, 100, 123.		
Τιλῶθις	Δημήτριος, l. 17, 45, 103 (?).		
Τόου	Σαμωῦς, ll. 28, 31, 109, 117.	Ἀμῶς Ἀφύγχιος, ll. 55-56, 83-84.	Ἰρανοῦφις, ll. 55-56.
	Στοῆτις τὸ παρὰ Σαμωῦτος, ll. 47-48. Ἀμῶς Ἀφύγχιος, l. 104. Ἀμῶς τὸ παρὰ Ἰρανούφιος, l. 110.	Ἀρυώτης, l. 90.	Ἰραν[οῦφις, l. 90.

On remarquera que, dans la première et la troisième parties, chaque village a son payeur ou ses payeurs attitrés. Nous avons déjà noté que les paiements ἀπὸ διεγγυήσεως émanent, comme il est naturel, d'autres personnes. Il y a des exceptions : Δημήτριος, qui dans la première et la troisième parties figure pour Bousiris et Tilôthis, à Péénepsy fait un versement pour Pétésouchos, et à Péenpasbutis, en fait un pour Dosithéos, se trouve peut être parmi les

cautions du village de Schmòmthis. Inaròus, caution à Machor, fait un versement régulier, à Onnès, pour Harmachòros; Nechthenibis, caution pour Horus, à Onnès, est associé à Horus dans le même village pour un versement régulier; Amòs fils d'Aphynchis et Nomingès figurent comme payeurs et comme cautions l'un à Toou, l'autre à Krèkis. Sauf pour ces derniers, il faut noter que les personnes, qui versent comme cautions, ne sont payeurs réguliers que pour des villages autres que ceux où ils sont cautions, et que généralement ils y font un versement pour le compte d'un autre. Il n'y a là rien que de très naturel.

Mais quels sont les payeurs que nous avons appelés réguliers, c'est-à-dire ceux de la première et de la troisième parties? Plusieurs hypothèses sont possibles 1° ce sont les ζυτοποιοί eux-mêmes 2° les trésoriers (ταμίαι) et contrôleurs placés auprès d'eux (*P. Z. Edgar*, 32 et 33); 3° Les fermiers, ou sous-fermiers (sur les sous-fermes, ἀποπράματα, cf. *Revenue Laws*, 18, l. 16, et *P. Paris*, 62, l. 18) ou employés de la Ferme tels que λογευταί, πιστολογευταί (sur ce dernier terme, v. *P. Zènon*, *Edgar*, 32 (Cf. aussi, G. Plaumann, *P. Gradenwitz*, 5, p. 34).

Les textes connus ne mentionnent guère que les cautions des fermiers et celles des sous-fermiers; cette considération devrait peut-être nous incliner vers la seconde hypothèse. Mais il n'est pas impossible que les ζυτοποιοί aient dû aussi fournir des cautions, et la première n'est pas tout à fait exclue. Les fragments des *Revenue Laws* (fgt 6 *a* et *h*), qui traitent de la ζυτηρά et où des ἔγγυοι sont mentionnés, sont trop mutilés pour permettre des conclusions.

En dernière analyse l'argent vient des ζυτοποιοί, et nous inclinons à voir un ζυτοποιός dans le personnage dont des intermédiaires transmettent les contributions, c'est-à-dire ceux dont le nom est au génitif après la formule τὸ παρά; (p. e. Φαράτης aux ll. 23-24, Ὥρος et peut-être Ἁρμάχορος à la l. 19; Πετεσοῦχος aux ll. 12-13 et 98-99). Dans les reçus d'Hibeh, Taembès, comme l'admettent les éditeurs serait aussi un ζυτοποιός. Ce sont aussi, au moins pour partie, des ζυτοποιοί

qui versent directement, sans intermédiaire. Quant aux intermédiaires ce seraient soit des ταμίαι, soit des employés de la Ferme. *P. Gurob*, 7 nous montre un exemple des transactions qui peuvent intéresser plusieurs personnes au paiement des redevances et nous avons déjà cité *P. dém. Lille* 6-7.

Frgt 1. Col. I.

Βασιλεύοντος Πτολεμαίου
τοῦ Πτολεμαίου καὶ Βερε
νίκης Θεῶν Εὐεργετῶν,
ἔ τους ια, Χοίακ, παρὰ
5 Θέωνος · τῶν πεπτωκότων
ἐπὶ τὸ ἐν Βουσίρει λογευτή-
ρι[ον εἰς τὸ ια (ἔτος) ζυτηρᾶς ·
Πε[ε]νπασβύτεως Δωσίθης
καὶ Θοτομοῦ[ς] ρξ
10 Κ[ρ]ήκεως Ἰβόις καὶ Νεχθοσῖ-
ρ]ις ρ
Π]εένεψυ Καλλικλῆς τὸ
παρὰ Πετεσούχου ρκε
Τάγκλεως Ἀρυώτης τὸ
15 παρὰ Δημητρίου τ
Βουσίρεως Δημήτριος ρ
καὶ Τιλώθεως τκ / Λφε
ιβ Ὀννήρους Ἰναρωῦς τὸ παρὰ
Ἁρμαχόρου τὸ παρὰ Ὥρου ρπ
20 ιε Βουσίρεως Δημήτριος τ
κβ Βουσίρεως Ἀθεμμεὺς
Βρύτους α
κγ Κόμα Ὥρος Ἀρχήβιος τὸ παρὰ
Φαράτου ζ
25 Ὀννήρους Ὥρος Τεχεθρέως ρ
καὶ Ὥρος Ἀρχήβιος τὸ παρὰ
τοῦ αὐτοῦ τ
Τόου Σαμωῦς Σιε / ΛΣιε
καὶ Σχνώμθεως Θαμοῦνις
30 νις πζ
κζ Τόου Σαμωῦς ρ
- - - - - -

Frgt 2. Col. I.

κη Ὀννήρους Ὥρος
καὶ Νεχθενῖβ[ι]ς . . παρ . . . .
[Βουσίρε[ως] [Δη]μήτριος Λμ
35 Πεενπασβύτεως Δημήτριος
— τὸ παρὰ Δωσιθέου καὶ Θοτομ-
— οῦτος ρξ / Λυι
— κ. Τάγκλεως Ἀρυώτης ρξε
— Κρήκεως Ἰβόις καὶ Νεχθοσῖις
40 νγ
— Σχνώμθεως Θαμοῦνις ε
— Βουσίρεως Δημήτριος Σφη /-
— Πεένεψυ Δημήτριος τὸ παρὰ
— Πετεσούχου ρκε
45 Τιλώθεως Δημήτριος ρκ
— Ὀννήρους Ὥρος ρξ
Τόου Στοῆτις τὸ παρὰ Σαμωῦ- . .
— τος μ

— Κόμα Φαράτης ρ
50 Ὀννήρους Ὥρος ρξ Λγκζ.ſ-
— ⊼ α υκε
— καὶ ἀπὸ διεγγυήσεως
— Ὀννήρους Νεχθενῖδις εἰς τὴν Ὀρήνιος
— Ὥρου ἐγγύη σιν κδ
55 × Τόου Ἀμῶς Ἀρύγχιος εἰς τὴν
— Ἱρανούριος κ μδ
× . Μάχορ Πετοσῖρις Νεχθαμ-
— θέους εἰς τὴν Ἱρανούριος κ
— καὶ Κεφαλὴν κ
60 καὶ Ἰναρῶς Πετωῦτος κ
— Σγνόμθεως Δημήτριος

Frgt 1. Col. II.

× Διοδώρου εἰς
— ος
— καὶ Διονυσόδωρος
65 ος
— καὶ Φαμουνιορ
— καὶ Σαμῶς . . σ
— καὶ Κασθω. . α
— καὶ Σεμθεὺς καὶ
70 καὶ Φαμουνιορ
— καὶ Πετοσῖρις
— καὶ Πᾶσις Πάσιτος
— καὶ Παθῆμμις Πα
— καὶ Πᾶσις Πετοσίριος
75 καὶ Ὥρος Ἀρθίγχιος
— καὶ Τεῶς Φαμ
— καὶ Ὥρος Ἀρτεμ
— καὶ Δημήτριος
— καὶ Φαμῆ Πετ
80 καὶ Πᾶσις Νεχθ
— καὶ Ἀθεμμεὺς Π
— ος
× κδ Τόου Ἀμῶς Ἀρύγχιος εἰς τὴν
— Ἱρανούριος
85 Κρήκεως Ἡλιοδ
— πιάδου εἰς τὴν
— ϛ
— καὶ Νομιγῆς
— δου
90 κζ Τόου Ἀρυώτης
— ιος εἰς τὴν Ἱραν ούριος?
— Μάχορ Ἀρμαῖος
— ὡσαύτως
— κη Ὀννήρους . .
95 Ὀρήνιος εἰς τὴν
/ τπη ⊼ α
- - - - - -

Frgt 2. Col. II.

Κρήκεως Ἰβοῦς
— Πε ένεψυ Καλλικλῆς τὸ πα-
— ρὰ Πετεσούχου . .
100 Τάγχλεως Ἀρυώτης .
— Ὀννήρους - - -
— Βουσίρεως Δημήτριος α
× καὶ Τιλώθεως - ∠
— Τόου Ἀμῶς Ἀρύγχιος εε
105 ια Μάχορ Ἱραν .. ſ ε ∠
— ιε Βουσίρεως Δημήτριος γ
— κγ Κόμα Ὥρος Ἀρχήβιος ὀ
— Ὀννήρους ὁ αὐτὸς ὀ
— Τόου Σαμῶς β ſ-

110 κδ̄ Τόου Ἀμῶς το παρὰ Ἱρα-
— νούριος - ∠
— Κρήκεως Διόδωρος - ∠
— καὶ Νομιγγῆς - ∠
— Σχνώμθεως Θαμοῦνις -
115 νις γ ∫ ϵ / δ - ∠
— κζ̄ Μάχορ Ἱρανοῦπις ∫ ϵ ∠
— Τόου Σαμωῦς α α ∫ ϵ ∠
— κη̄ Ὀννήρους Ὥρος β
— καὶ Νεχθενῆϊς - ∠
120 Βουσίρεως Δημήτριος
— Πεενπασβύτεως Δημήτριος
— τὸ παρὰ Δωσιθέου α ∫ ϵ
— κθ̄ Τάγχλεως Ἀρυώτης
— Κρήκεως Ἰσοῦς -
125 Βουσίρεως Δημήτριος
— καὶ Πεένεψυ

L. 33 : τοπαρα paraît probable ; après, traces du bas de deux lettres ; place insuffisante pour un nom propre. Le total de la l. 37 montre que les chiffres perdus ll. 32-33 devaient s'élever ensemble à 23 drachmes. — L. 35 : A partir de cette ligne, on commence à trouver à gauche des traits obliques, indiquant une révision. — L. 55 : au lieu du trait oblique, deux traits croisés en X ; de même ll. 57, 62, 83, 103. — L. 107 : le chiffre δ, correction sur un γ. — L. 109 : β [ ] ∫, dans la lacune quelques traits d'encre, fibres supérieures arrachées ; peut-être β / ι∫- — L. 114 : après Θαμουνις, le scribe semblerait avoir mis 1 ob. ; mais ce n'est probablement pas ainsi qu'il faut interpréter cette trace. Cf. l. 29 où après Θαμουνις il n'y a aucun chiffre. D'ailleurs le total à la l. 115 n'admet pas de facteur à la l. 114. Si on additionne en effet les chiffres des lignes 111, 112, 113, 115 on a : 1 ob. 1/4 + 1 ob. 1/4 + 1 ob. 1/4 + 3 dr., 3 ob. 1/2 = 4 dr. 1 ob. 1/4 qui est le total général de la ligne 115.

1-6. Date et titre du document : « Sous le règne de Ptolémée, fils de Ptolémée, et de Bérénice, Dieux Évergètes, Choiak. De la part de Théon : Compte des sommes versées au bureau de perception, à Bousiris, pour la 11ᵉ année au titre de la Ferme de la bière. »

Dans l'ignorance où nous sommes de la marche des calendriers et des computs adoptés au IIIᵉ siècle avant J.-C., il est difficile de préciser la date de notre texte. Les hypothèses que l'on peut faire semblent nous reporter aux années 236 et 235 :

1° La date est donnée en années régnales. Supposons ces années comptées d'après le calendrier macédonien, et à partir de l'avènement. On admet que celui d'Évergète est de 246 (Bouché-Leclercq, *Histoire des Lagides*, II, p. 388);

la onzième année commencerait donc en 236; mais nous ne savons pas si Choiak (à cheval sur Janvier et Février) se place avant ou après la date de l'avènement, ni, par suite, si notre texte est de janvier-février 235 ou de janvier-février 236.

Le décret de Canope nous apprend que le 25 Dios est le jour où Évergète a reçu la couronne de son père. Nous pouvons faire état de ce renseignement, en admettant soit que le jour du couronnement est identique à celui de l'avènement, soit que l'année régnale a son origine le jour du couronnement. Or, si nous calculons la date julienne du 25 Dios d'après la correspondance 7 Apellaios = 17 Tybi et sans tenir compte des intercalations possibles dans le calendrier macédonien, nous verrons que le 25 Dios tomberait le 5 Tybi, donc après Choiak ; notre texte serait donc de 235.

2° La date est donnée d'après l'année fiscale. Nous tenons cette hypothèse pour plus probable, à cause de la nature même du texte, et parce qu'il n'est fait aucune mention du mois macédonien. Mais qu'est-ce que l'année fiscale? Admettons, avec Lesquier, que c'est une année de 365 jours, comptée de Méchir à Méchir, en partant de Méchir qui précède l'avènement. L'origine du comput des années fiscales d'Évergète serait vraisemblablement en Mars-Avril 247 ; la onzième année commencerait en mars-avril 237, et Choiak de cette année tomberait en janvier-février 236.

3° La date est donnée par une année vague égyptienne commençant en Thôth. Si l'origine du comput est Thôth précédant l'avènement, Choiak nous amène à janvier-février 236; s'il faut partir de Thôth qui suit l'avènement, en janvier-février 235.

5. ἐπὶ τὸ ἐν Βουσίρει λογευτήριον. Cf. *Revenue Laws*, XI, l. 10. C'est un local différent du τελώνιον (*ibid.*, IX, l. 3) ; tandis qu'au τελώνιον, on affiche le νόμος τελωνικός, il semble qu'au λογευτήριον on ait affiché la liste des fermiers, de leurs associés, des cautions, des logeutes, des hypérètes attachés à la Ferme. Le sens de λογευτήριον est clair, c'est le bureau de perception. Dans *P. Hibeh*, 106, 107, etc..., on y voit siéger le τραπεζίτης et le δοκιμαστής et Grenfell et Hunt ne le distinguent pas de la Banque Royale. Sur le λογευτήριον et les λογευταί, voy. aussi G. Plaumann, *P. Gradenwitz*, 5, dans *Sitzungberichte der Heidelberger Akademie der Wissenschaften*, phil.-hist. kl., 1914, 16 Abhandl., p. 32 et suivantes. Il ne faudrait pas conclure de notre texte que Bousiris et les bourgs cités aient constitué tout le district d'une ferme.

6. εἰς τὸ ια (ἔτος) ζυτηρᾶς. Faut-il inférer de ces termes que les comptes qui suivent sont ceux des versements de l'année entière et non pas une ἀναφορά mensuelle ? Nous ne le croyons pas, à cause de la mention, dans l'intitulé, du mois de Choiak, sans quantième.

8-51. Première partie. Versements par villages, dans le cours du mois de Choiak.

8-17. Versements par villages à des dates qui ne sont pas données, mais qui doivent être forcément comprises entre le 1 et le 12 Choiak. Le total de la l. 17 semble indiquer la fin d'une période, qui pourrait être de 11 jours.

8. Δωσίθης. Ce personnage doit être identique à celui qui est appelé Δωσίθεος aux ll. 36 et 122.

12-13. Καλλικλῆς τὸ παρὰ Πετεσούχου. Cf. ll. 98-99. Le mot neutre sous-entendu est difficile à deviner ; mais le sens paraît bien être que Καλλικλῆς verse la somme qu'il a lui-même reçue de Πετεσοῦχος. Cf. *introd.* Aux ll. 43-44, c'est Δημήτριος qui reçoit l'argent de Πετεσοῦχος. A la l. 126, il faut vraisemblablement restituer un de ces trois noms. Dans les reçus de Hibeh nous retrouvons la même formule : παρὰ Ἁρενδώτου τὸ παρὰ Ταεμβέους ἐκ Ταλάη ζυτηρᾶς, etc... « reçu d'Harendôtès le versement de Taembès de Talaè pour la ζυτηρά. » Grenfell et Hunt lisaient : το(ῦ) παρὰ, et traduisaient « l'agent de Taembès ». Mais ici le premier nom propre est au nominatif et l'on voit qu'une pareille interprétation est impossible.

14-15. Ἁρυώτης τὸ παρὰ Δημητρίου. Cf. n. 12-13.

17. καὶ Τιλώθεως. A la l. 45, nous voyons figurer pour ce même village, Δημήτριος. Ce doit être aussi Δημήτριος qui agit ici. S'il n'est pas nommé c'est que c'est lui qui, à la ligne précédente, verse pour Βουσῖρις. Le καί devant Τιλώθεως s'explique bien dans cette hypothèse.

18-22. Nouvelle période de 11 jours. Le scribe a oublié le total à la l. 22. Il s'élève à la somme de 481 dr. 2 oboles. Nous sommes assurés que la l. 22 marque bien la fin d'une période, par le fait que le total de la l. 26 (1215 drachmes) est obtenu par l'addition des versements effectués à partir du 23 seulement.

18-19. Ἰναρωῦς τὸ παρὰ Ἁρμαχόρου τὸ παρὰ Ὥρου. Inaroùs a reçu la somme d'Harmachoros, qui la tient lui-même d'Horus.

22. Βρύτους. Ce nom dont la lecture n'est pas douteuse, et dont le nominatif doit être Βρύτης nous est inconnu. On est étonné de l'insignifiance de la somme versée.

23-24. Ici Pharatès fait verser par Horus ; il verse en personne à la ligne 49. Au contraire Samòus verse lui-même aux ll. 28 et 31 et se sert de l'intermédiaire de Stoètis à la l. 46.

23-28. Versements du 23. Ce jour forme à lui seul une période.

29-37. Nouvelle période du 24 au 28 inclus.

30. νις. dittographie probablement intentionnelle, puisqu'elle revient à la l. 115 (voir N. C.) et dans les mêmes conditions, c'est-à-dire quand la place manque à la ligne précédente pour l'indication du versement.

31-32. Nous ne pouvons affirmer qu'il y ait ici une lacune entre les deux fragments. Le total de la ligne 36 montre qu'il manque 23 drachmes en un ou plusieurs versements.

35. A partir de cette ligne, nous apercevons à gauche des traits obliques, signes de vérification. Ces signes devaient exister dans les lignes précédentes, une mutilation de la marge les a emportés.

38-51. Dernière période. A la l. 38 la date est plutôt κθ̄ que λ̄. Les dates de versements connues par *P. Hibeh*, 106, 107, 136-141 sont le 16, le 24, et le 30 Athyr pour l'an II d'Évergète, le 13, le 22 Pachôn et le 30 Pauni pour l'an III.

52-96. Deuxième partie. Le titre καὶ ἀπὸ διεγγυήσεως indique qu'il s'agit de versements effectués par des cautions.

53. Le nom Ὀρήνιος qui est en surcharge, revient comme nom de caution à la l. 95.

57. La date devant Μάχορ est difficile à lire nous hésitons entre λ̄ (qui paraît impossible) et α̅ ou κ̄.

96-126. Troisième partie. Si dans la lacune entre les deux fragments, il y avait outre l'intitulé, un versement de Peenpasbutis au nom de Dosithéos, on retrouverait la série complète de la première partie, plus le versement de Machor. Les dates mentionnées, 11, 15, 23, 24, 27, 28, 29 qui répondent à peu près à celles de la première (12, 15, 22, 23, 24, 27, 28 et une date inconnue) montrent que les versements s'échelonnent dans toute la durée d'un mois, qui reste inconnu. On pourrait supposer que c'est Tybi, peut-être le dernier mois de l'année fiscale : les versements seraient bien minimes pour ce mois. Nous croyons qu'il s'agit plutôt de versements supplémentaires, se référant encore au mois de Choiak.

97 et 124. Ἰβοῦς est peut-être identique à Ἰβόις, des ll. 10 et 39.

60. LETTRE DE DOROTHÉOS A SON ASSOCIÉ

El Lahoun, ω. Inv. 100. Philadelphe ou Évergète.
15 × 9,5

Le document est constitué par deux fragments ; la déchirure s'est produite au milieu du texte, dans le sens de la hauteur, par suite de

l'usure du pli médian. La lettre était en effet pliée en quatre, et l'adresse dont on voit les traces était inscrite à l'extérieur sur le dernier *collèma* à droite, collèma suivi d'un pli. Texte au *recto* dans le sens des fibres. Ce qui nous engage à donner ce document c'est sa ressemblance avec *P. Petrie* II, 40, b, et pl. 16, conservé à Trinity College à Dublin, réédité par Stanislas Witkowski, *Epistulae privatae graecae quae in papyris aetatis Lagidarum servantur, editio altera auctior*, Lipsiae, 1911 n° 22 et reproduit à la planche qui termine cet ouvrage ; on trouvera une troisième bonne reproduction plus réduite dans J. P. Mahaffy, *The Ptolemaïc Dynasty* (Flinders Petrie, *A History of Egypt*, vol. IV p. 94). La cursive de notre texte et celle du *P. Petrie* présentent à peu près les mêmes caractères ; celle de **60** est peut-être un peu plus récente. Il est bien probable que les deux lettres émanent du même Dòrothéos. Théodôros à qui le *P. Petrie* est adressé est peut-être identique à celui qui figure ici l. 4.

Δωρόθεος τῶι μετόχωι
χαίρειν · καλῶς ποιήσεις
προέμενος τοὺς παρὰ
Διοδώρου τοῦ Θεοδώρου
5 τῶι καὶ φέροντί σοι τὸ ἐπι-
στόλιον ἢ τὸ σύμβολον
τῶν ϙδ∠ . ἢ ὅσαι ἐὰν ὦσιν
ἐν τῶι πρώτωι ἀγγέλματι.
κόμισαι δὲ καὶ παρ' αὐτοῦ
10 ἐκ Σάθρων τὸ μετρ(ούμενον) πυ(ροῦ) ἀρτάβας) ξδ
καὶ πρόσθες πρὸς τὸ λο-
γάριον
Ἔρρω(σο) [ἔτους] κα Θῶυθ ζ

L. 7. Le chiffre des unités a l'aspect d'une tache, en forme de ὁ ou d'α. La fraction ∠ est peut-être suivie d'une autre fraction.

L. 10. μετρὶ. *Pap.* — πυ ρου ἀρτάβαι. ⅄ *Pap.*

Dôrotheos à son associé salut. Tu feras bien de livrer ? les agents de Diodôros fils de Théodoros au porteur même du billet ou du reçu des 94 artabes et demie... ou quelle qu'en soit la somme indiquée dans le premier message et reçois de lui les 64 artabes de froment en provenance de Sathro et ajoute les au compte. Porte-toi bien. An 21 Thôth 17.

1. Δώροθεος. *P. Petrie*, II, 40, b est adressé à Théodôros. Mahaffy fait de Dorothéos un fermier d'impôt *Revenue Laws*, p. XLI ; et de même Mahaffy et Smyly, *Flinders Petrie Papyri* III, p. 149. Witkowski préfère voir en lui un intendant ou un fermier de Théodôros. Notre texte n'apporte rien de décisif. Un γεωργός aussi bien qu'un fermier d'impôt peut avoir un μέτοχος.

4. Διοδώρου τοῦ Θεοδώρου. Θεοδωρος est peut-être le même que celui de *P. Petrie*, II, 40 b ; mais on hésite à l'identifier avec l'ingénieur qui a succédé à Cléon. Le sens du document tout entier est d'ailleurs obscur et προέμενος τοὺς παρὰ Διοδώρου ... τῶι καὶ φέροντι paraît étrange. Mais dans notre ignorance, mieux vaut s'abstenir de toute conjecture.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Dans le quatrième fascicule, dont nous espérons ne pas trop faire attendre la publication, on trouvera la liste des corrections et restitutions proposées aux textes de ce volume, et que nous aurons pu vérifier sur les originaux. Nous regrettons que plusieurs publications étrangères ne nous aient pas été accessibles. Nous serons reconnaissants à ceux de nos lecteurs qui voudront bien nous communiquer leurs observations et nous signaler celles qu'ils auraient déjà publiées.

P. 138, l. 22 et suivantes. Sur le papyrus 7 de Fribourg voir les commentaires de Matthias Gelzer et de Jean Lesquier cités dans la note 3, p. 201-202.

P. 142, l. 22-23. Sur l'administration des δωρεαί, voir maintenant le livre de Rostovtzeff, *A Large Estate...* cité ici même p. 196.

P. 145, n. 2. L'identité de notre Achoâpis avec celui des *P. Petrie* ne fait pas de doute. Sur ce *nomarque* et les nomarques en général, voir le travail de L. Piotrowicz, cité dans la note 1, p. 198-199.

P. 146, n. 6. Voir la correction apportée ci-dessous au texte de la p. 174.

P. 147, n. 14. Lire « genre masculin : ὑπόλογος » au lieu de « genre ὑπόλογος ».

P. 148, n. 17-22 fin. Lire « *P. Tebt.* I, 61ᵃ, l. 206 et passim ».

P. 154, n. 16-19, l. 16 de la page. Lire « la différence entre ce chiffre et 84,4 représente ».

P. 160, l. 26. Lire « Θῶυθ ».

P. 162, n. 18, l. 22 de la page. Lire « pour le chiffre de l'unité » au lieu de « sur le chiffre de l'unité ».

P. 164, **34**, l. 1, surcharge. Lire « Σκϐλή » au lieu de « Σκϐαή ».

P. 165, l. 1-2 et passim. C'est par inadvertance que nous n'avons pas suivi, dans ce texte, pour les mots composés comme λινοφακοῦ, κρομμυοφακοῦ, le parti que nous avons ailleurs adopté de les accentuer sur la dernière.

P. 165, notes critiques. Lire : « L. 19 *fin* : » au lieu de « L. 9 *fin* ».

P. 171, l. 5. Lire « φκγδ' » au lieu de « φικγδ' ».

P. 173, *introd.* à **37**, l. 10. Sur les μυριάρουροι, voir p. 213, n. 2-3 et l'observation ci-dessous.

P. 173, l. 11. Il s'agit probablement d'une δωρεά. Rostovtzeff *A Large Estate...*

p. 57-60 rapporte **1** à la δωρεά d'Apollônios. Certains personnages mentionnés dans **58** peuvent être rapprochés de quelques-uns de ceux qui entourent Zènon. Voir ici-même p. 232. Sur les μυριάρουροι voir p. 213, n. 2-3 et l'observation ci-dessous.

P. 174, **37**, l. 4. Au lieu de δανεῖσθαι, qui faisait d'ailleurs difficulté (voir p. 176, n. 4), nous lisons ἀνεῖσθαι. Les restes d'encre encore visibles devant l'α ne sont pas des traces de lettre, mais sont dûs à une tache. Le premier α du mot ἀνεῖσθαι est tout à fait à l'alignement de la première lettre des autres lignes. Le sens doit être que certaines quantités de graines sont laissées en dehors des opérations relatées dans le document, parce que ces graines sont réservées comme semences. Corriger en conséquence la n. 6, p. 146, et la n. 4, p. 176. Pour l'emploi du verbe, cf. *P. Tebt*, I, 72, l. 36 : ἀνεῖσθαι εἰς νομάς.

P. 174, **37**, l. 26. (Cf. p. 179, n. 24-31) Ἀγείρων nous est inconnu. Si c'est un nominatif singulier, il est étrange que ce personnage soit le seul de la série (cf. l. 27, 28, 29) dont le nom soit au nominatif. Est-ce un génitif pluriel désignant deux personnages qui auraient porté le même nom (Ἄγειρος)?

P. 181, fragment **b**, l. 3. Le sigle de cette ligne signifie peut-être ὧν ou ἀφ' ὧν.

P. 186 et suivantes. Dans une note présentée à l'Association pour l'Encouragement des Études Grecques, dans la séance du 1er mars 1923, et dont un résumé figurera aux actes de l'Association que publie la *Revue des Études Grecques*, Jouguet a tenté de définir la portée historique de **39-51** et l'intérêt de ces documents au point de vue de la colonisation hellénique de la χώρα. De cette étude et des observations qu'elle a suggérées nous extrayons les remarques suivantes :

Sens de κάτεργον (p. 191-192). Qu'il désigne un travail ou le salaire pour le rémunérer, la possibilité de voir dans ce terme une allusion à la mise en état d'une terre semble assurée par l'épithète ἀκατέργαστος qui s'applique à une terre redevenue désertique. Cf. *P. Tebt.* I, 61, *b*, l. 31 : τὴν δὲ κεχερσῶσθαι ἐν τῇ ἀμιξίαι καὶ ἔτι οὔσης ἀκατεργάστου. G. Glotz pourtant pense que nos textes ne peuvent viser un véritable défrichement, puisque les terres sont productrices dès l'année suivante. Il est possible que le mot défrichement soit trop fort. Mais il s'agit bien de la mise en culture de certaines terres arides, opération qui peut en Égypte avoir ses effets d'une année à l'autre, grâce surtout à une irrigation appropriée.

On peut comparer l'usage de ces prêts pour frais de mise en état ou frais de main-d'œuvre à une mesure qui nous est révélée par un document, d'authenticité d'ailleurs douteuse, attribué par Josèphe à Antiochus III. Il s'agit de Juifs de Babylone, qu'avant de partir pour l'Orient, le roi, sûr de leur loyalisme, établit en Phrygie, province d'une fidélité chancelante. Parmi les instructions que le roi donne à son stratège Zeuxis pour l'installation des colons,

qui doivent recevoir en même temps que des emplacements à bâtir, des terres à céréales et des vignobles, jouissant d'immunité pendant dix ans, on lit : μετρείσθωσαν δὲ καὶ ἄχρι ἂν τοὺς παρὰ τῆς γῆς καρπους λαμβάνωσι, σῖτον εἰς τὰς τῶν θεραπόντων διατροφάς (*l. l.* ed. Naber XII, § 152). Il s'agit ici non d'un prêt, mais d'un don; toutefois le texte est propre à nous faire entendre comment le κάτεργον peut être payé en nature.

Pour le sens de ποιολογία (p. 193), que nous avons proposé de traduire par « sarclage des mauvaises herbes », E. Bourguet nous fait observer que le mot ποία, πόα désigne plutôt le gazon, l'herbe d'une prairie : « Dans l'inscription de Thespie qu'il a publiée *Bull. Corr. hell.* XXI, p. 553, G. Colin traduit très justement (p. 560) le mot πύαι (dat. masculin), transcription de ποίαι en béotien, par *prés*. Il ajoute n'avoir pas trouvé d'exemple du nominatif masculin πύας. Mais R. Meister (*Berichte Akad. Leipzig* 1899, 141) croit découvrir le mot ποίας dans Xén. *Hell.* IV, 1, 30 et Plut. *Agés.* 36, 5. Le même Meister, *ibid.*, a reconnu que Colin s'était trompé dans l'explication du mot πεπιτευόντεσσι, l. 7 et ἀπίτευτα ἴωνθι l. 9. Il y a vu, avec raison, le verbe πιτεύω, arroser, qu'il rattache à la famille de πίνω, πιπίσκω. Je me permets d'ajouter un rapprochement plus étroit à cause de la dentale : πιδύω jaillir (source), πολυπίδαξ, πῖσος (πίδσεα) prairies. L'idée d'arroser et l'idée de pré, de gazon, sont inséparables Dès lors, je me demande si ποιολογία ne voudrait pas dire « récolte du gazon », plutôt qu' « enlèvement, sarclage des mauvaises herbes » — λογέω — λογία indiquent un travail réfléchi et soigné, cf. χρησμολόγος, σπερματολόγος, σπερμολόγος, ἀργυρολογέω etc... » Ces intéressantes remarques nous obligent donc à revenir pour ποιολογία à un sens voisin de celui que proposait W. Crönert. Mais nous ne renonçons pas à voir dans la ποιολογία une opération préparatoire à la culture des terres à céréales. En Égypte, peu après le retrait des eaux d'inondation, certaines terres se couvrent de gazon qu'il faut enlever avant de semer les grains. Ce gazon (πόα) n'est pas de la mauvaise herbe, et peut servir à la nourriture du bétail; il n'est pas *sarclé*, mais ramassé avec soin (ποιολογέω). Cf. Fernande Hartmann, l'*Agriculture dans l'ancienne Égypte*, p. 46. Pour le sarclage des mauvaises herbes, voir le même ouvrage, p. 98.

P. 187. Sur les deux *scripturae*, *exterior* et *interior*, voir les observations de H. Sottas, *P. dem. Lille*, p. 32.

P. 188, l. 8 et suivantes. Sur le *verso* des pièces administratives, voir les remarques de G. Plaumann, à *P. Gradenwitz*, 2, dans les *Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie der Wissenschaften, phil. hist. kl.* 15 Abhandlung (1914) p. 25-26. Cf. I. Lesquier, Introduction générale aux *Papyrus de Magdola*, p 4 et p. 10.

P. 190, tableau, col. 2, **44**. Lire « Σοκμῆνις » au lieu de « Σοκμήνιος ».

P. 193, l. 28. Lire « l'automne suivant » au lieu de « l'année suivante ».

P. 195-196. Sur les τῆς ἐπιγονῆς voir maintenant Angelo Segrè, *Note sul πολιτευμα e l'ἐπιγονή in Egitto*, dans *Aegyptus*, t. III, p. 143-155. Il pense que les τῆς ἐπιγονῆς ne sont pas seulement les fils, mais aussi les descendants des clérouques, et que la qualité de τῆς ἐπιγονῆς est héréditaire. Ainsi s'explique le grand nombre des τῆς ἐπιγονῆς au IIe siècle et plus tard. Si l'on trouve tant de Πέρσαι τῆς ἐπιγονῆς à la fin de la période ptolémaïque et jusqu'à l'époque impériale, ce serait qu'au IIe siècle beaucoup de μάχιμοι indigènes, dotés de petites tenures, auraient été promus Perses, et inscrits au πολίτευμα des Πέρσαι. A. Segrè tient la qualité de τῆς ἐπιγονῆς pour exclusive de celle de soldat et de celle de clérouque. Il n'envisage pas les rapports possibles entre les τῆς ἐπιγονῆς et les ἐπίγονοι. Pour nous, nous serions assez portés à voir dans les τῆς ἐπιγονῆς du IIIe siècle, non pas exclusivement des fils de soldats-clérouques, mais des fils, nés en Egypte, *wn ms n Kmy*, de Grecs ou au moins de certains grecs, citoyens des cités grecques d'Égypte, ou de membres des πολιτεύματα ethniques, et les πολιτεύματα ne nous apparaissent pas comme composés uniquement de militaires (cf. Schönbauer). Si le papyrus démotique cité par Wilcken spécifie la qualité de fils de soldat, c'est qu'elle n'était pas nécessairement impliquée dans celle de τῆς ἐπιγονῆς. Les fils de clérouques sont naturellement τῆς ἐπιγονῆς et ces τῆς ἐπιγονῆς peuvent servir dans des corps d'ἐπίγονοι, comme ils ont pu recevoir des tenures pour des raisons qui nous échappent (rappelons-nous l'extraordinaire développement de la colonisation à la fin du règne de Philadelphe). Il est aussi possible que la qualité de τῆς ἐπιγονῆς ait été héréditaire, comme le veut Segrè. Mais nous reconnaissons volontiers que ce ne sont encore là que des hypothèses. Voir aussi l'article de Woess, *Die ἀγώγιμος-Klausel und die* Πέρσαι τῆς ἐπιγονῆς (*Zeitsch. der Savigny Stiftung Röm. Abt.* XLIII, p. 176-197) et la critique de Segrè, *loc. laud.* p. 152-155.

P. 197-205, **39-42**. On lit avec surprise que les épigones à 25 aroures devront, pour s'acquitter, verser le montant des prêts reçus « en même temps que les rentes, ἅμα τοῖς ἐκφορίοις ». Les tenures clérouchiques ne payaient pas de rentes à l'État. Faut-il en conclure que ce n'est pas pour leur κλῆρος que les épigones recevaient une avance, mais pour une parcelle de terre royale qu'ils auraient louée ? Nous n'oserions l'affirmer. D'abord nous renvoyons à *P. Hibeh*, 119, où il est question des ἐκφόρια d'un κλῆρος. De plus ἅμα τοῖς ἐκφορίοις est peut-être une expression de style pour désigner la période où les fermiers du Domaine paient les rentes ; on devrait alors traduire, non comme nous l'avons fait p. 198, l. 22, « en versant les rentes » mais « au temps où l'on paie les rentes ».

P. 198, **39**, l. 7. Lire « Σύνταξον μετρῆσαι ».

P. 199, l. 26. Lire « Ψεναρύω ».

P. 202, l. 4. Lire « Matthias ».

P. 211, **46**, l. 9-10. Lire « γνι- | ρειν.

P. 213, n. 2-3. L'objection soulevée contre l'hypothèse de Rostovtzeff n'est peut-être pas aussi grave qu'elle le paraît au premier abord. Peut-être aussi Semtheus n'est-il pas le titulaire de la δωρεά, mais un simple intendant. Peut-être s'agit-il d'une δωρεά ayant fait retour à l'État et administré par un cômogrammate, qui prend en même temps le titre de myriaroure. Serait-il possible que Παώφιος, au lieu d'être un nom de village, fût le nom du cômogrammate? Le fait que le nom propre serait à deux reprises (p. 212 et p. 214) et contrairement à l'usage placé après le titre, n'est pas favorable à cette hypothèse.

P. 217, n. 2. Aristandros. Si l'on identifiait notre Aristandros avec celui qui, selon Rostovtzeff, fut économe de l'Aphroditopolite, on pourrait peut être concevoir que, doté pour une raison inconnue d'un κλῆρος dans le nome Arsinoïte, κλῆρος assez vaste d'après **49** et **50**, Aristandros aurait reçu de Lysis une proposition de défrichement et de bail (ὑπόμνημα) qu'il aurait acceptée. N'étant pas sûr les lieux il aurait prié Diogénès de verser les avances pour ξυλοκοπία à Lysis. Dans son ordre de versement à Thrasymèdès, Diogénès citerait l'ὑπόμνημα de Lysis comme pièce justificative. Ce qui nous fait hésiter à proposer fermement cette hypothèse, c'est que l'expression παραδείξαντα semble indiquer une assignation de la tenure, et qu'il est plus naturel que cette assignation soit faite au titulaire qu'au locataire du κλῆρος.

P. 218, n. 12-14. Lire « l. peut-être ὀχυρώθη: au lieu de « l. ἐχυρώθη: ».

P. 225, dernières lignes. *P. Caire*, 10526 et 10527 sont probablement des ἀναγραφαὶ συμβολαίων comme *P. Reinach*, 42, *P. Fior.*, 51, etc... cf. *Introd.* à *P. Fior.*, 24.

LE PUY-EN-VELAY

IMPRIMERIE PEYRILLER, ROUCHON ET GAMON

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Nous ne donnons ici que les leçons, conjectures et restitutions qu'une nouvelle collation a reconnues vraies ou vraisemblables. Elles sont suivies du nom de leurs auteurs. Nous y joignons sans nom d'auteur nos nouvelles lectures. Nous ne reproduisons ni les suppléments que, vérification faite, nous ne pouvons approuver, ni ceux qui, même vraisemblables, restent purement hypothétiques et ne peuvent être contrôlés par l'aspect du document. Nous excluons également les corrections qui se bornent à reprendre nos premières lectures (comme Fr. Preisigke, *Berichtigungsliste der Griechischen Papyrusurkunden aus Aegypten*, p. 200, ad *P. Lille* I, 3, l. 48 : τὸν περὶ [...] ειο(ν)), ainsi que celles qui ne portent que sur la ponctuation. Nous nous abstenons généralement de discuter et même de mentionner les diverses interprétations qui ont été proposées pour ces textes depuis la première publication et nous bornons notre rôle d'éditeurs à donner le plus sincèrement possible ce que nous lisons sur le papyrus. L'ouvrage cité de Fr. Preisigke a beaucoup facilité notre tâche.

1. *R°.*

1-2. L κζ και Αιγυπτιων δε
το αυτο μηνος Φαωφι . . *vac* . . . . σιν . . . . . κ
Sm(yly) et Lesq(uier).

15. Γωλδ certain. ⊢ α traces de correction sur l'α. Un nouvel examen de l'original et d'une photographie confirmerait plutôt la leçon χαλκου, conjecturée par Bruno Keil (*Bulletin de Correspondance hellénique*, XXXII (1908), p. 192), ce qui donne à penser que le facsimile envoyé par Jouguet à Wilcken était inexact (voir *Archiv*, V, p. 220). Cf. ci-dessous, la note à *v°*, l. 10. Au-dessous de χαλκου, peut-être δυο. Mais la lecture est très douteuse. Il ne semble pas que ce soit une abréviation du mot δέουσα, postulé par B. Keil.

V°.

10. γ(ινονται) αν(α) α = ∠ au lieu de γ(ινονται) αν(α) ⊢ = ∠, conjecture de B. Keil, confirmée par Smyly. La forme de l'α est assez singulière. Dans la traduction du passage (p. 19), il faut corriger 1 dr. 2 ob. 1/2 en 1 dr. 2 ob. 1/4. Smyly, Schubart (par lettres), B. Keil, *l. c.*, p. 190-191.

21. *fin.* ανηλωματων Sm.

26. Au lieu de la lecture de Smyly donnée p. 18, N. C. L. 26, nous voyons :
εστιν πρατα αποτακτ . . . . εθει ναυβιων λογον
αποτακτωι εθει est possible. Mais le passage n'est pas clair.

Entre λογον et υστερον un vide, pas de lacune.

28. αυτου πλατος του ορυγματος ναυβι(ων) γ αντι δ γ(ινονται) εις σχοινιον etc. It is not well expressed : but I think it means that the architect reduce the width of the ορυγμα from 4 to 3, thus also reducing the number of ναυβια in a σχοινον to 3/4 of 86 = 64 1/2. Sm. Sur la place de ναυβί(ων), cf. Wilcken, *Archiv*, V, p. 220.

2.

1. εις βο[ρρα] Sm.

5. La lecture απ. . ηλλατωι est douteuse. — Τιμαιος . . . [. . .]νν[. .]

10. Αρφυ[[μυσις . . .]] ou Αρφυ[[μυσις . . .]]. Au lieu de μυσις dans l'interligne, Smyly lit πχυσις.

11. [. . . .]νιττον au lieu de [. . . . .]ν . . . .ιον]]. — A la fin de la ligne τουτων ωι (= 810) est probable. On attendrait ωϛ (= 806).

15. *fin.* peut-être ια au lieu de ι∠.

3. *Col. I.*

2-4. lire :]ενον τα εφορμουντα
εν π]λοια καὶ τον εις τα[υτ]α
εμβεβλη]μενον σιτον]ται αυτωι etc. Smyly.

6. Κερκη Wilcken.

7. εφορ]μουντα Sm. — κερ κουρον Sm. au lieu de κερ[αμια].

9.]ι περι αυτου etc...

11. τον εν αυτ]ωι σιτον Sm.

19. Peut-être χ]ριαν au lieu de π]ριαν.]ηριαν paraît impossible, ce qui annulerait la conjecture de W. Crönert dans *Literarisches Zentralblatt*, 1907, 1122. — Au lieu de υλ...ς, peut-être υλης.

20. Σ]οκνοπαιου νησου και τωι.

Col. II.

23.]ι χαιρειν Sm.

24. τ[ ]χοντων.

25.]τιδοτε ou πιδοτε. La lettre mutilée est sur le κόλλημα.

27. επισπου-. L'ε est un σ corrigé.

30. *init.* Λ ou Α.

31. Le τ de τον a disparu.

32. επ ατα παντα Sm.

33. *fin.* ο]πως Sm.

34. Peut-être un I dans la marge de gauche, devant η. En tout cas, traces de lettres ou tache.

Col. III.

35. devant τη[, traces confuses εδος, ετος, μ]ερος, προς ?].

41. ο[ψω[ν]ιον.

46. ει δε τινα[ς Jouguet. Mais après τινα on voit les traces de la partie inférieure d'une haste droite, qui ne semble pas pouvoir appartenir à un σ. Peut-être un τ. — προδεδωκας Jouguet au lieu de ο ο δεδωκας est possible.

49. ε[αν ο ι παρα Ζεφυρου Sm.

50. μετρ η]σον Α]πολλωνιωι Sm. Wilcken.

51. Αη τ οπο]λιτην.

54. Συρων κω]μης Wilcken. L'ω au-dessus du κ.

55. ελαιοκαπηλο[ις προς τ]ην. Les lettres entre crochets, autrefois lisibles, ont été perdues.

56. [ελαιου και κικι]. Même remarque.
57. συντ[αξαντες] id.
58. διατιθε[μενους] id.
59. παραδιδ[οναι αυτο]ις id.
τοις φ[υλακιταις] id.

Col. III.

Les lignes 56-61 ont été rééditées par U. Wilcken, *Chrestomathie*, n° 301.

Col. IV.

62. καθ' ημε[ραν ...ουν.
63. συμβ(ολον).
64. εν σοι est sûr (ετι, Crönert est impossible. Cf. Wilcken, *Archiv f. Papyrusforschung* V, p. 222).
65. Ανδυ[sûr (εν δυ[σι Sm.).
66. *fin.* σι[ταρχιαν Wilcken, possible.
67. Peut-être της δ εκ[.
73-74. ο τοπογραμματ[ευς] | των περι Φιλαδελφειαν τοπων προσοφε[ιλει] Sm.
76. *init.*]ειτου ou]σιτου — *fin.* ανακεχωρηκε [δε μηνας] | Sm.
78. *fin.* τους τοπο[υς και τους] | Sm.
80. κ[ατεληλυθε] | Crönert.
81. Αλεξανδρειαν επιδιδοτωσαν ο[υν αυτω] | Sm.
83. δυνηται τι[θεναι εις το] | Sm.

Dans le bas de la colonne, à deux centimètres de la ligne 85 on lit :

Μιυ[σ...

Sur la date de ce papyrus, voir les éditeurs de P. S. I. VI, p. 70, n, 1, qui placent le diœcète Théogénès sous Evergète Ier, comme nous l'avons fait ici même, et C. C. Edgar, *Annales du Service des Antiquités*, XX (1920), p. 198, n. 1, qui le place sous Philopator. C'est cette dernière date que nous serions tentés d'adopter tant pour **3** que pour **4** (cf. P. Collart et P. Jouguet, dans *Raccoltà di Scritti in onore di Giacomo Lumbroso*, p. 128).

4. Réédité par Wilcken, *Chrestomathie*, n° 336.

3. dele [ζ] Sm.
4. Στ[ρα]τοκλει και Λαμισκ[ωι] Sm.
5. Θεο[γ]ενην.

Annotation marginale, 2. απ.τ ou ακ.τ ou επτ ou εκτ.

3. βασ( ) au lieu de βα( ). Le σ, correction sur γ. Le mot ainsi abrégé pourrait être une forme de βασιλικογραμματευς.

9. επιμελ[ητου L] ε Γορπιαιου Μεγειρ συνταξον αναλαβ[ειν], conformément aux lectures de Smyly et aux brillantes restitutions de Wilcken.

14. τον οικονο(μον) (οικον P Sm.

αν(τιγραφον) Sm.

16. του υ του, = του συμβολου του Sm., Wilcken.

18. Peut-être της β της γ.

28. Nous lisons avec beaucoup d'hésitation :

.... τη .... σθο.... ρου

ταχτομισθος paraît impossible.

29. οικονομωι και Ωρωι Sm.

A gauche, en face des ll. 19-22, fin des lignes d'une colonne précédente. On voit :

]. αστο
αν εκαστωι
μιυλης
]. απο

36. ταχ[τομ]ισθος très douteux.

Pour la date de ce texte, voir ci-dessus, ad **3**.

5. *R°*.

4. κε L ...ο.μει Εριεως Sm., mais il semble bien qu'on puisse lire :

κε L ...σος Πετεριεως.

5 et 39. Μαρρεους au lieu de Παριεου Sm.

7. Πασιτι Μαρρεους μ et πγ au lieu de πγ Sm.

8. [υ]πολελει[μμενου] au lieu de υπολελειμενου, comme on le voit l. 43 et Δι[ονυσιου] au lieu de Δ ονυσιου.

9. Le nom propre mutilé devant Αγχωφιος se lit l. 44 Π.δι ou Π.ωι.

10. Πασιτι Μαρρ[εους] au lieu de Πασιτι Μ[.

11. Μνησικρατους au lieu de Γενησικρατους, cf. l. 46. Sm.

14. [του εκ τ[ου au lieu de [του εκ του κ. τ. λ.].

15. Παμηνιος au lieu de Πεμηνιος Sm. (cf. l. 51) et Παμηνιος au lieu de Μεμηνιος.

17. κζ au lieu de κς.

20. σησαμιτιδι au lieu de σησαμιτιαι, Crönert, *Lit. Zentralbl.*, 1907, col. 1122, cf. l. 57.

21 et 58. κατεσπαρκε νυν au lieu de κατεσπαρκεν νυν Hombert.

23. αν.α .β∠, le β fait comme un *iôta*, mais très clair l. 59.

24. interl. peut-être Κροκοδιλων au lieu de Κροκοδειλων.

26 et 63. peut-être δοθηναι au lieu de δωθηναι Humbert ; δωθηναι paraît plus probable.

28. εγμεμισθωται, certain ; ος μεμισθωται Crönert, impossible ; κρ(ιθης) au lieu κρ ιθο πυρ(ου) : ℞.

30. περιχωμασι αρταβας ιβ ζ au lieu de περιχωμασιν (αρταβας) ν. ζ est peut-être 1/2.

31. Αρσιησει, sûr.

33. Χοιακ δ̄, possible.

34. Εφαρμοστος [Νι]κοστρατωι, p. e. le frère de Zénon, l'agent du diœcète, Apollônios.

35. μεμισ θωται παρα Πολεμωνος.

36. 8 lettres με ριδι σπ ερμα εις τ ον σπορον.

37. [και εκ Κροκοδειλων π]ολεως.

38. το και το.

39. ε ν τηι [Σι μωνος.

40. Au lieu de γραμματει κ, comme l. 5, on a ici γραμματει (αρταβας) κ.

43. Au lieu de πυ(ρου) π̄γ̄, comme à la l. 7, on a ici ⊕ ⊀ π̄γ̄.

65. Répondant à la l. 28, au-dessus de Παυηι εγμεμισθωται, on a dans l'interligne, peu lisible : τολεμ ερμει, peut-être : Π]τολεμ(αιωι) Ερμεινου.

66. προσμετρησαι répond à μετρησαι de la l. 29.

71. Après la date, en plus petite écriture, et peut-être d'une autre main, on lit difficilement et avec des doutes : επιστολην χοιακ λ.

V°.

Παι. χοιαχ δ̄ εχουσι χοιακ α τα εις εργα ου δεδωκαμεν et plus loin Νικοστρατωι.

6.

7. ο ψε τηι η̄ ε[[...]] Sm. Nous lisons comme Smyly, sauf à la fin, où, au lieu de ε[[...]], nous verrions : ε[[ξυσαν]], ξ refait sur δ.

9. Peut-être και très effacé devant ιματιον, cf. l. 24-25.

11. μου, pas de traces de rature sur μου, malgré Crönert. Les lettres dans l'interligne sont peut-être de simples taches.

12. κροκη[[ν]], Crönert, cf. l. 26.

L'écriture change au début de la seconde rédaction, à la l. 17.

A partir de Πετεσουχος, le calame a été retaillé.

23. εξεδυ|σαν.

24-25. χιτωνα αξιον ⊢ ς και.
ιματιον τριβακον κ. τ. λ.

26. κροκης, sans correction, cf. l. 12.

27. μνας τρεις γ. Les lignes 27-29 sont très effacées.

Note L. 13-14. Au lieu de χρυσός lire χρυσοῦς. Dans son cours de Numismatique au Collège de France (année 1927), Th. Reinach a démontré que la pièce d'or appelée τρίχρυσον est le pentadrachme et vaut 60 drachmes d'argent. Le χρυσοῦς vaut donc 20 drachmes. Quand le mot désigne un poids, il s'agirait d'un poids de 20 drachmes. Il en résulte que la laine dérobée à Petesouchos pesait trois mines, moins 20 drachmes soit 280 drachmes, évaluées à 8 drachmes d'argent.

7. Réédité dans Mitteis, *Chrestomathie* 48.

2. Διονυσοδορως certain. Ne pas tenir compte de la remarque sur le σ, N. C. *ad. loc.* Sm.

5. Dans l'interligne αυτ au lieu de αυτου Sm.

7. εδεδωκει μοι | φυλασσειν Sm.

13. απαγαγων. Sm. εις το αυτοθι Sm. (mais douteux).

17-18. αναγη|γοκεν Sm.

22-23. δεομαι και του Απολλωνιου ηξιωκοτος αυ|τον. Sm.

23. δεομαι ουν σ'ου, βασιλευ Sm.

8.

10. ουθεν ou lieu de ουδεν Sm.

9.

3. τ ο υ.

5. Καμινων Sm. Hunt, *The Classical Quarterly*, I. p. 324. Viereck, *Berl. phil. Woch.*, 1908, p. 294. La lettre entre les deux ν est douteuse. Ponctuez non avant Καμινον mais après τα συγκυροντα.

14-15. αρτα|βας ξ. Sm.

19. οικονομωι, επι = επει Sm. On voit seulement à la fin de la ligne un ε et une haste droite qui pourrait être aussi bien un ι.

20. τουτο, au lieu de τουτον Sm. Il semble bien qu'après τουτο il y ait la place et la trace de deux lettres, dont la première est ν.

23. *init.* απο τ ω ν ...ν. Ensuite Smyly lit με αξι | α, qui paraît possible, plutôt que με ας | δ|ει απομ. proposé aussi par lui.

25. Il ne manque rien devant το σησαμον, qui est peut-être une addition en interligne. Sm.

10.

Frgt 2, 7. Θη(λυκα), ϟ Pap.

Frgt 3. Traces de lignes avant la première.

14. Peut-être]ενα αρσε(νικα). Faut-il lire τεθραμμ]ενα αρσε(νικα) ?

15. Peut-être υποψαν..

Frgt 4, 4. αρσε(νικα) γ, le chiffre peut être ϛ sur γ ou inversement.

Frgt 5, 3. αρσενι(κα) χρυ θη(λυκα) ΛΣκα , ΛΦ.

7 *init.* λδ.

11.

6. ανενη;χ{ο{ασιν, l'ο, après le χ, est peut-être un trait involontaire du calame.

Au *verso*, dans le sens des fibres, de la même écriture que le recto, mais plus menue :

]. Τυβι ι.
ψ |αμμιθιου

12.

J. G. Smyly pense qu'Aristarchos est un nomarque et rappelle l''Αριστάρχου νομαρχία des *Papyrus Petrie*.

1. των ρ (αρουρων). Interprétez : τῶν ἑκατονταρούρων. Smyly-Hunt.

13.

Au *verso*, dans le sens des fibres : ΧΡΥΣΙΠΠΟΙ.

14. Réédité par Wilcken, *Chrestomathie*, n° 335.

3-4. Avec ἐπιλ(άρχην) on attendrait τὸν devant le τῶν de la l. 3. L'abréviation est peut-être celle d'un génitif qualifiant ἱππέων. Smyly. — Peut-être επιλεκτων.

7. ως π αρα σοι του λογου οντος. Hunt.

Au *verso*, dans le sens des fibres : ΑΡΙΣΤΑΡΧΩΙ.

15. Réédité par Witkowski, *Epistulae privatae*, n° 17.

2. ἡτοίμαζον et non ἡτοιμαζον.

3. Après προτερον haste certaine d'un κ qui justifierait la conjecture κομιεῖσθαι de Witkowski.

16.

1. Ἀριστάρχῳ.
2. περὶ τῶν.

17. Réédité par Witkowski, *Epistulae privatae*, n° 16.

1 *init.* Peut-être Ηρας au lieu de ..δ.. — Ἀριστάρχοι P. υωι au lieu de υιωι P.

11. δεκα κομισῃ, αλλα δοσ.

11-12. Dans l'interligne, commençant au-dessous de δεκα de la ligne précédente : οισι ..νια... νιον. σ.

12. ....]..σε.ρως κ αλως υμ.ν, cf. Witkowski.

13. κ[αλι]μπαν, possible, l. κα<τα>λιμπαν, cf. Witkowski.

15. σ[ει]ταριον, possible, cf. Witkowski — ενι φατνη δε, après ε, on voit κ, ξ ou χ ou l'une de ces trois lettres corrigée sur une autre ; puis ε ou ο.

16. La lacune du début est peut-être de cinq lettres.

17. αποστειλον, ε corrigé sur ι.

18-19. γυνα ..κα ατυχις ..να διασω | θη.

18.

1. Δημητριο ..

19. Réédité par U. Wilcken, dans *Chresthomathie*, n° 164.

4. εισόεδλη|μενου Sm., ou un mot analogue. εις δεδε|γμενου.

9. Καλλιξε ν ου δωρεας τ Wilcken. Dans la traduction, corriger Kallixénès en Kallixénos.

20.

Nous avons retrouvé sept nouveaux fragments *a*, *b*, *c*, *d*, *f*, *g*, *h*. Nous désignons par *e* le fragment déjà publié. Les fragments *g* et *h* sont tout petits et nous ne savons où les placer. Ce sont :

g ω̣χ̣ις Πασυχ̣
h]ος σπερμα πυρ[
]ριος μισ( ) [

Le raccord de *d* est assuré. La place de *f* est incertaine, mais il nous semble qu'il devait être à la droite de *e*. Quant à *a b c* nous leur avons assigné une place en nous guidant sur les dates mentionnées. Si notre reconstitution du texte est exacte, la hauteur du rouleau est donnée par la juxtaposition de *c*, *b*, *d* (col. III). Elle serait d'au moins 28 centimètres.

Col. I.

a (*nouveau*)
Πετεσουχος Αγχωφιος ἡ κθ ∠ γ ζ
κα θαρσεως) β κο σκινευτικου) γ ε( ) β∠ γ∠ λ οιπον) κς γ
[... ιως υπε του θη σαυρου ἡ πυρων φξβ ζ
κα(θαρσεως) ιβ κοσ(κινευτικου) ς ε( ) μγ∠d / ξ α ∠ d λ(οιπον) φ d
5 [...εν Ψυαι υπερ του εσω ψευρ
]ωις Ψεναβασ[τ ιος σπερμα πυ(ρων) ψγ
[υπερ του δρυμου
]..... εισε.....
[Μαρρη ?]ς Κωτ̣λιος πυρων ρκηγ̣ζ (cf. VI, l. 106).

L. 2 ΥΠΕ P = υπε(ρ) ?

Col. II.

a (*nouveau*)
10 ιε εν
.
.
κα(θαρσεως) [
.
15 κα(θαρσεως) ∠ [
Πατ̣[
Φαν̣
Πετε[
αν̣

b (*nouveau*)
]κεζ
].ς
]ιος
]ναd
]γdζ
20

Col. III.

c (*nouveau*)
[..] εν Ψ]υαι υπερ του δρυμου
Οννω]φρις Οννωφριος σπερμα πυ[ρων] μβ

25 ..ητιος Οννωφρις υιος πυ(ρων [κγd] l (καθαρσεως)
β' κοσ(κινευτικου) d ∠ γ' ι(β') λ(οιπον) κβγ'
Ωρις Σισουχου πυρων λς γ'ς' l κα(θαρσεως) α)
κοσ(κινευτικου) γ' αγ' (λ(οιπον) λες')
(ως Οννωφριος λγ'l κα(θαρσεως) ∠γ' κοσ(κινευτικου) γ'ι(β') (αd
λ(οιπον) κθι(β')]
30 ..(ης Πατιος μς ∠l κα(θαρσεως) α κοσ(κινευτικου) ∠ [α∠ λ(οιπον) με]
(Σ)ισουχος Ωρου λε ∠l κα(θαρσεως) ∠γ' κοσ(κινευτικου) γ'ι(β') (αd
λ(οιπον) λδd]
. . . . . .

b (*nouveau*)
ιη εν Ψυαι
Αγχωρις
Θοτοχ(
35 (ισθ)
. . . . . .

d (*nouveau*)
[ι)σ Οννωφριος λαd l κα(θαρσεως ∠d κ(οσ(κινευτικου
(Ερμαφ)ιλος Μητροδωρου πυρων κγι(β
. . . . . σπερμα πυρων ριθ.
[.qς l κα(θαρσεως η κοσ(κινευτικου δ ι(β λ(οιπον) π(δ]
40 υπερ του δρυμου
Σ(ισ(ο)υχου (ισ(θωτου πυ(ρων θd (κα(θαρσεως d κοσ(κινευτικου ς' γ'ι(β'
λ(οιπον) ηλ γ'
[ι)σ Φανης σπερμ(α) ρθε
(ωσις πυ(ρων) ριζ ∠l κα(θαρσεως) βd κ[οσ(κινευτικου ∠γ' ς'
γ] ς' λ(οιπον) ριδ γ'
Ω(ρου πυ(ρων) ηdl κα(θαρσεως) d κοσ(κινευτικου) ς' γ' ι(β' (λ(οιπον
ς ∠γ'
45 ισ Ψενειθου πυ(ρων ηdl κα(θαρσεως) d κοσ(κινευτικου) ς' γ'ι(β' λ(οιπον)
ισ Οννωφριος και Φανης Οννωφριος ι ς' ι(β' l [ζ∠γ'
πυρου
κα(θαρσεως α κοσ(κινευτικου) ς' αζ λ(οιπον) θ ι(β' Ο-
νωφριος σπερμα πυρ ων [.]ξθ∠
ισ πυρ(ων ς ι(β l κα(θαρσεως ς κοσ(κινευτικου) ι(β' d λ(οιπον) ε ∠γ'
50 Οννωφριος πυ(ρων) μγ' l κα(θαρσεως) α κ(οσ(κινευτικου) ∠ λ(οιπον) μα∠
ισ Φανης πυ(ρων) ιβζ l κα(θαρσεως) γ κοσ(κινευτικου) ς' ∠
λ(οιπον) ιαβ'
Σισουχου πυ(ρων) ζ ∠ ι(β' l κα(θαρσεως) ς' κοσ(κινευτικου) ι(β' (d
ισ Μητροδωρου πυ(ρων) εd λ(οιπον) εγ'

L. 28. γ' P. La lecture est sûre, mais le chiffre est suspect.
L. 46 *fin*. Il n'est pas sûr qu'il manque un chiffre à la fin.

Col. IV.

e . . . . . .
(*déjà édité p. 93*) . . . ε γ ι.β' λ(οιπον) . λγ
55 Αρ]υωτης Αρυωτου πυρων λβ∟γ' ι.β' *l*
[κα(θαρσεως) ∟γ' κοσ(κινευτικου) γ' αζ' λ(οιπον) λα∟d
Α γ/ωφις Ωρου και Μαρρης αδελφος
πυρω]ν πζ ι.β' *l* κα θαρσεως) α∟d', κοσ(κινευτικου) α'β∟d, λ(οιπον) πγ γ'
[Ερ]μαφιλος πυρων ζd
60 [. .] του θη(σαυρου) σπερμα πυρων ρqθ
[. .] . .ης πυρων ρπ∟*l*
[κα(θαρσεως)] γ∟γ' κοσ(κινευτικου) β ε ∟γ' λ(οιπον) ροδ β'
[. . .]εν Ψ'υαι υπερ του δρυμου
[Αγ]χ/ωφις Ωρου μισ(θωτης) πυρων με∟*l*
65 κα(θαρσεως) α κοσ(κινευτικου) ∟ α∟ λ(οιπον) μδ
Μ[α]ρρης Πασιτος και Πεβρυχις και
Μα[ρ]ρης Φανησιος πυρων πεζ'*l*
[κα(θαρσεως)] α ∟ γ' κοσ(κινευτικου) ∟γ' β.β' λ(οιπον) πβ∟
Στ[ο]τοης Στοτοητιος πυρ(ων) ιδβ'*l*
70 κα(θαρσεως) γ' κοσ(κινευτικου) ζ' / ∟ λ(οιπον) ιδζ'
Στ[ο]τοητις Μενηματος πυ(ρων) ναζ' *l*
κα(θαρσεως) α ζ' κοσ(κινευτικου) ∟ ι.β' / α∟d λ(οιπον) μθγ' ι.β'
Οννω]φρις Πετοβαστιος πυρων ξβ ∟ γ' ι.β' *l*
κα(θαρσεως) α γ' ι.β' κοσ(κινευτικου) β' / β ι.β' λ(οιπον) ξ ∟ γ'
75 Οννωφρις Πασιτος και Φανησις αδελφος
σπε[ρμα πυ(ρων)] με ∟
μισθωσις [πυ(ρων?)] / δ λοιπον λγ∟

L. 64-69. Les débuts de lignes sont sur le fragment *d* (nouveau).

Col. V.

e Ωρος Πετεβ[*l*
(*déjà édité p. 94*) κα θαρσεως) ∟γ', κοσ κινευτικου) γ' ι.β [' α δ', λ(οιπον) . . .]
80 Ωρος Φαν[η]
Αρμιυσις . [
μερος ο[ζ ∟
/ του μεθυ[
μισ(θωσις) πυ(ρων) τλη∟ζ'[
φακου qζ *l* [
85 κ̄β̄ Παλ.ειχων
. . .

κγ εν Ψ̣ο̣αι̣ ̣ς
Πετεσουχος [
Θοτομμους
Τεως Οννω φριος
90 Φανησιος . . . [
Ερμαφιλος Ν̣[
Ψενεθης Φ
του με
κδ εν Ψ̣ο̣αι
95 Μεσταστυμις [
Τοθοητος [
μισ<θ>ωσις πυ ρων
Φανησις Θοτοη τος ζ
κα θαρσεως ∠ γ ιβ, κ οσκινευτικου γ ιβ α γ, λ οιπον . .]
100 Πεχυσις Στοτο[η]τιος
κα θαρσεως βς, κοσ κινευτικου α ιβ γ [d, λ οιπον . .]
Ιμουθης Στοτοη τιος
Φανης Σισουχου
Τοθοης Ωρου μισ(θωτης [ζ κα(θαρσεως) ∠ γ]
105 κοσ κινευτικου γ ιβ αd, λ(οιπον) [. .]

Col. VI.

f κα(θαρσεως) ββ κοσ(κινευτικου) αγ δ
(*nouveau*) Μαρρης Κωτλιος πυρων [(Cf. I, l. 9)
κα θαρσεως) ∠γ κ οσκινευτικου) γ ιβ. αd λ(οιπον) [
Ψενεθης Φανησιος πυ ρων
110 κα(θαρσεως) α κ(οσκινευτικου) ∠ α ∠ λ(οιπον) [
Πνεφερως Χενεευτος [
κα θαρσεως ∠ d κ(οσκινευτικου) γ α ιβ λ οιπον) [
Τεως Οννωφριος και [
Φανησιος πυρ ων)
115 κα θαρσεως α ς κ(οσκινευτικου) ∠ αβ λ(οιπον) [
Πε χυσις Φανησιος πυρ [
κα θαρσεως ∠ ιβ κοσ(κινευτικου) d ∠ γ λ(οιπον) κ[
Οννωφρις Οννωφριος αρα[
. νγ ιβ ζ κα θαρσεως ας κοσ κινευτικου β α ∠ ς [λ(οιπον)
120 Μαρρης Οννωρριος . . [
κα θαρσεως ∠ γ ιβ κ(οσκινευτικου) γ α d λ(οιπον) [

L. 119. Le total paraît faux : on attend γ′ au lieu de ς′.

Φανής Οννωφριος πυ(ρων) |
κα(θαρσεως) α ς' κοσ(κινευτικου) ∠ ιβ / α ∠ d λ(οιπον) γ |
Πασις Φανήτος Οννωφρις
125 κα(θαρσεως ∠ d κοσ(κινευτικου) γ' / α ιβ' λ(οιπον)
Ερμαφιλος Μητροδωρου πυ(ρων) |
[. .τευς κ μισ) πυρων φι
κα(θαρσεως) ια κοσ(κινευτικου) ed / ις d λ(οιπον) φ |
. .]υπε σπερμα πυ(ρων) ξγ μισ( ) φ | ιη ∠ l
[κα(θαρσεως ια κοσ(κινευτικου) ed / ις d λ(οιπον) φβ d

21.

11-12. Αλεξ[α]ντρεαν, le ρ corrigé sur ε, vraisemblablement.

H. I. Bell compare les rôles du ναύκληρος et du κυβερνήτης ptolémaïques et ceux du ναύκληρος et du πιστικός byzantins. Il nous renvoie à Heimbach, *Basilic.* 53, 1 : ναύκληρός ἐστι πρὸς ὃν ἀνήκει ὁ πόρος τοῦ πλοίου καὶ τὰ συμβαίνοντα, εἴτε ὁ δεσπότης ἐστίν, εἴτε παρὰ δεσπότου τὸ πλοῖον ἐμισθώσατο ἐν ὁμάδι. Πιστικός ἐστιν ὁ πᾶσαν ἐπιμέλειαν τοῦ πλοίου ἐπιτραπείς.

22.

7. Lire probablement βασιλίσσης. Navire de la reine, non navire « Reine ». Hunt, Wilcken, *Archiv*, V, p. 226.

ου μισθωτης. M(ondr)y (-Beaudoin) ; Wilcken. Il semble que le papyrus donne : ου σισθωτης.

Verso. ναυ..[.].. βασλ peut-être ναυ[κλη(ρος)] βασ(ι)λ(ισσης); mais très douteux.

23. Réédité par U. Wilcken, *Chrestomathie,* 189.

19. το περι φυ., la lettre qui suit υ est ρ ou ι ou γ.

Le texte de la p. 108 a été réédité par F. Preisigke, *Griechische Urkunden des Aegyptischen Museums zu Kairo* (Strassburg, 1911), p. 34-36. Malgré les améliorations apportées par Preisigke à notre copie, une révision de l'original ne serait peut-être pas inutile. A la ligne 10 ενυπεισεως de Preisigke nous est inintelligible. Nous signalons sur ce passage une conjecture qu'a bien voulu nous communiquer H. I. Bell ; il proposait de lire, l. 9 et 10 : τὰ ναῦλ[α μετὰ πάντων] ἀναλωμάτων. Preisigke a lu τὸ ναῦλ[ον. Mais l'hypothèse de Bell mériterait une vérification. Cf. *P. Lond.* 1152, 995, 996.

25.

Nous avons retrouvé un petit fragment qui comble à peu près la lacune entre le fragment 2 et le fragment 3. En conséquence il faut lire :

L. 24. Ηρα|κλεους πολιν κ.τ.λ.

L. 25. απο δ|ε δ|εως η κ.τ.λ.

L. 26. Peut-être ζ[

L. 27. και εν τωι Ἡ|ρακλεοπολιτηι.

L. 28. ναυλον κυβ.ιδιου. Vraisemblablement κυβαιδιου, diminutif de κύβαια. Cf. P. S. I, VI, 594, l. 3.

26. Réédité par Witkowski, *Epistulae privatae* [2], n° 31.

2. l. αὕτη.

5. εγ δε του προτερου, possible. Le π serait fait sur une autre lettre. ou εγ δε του {του} ετερου. Le τ du deuxième του serait fait sur une autre lettre.

6. [διασαφη]σον οσον βουλει Sm., Witkowski. Possible, mais le σ de σον présente une forme et une ligature avec ο inusitées.

8. περι των κεχρηματισμενων, Witkowski ; lettres très évanides, un peu plus apparentes dans ρηματισμενων.

27. Ce texte a été réédité par Wilcken, *Chrestomathie*, n° 199.

Entre les lignes 1-2 et 5-6, l'interligne est un peu plus large.

1. Il ne reste que l'extrémité inférieure des lettres ; cependant la brillante conjecture de Wilcken, dans H. Lewald, *Pap. Frankf.* 5. *Einl.*, *Sitz. Heidelberg*, 1920) paraît très vraisemblable. On lirait volontiers :

Απ|ο γρ α φη|ε|ις τ|α αλικα

2. Κρατερου.

6. Θυγατηρ βαια, βαια = *puppa*, Domazewski. Bien qu'il y ait une trace d'encre devant ς, nous pensons que le total est bien 6, et qu'il ne comprend que les grandes personnes ; la fillette en bas âge ne compte pas.

9. Αβρον / ιγ / ς *f*. Supprimez <ιθ>. Les esclaves ne sont comptés que pour des demi-personnes

28.

2. Μενχε[ιους conj. Bell. Cf. *P. Lond.* III, 1170, p. 100, l. 539.

10. Ωρος Δα. .νδε... κ.τ.λ.

12. [...]κου ou [....]δου ou [....]λου.

13. τη ι αυτηι.

19. στο..τ εν κ.τ.λ. Peut-être Στοβοητ pour Στοβοητει εν

22. την λειαν.[

23. ελεγεν μνησι..αν την αν

29. Réédité dans Mitteis, *Chrestomathie*, n° 369. Restitutions de B. Haussoullier, *Revue de Philologie*, 1910, p. 125 et suivantes, et de Partsch, *Archiv*, VI, p. 72.

Col. I.

7-8. το τε επιδεκατον ι, επι-
πεντεκαιδεκατον, Wilcken, *Archiv*, V, p. 228.

15. μα στ ι ζε ι ν très douteux. Nous n'arrivons pas à juxtaposer μαστιγουν aux traces de lettres que nous voyons.

17. ι δικαστης. (αρχι δικαστης, Schubart).

25. τεθεντων.

33. (νο μοφυλακας semble décidément mieux convenir à la lacune que θεσ μοφυλακας.

Col. II.

6. δουλωι υφ[, certainement une lettre longue après υ.

11. αμφισβητηι επ[ιτιμα διπλα?, cf. Partsch, *Archiv*, VI, p. 72, n. 2.

15. το δικαστη ριον?

16. προτερον δ. και.

21. επ[, douteux; peut-être εν[ou εφ[.

39. εζαγ[, probalement erreur pour εξαγ[; on peut lire avec v. Wilamowitz-Mœllendorff επι εξαγ[ωγηι.

30.

5. l. Φαψωστις.

10. κε au lieu de κθ.

14 et n. 14. Pour le genre de ὑπόλογος, voir *P. Hibeh*, 29 l. 26; 85, l. 24. Dittenberger, *Syll.* 517, l. 14. Smyly. Cf. ci-dessous p. 282.

16. Début : δυσ[...] ηκ. τ. λ.

31.

18. Au lieu de .ε.., lire .ε. -c, Hombert.

19. Après (λοιπον), les points indiquent non une lacune, mais une tache du papyrus.

82.

4. Début : lire Ασφευς au lieu de Πασις, Hombert.

10. Fin : ρ κ̅ζ̅. σπ[
17. Fin : peut-être ..Σ[.

33.

1. Peut-être Δ̣ι̣ω̣ν̣ος, nom de l'hipparque. Ce nom est court et semble commencer par un Δ.
6. Φαρεμφιος, Hombert, possible, mais douteux.
8. Au lieu de εις τη̣ν σκ..η̣κο.ρ.., nous lisons : εις τη̣ν σκολη̣κοβρωτ.. ; lire : σκολη̣κοβρωτον.
11. ϥαΛ au lieu de ϥαδ̅. Hombert.

34.

10. φαμενωθ λ, Hombert.
11. Peut-être : .[..]τιου.
12. Peut-être π υρ ου λ̅γ̅Λ δ̅ζ̅γ̅.
14. *fin* peut-être : ιγ̅.
16. *fin*, sans doute : ιαβ̅Λ, mais le trait de fraction manque.
17. Après δκ̅, peut-être σιτων πυρ(ου).
19. Σ[[ϥ̅ζ̅γ̅]], Hombert.
22. αΛβγΛ ή, (supprimer le δ̅).

36.

6 et 8. κρομμυου ηΛή, Hombert.

38.

Fgt **g**, l. 3. [ιζΛδ̅ιζ̅, Hombert.

41.

2 et 12. Accentuer Μένητι au lieu de Μενῆτι, Wn.
18. κα : Βρομενωι ωσ-.

42.

2 et 10. Δη̣μ]οκρι[τ]ου Witkowski. Possible.

43.

6. Lire αρταβας λ.

44.

1. *fin.* χαιρειν, sans crochets.

49.

11. Les huit premières lettres, très douteuses.
12. *init.*, εν κυκλωι, Witkowski. Possible.
13. κα]ταβρογος Witkowski. Possible.
15. *init.*, .βοτανισμον.
16. *init.*, οι καθ' ετος.
18. Peut-être εις τ[ν γυ]ν της. Pour γύη (fém.) v. *P. Tebt*, I, 152.
19. .σοι εως ετερ...φο'. ...

51.

1. Συν[τ]α[ξον κ.τ.λ.
2-3. τοις (εικοσιπενταρουροισ) εαν υπαρ-
χωσιν
7. (*fin*) ..εικαι.ογ[, peut-être ..ει και τογ[

52.

7. Lire ποίησαι Wilcken, Witkowski.

53.

2. Ηδυλωι[.....]τεισ. τε σαμ. μετα το γραφειν, traces devant Ηδυλωι, comme une note marginale.
4. τον de la fin de la ligne est douteux, peut-être ται.
10-11. του α[ντι]γραφεως
14. Traces dans l'interligne au-dessus de οπως.

Nous devons à J. G. Smyly les observations suivantes qui nous paraissent justifiées et qu'on nous saura gré de reproduire :

I am not sure that I understand this document. The difficulty lies in the

expression ὑπολογεῖν. In financial documents ὑπολογεῖν εἰς and ὑπολογίζεσθαι εἰς mean « to deduct *from* the amount of a particular; the person from account whom the deduction is made being in the dative ». Since this meaning does not seem to be generally appreciated, and since, in my opinion, these expressions have often been wrongly translated, perhaps owing to the fact that, in some cases, the translation « to deduct for a particular purpose » seems to give a good sense, it may be well to give a few examples.

1. Ditt. *Syll.* 536. 26. ἐὰν δὲ οἱ μισθωταὶ εἰσενέγκωσι sc. τὴν εἰσφορὰν ὑπολογίζεσθαι εἰς τὴν μίσθωσιν. This means « if the μισθωταί pay the εἰσφορά, it shall be deducted from the amount of the rent », and is equivalent to the expression in l. 37. τὸν ἥμισυν ἀφελεῖν ἀπὸ τῆς μισθώσεως καὶ ἐνγράψαι ἐν ταῖς στήλαις τοσούτωι ἐλάττω τὴν μισθωσιν.

2. ib. 517. 14. καὶ μὴ ἔστω ὑπολογος τῆι πόλει τοῦτο τὸ ἀργύριον εἰς τὸ δάνειον, ἀλλ' ἀποδότω ἡ πόλις τὸν τόκον « This money must not be deducted *from* the loan ».

3. Ditt. *O. G. I.* 266. 14. ὑπὲρ τοῦ ὀψωνίου οὐ ὡμολόγησεν τῆς τετραμήνου, ἵνα δοθῆι τὸ ὁμόλογον καὶ μὴ ὑπολογίζεσθαι εἰς τὸ ὀψώνιον. There must be no deduction from the amount of the ὀψώνιον.

4. *Rev. L.* 34. 7. ὅστις δ' ἂν λαφθῆι παρ' αὐτῶν οἶνος εἰς τὸ βασιλικὸν ὑπολογεισθήσεται ἡ τιμὴ εἰς τὰς γινομένας ἀναφορός.

5. *Rev. L.* 53. 23. καὶ ὑπολογισθήσεται ἡ τιμὴ τοῖς ἔχουσι τὰς ὠνὰς εἰς τὰς ἀναφορός.

In 4 and 5 « The price shall be deducted from the amount of the monthly instalments.

6. PP. II. xii. 4. εἰς δὲ τοῦτο ὑπολογήσον ἃ προέχουσι διὰ Φιλίππου « from this deduct what they have already received from Philip ».

7. PP. II. iv. 11. 3. υπολογησαι εις τα αλικα « to subtract from the amount of the salt tax. [so also in *P. Lille* I. 6 and 17]. Now in this Lille papyrus it seems to me, the bill presented to Hedylus would have consisted of three parts :

A. The fixed price for the corn, to be paid to the growers.

B. The cost of carriage of the corn from the farm to the ὅρμοι.

C. The cost of carriage from the ὅρμοι to its final destination. B and C together constituted the φόρετρον.

The question at issue was : « Who is to pay for B ? ».

In the first letter the decision of the strategus was that, since the dioiketes had written that the corn should be delivered at the ὅρμοι (ἐπικαθιστάναι ἐπὶ τοὺς ὅρμους) i. e what a modern shipper would call « free on board », the cost of carriage to the ὅρμοι (B) must be subtracted from the total amount of the cost of carriage (ὑπολογεῖν εἰς τὸ φόρετρον). In this case B would be paid by the στολόγος. Accordinly Hedylus is directed to subtract B from the amount of the φόρετρον.

By a later decision of the strategus the σιτολόγος is to receive the cost of such carriage, and accordingly Hedylus id directed in the second letter not to deduct, after Mesore 23, this part of the cost of carriage from the total amount of the φόρετρον.

54.

3. Chiffre de la fin, le ζ sous le λ, n'est peut-être pas tout à fait certain.

L. 4 sur πεταμ., de πεταμουνι, trait ou fibre noircie.

57.

L. 2. Supprimez le point après Ὀννώφριος.

L. 4. Avant εκτης, nous voyons : αποτη.νως. Après l'η, on croit voir un λ surmonté d'un ς.

58.

R° Col. III, L. 19. Au lieu de δεοντ[ι, lire δεοντα (= τὰ δέοντα). Witkowski.

V° Col. III, L. 6. βαλανει au lieu de σ..νυ..α.

L. 7. βαλανει au lieu de κ.ανει.

A propos de notre note 4 p. 235, J. G. Smyly nous écrit qu'à son avis κεράμιον n'est pas une mesure de capacité définie. Cf. *P. Petrie*, III, 70, où il est question de quatre κεράμια de capacités différentes.

59.

8. πεενπασθυτεως, complet sur le P.

9. κα̅ι̅.

39. Νεχθοσιρις.

57. La date pourrait être λ ou α.

59. Κεφαλην = Κεφαλλήν. Witkowski.

66, 70, 76. Φαμουνιοφ[ιος. Witkowski.

100. Le chiffre est peut-être ∠.

J. G. Smyly a bien voulu nous communiquer la remarque suivante, qui corrige notre commentaire :

I do not think that the division of the month into irregular periods, as adopted in your commentary, is right. The only period recognised is the day, and totals are only given when more than one payment is made on the same day. Thus the total in l. 28 refers to the 23rd day of the month, and the total

in l. 37 refers to the 28th day only. The numbers lost in ll. 32-33 amounted to 210 dr. 1410-1200 = 210 . I think the number of a day of the month is lost at the beginning of l. 8. The list of payments is thus :

x	1505
12	180
15	300
22	1 ··2
23	1215
24	87
27	100
28	1410
29	1626 ··4
Total	6425

Thus the total given in l. 51 is quite correct.

Comme l'a fait remarquer Wilken, *Archiv*, VII, p. 298, ce texte est plus probablement de la 11ᵉ année de Philopator que de la 11ᵉ année d'Evergète.

60.

3. τους παρα. La lecture est sûre. C. C. Edgar pense que c'est une faute du scribe pour τωι παρα.

INDEX

I

CHRONOLOGIE

ROIS, EMPEREURS, CONSULS

Philopator fils d'Evergète Ier et Bérenice II.

Βασιλευόντων Πτολεμαίου τοῦ Πτολεμαίου καὶ Βερενίκης θεῶν εὐεργετῶν, ἔτους ια Χοίακ, **59**, 1-4.

Constantin et Licinius.

Ὑπατείας τῶν δεσποτῶν ἡμῶν Κωνσταντίνου καὶ Λικιννίου Σεβαστῶν, (315 ap. J.-C.), p. 108, 10-11.

ANNÉES DE RÈGNE

Roi indéterminé, IIIe s. av. J.-C.

δ (ἔτους), **3**, 66.
(ἔτους) ε, **4**, 27 ; — τὸ ε (ἔτος), **4**, 16.
τῶι ζ(ἔτει), **3**, 18, 36 ; — (ἔτους) ζ, **6**, 1, 17.
[Ἔτους] η, **54**, 56.
(Ἔτους) θ, **53**.
ιδ (ἔτους), **26**, 9.
ιε (ἔτους), **26**, 3.
Ἔτους, ς, **19**, 1.
κ[ι] (ἔτους), **5**, 2, 3 et *passim*.
(ἔτους) κδ, **24**, 1.
κε (ἔτους), **5**, 13, 15 et *passim*.
κς (ἔτους), **5**, 14, 17 et *passim*.

Ptolémée II Philadelphe.

(Ἔτους) λε, **39** ; **40** ; **41** ; **42** ; **43** ; **44** ; **45** ; **46** ; **47** ; **48** ; **50** (?) ; **51**.
λς (ἔτει), **12** ; **35** ; **39** ; **40** ; **41** ; **42** ; **43** ; **44** ; **45** ; **46** ; **47** ; **48** ; **49** ; **51**.

Ptolémée II Philadelphe ou *Ptolémée III Evergète I.*

Ἔτους κα, **60**.

Ptolémée III Evergète I.

Ἔτους δ, **13**, 6.
(ἔτους) ε, **14**, 8.
(ἔτους) ς, **15**, 3.
ἔτους κς, **21**, 1, 4 ; **22**, 1, 3.
ἕκτου καὶ εἰκοστοῦ, **23**, 1.

Ptolémée III Evergète I ou *Ptolémée IV Philopator.*

(ἔτους) ε, **4**, 9.
(ἔτους) ια, **59**, 4.

(ἔτους) ιε, **18**, 11.

Indiction.

τῆς (ἔτους) ἰνδικτίωνος, p. 109, 20.

MOIS ÉGYPTIENS

Θῶθ, **37**, 20; **39**, 6, 14; **42**, 7; **48**, 6, 15; **60**, 13.
Φαῶφι, **1**, 2; **3**, 69; **19**, 1; **40**, 6, 11,
Ἀθύρ, **1**, *v*° 29; **9**, 17; **30**, 15; **41**, 9, 20; **43**, 7, 14; **47**, 8, 19.
Χοίαχ, **5**, 33; **18**, 11; **44**, 6, 16; **46**, 8, 17; **59**.
Τῦβι, **4**, 27; **6**, 1; **26**, 9; **45**, 7, 17.
Μεχεὶρ, **21**, 1, 4; **24**, 1; **31**, 17.
Φαμενώθ, **4**, 7, 10, 33-34; **15**, 5; **22**, 1, 3; **23**, 2; **30**, 8; **31**, 9, 37; **32**, 9; **33**, 10; **34**, 10; **38**, *a*, 10; *m* (19), 1.
Φαρμοῦθι, **13**, 6; **14**, 8; **30**, 9; **31**, 10, 38; **32**, 10; **33**, 11; **34**, 11; **37**, 15; **38**, *a*, 11; *e* (9), (11).
Παχών, Παχών, **4**, 3, 23; **32**, 11; **33**, 12, 27; **34**, 20; **35**, 7, 18; **37**, 16; **38**, *a*, 12; *h*, 5.
Παῦνι, **31**, 12; **32**, 15; **35**, 8, 18; **37**, 17; **57**, 5.
Ἐπείφ, **30**, 10, 20; **31**, 13, 29, 32, 35; **32**, 12; **33**, 16, 26; **34**, 21; **35**, 9; **37**, 18; **56**, 1.
Μεσορή, **12**, 5; **31**, 14; **34**, 23; **35**, 10; **37**, 19; **53**, 17, 28.

MOIS MACÉDONIENS

Ἀπελλαῖος, **4**, 3, 23.
Δύστρος, **3**, 42.
Πάνημος, **3**, 43.
Δῶιος, **3**, 41.
Γορπιαῖος, **4**, 9.
Ὑπερβερεταῖος, **4**, 7, 10, 33, 34.

DOUBLES DATES

Ptolemée II Philadelphe.

(ἔτους) κζ καὶ Ἀγρίππου τοῦ αὐτοῦ μηνὸς Φαῶφι, **1**, 1 (cf. *additions et corrections*).

Ptolemée III Evergète I ou *Ptolemée IV Philopator.*

(ἔτους) ε Ἀπελλαίου ζ Παχὼν ζ, **4**, 3.
(ἔτους) ε Ἀπελλαίου ιγ Παχὼν ιγ, **4**, 23.
(ἔτους) ε Ὑπερβερεταίου ια Φαμενὼθ ιβ, **4**, 33-34.
(ἔτους) ε Ὑπερβερεταίου κδ Φαμενὼθ κγ, **4**, 10.
(ἔτους) ε Ὑπερβερεταίου κη Φαμενὼθ κθ, **4**, 7.

II

NOMS DE PERSONNES

Ἀδρόν, **27**, 9.
Ἄγειρος, cf. Ἀγείρων, **37**, 26.
Ἀγείρων ou Ἄγειρον, **37**, 26.
Ἀγγῶρις, **20**, (p. 273), 33. — père de Πετεσοῦχος, **20**, (p. 272), 1. — Ὥρου, frère de Μαρρῆς, **20**, (p; 274), 58, (= p. 93, 4; 64 — p. 93, 11), μισθωτής. — père de Π..θ..ος, **5**, 9.
Ἀθεμμεύς, **59**, 25.
— Π..ος, **59**, 81-82.

Ἀλέξανδρος, **34**, 18.
Ἀλέξανδρος Ν[, **5**, 34,
Ἀμεννεὺς τραπεζίτης, **25**, 6.
Ἀμμωνᾶς; — Βησαρίωνος, Αὐρ. — Βησαρίωνος P. Cairo, p. 108, 3, 11-12.
Ἀμμώνιος, **19**, 1; — Διονυσίου, **5**, 8.
Ἀμνεύς, p. de Παῦσις, **55**, 1.
Ἀμῶς, **59**, 110; Ἀμῶς Ἀφύγχιος, **59**, 55, 83, 104; — μάχιμος, **58**, II, 3, 18, III, 11.
Ἄνανις (?), p. de Πτολεμαῖος, **5**, 13.
Ἀνδρόνικος, **25**, 1, 55.
Ανδυ[, **3**, 65.
Ἀνίκητος, Αὐρ. Ἀνίκητος ἤτοι Ἀπολλώνιος Σιλβάνου; P. Cairo, p. 108, 12-13; Ἀνίκητος ναύκληρος (le même); P. Cairo, p. 108, 16-17.
Ἀντίπατρος, **37**, 29.
Ἀντιφάνης ἱλάρχης, **31**, 3.
Ἀπάρτων, esclave, **27**, 11.
Ἀπολλόδοτος ναύκληρος, **24**, 1.
Ἀπόλλων ὁ ἐξειληφὼς τὴν διάθεσιν τοῦ ἐλαίου, **9**, 2-3.
Ἀπολλώνιος p. de Δημήτριος, **5**, 27; p. de Δωρίων, **5**, 7.
Ἀπολλώνιος, **7**, 5, 16, 21; **23**, 27; **26**, 1, 9; — cf. Ἀνίκητος, P. Cairo, p. 108, 12-13; — Κερκίωνος, **5**, 6; — Πασίωνος, **5**, 9.
Ἀπολλώνιος, le diœcète (?), **1**, 1, 29.
Ἀπολλώνιος ὁ ἐπιμελητής, **19**, 6.
Ἀπῦγχις p. de Σοχώτης, **56**, 2.
Ἀρίστανδρος, **15**, 1; **49**, 2, 3, 9; **50**, 2, 4, 9, 11.
Ἀρίσταρχος, **12**, 1, 6; **13**, 1; **14**, 1; **15**, 1, 6; **16**, 1, 11; **17**, 1, 20.
Ἀρκὰς Γενησικράτους, **5**, 11; père de Κι[, **5**, 11.
Ἁρμαῖος, **59**, 92.
Ἁρμάχορος, **59**, 19; — ὁ βασιλικὸς γραμματεύς, **3**, 52.
Ἁρμῦσις, **20**, 28; p. 275, 81; **34**, 4; — Ἁρυώτου, **33**, 4; — p. de Θοθορταῖος, **30**, 4.
Ἁρσιῆσις Ὥρου, **5**, 31.
Ἀρτεμίδωρος ὁ παρὰ Στρυτίου, **14**, 2; — esclave, **27**, 13.
Ἁρυώτης, **30**, 2; **59**, 14, 37, 90, 123; — — Ἁρυώτου, **20**, 2; p. 274, 56; — Πετωῦτος, **31**, 6; — p. d' Ἁρμῦσις, **33**, 4; — p. d' Ἁρυώτης, **20**, 2; p. 274, 56; — p. de Πᾶτις, **33**, 4; — p. de Παχῶς, **38**, b, 5; — p. de Πετωῦς, **31**, 5, 6; — p. d' Ὥρος, **5**, 10.
Ἁρφμ.σις p, de Πετεῦρις, **2**, 10.
Ἀρχῆβις, **59**, 23, 26, 107; — ὁ οἰκονόμος, **9**, 19.
Ἀρχίτιμος, **25**, 10.
Ἀσκληπιάδης, **28**, 14; — Διονυσίου, **5**, 15; — Δωρίωνος, **28**, 15; — ὁ οἰκονόμος, **9**, 1; — ὁ παρὰ Ἀπολλωνίου τοῦ ἐπιμελητοῦ, **19**, 5.
Ἀσφεύς, p. de Θοτορταῖος, **32**, 4; p. de Τμαμῶς, **33**, 6.
Αὐρήλιος, cf. Ἀμμωνᾶς, Ἀνίκητος, Βῆκις, Διονύσιος, Ἑρμείας, Ἰβόις, Πίων, Σιλβανός, Ὧν.
Ἀφῦγχις, p. d' Ἀμῶς, **59**, 55, 83, 104.
Ἀχοᾶπις, **30**, 2; **31**, 4; **32**, 2; **33**, 2; **34**, 2; **38**, a, 2, b, 2.
Βῆκις, Αὐρ. Βῆκις. P. Cairo, p. 108, 5-6, 18 (ἀπαιτητὴς ἀννώνης).
Βησαρίων, p. d' Αὐρήλιος Ἀμμωνᾶς. P. Cairo, p. 108, l. 3, 12.
Βιννεοῦ (gén.), (Βιννέας?), **37**, 28.
Βόηθος, **58**, II, 2, 13, 18, III, 9, 20.
Βρόμενος, **41**, 8, 18.
Βρύτης, **59**, 22.
Γενησικράτης, p. d' Ἀρκάς, **5**, 11.
Γλαυκίας, **36**, 4; — f. de Leptinès, **27**, 4.
Γοργόνιον, **17**, 6.
Δαιπάτης, **30**, 1.
Δάμις, **2**, 8.
Δαρεῖος Ἰωνᾶτος, **5**, 18.
Δάφνις, esclave, **27**, 7.
Δέξανδρος Νίκωνος, **4**, 12.
Δέος Πεμήνιος, **5**, 13.
Δημήτριος, **46**, 3, 11, 19; — **59**, 15, 16, 20, 34, 35, 42, 43, 78, 102, 106, 120, 121, 125; — Ἀπολλωνίου, **5**, 27; — Διοδώρου, **59**, 61.

Δ[, **18**, 1.
Διογένης, **39**, 1, 7; **40**, 1, 7; **41**, 1, 10; **42**, 1, 8; **43**, 1, 8; **44**, 1, 7; **45**, 1, 7; **46**, 1, 9; **47**, 1, 8; **48**, 1, 7; **49**, 1; **50**, 1.
Διόδωρος ἀντιγραφόμενος, **1**, 3; — Θεοδώρου, **60**, 4; — p. de Δημητρίου, **59**, 62, 112; — p. de Ζωπυρίων, **5**, 25, 62.
Διονύσιος, Αὐρ. Διονύσιος, P. Cairo, p. 108, 5; — Νουμηνίου, **5**, 30; — p. d'Ἀμμωνίου, **5**, 8; — p. d'Ἀσκληπιάδης, **5**, 16.
Διον[υσ]ιόδωρος, **7**, 2; **59**, 64.
Δρίμακος, esclave, **27**, 10.
Δρίμυλος Σύρου, **58**, II, 20.
Δωρίων, **28**, 11; — Ἀπολλωνίου, **5**, 7; p. d'Ἀσκληπιάδης, **28**, 15; — p. de Πετοσῖρις, **55**, 4.
Δωρόθεος, **60**, 1.
Δωσίθεος, **59**, 36, 122; cf. Δωσίθεος.
Δωσίθεος, **59**, 8.
Ἐλίπων Ὀννώφριος, **32**, 5.
Ἐμπόριον, esclave, **27**, 8.
Ἑρεύς, **2**, 6; **54**, 2.
Ἑρμ[, **14**, 2.
Ἑρμάφιλος, **16**, 4; **20**, 6, 38; p. 274, 59, 91; — Μητροδώρου, **20**, p. 273, 38; p. 274, 59, 91; p. 276, 126.
Ἑρμείας, Αὐρ. Ἑρμείας; P. Cairo, p. 108, 6, 18 (ἀπαιτητὴς ἀννώνης).
Ἑρμογένης Θαυστος, **28**, 21.
Ἑρμοκράτης, ὁ γραμματεύς, **10**, fgt. 1, 2.
Ἔπαρχος, **2**, 8.
Ἐπεωνεύς, chef de corps, **14**, 5.
Εὐκράτης Σισίνου, **5**, 17.
Ἐφάρμ[οστος], **5**, 1, 34.
Ζέφυρος, ὁ σιτολόγος, **3**, 50.
Ζώϊλος, **58**, II, 20.
Ζωπυρίων Διοδώρου, **5**, 25, 62.
Ζώπυρος, ἐργάτης, **28**, 17.
Ἡδύλη, **27**, 3.
Ἥδυλος, **53**, 1, 19; — Ἡδύλου, **4**, 11.
Ἡλιοδ[, **59**, 85.
Ἡρακλείδης, **3**, 57; **25**, 45, 64; — ἀντιγρ., **21**, 5-6; — ὁ οἰκονόμος, **4**, 14, 15 et n. marginale, 29; — Ἡρακλείδου μερίς, **3**, 49; **5**, 19-20; **10**, fgt., **1**, 3; **28**, 19.
Ἡράκλειτος, **21**, 7; **32**, 14; **51**, 5; **52**, 1.
Ἡρακλεόδωρος, ὁ ἀντιγραφόμενος παρὰ τοῦ βασιλικοῦ γραμματέως, **21**, 15-16 (Ἡρακληότορος), **22**, 16; **23**, 15-16.
Ἡρωΐδης, p. de Θεόδωρος, **5**, 19, 25, 62; — ναύκληρος, **23**, 5-8.
Θαμοῦνις, **59**, 29, 41, 114.
Θάρευος, **58**, III, 6, ou Θαρεύας.
Θεογένης, **4**, 5, 8, 16, 21, 23; — ὁ διοικητής, **3**, 1, 60-61, 80; — cf. Θευγένης.
Θεόδωρος, **8**, 12; — εἰκοσιπεντάρουρος ἐπίγονος, **39**, 2, 8, 15; — Ἡρωΐδου, **5**, 19, 25, 62; — Φανοκλέους, ἐπιλαρχής, **14**, 4; — p. de Διόδωρος, **60**, 4.
Θεόφιλος, **27**, 5; — Ἀντισθένους, **5**, 6.
Θεόχρηστος, εἰκοσιπεντάρουρος ἐπίγονος, **42**, 2, 9.
Θεσσαλός (?), **38**, b, 1.
Θεστόνηστος, **5**, 22, 59.
Θευγένης εἰκοσιπεντάρουρος ἐπίγονος, **39**, 2, 9.
Θέων, **59**, 5.
Θοτ[, **32**, 5.
Θοτεὺς Σισούχου, **5**, 17; — p. de Πᾶις, **33**, 5.
Θοτοῆς, p. de Φανῆσις, 20, 45; cf. p. 275, 98.
Θοτοητ, **20**, p. 273, 34.
Θοτομμοῦς, **20**, 35; p. 275, 88; — Φαρέμφιος, **33**, 5.
Θοτομοῦς, **59**, 9-37, 38.
Θοτορταῖος, — Ἁρμιύσεως, **30**, 4; — Ἀσφέως, **32**, 4; — Φατρέους, **31**, 6; — p. de Πᾶις, **30**, 4; **33**, 6; — Θωτορταῖος Γεῶτος, **56**, 2-3.
Θρασυμήδης, **39**, 1, 7, 15; **40**, 1, 7, 15; **41**, 1, 10, 22; **42**, 1, 8, 11; **43**, 1, 8, 15; **44**, 1, 7, 19; **45**, 1, 7; **46**, 1, 9, 19; **47**, 1, 8, 20; **48**, 1, 7, 16; **49**, 1; **50**, 1; **51**, 5; **52**, 1.
Θωτορταῖος Γεῶτος, **56**, 2-3; cf. Θοτορταῖος.
Ἰάσων, **40**, 2, 9.

Ἴδος, **59**, 10, 39; — Λόρ. Ἴδος, P. Cairo, p. 108, 6, 17 (ἀπαιτητὴς ἀνώνης), — cf. Ἴδοῦς.
Ἴδοῦς, **59**, 97, 124.
Ἱμούθης, **3**, 44; — Μαρρῆτος, **5**, 16; — Στοτοῆτιος, **20**, 49; p. 275, 102; — p. de Πετοσιρις γραμματεύς, **5**, 5.
Ἰναρωῦς, **59**, 18; — Πετωῦτος, **59**, 60.
Ἰραν **59**, 105.
Ἰρανοῦπις, **59**, 57, 116; cf. Ἰρανοῦρις.
Ἰρανοῦρις, **59**, 56, 84, 91, 110-111; cf. Ἰρανοῦπις.
Ἰωνᾶς (?), p. de Δαρεῖος **5**, 18.
Καλλικλῆς, **59**, 12, 98.
Καλλιξένος (δωρεά), **19**, 9.
Κασθω[..]α[, **59**, 68.
Κατο[, **28**, 10
Κελεῦρις (?), p. de Πᾶσις, **5**, 31.
Κερκίων, p. d'Ἀπολλώνιος, **5**, 6.
Κεφαλήν, **59**, 59.
Κι[Ἀρκάδος, **5**, 11
Κλεοκράτης Κατο[, **28**, 10.
Κόλλουθος, p. de Σοκμῆνις, **44**, 2, 9.
Κόμων, **16**, 6.
Κράτερος, chef de corps, **27**, 2; — p. de Πρώταρχος, **5**, 9.
Κράτιππος, ἐργάτης, **28**, 17.
Κρησίλαος, **6**, 2, 18; **8**, 7.
Κρότος Φίλωνος, **5**, 9.
Κτησικλῆς, **16**, 1.
Κτήσων, **3**, 37, 39.
Κωνσταντῖνος, empereur, P. Cairo, p. 108, 11.
Κῶτλις, p. de Μαρρῆς, **20**, p. 272, 9, 106.
Λαμίσκος ὁ ἐπὶ συντάξεως, **4**, 20, 24, 36.
Λεπτίνης, Πτισίδης, τῶν Κρατέρου, **27**, 2; — Ἰάσονος, **40**, 2, 8, 15.
Λεύκων, esclave, **27**, 6.
Λικίνιος, empereur, P. Cairo, p. 108, 11.
Λῦσις, **49**, 1, 9; **50**, 2, 9.
Μ[, p. de Πᾶσις, **5**, 10.
Μ..θης, p. de Πᾶσις, **5**, 7.
Μαίμαχος, Μαιμάχου μερίς, **5**, 18, 27.
Μαρρῆς, Κῶτλιος, **20**, p. 275, 107; — Ὀννώφριος, **20**, p. 276, 120; — Πάσιτος, **20**, 13; p. 274, 66; — Φανήσιος, **20**, 14; p. 274, 67; — Ὥρου, frère d'Ἀγχώφις, **20**, 4; p. 274, 58; — p. d'Ἱμούθης, **5**, 16.
Μαρσύας, **4**, 1, 4.
Μαχάτας ἵππαρχος, **34**, 1.
Μεμῆνις, p. de Πόκος, **5**, 15.
Μεν. ε[, p. de Μίχυθος, **28**, 9.
Μενέλαος, p. de Πίστος, **5**, 19, 25, 62.
Μενημᾶς, p. de Στοτοῆτις, **20**, 18; p. 274, 71.
Μενῆς (εἰκοσιπεντάρουρος) ἐπίγονος, **41**, 2, 12, 22.
Μεστασῦτμις, **20**, 42; p. 275, 95.
Μεταλλεύς, ὁ ἡγεμών, **4**, 18.
Μεχεμψόις, P. Cairo, p. 108, 15, p. de Σιλβανός, ou second *cognomen*.
Μητρόδωρος, ὁ οἰκονόμος, **3**, 71; — Μητροδώρου ἐποικίου, **12**, 3; — p. d'Ἑρμάφιλος, **20**, p. 273, 38, 53; p. 276, 126.
Μικκάλη, **17**, 2.
Μῦσις τοπογραμματεύς, **3**, 70, 77.
Μίχυθος Μεν. ε[, **28**, 9.
Μοιρίκων, f. de Leptinès, **27**, 4.
Ναυσίμαχος Τασεμ[θωῦτος, **28**, 20.
Νεκτατυμβ[, **28**, 2.
Νεπνῶφις Παμβοῆτος, **54**, 2.
Νεχθάμβης, **59**, 57-58.
Νεχθεμιρῶς, p. de Σισοῦχος, **5**, 16.
Νεχθενῖβις, **59**, 33, 53, 119.
Νεχθοσῖρις, **59**, 10, 39.
Νεχουθ[, **38**, b, 4.
Νίκανδρος, **27**, 4.
Νικάνωρ, **3**, 7; **8**, 1; — εἰκοσιπεντάρουρος ἐπίγονος, **39**, 2.
Νικόστρατος, **5**, 1, 34; **37**, 25, 29.
Νίκων, **13**, 2, 4.
Νομιγῆς, **59**, 83, 113.
Νουμένιος, **36**, 4.
Νουμήνιος, p. de Διονύσιος, **5**, 30.
Ὀβράτης (ou Ὄβρατος), **37**, 27.
Ὀννῶφρις, **2**, 6 interl.; **34**, 6; **20**, p. 273, 25, 27, 46; p. 274, 46-47, 50; — Ὀννώφριος, **20**, p. 273, 24; **20**, p. 276,

117 ; — Πάσιτος, **20**, 22, p. 274, 75 ; — Πετοβάστιος, **20**, 20 ; p. 274, 73 ; — Σεμθέως, **30**, 4 ; — p. d'Ἐλπίου, **32**, 5 ; — p. de Μαρρῆς, **20**, p. 276, 120 ; — p. de Στοτοῆτις, **57**, 1-2, 5 ; — p. de Τεῶς, **20**, p. 275, 89 ; p. 276, 112 ; — p. de Φανῆς, **20**, p. 276, 122.
Ὀρθαγόρας, **44**, 17 ; **45**, 18.
Ὀρῆνις, **59**, 53, interl., 95.
Ὀρσενοῦφις, **3**, 64.
Π.. θ.. ωι (dat.) Ἀγχώφιος, **5**, 9.
Πα[, père de Παθῆμμις, **59**, 78.
Πααβῶις, **12**, 2.
Παβρῖχις, **20**, p. 274, 66.
Παχῆς, père de Φανῆσις, **2**, 9.
Παθῆμμις Πατ[, **59**, 73.
Πᾶις Θοτέως, **33**, 5.
Παλεία[illegible], **20**, 32.
Παμβοῆς, p. de Νεπνῶφις, **54**, 3.
Παρίμφις [illegible], **22**, 4, 8-9.
Πα[illegible] (gen.), **5**, 5.
Πᾶσις, **2**, 6 ; **5**, 7 ; **32**, 4 ; — Ἁρυώτου, **33**, 4, 7 ; — Κελεύριος, **5**, 31 ; — Μ[, **5**, 10 ; — Νεχθ[, **59**, 80 ; — Πάσιτος, **43**, 2, 9, 15 ; **59**, 72 ; — Παυῆτος, **5**, 16 ; — Φανῆτος, **20**, p. 276, 124 ; — Ὥρου, **32**, 4 ; p. de Μαρρῆς, **20**, 13 ; — p. d'Ὀννῶφρις, **20**, 22 ; p. 274, 75 ; — p. de Πετεσοῦχος, **6**, 3, 19 ; — p. de Σεμφθοῦς ?, **5**, 10 ; — p. de Τωοῦς, **5**, 32 ; — p. de Φαιῆς, **5**, 14 ; — p. de Φανῆσις, **5**, 31 ; — p. de Φῖβις, **8**, 2 ; — p. d'Ὥρος, **33**, 4 ; — p. de [illegible], **20**, p. 273, 30.
Πασίων, p. d'Ἀπολλώνιος, **5**, 9.
Πατ[, **20**, p. 273, 16.
Πα[illegible], **5**, 28 ; — p. de Πᾶσις, **5**, 16.
Παῦσις Ἀμνέως, **55**, 1.
Παχῆς Θοθορταίου, **30**, 4 ; **33**, 6.
Παχῶς Ἁρυώτου, **38**, b, 5.
Παψῶστις Σεμθέως, **30**, 6, cf. Φαψῶστις.
Παῶφις ? h , village ? **47**, 3, 10 ; **48**, 3, 9-10.
Πεβρῖχις Φανῆτος, **20**, 13.
Πεμῆνις, p. de Δέος, **5**, 15.
Πετ[, p. de Φαμῆ, **59**, 79.
Πεταμοῦνις Φατρέους, **54**, 4.
Πετεαρχῆβις ὁ τοπογραμματεύς, **3**, 73.
Πετεβ[άστις ?], **20**, p. 275, 78.
Πετεθ[, p. d'Ὥρος, **20**, 25.
Πετεμῖνις, **58**, II, 8, III, 1, 14.
Πετεριεύς, **5**, 4.
Πετεσοῦχος, **20**, 34 ; p. 275, 87 ; **45**, 5, 15 ; **59**, 13, 44, 99 ; — Ἀγχώφιος, **20**, p. 272, 1 ; — Πάσιτος, **6**, 2, 18.
Πετεῦρις Ἁρμ.σις, **2**, 10.
Πετοβάστις, **20**, 20 ; — ὁ τιτλόγων τὸ περὶ Πυρρείαν ἐργαστήριον, **19**, 3.
Πετοσῖρις, **59**, 71 ; — Δωρίωνος, **55**, 3 ; — Ἰμούθου, γραμματεύς, **5**, 5 ; — Νεχθαμβέους, **59**, 57.
Πετοῦς, **38**, b, 5 ; — Ἁρυώτου, **31**, 5, 6 ; — p. d'Ἰναροῦς, **59**, 60 ; — p. d'Ὥρος, **31**, 5.
Πεχῦτις Στοτοήτιος, **20**, 47 ; p. 275, 100 ; — Φανήσιος, p. 276, 116.
Πίων, Αὐρ. Πίων, P. Cairo, p. 108, 6, 17 ἀπαιτητής ἀνωνῆς .
Πίστος Μενελάου, **5**, 18, 24, 62.
Πνεφερῶς Χενεεῦτος, **20**, p. 276, 111.
Πόκος Μεμήνιος, **5**, 15.
Ποκοῦρις ὁ οἰκονομῶν τοῦ Λ[ητο] πολίτου , **3**, 50.
Πολέμων, **5**, 23, 35, 59 ; — Πολέμωνος μερίς, **10**, fgt, 1, 6.
Πρώταρχος Κρατέρου, **5**, 9.
Πτολεμαῖος, **3**, 49 ; **38**, c, 1 ; h, 5 ; — Ἀνάνου, **5**, 13 ; — Φ....φιος, **33**, 6 ; — βασιλεύς, βασιλέων, **7**, 1 ; **24**, 3 ; — ὁ παρὰ Ἁρμαχόρου τοῦ βασιλικοῦ γραμματέως, **3**, 51.
Πυρρίας, esclave, **27**, 12.
Πυστεῦδωνος ὁ οἰκονόμος ?, **4**, 14, 15.
Σαμωῦς, **59**, 28, 31, 47-48, 67, 109, 117.
Σαραπίων, ὁ προεστηκὼς τῆς Καλλιξένου δωρεᾶς, **19**, 8.
Σέλευκος, **38**, h, 2 interl., 3 ; **38**, k, 2.
Σεμφθεύς, **27**, 15 ; **59**, 69 ; — esclave, **27**, 14 ; — Σεμθέως, **33**, 5 ; — p. d'Ὀννῶφρις, **30**, 4 ; — p. de Φαψῶστις, **30**, 5, 6 ; cf.

Σενθεύς, Σέμφθος.
Σέμφθος ? Πάσιτος, **5**, 10; Σεμφθῶι, corr. Σεμφθεῖ.
Σενθεὺς μυριαρουρος, **47**, 2, 9, 20; **48**, 2, 8, 16.
Σιλβανος, p. d' Ἀρ. Ἀνίκητος ἤτοι Ἀπολλώνιος, P. Cairo, p. 108, 12-13; — Ἀρ. Σιλβανός, P. Cairo, p. 108, 5.
Σίμων, **5**, 4, 39.
Σισοῦχος, **20**, p. 274, 52; — μισθωτής, **20**, p. 273, 41; — Νεχθεμιρῶτος, **5**, 16; — Ὥρου, **20**, p. 273, 31; — p. d' Εὐκράτης, **5**, 17; — p. de Θοτεύς, **5**, 17; — p. de Φανῆς, **20**, 50; p. 275, 103.
Σοκμῆνις, **44**, 2, 9, 18.
Σοχνοῦχις, **45**, 2, 9.
Σοχώτης Ἀπόγχιος, **56**, 1-2.
Σπινθὴρ ὁ ἐν Κερκεσούχοις φυλακίτης, **7**, 10.
Στα[, **28**, 4.
Στοθοῆτ ἀντιγραφ(εύς), **1**, 1.
Στοτοῆς Στοτοήτιος, **20**, 16; p. 274, 69.
Στοτοῆτις Μενημᾶτος, **20**, 18; p. 274, 71; Ὀννώφριος, **57**, 1-2, 5; — p. d' Ἰμούθης, **20**, 49; p. 275, 102; — p. de Πεχῦσις, **20**, 47; p. 275, 100, — p. de Στοτοῆς, **20**, 16; p. 274, 69.
Στράτιος, **14**, 2.
Στρατοκλῆς, **4**, 20, 36; — τακτόμισθος, **4**, 4.
Στράτων, **4**, 20
Στύππαξ, esclave, **27**, 9.
Σύρος, nom propre ou ethnique, **58**, 20.
Σώσιλλος ἵππαρχος, **32**, 1.
Σῶσος, **18**, 5.
Σώστρατος, **52**, 3; **58**, II, 9.
Ταεμθῶυς, M. de Ναυσίμαχος ?, **28**, 20.
Τεχεθρεύς, **59**, 25.
Τεῶς ? dat. Τεῶι, **3**, 34; — Ὀννώφριος, **20**, 36; p. 275, 89; p. 276, 112; — Φαμ[, **59**, 76; — p. de Θωτορταῖος, **56**, 3.
Τιμαῖος, **2**, 5.
Τοθοη[, **31**, 5.
Τοθοῆς, **20**, 43; p. 275, 96; — Ὥρου, **20**, 51; p. 275, 104; cf. Τοτοῆς.
Τοτοῆς, esclave, **27**, 13.
Τοῦθ ὁ παρὰ Θεογένους, **4**, 16.
Τμαμῶς Ἀσφέως, **33**, 6.
Τσεχοῦπις, f. d' Ὥρος, **33**, 4.
Τωοῦς Πάσιτος, **5**, 32.
Φ[, père de Ψενεύθης, **20**, 39; p. 275, 92.
Φ....φις, **33**, 6.
Φαιῆς Πάσιτος Σύρος, **5**, 14; — Σισοῦχου, **20**, 50.
Φαλι[, corr. Φανη[; cf. Φανῆσις.
Φαμ[, père de Τεῶς, **59**, 76.
Φαμῆ Πετ[, **59**, 79.
Φαμουνιοφ[, **59**, 66, 70.
Φανῆς, père de Μαρρῆς et de Πεβρῆχις, **20**, 14; — Ὀννώφριος, **20**, p. 273, 46; p. 276, 122; — p. de Πᾶσις, **20**, p. 276, 124.
Φανῆσις, **20**, 37; p. 273, 43, 50; p. 275, 90; p. 276, 114; — Θοτοῆτος, **20**, p. 275, 98; — Παχῆτος, **2**, 9; — Παριέου, γραμματεύς, **5**, 5; — Πάσιτος, **5**, 31; **20**, 22; — p. de Μαρρῆς, **20**, p. 274, 67; — p. de Πεχῦσις, **20**, p. 276, 116; — p. de Ψενείθης, **20**, p. 275, 109; — p. d' Ὥρος, p. 275, 80.
Φανοκλῆς, p. de Θεόδωρος, l'épilarque, **14**, 4.
Φαράτης, **59**, 24, 49.
Φαρέμφις, p. de Θοτομμοῦς, **33**, 5.
Φατρῆς, **31**, 6; **52**, 4; — p. de Παμοῦνις, **54**, 4.
Φαψῶστις Σεμθέως, **30**, 5, 6; cf. Παψῶστις.
Φῖδις ὁ Πάσιτος, γεωργός, **8**, 1.
Φίλων, **17**, 3, 8 interl., — p. de Κρότος, **5**, 10.
Χαιρήμων, **3**, 40.
Χάρμιππος, p. de Χάρμος, **5**, 10.
Χάρμος Χαρμίππου, **5**, 10.
Χενεεύς, p. de Πνεφερῶς, **20**, p. 276, 111.
Χρύσ[ιππος, **10**, fgt., 3, 16; **12**, 1; — πράκτωρ, **28**, 13; — esclave, **27**, 8.
Ψενείθης, **20**, p. 273, 45; p. 275, 92. — Φανήσιος, **20**, p. 275, 109.
Ψενεύθης Φ[, **20**, 39.
Ψενῆσις Θοτοῆ[τος, **20**, 45.
Ὥρος, **2**, 6; **4**, 14; **20**, p. 273, 44; **30**, 2; **32**, 4, 6; **59**, 19, 32, 46, 50, 54, 118; —

Ἀρβίχιος, **59**, 75; — Ἀρτεμ[, **59**, 77; — Ἀρυώτου, **5**, 10; — Ἀρχήβιος, **59**, 23, 26, 107; — Δα...δε[, **28**, 10; — Πάσιτος, **38**, 4; — Πετεβ[, **20**, 25; p. 275, 78; — Πετωῦτος, **31**, 5; — Τεχεθρέως, **59**, 25; — Φανήσιος, **20**, 27; p. 275, 80; — p. d'Ἀγχῶφις, **20**, 4, 10; p. 274, 57, 64; — p. d'Ἀρσιῆσις, **5**, 31; — p. de Πᾶσις, **32**, 4; — p. de Σισοῦχος, **20**, p. 273, 31; — p. de Τοθοῆς, **20**, 51; p. 275, 104; — p. de Τσεχοῦπις, **33**, 4.
Ὥρος, βασιλικὸς γραμματεύς, **4**, 29.
]αβδαιος, esclave, **27**, 4.
]δου (gén.), **59**, 89.
]ησιος, **20**, p. 273, 25.
]ησις, **20**, p. 274, 61.
]ιος, **38**, b, 4.
]ν, esclave, **27**, 15.
]οκρι ... ου, gén., **42**, 2, 10.
]πιάδου, **59**, 86.
]σῖρις, **2**, 10.
]ῶις Ψενοβάστιος, **20**, p. 272, 6.
]ων, Αὐρ.[ ]ων, P. Cairo, p. 108, 5.
]ωῦς, **34**, 4.

III

NOMS ET EXPRESSIONS GÉOGRAPHIQUES ET TOPOGRAPHIQUES

Ἀλεξανδρεία, **3**, 60, 80 (Ἀλεξανδρεαν); **17**, 8 (Ἀλεξάνδρεαν); **21**, 11-12 (Ἀλεξάντρεαν); **22**, 12; **23**, 11-12; **24**, 7.
Ἀλεξάνδρου νῆσος, **11**, 10.
Ἀρσινοίτης, **8**, 3; **4**, 25; **56**, 2; **57**, 2-3
Βουβαστῖται, **5**, 6.
Βουκόλων κώμη, **11**, 9.
Βουσῖρις, **59**, 6, 16, 20, 21, 34, 42, 102, **104**, 120, 125.
δρυμός, **5**, 13; **20**, 10; p. 272 et suiv., 7, 40.
δωρεά τῆ Καλλιξένου, **19**, 9.
Δικαίου (Τὰ), **44**, 3-4, 10; **45**, 3, 10.
Ἐλευσίς, **43**, 3, 10.
Ἑρμοπολίτης, **55**, 1-2.
Ἑρμούπολις, **48**, 3, 11; **58**, 10.
Ἡρακλείδου μερίς, **3**, 49; **5**, 19-20; **10**, fgt., 1, 3.
Ἡρακλεοπολίτης, **25**, 27, 29, 39; **56**, 3-4.
Ἡρακλέους πόλις, **25**, 11, 16-17, 18, 21, 24.
Ἡρῶιον, **27**, 10.
Θεσσαλός (?), **38**, b, 1.
Ἰσιεῖον, **5**, 36, 61.
Κεκεσοῦχος, **11**, 11; **19**, 7 [1]; **47**, 8, 18.
Κερκεσοῦχα, Κερκεσοῦχι (dat.), **7**, 3 (interl.), Κερκεσούχοις (dat. plur.), **7**, 11.
Κόμα, **59**, 23, 49, 107.
Κορφοτοῦν, acc., **6**, 4.
Κρῆκις, **59**, 10, 39, 85, 97, 112, 124.
Κροκοδείλων πόλις, **5**, 7 (-δίλων), 24, 26 (-δίλων, 36 (-δίλων), 61 (-δίλων), 63 (-δίλων), **7**, 18-19 (-δίλων), **11**, 2 (-δείλων).
Κώμη, **6**, 7, 23.
Λαβύρινθος, **1**, 32; **9**, 11.
Λαγίς, **11**, 12.
Λητοπολίτης, **3**, 51.
Λητοῦς πόλις, **5**, 6.
Λίμνη, **5**, 5, 27, 35, 39; **10**, fgt., 2, 1.
Λυσιμαχίς, **11**, 13.
[ ] μερίς, **5**, 36.
Μαιμάχου μερίδος, **5**, 17, 26.
Μακεδών, **4**, 26.
Μαξιμιανόπολις, P. Cairo, p. 108, 4.
Μάχορ, **59**, 57, 92, 105, 116.
Μενδήσιος, **54**, 3.
Μητροδώρου ἐποίκιον, **12**, 3.
μητρόπολις, P. Cairo, p. 108, 7.
Νισεύς, **31**, 1.

[1] Dans **19**, 7, Wilcken a proposé τῶ κεκεσοῦχος.

Ὀννῆς, **59**, 18, 25, 32, 46, 50, 53, 94, 101, 108, 118.
Ὀξόρυγχα, **49**, 9; **52**, 4.
Ὀξύρυγκα, **8**, 2.
Ὀξυρύγχων πόλις, **25**, 22.
Ὅρμος Σύρων κώμης, **3**, 54.
Πατῶντις, **26**, 2 (n.).
Παῶρις, **47**, 3, 10; **48**, 3, 9-10.
Πεένεψυ, **59**, 11, 42, 98, 126.
Πεεμπάσβυτις, **59**, 8, 35, 121.
Πεκερκουρ( ), **25**, 58.
περίχωμα, **5**, 30.
Πισίδης, **27**, 1.
Πολέμωνος (μερίς), **10**, fgt. 1, 6.
Πτολεμαίς, **1**, 31; **21**, 10 (Πτολεμαειτα); **22**, 10-11; **23**, 10-11; **25**, 15-16.
Πυρρεία, **11**, 12; **19**, 3.
Σάθρων gen., **60**, 10.
Σεβέννυτος, **16**, 2.
Σηλυμβριανός, **14**, 4.
Σοκνοπαίου νῆσος, **3**, 20.
Σύρος, **5**, 14, 16.
Σύρων κώμη, **1**, 31; — ὅρμος Σύρων κώμης, **3**, 54.
Σχνῶμθις, **59**, 29, 41, 61, 114.
Τάγκλις, **59**, 14, 38, 100, 123.
Ταλῖθις, **47**, 7, 17.
Τεβέτνου, gén, **6**, 4.
Τέρτον Πετεχῶνς, **31**, 1.
Τιλῶθις, **59**, 17, 45, 103.
Τόου, **59**, 28, 31, 47, 55, 83, 90, 104, 109, 110, 117.
Τοῦφις, **1**, 31.
Τρικωμία, **11**, 13.
Φαρβαῖθα, **14**, 3.
Φαρβαίθηι, dat. **5**, 20.
Φιλαδελφεία, **3**, 74.
Φυ[**23**, 19.
Φυλακή, **1**, 30.
Ψεναρύω, **46**, 4, 12.
Ψευρ, **20**, 5.
Ψύα, **20**, 10; p. 272 et suiv. 5, 23, 33, 63.

IV

FONCTIONS CIVILES ET MILITAIRES

Ἀντιγραφεύς, Ἡρακλείδης, **19**, 11. — Στοτοῆθ, **1**, 1. — ἀντιγραφομένου παρὰ βασιλικοῦ γραμματέως, Ἡρακλήτορος, **21**, 15-19; Ἡρακλεόδωρος (le même), **22**, 17; **23**, 16.
Ἀπαιτητὴς ἀννώνης, Αὐρήλιος Βῆκις, Αὐρ. Ἰβόις, Αὐρ. Πίων, Αὐρ. Ἑρμείας, *app.* p. 108, l. 5-6.
Ἀρχιφυλακίτης, **3**, 72.
Βασιλικογραμματεύς, **19**, 12; **22**, 18. Voir Γραμματεύς.
Βασίλισσα, **22**, 7.
Γραμματεία, **3**, 45.
Γραμματεύς, **1**, *v*°, 32; **3**, 21; — Ἑρμοκράτης, **10**; fgt. 1, *l.* 2; — βασιλικός, 1, *v*° 24-25; **19**, 12; **21**, 18; **23**, 18; — βασιλικὸς Ἁρμάχορος, **3**, 52. — Ὥρος, **4**, 29, 30.
Δεσμοφύλαξ, **7**, 3, 14.
Ἐπιλάρχης, Θεόδωρος Φανοκλέους Σηλυμβριανός, **14**, 4. *Cf.* additions et corrections.
Ἐπιμελητής, **4**, 9. — Ἀπολλώνιος, **19**, 6.
Ἡγεμών, **53**, 23. — Μεταλλεύς, **4**, 17.
Ἰλάρχης, Ἀντιφάνης, **31**, 3.
Ἵππαρχος, **33**, 1. — Ζώσιλλος, **32**, 1. — Μαχάτας, **34**, 1.
Κληροῦχος, **4**, 28.
Κυβερνήτης, **24**, 4; — Αὐρ. Ἀπολλώνιος Σιλβανοῦ Μεχεμφείτης, *app.* p. 108, l. 45.
Κωμάρχης (de Νιτεύς et Τέρτον Πετεχῶνς). — *x* Ἀρυώτου, **31**, 1.
Κωμογραμματεύς, **3**, 54, 72, 82; **47**, 3, 10 *cf.* Μυριάρουρος.
λαός, **16**, 48.
Μυριάρουρος, καὶ κωμογραμματεύς, Παῶρις, **47**, 2-3, 10; **48**, 29.
Ναύκληρος, Αὐρ. Ἀμμωνᾶς Βησαρίωνος, *app.*

p. 108, l. 2. — Λύρ. Ἀνίκητος, *ibid.*, l. 17. — Ἀπολλόδοτος, **24**, 2-3. — Ἡρακλείδης, **21**, 6. — Ἡρώδης, **23**, 5. — Παρέμφρις, **22**, 3-4.

Νομοφύλαξ, **29**, I, 23 ; II, 31.

Οἰκονόμος, **3**, 26. — Ἀρχίβιος, **9**, 18-19. — Ἀσκληπιάδης, **9**, 1-2. — [illegible]πωσειδώνος Ἡρακλείδης, **4**, 14, 16 marge, 29 Μητροδώρου, **3**, 71. — οἰκονομῶν τῶν Λητοπολίτων, Πακρούρις.

Πράκτωρ, Χρύσιππος, **28**, 13.

Σιτολόγος, **24**, 6. — Νίκων, **13**, 2. — Λεφόρος, **3**, 49-50.

Στρατηγός, **53**, 10, 23.

Σύνταξις, ὁ ἐπὶ συντάξεως, Λάμισκος, **4**, 20.

Τακτόμισθος, **4**, 28 (?), 36 (*cf.* additions et corrections ; — Στρατοκλῆς, **4**, 4.

Τοπογραμματεύς, **3**, 71. — Μῦσις, **3**, 70, 77. — Πετεαρχίβις, **3**, 73.

Φυλακίτης, **3**, 59, 72 ; **7**, 4.

Ὑπηρέτης, τῶν ἐν τοῖς Ἀρσινοίτῃ τὴν σπόρειμον κεκληρουχημένων τριακονταρούρων, **4**, 25 13, 14).

V

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Fractions.

∠ = 1/2, **1**, *v°*, 28 ; **5**, 53, 59 ; **11**, 9, 12 ; **19**, 10 ; **12**, 9, 12 ; **18**, 10 ; **20**, 2, *passim* ; **30**, 1, 2, *passim* ; **31**, 1, 2, 3, *passim* ; **32**, 1, *passim* ; **33**, 1, 2, *passim* ; **34**, 3, *passim* ; **35**, 6, *passim* ; **36**, 2, 3, *passim*, **37**, 1, 2, *passim* ; **38**, *d*, 1 ; *f*, 1 (*cf.* N. C.) ; *g*, *passim* ; *i*, *passim* ; *j*, 1 : etc...

B′ = 2/3, **3**, 68 ; **20**, 15, 21 ; **30**, 14 ; **31**, 19 ; **32**, 9, 12 ; **33**, 19 ; **34**, 16.

Γ = 1/3, **20**, 3, *passim* ; **30**, 7, 8, 12 ; **31**, 10, 38 ; **32**, 2 ; **33**, 6, 7 ; **34**, 12, 14, 19 ; **35**, 10, 12 ; **38**, *f*, 1.

d = 1/4, **5**, 22, 59 ; **20**, 5, *passim* ; **30**, 1, 3, 15 ; **31**, 13, 15, *passim* ; **32**, 1 ; **33**, 2, 3, *passim* ; **34**, 14 ; **35**, 6, *passim* ; **36**, 2, *passim* ; **37**, 1, 2, *passim* ; **38**, *b*, 1, 3 ; *j*, 1.

ς′ = 1/6, **20**, 3, *passim* ; **33**, 19 ; **37**, 15, 26, 32, 33.

η′ = 1/8, **11**, 9, 14 ; **20**, *passim* ; **30**, 2 ; **31**, 3, 4 *passim* ; **32**, 1 ; **33**, 1, 2, *passim*, 19 (*cf.* N. C. *ad loc.*) ; **34**, 3 ; **36**, 3, *passim* ; **37**, 1, 4, *passim* ; **38**, *b*, 1, 3.

ιϐ (ιβ′) = 1/12, **20**, 5, *passim* ; **31**, 15, 18 ; **32**, 17 ; **34**, 14 ; **37**, 18, 21 ; **38**, *a*, 6 ; *g*, 3, 5.

ϕ = 1/16, **30**, 3, 14 ; **31**, 3, 4 ; **32**, 1 ; **33**, 1, 2 ; **34**, 3 ; **35**, 10 ; **36**, 6, 7, 8, *passim* ; **37**, 1, 2, 4, *passim*.

Monnaies.

π, talent, **1**, 15, *v°* 10 ; **59**, 51, 96.

⊢, drachme, **1**, 11, 12, 15, *v°* 10, *passim* ; **3**, 17 ; **4**, 18 ; **6**, 9..... **38**, l. 3, etc.....

∠, drachme, **6**, 14.

f=, 5 oboles, **30**, 12 ; **31**, 16.

f–, 4 oboles ; **30**, 17 ; **31**, 16 ; **33**, 16, 17 ; **34**, 11 ; **36**, 1, 3, 17 ; **55**, 5 ; **59**, 50, *passim*.

f, 3 oboles, **30**, 12, 17, 19 21, 22 ; **37**, 6, 13, 29 (*cf.* N. C.), 31 ; **38** *l*, 3 ; *m*, 3 ; **58**, 4, *passim* ; **59**, 105, *passim*.

=, 2 oboles, **30**, 24 ; **31**, 16, *passim* ; **32**, 15 ; **38**, *a*, 4 ; *h*, 4 ; *j*, 1 ; *k*, 4 ; *l*, 3.

–, 1 obole, **31**, 37 ; **38**, *h*, 3, *passim* ; *k*, 3.

C, 1/2 obole, **25**, 17, 34, 65, *passim* ; **30**, 18, 24 ; **33**, 16 ; **34**, 11 ; **36**, 5, 17 ; **38**,

i, **1** ; *j*, 1 ; *h*, 2, 3, 4 ; *k*, 3, 4 ; **58**, 6, *passim* ; **59**, 105, *passim*.

∠, 1 ¼ d'obole, **1** *v°*, 10 ; **38**, *i*, 2 ; *l*, 3 ; **58**, 5, *passim* ; **59**, 103, *passim*.

ϩ, 1 ¼ d'obole, **32**, 15 ; **38**, *i*, 2 ; *m*, 3.

χ, chalque, **58**, 15, *passim*.

Mesures.

Ⲁ = aroure, **1**, 6 (mal fait), **4**, 26 ; **5**, 3, 22, *passim* ; **8**, 4 ; **12**, 1 ; **31**, 1 ; **39**, 3, 9 ; **40**, 4, 10 ; **41**, 2, 12.

ϛ = artabe, **3**, 38, 54 ; **5**, 5 et *passim* ; **18**, 4 ; etc., **36**, 9 (v. N. C. *ad loc.*) ; **37**, 6, 7 (même signe, bien que tracé un peu différemment ϩ, v. N. C. *ad loc.*) ; **39**, 6, 13 ; **40**, 5, 13 ; **41**, 7, 8, 19 ; **42**, 6 ; **43**, 6, 14 ; **44**, 5, 15 ; **45**, 5 ; **46**, 7, 16 ; **47**, 7, 17, 18 ; **48**, 4 ; **49**, 6 (v. N. C. *ad locum*), 15 ; **50**, 16 ; **51**, 3 ; **52**, 6 ; **53**, 12 ; **60**, 10.

ϛ = (artabe), **21**, 8.

ⲘЄ = métrète **9**, 8.

χ = 4 chœnices, **3**, 36.

χ = 6 chœnices, **3**, 63.

Divers

ⲁ = ἀνά **1**, 6, *v°* 10 ; 5, 59, etc... **30**, 14, 18, *passim*, etc... etc...

ϛ = ἀν(τίγραφον), **4**, 14.

ϛ = ἀρ(γυρίου), **30**, 22 (voir N. C., *ad loc.*) ; **38**, *h*, 2, 4.

Β = βα(λανεῖ), **58**, II, 19 ; III, 18.

Β = βα(σιλικόν), **4**, 16.

/ = γίνεται (total) *passim*.

ΚЄⲁ = εἰκοσιπεντάρουροι, **39**, 3, 9 ; **40**, 4, 10 ; **41**, 2, 12 ; **42**, 2, 10 ; **51**, 2.

Є = ἕλ(αιον), **58**, II, 19 ; III, 18.

Ε = ἐν(τολή), **3**, 55, 71 ; ἐ(πιβολή), ἐ(πι-γραφή), **20**, p. 272, l. 2, 4.

L, ∠ = ἔτος, ἔτους, ἔτει, *passim*.

Ⲧ = ἐπιλ(άρχης ?) ou ἐπίλ(εκτος), **14**, 4.

Θ = θή(σαυρος), **20**, 7 ; p. 272, l. 3 ; p. 274, l. 60.

Ⲕ = κε(ράμιον), **58**, 4.

Κ = κρ(ιθή, κριθῆς), **3**, 53 ; **5**, 28 (corrigez κρ(ιθο)πυρ(οῦ) en κριθῆς).

κριθοϯ : κριθοπυρός, **39**, 5 ; **40**, 5 1 et *v°* (voir N. C. *ad. loc.*).

Κθοϯ = κριθοπυρός, κριθοπυροῦ, **48**, 4.

Κθϯ = κριθοπυρός, κριθοπυροῦ, **46**, 7.

Κϯ = κριθοπυρός, κριθοπυροῦ, **5**, 4, 8, *passim*.

Λ = λίνος, λίνον, **31**, 12.

Λπυροῦ = λινοπυροῦ, **38** *g*, 2.

Λπυρ = λινοπυ(ροῦ), **31**, 12.

Ⲟ. λ(οιπόν) *passim*. e. g. **20**, 3, 5, 9... ; **31**, 19..... ; **58**, III, 8....

Ⲟ = λ(οιπόν), **30**, 15.

Ⲟ = ευτικόν ? **33**, 17.

Ⲟ = μάλιστα, **4**, 16.

Ⲙ = μισ(θωτής), **20**, II, 30, 51 ; (p. 274-5), l. 64, 77, 83.

Ⲙ = μυριάρουρος, **47**, 2 ; **48**, 2, 9.

ΠЄ = πέ(πτωκεν), **30**, 15 ; **31**, 34 ; **33**, 25.

ϩ = πέ(πτωκεν), **36**, 4.

Ⲣ = πρ(ός), **3**, 39.

ϯ = πυρός, πυροῦ, πυρῶν, **5**, 7, *passim*, etc... ; **20**, p. 272 et suiv. 1, 6, 24, *passim* ; **49**, 15 ; ... 60, 10, etc...

ϯ = πυρός, πυροῦ, πυρῶν, **18**, 4, 18, 20 ; *passim*, **30**, 8, 9, 11 ; **31**, 7.

Ⲟ = πο(λεῖ), πο(λίσεις), etc... **3**, 39, 40.

Ⲟ = πόλις,... **58**, 15 Κροκοδείλων πόλεω.

Ⲭ = σύ(μβολον), **3**, 62.

Υ = σύ(μβολον), **4**, 19.

Υ = σύ(νταξον), **4**, 16.

1 L'ι est visible contre le ρ.

$\overset{\Gamma}{X}$ = τρι( )λικία , **16**, 1.

$\overset{\Lambda}{X}$ = χλ(ωρῶν) , **30**, 10 ; **31**, 16.

ℓ = (ἐ)ῶν, ἀφ( )ῶν, **2**, 6, 16 ; **5**, 2, 15, 30, 36, *passim* ; **20**, 2, *passim*.... **30**, 17 ; **31**, 8 ; 38 *b*, 3 [1] ; **58**, III *v°*, 4 et *passim*.

ℓε = (ἐ)ῶν πέ(ντ)ωκεν , **30**, 18 (voir N. C. *ad locum*), **39**, i, 2.

Abréviations.

αξι = ἀξι(ωτ) , **6**, 14.

αρακ = ἀρά(κ)ου , **30**, 3, *passim* ; **31**, 15, *passim* ; **32**, 7.....

αρσεν = ἀρσεν(ικα) **10** fgt, 1 l. 4, fgt, 2 l. 2, 3....

γρα = γρα(φείσης), **4**, 1.

δεσμοφ^λ = δεσμοφύλαξ (-λακος, -λακι) , **7**, 3, 14.

ε = ?, **20**, p. 222, l. 2, 4.

επικα = ? **30**, 5 ; **33**, 6.

επικα = ? **37** *introd.*

επι = ἐπι(στολῆς), **4**, 1, 5.

θηλυ = θηλυ(κά) **10** fgt 2, l. 2-5, *passim*.

κατερ = κατέρ(γον), **41**, *v°*.

κλ = κλ(ήρος, κλήρους), **4**, 10.

κ = κά(θαρσις), **20**, II, 24, *passim* ; cf. p. 272 et suiv.

κ, κοσ = κοσ(κινευτικόν) **20**, 3 *passim* ; cf. p. 272 et suiv.

κοιθ = κοιθ(ῆς) , **30**, 3, *passim* ; **32**, 9.

κρομμυοφακ = κρομμυοφακ(οῦ), **34**, 11.

κ = κωμ( ), **20**, 126 (p. 275).

κωμογ = κωμογ(ραμματέως) , **47**, 3.

λινοφακ = λινοφακ(οῦ), **31**, 14 ; **34**, II, 23.

μετρ = μετρ(ούμενον), **60**, 10.

οικον = οἰκονό(μον), **4**, 14.

·IC = ?, **20**, p. 273, 36, 42, 45, 46, 49.

οψ = ὀψον , **58**, III, *v°*, 10.

πυρ = πυρ(ῶν), **30**, 8, 9 ; **31**, 10, *passim*.

σησ = σήσ(αμος) , **3**, 54.

στ = σ(ύν)τ(αξιν), **4**, 16.

συνχρ = συνχρ(ήματισον), **3**, 63.

υπε = ὑπέρ(ου ?), **20**, p. 272, l. 2 ; p. 276, l. 107.

υποτασ = ?, **35**, 13.

υπερβ = ὑπερβ(ερεταίου) , **4**, 10.

φακ = φακ(οῦ), **31**, 4.

χα = ?, **30**, 23.

χαλ = χαλ(κοῦ), **30**, 15, 24.

χλων = χλ(ωρῶν), **30**, 15.

VI

INDEX GÉNÉRAL

ἄβροχος, **30**, 3, 14, 22 ; **32**, 3, 17 ; **33**, 3, 19 ; **35**, 12 ; **36**, 16 ; **38** *i*, 1 ; i, 1.
ἀγγελμα, **60**, 8.
ἀγορά, **4**, 15.
ἀγωγή, **24**, *app.* 16.
ἀγορεύειν, **25**, II, 37.
ἀγοραστός, **53**, 5, 8, 14, 20
ἀδελφή, **6**, 5.
ἀδελφός, **20**, 4, 22.
ἀδικεῖν, **7**, 2 ; **29**, I, 29 ; II, 14, 20
ἀδίκημα, **29**, I, 1, 30.
ἄδολος, **24**, 8.
ἀθῦρ, **1**, *verso* 29 ; **9** 17 ; **30**, 15 ; **41**, 9, 20 ; **43**, 7, 14 ; **47**, 8, 18.
αἰτία, **7**, 15.
αἰχμάλωτος, **3**, 66.
ἀκολουθεῖν, **1**, *verso* 18 ; **26**, 4.
ἀκολούθως, **24**, *app.* 2, 14.
ἀκοσκίνευτος, **44**, 5, 14 ; **49**, 6 *interl.*
ἁλιεύς, **25**, 14.

1. Le 1 de simple donné dans le texte est inexact.

ἀλλαγή, **30**, 12; **31**, 17, 37; **33**, 16; **36**, 5, 20; **38** *m*, 2.
ἀλλά, **13**, 2; **16**, 4.
ἀλλήλων, **1**, 5, 7; **28**, 8.
ἄλλος, **1**, 6, 13; **3**, 42; **5**, 8, 12; **25**, 51; **26**, 15.
ἅλων, **13**, 3.
ἅλως, **9**, 14.
ἅμα, **39**, 4, 11; **40**, 12; **41**, 5, 15; **42**, 5; **43**, 5, 12; **44**, 12; **45**, 12; **46**, 6, 14; **47**, 5, 14; **48**, 12.
ἀμφισβητεῖν, **29**, II, 11, 26.
ἄν, **1**, 9, *verso*, 5, 17, 19; **3**, 38; **5**, 21, 29; **7**, 16; **12**, 1; **13**, 5; **16**, 9; **17**, 9; **26**, 8; **28**, 5; **29**, I, 5, 6, 28.
ἀνά, **1**, 7, 8 13, *verso* 10, 14; **5**, 23, 59; **10**, II, 12; **25**, 51; **30**, 14, 18; **31**, 25; **32**, 16; **33**, 23, 24, 25; **35**, 12, 16, 19; **36**, 8, 15, 1 a; **37**, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12; **57**, 1.
ἀναγκάζειν, **3**, 11, 30; **28**, 13.
ἀνάγκη, **1**, *verso* 15.
ἀναγράφειν, **1**, verso 25.
ἀναδικεῖν, **29**, I, 4.
ἀνιέναι, **28**, 17.
ἀνακάθαρσις, **3**, 18.
ἀνακομίζειν, **25**, 13.
ἀναλαμβάνειν, **14**, 5.
ἀναπλεῖν, **25**, 20.
ἀναπληροῦν, **8**, 14; **33**, 28; **37**, 24.
ἀνασκαφή, **1**. 8.
ἀναφέρειν, **7**, 17; **11**, 6; **53**, 13.
ἀναχωρεῖν, **3**, 76.
ἀνδράποδον, **29**, II, 13, 30, 33.
ἀνήλωμα, **1**, *verso* 4, 7, 15, 21; **25**, 8.
ἀννῶνα, **24**, *app.* 6, 18.
ἀντί, **1**, *verso* 15; **5**, 25, 61.
ἀντιγράφειν, **1**, 3; **21**, 16; **22**, 17; **23**, 16.
ἀντιγραφεύς, **1**, 1; **19**, 11.
ἀντίγραφον, **4**, 2, 5, 14, 21.
ἀντίδικος, **29**. I, 24; II, 25.
ἄξιος, **6**, 9, 10, 14.
ἀξιοῦν, **7**, 10 *interl.*: **16**, 6.
ἀπάγειν, **7**, 13.
ἀπαγορεύειν, **29**, I, 12, 33.
ἀπαιτητής, **24**, *app.* 6, 18.
ἀπαρχεῖν, **26** 2.
ἅπας, **4**, 10; **26**, 4.
ἀπελλαῖος, **4**, 3, 23.
ἀπεργάζεσθαι, **16**, 7.
ἀπέχειν, **1**, 5, 6; **2**, 2; **24**, *app.* 9.
ἀπηλιώτης, **1**, 6; **2**, 4, 14.
ἀπιέναι, **1**, *verso*, 33.
ἀπό, **1**, 5, 6, 7; **2**, 1, 13, 14, 15; **3**, 17, 43, 64; **5**, 8, 24, 36, 61; **21**, 13; **22**, 13; **23**. 13; **24**. *app.* 5, 7, 15, 17, 19; **25**, 8, 25, 33, 37, 48, 52; **29**, I, 5; **30**, 2, 12; **31**, 4, 16; **32**, 2, 14; **33**, 2; **34**, 2; **35**, 11; **38** *a*, 2; *b*, 2; *c*, 2; **53**, 14, 24, 27; **59**, 52.
ἀπογραφή, **3**, 6.
ἀπογράφειν, **29**, I. 32.
ἀποδημεῖν, **1**, *verso* 29.
ἀποδιδόναι, **4**, 17; **8**, 13; **39**, 4, 10; **40**, 11; **41**, 5, 15; **42**, 4; **43**, 4, 11; **44**, 11; **45**, 11; **46**, 5, 13; **47**, 5, 13; **48**, 11; **49**, 5; **51**, 3.
ἀπομετρεῖν, **9**, 15, 24.
ἀποπλεῖν, **3**, 5.
ἀποστέλλειν, **3**, 56; **13**, 4; **17**, 3, 17.
ἀποτίνειν, **28**, 5; **29**, I, 8.
ἀποχή, **24**, *app.* 2, 14.
ἄρακος, **5**, 25, 61; **30**, 2, 7, 17; **31**, 4, 7, 12, 15, 22; **32**, 7; **33**, 2, 7, 8, 21, 22, 23; **34**, 8; **35**, 2, 14, 15; **36**, 6, 7, 8; **37**, 1, 3, 4, 6, 15, 16, 21; **38** *e*, 2; *g*, 1.
ἀργυρικός, **28**, 14.
ἀργύριον, **24**, *app.* 10; **30**, 22; **31**, 23, 26, 30; **37**, 6, 13, 23, 31; **38** *b*, 2, 4; *i*, 2; *j*, 2, 4.
ἀριθμεῖν, **3**, 40, 44.
ἄριστος, **16**, 8.
ἄρουρα, **1**, 47, 68; **5**. 12; **49**, 16.
ἀρσενικός, **10**, I, 4, 6; II, 3, 6, 8; III, 2, 4, 5, 6, 8-14; IV, 1-7; V, 1, 2, 45.
ἀρτάβη, **5**, 20 *interl.*, **9**, 14; **17**, 5; **21**, 21; **22**, 21; **23**, 3, 20; **24**, 2, 7; **41**, 18; **45**, 14, 16; **47**, 16.

ἄρτος, **57**, 6 ; **58**, 9, 13 ; III, 3, 15, *verso*, 5.
ἀρχεῖν, **24**, *app.* 3.
ἀρχιτέκτων, **1**, verso 24
ἀρχιφυλακίτης, **3**, 72.
ἀῶθι, **7**, 13.
ἀφαιρεῖν, **6**, 11 ; **8**, 7 ; **37**, 26, 27, 28, 29.
ἀφιέναι, **7**, 17 ; **29**, II, 32
ἀχάρακτος, **22**, 6 ; **23**, 7.
ἀχρεῖος, **1**, *verso* 19.
ἄχυρος, **10**, III, 7 ; **24**, *app.* 8, 13, 20.
βάθος, **1**, 9.
βαι[ο]ε[λ], **25**, 13.
βαλανεύς, **58**, 19 ; III, 18.
βάσανος, **29**, I, 22.
βασιλεύειν, **59**, 1.
βασιλεύς, **7**, 1 ; **9**, 16, 26.
βασιλικογραμματεύς, **22**, 18.
βασιλικόν, **3**, 75 ; **4**, 31, 34 ; **14**, 6, 7 ; **16**, 3 ; **21**, 13 ; **22**, 13 ; **23**, 12 ; **24**, 8 ; **26**, 7 ; **30**, 21.
βασιλικός, **1**, *verso* 24 ; **3**, 31, 52 ; **4**, 16, 30 ; **8**, 14 ; **12**, 4 ; **19**, 12 ; **21**, 18 ; **23**, 17.
βασίλισσα, **22**, 7 ; **23**, 6.
βλάβος, **1**, 15 ?.
βοῤῥᾶς, **1**, 5 ; **2**, 1, 13.
βοτανισμός, **49**, 15.
βούλεσθαι, **16**, 5 ; **26**, 6.
βραχύς, **1**, verso 15.
βρέχειν, **5**, 22 ; **26**, 3.
βυβλάριον, **7**, 7.
γάρ, **17**, 7.
γένημα, **21**, 14 ; **22**, 14 ; **23**, 13.
γεωργεῖν, **8**, 3 ; **43**, 3, 10 ; **44**, 3, 9 ; **45**, 3, 9 ; **46**, 3, 11 ; **49**, 14
γεωργός, **1**, *verso* 17 ; **8**, 2 ; **26**, 5 ; **37**, 24 ; **47**, 3, 12 ; **48**, 3, 10.
γή, **1**, verso 3, 13 ; **2**, 2 ; **3**, 75 ; **4**, 27 ; **5**, 14, 24, 35, 60 ; **8**, 3, 4, 15 ; **26**, 1, 3 ; **49**, 3 ; **50**, 5, 12.
γίγνεσθαι, **1**, 8, 10, 12, *verso* 2, 18 ; **2**, 12 ; **3**, 37, 41, 66 ; **4**, 8 ; **5**, 21 ; **13**, 1, 5 ; **28**, 18 ; **29**, I, 6 ; **38** *a*, 1 ; **49**, 13 ; **53**, 6, 25.
γορπιαῖος, **4**, 9.
γραμματεία, **3**, 45.
γραμματεύς, **1**, *verso* 25, 32 ; **3**, 21, 52 ; **4**, 30 ; **5**, 5 ; **10**, I, 2 ; **19**, 12 ; **21**, 18 ; **23**, 18.
γράφειν, **3**, 1 ; **4**, 1, 24, 33, 35, 36 ; **5**, 25, 63 ; **9**, 18 ; **14**, 1 ; **16**, 6 ; **23**, 27 ; **26**, 1 ; **29**, I, 2, II, 10 ; **30**, 2 ; **31**, 4 ; **32**, 2 ; **33**, 2 ; **34**, 2 ; **38** *a*, 2 ; **38** *b*, 2 ; *c*, 2 ; **43**, 18 ; **49**, 2 ; **50**, 4, 11 ; **53**, 2, 7, 16, 19, 26.
γυνή, 27, 3.
δάνειον, **39**, 3, 10 ; **40**, 4, 11 ; **41**, 3, 12 ; **42**, 3, 10 ; **43**, 4, 11, 19 ; **44**, 4, 11 ; **45**, 4, 10 ; **46**, 4, 12 ; **47**, 4, 12 ; **48**, 4, 11 ; **49**, 4, 16.
δανίζειν, **37**, 4 ? ; **56**, 1.
δεῖν, **58**, III, 13
δεῖν (falloir), **1**, 8, 12, *verso* 1, 2, 11, 23 ; **16**, 4 ; **26**, 7 ; **53**, 8.
δεῖσθαι, **7**, 21, 24.
δέκα, **1**, 7 ; **40**, 14, 19.
δεξιός, **55**, 3.
δεσμοφύλαξ, **7**, 3, 14.
δεσμωτήριον, **7**, 13, 19.
δεσπότης, **24**, *app.* 10.
δημόσιος, **24**, *app.* 4.
διά, **4**, 15 ; **5**, 13 ; **7**, 15 ; **9**, 9 ; **15**, 2 ; **19**, 4 ; **21**, 15 ; **22**, 15 ; **26**, 3 ; **47**, 2, 10 ; **48**, 2, 8 ; **58**, 2, 8, 9, 18, 19, 22 ; III, 1, 9, 14.
διαβαίνειν, **6**, 3.
διαγιγνώσκειν, **29**, II, 18, 26.
διάγραμμα, **29**, I, 11 ; II, 36.
διαγράφειν, **1**, 8 ; **16**, 3.
διαγραφή, **26**, 4.
διάθεσις, **9**, 4.
διακομιδή, **25**, 8.
διακόσιοι, **23**, 3, 21.
διαπλουστεμός, **1**, 6, *verso* 5.
διασ[illegible] **37**, 14 *marge*.
διασώζειν, **17**, 18.
διατιθέναι, **3**, 58.
διατοίβειν, **7**, 4.

διαφέρειν, **16**, 5.
διαφορά, **1**, *verso* 11.
διδόναι, **1**, *verso* 25; **3**, 19, 23, 46; **5**, 26, 63, *verso* 3; **7**, 7; **8**, 5; **17**, 9; **28**, 11; **30**, 6; **31**, 7; **32**, 6; **33**, 7; **34**, 7; **49**, 1, 15; **50**, 2.
διεγγυᾶν, **28**, 2.
διεγγύησις, **59**, 52.
διιέναι, **7**, 23.
δίκαιος, **21**, 27; **23**, 26; **24**, 9.
δίκη, **29**, I, 2, 7; II, 29.
δικαίωμα, **29**, I, 25.
δικαστής, **29**, I, 17, 22.
διμοιρίτης, **27**, 3.
διοικεῖν, **16**, 9.
διοίκησις, **30**, 17; **33**, 21; **35**, 14; **36**, 6; **37**, 1.
διοικητής, **3**, 2, 61, 79; **53**, 7, 16.
διπλοῦς, **4**, 17 *interl.*
δισχίλιοι, **24**, 2, 7.
διῶρυξ, **1**, *verso* 7, 20, 22.
δούλη, **29**, I, 29.
δοῦλος, **29**, I, 19, 21, 27, 29, II, 6.
δοχικός, **21**, 24.
δρυμός, **5**, 13, 17; **20**, 10.
δύνασθαι, **3**, 83; **8**, 14; **29**, I, 23.
δυνατός, **16**, 3.
δύο, **29**, I, 31.
δύστρος, **3**, 42.
δωρεά, **19**, 9.
ἐάν, **1**, 14, *verso* 7, 9, 20; **3**, 13, 57; **4**, 32; **9**, 17; **29**, I, 1, 24; II, 14; **49**, 6; **60**, 7.
ἐᾶν, **7**, 22.
ἐγγύη, **34**, 18.
ἐγγύησις, **49**, 18 (?); **59**, 54.
ἐγδέχεσθαι, **16**, 7.
ἐγκαλεῖν, **21**, 28; **28**, 8; **29**, I, 28.
ἐγλείπω, **40**, 3, 9.
ἐγμισθοῦν, **5**, 28.
ἔθος, **1**, verso 22.
εἰ, **3**, 46; **26**, 4.
εἰδέναι, **1**, *verso* 12; **4**, 2; **11**, 4; **29**, II, 13, 27.
εἴκοσι, **39**, 13; **44**, 15.
εἰκοστός, **23**, 1, 15.
εἶναι, **1**, 4, 14, 16, *verso* 4, 5, 12, 13, 15, 19, 21, 22; **5**, 21; **7**, 20; **10**, III, 1; **11**, 7; **12**, 4; **13**, 3; **14**, 7; **16**, 3; **17**, 14; **26**, 2, 4; **29**, I, 2, 11; **37**, 24; **49**, 9; **60**, 7.
εἷς, **11**, 8; **49**, 10.
εἰς, **1**, 5, 6, 10, 11, 15, *verso*, 7, 9, 10, 15, 18, 22, 28, 29, 31, 33; **2**, 1, 13; **3**, 3, 15, 18, 21, 36, 45, 52, 60, 66, 68, 81; **4**, 16; **5**, 3, 4, 7, 12, 13, 16, 17, 19, 20, 23, 26, 27, 29 30, 35, 36, 37, 60, 63; **6**, 4; **7**, 18; **9**, 12, 14; **13**, 4; **14**, 5, 7; **16**, 3, 4, 8; **17**, 7; **21**, 11, 12; **22**, 11, 12; **23**, 11, 12; **24**, 7, 8, *app.* 7, 19; **25**, 2, 4, 11, 16, 22, 23, 35, 39, 43, 61; **26**, 1, 5, 8; **29**, II, 38; **30**, 21; **32**, 14; **33**, 8, 17; **34**, 17; **35**, 17; **36**, 18; **37**, 3, 14; **38** *a*, 7, 9; *k*, 2; *l*, 2; **39**, 3, 10; **40**, 3, 4, 9, 11; **41**, 3, 14; **42**, 3; **43**, 3, 4, 10, 11; **44**, 3, 4, 9, 11; **45**, 3, 4, 9, 11; **46**, 3, 4, 11, 13; **47**, 4, 12; **48**, 4, 11; **49**, 4, 14, 16, 18; **50**, 8, 16; **52**, 4; **53**, 2, 7, 12, 21, 22, 28; **58**, III, 17; **59**, 7, 53, 55, 58, 62, 83, 86, 91, 95.
εἰσάγειν, **19**, 4 (?).
εἰσδέχεσθαι, **13**, 3.
εἴσπραξις, **29**, I, 5.
εἰσφέρειν, **19**, 4 (?).
ἐκ, **1**, 9; **3**, 36, 67, 75; **4**, 31 *interl.*; **5**, 3, 4, 5, 6, 12, 14, 15, 17, 18, 19, 24, 27, 29, 30, 31, 32, 37, 38, 60, 63; **6**, 4; **8**, 2; **24**, 6; **25**, 15, 21; **26**, 5; **29**, I, 22, 24; II, 19; **39**, 4, 11; **40**, 12; **41**, 5, 15; **42**, 4; **43**, 5, 12; **44**, 12; **45**, 12; **46**, 5, 14; **47**, 5, 14; **48**, 12; **49**, 5; **58**, 10; **60**, 10.
ἕκαστος, **5**, 23, 60; **25**, 36, 43, 47; **49**, 16; **53**, 5.
ἑκατόν, **5**, 20 *interl.*; **29**, II, 34; **40**, 13; **44**, 15.
ἐκβαίνειν, **1**, verso 30.
ἔκγονος, **4**, 27.

ἐκδιδόναι, **24**, *app.* 2, 14.
ἐκδύειν, **6**, 8, 23.
ἐκεῖ, **1**, *verso* 30, 32.
ἐκκομιζειν, **3**, 79.
ἐκλαμβάνειν, **9**, 3.
ἐκτος, **23**, 1, 2 ; **57**, 4.
ἐκφόριον, **4**, 10, 32, 35 ; **8**, 14 ; **12**, 4 ; **14**, 6 ; **34**, 13 ; **37**, 25, 26, 27, 28, 30 ; **39**, 4, 11 ; **40**, 12 ; **41**, 6, 16 ; **42**, 5 ; **43**, 5, 12 ; **44**, 13 ; **45**, 12 ; **46**, 6, 14 ; **47**, 5, 14 ; **48**, 12 ; **49**, 5, 17.
ἐλαιοκάπηλος, **3**, 55.
ἔλαιον, **3**, 56 ; **9**, 4, 8 ; **58**, 12, 19 ; III, 18, *verso* 8, 9.
ἐλάσσων, **6**, 14 ; **29**, I, 31 ; II, 34.
ἐλεύθερος, **29**, I, 3.
ἐμβάλλειν, **21**, 9 ; **22**, 9 ; **23**, 9 ; **24**, 5, *app.* 7, 19.
ἐμπίπτειν, **1**, verso 5, 17, 20 ; **16**, 5.
ἐν, **1**, 5, 7, *verso* 5, 22 ; **2**, 4 ; **3**, 18, 64 ; **4**, 25, 30, 31, 33 ; **5**, 13, 17, 18, 19, 27, 30, 35, 36 ; **6**, 15 ; **7**, 3 *interl.*, 7, 11, **18** ; **9**, 11 ; **10**, II, 1 ; **16**, 2 ; **19**, 7 ; **20**, 10, 33, 41 ; **25**, 18, 27, 31, 39, 43, 56, 58 ; **26**, 2, 6 ; **27**, 10 ; **28**, 19 ; **29**, I, 5 ; **39**, 11 ; **40**, 13 ; **41**, 6, 16 ; **42**, 5 ; **43**, 5, 12 ; **44**, 13 ; **45**, 13 ; **46**, 6, 15 ; **47**, 3, 6, 7, 8, 11, 14, 17, 18 ; **48**, 3, 10, 12 ; **49**, 5, 9, 10, 17, **51**, 3 ; **52**, 4 ; **53**, 14 ; **58**, III *verso*, 15 ; **59**, 6 ; **60**, 6.
ἐναντίον, **29** ; I, 31 ; II, 31.
ἐνιαυτός, **1**, verso 23.
ἐνιστάναι, **4**, 10, 31.
ἐντεῦθεν, **8**, 6.
ἐντολή, **3**, 55, 71.
ἐντυγχάνειν, **16**, 1.
ἐξαγωγή, **29**, I, 14
ἐξεῖναι, 26, 6 ; **29**, I, 4, 13, 19 ; II, 28.
ἑξήκοντα, **45**, 14.
ἔξω, **6**, 6, 23.
ἐπαγόμεναι, **25**, 52 ; **32**, 15.
ἐπακολουθεῖν, **4**, 22.
ἐπαύριον, **15**, 2.
ἐπεί, **3**, 80 ; **4**, 35 ; **9**, 13.
ἐπειδάν, **1**, *verso* 12.
ἐπειδή, **1**, *verso* 2 ; **3**, 73 ; **16**, 7.
ἐπείῳ, **30**, 10, 20, 24 ; **31**, 13, 17, 29, 32, 35 ; **32**, 12 ; **33**, 16, 26 ; **34**, 21 ; **35**, 9 ; **37**, 18 ; **38** *l.* 1 ; **56**, 1.
ἐπερωτᾶν, **24**, *app.* 10.
ἐπέχειν, **26**, 7.
ἐπί, **1**, 8, *verso* 3, 12 ; **3**, 2, 77 ; **4**, 24 ; **5**, 21, 23, 58, 60 ; **13**, 3 ; **21**, 9 ; **22**, 9 ; **23**, 9 ; **24**, 4 ; **26**, 4 ; **28**, 17 *interl.* ; **29**, I, 14 ; II, 10, 39 ; **53**, 6, 9, 10, 15, 23 ; **59**, 6.
ἐπιβάλλειν, **1**, 15 ; **3**, 64.
ἐπίγονος, **39**, 3, 9 ; **40**, 4, 10 ; **41**, 3, 12 ; **42**, 2, 10.
ἐπιγράφειν, **4**, 32, 36.
ἐπιδεικνύναι, **3**, 29.
ἐπιδέκατος, **29**, I, 7.
ἐπιδιδόναι, **3**, 81.
ἐπιέναι, **1**, *verso* 23.
ἐπιζητεῖν, **7**, 6.
ἐπικα( ), **30**, 5 ; **33**, 6 ; **37**, *introd.*
ἐπικαθιστάναι, **53**, 8.
ἐπικατακολουθεῖν, **4**, 6.
ἐπίκλησις, **29**, I, 27.
ἐπιλάρχης, **14**, 4 (?).
ἐπίλεκτος (?), **14**, 4.
ἐπιμαρτύρεσθαι, **3**, 8.
ἐπιμέλεια, **3**, 55.
ἐπιμελητής, **4**, 9 ; **19**, 6.
ἐπιμετρεῖν, **5**, 62 *interl.*
ἐπιπεντεκαιδέκατος, **29**, I, 7.
ἐπιπορεύεσθαι, **3**, 78.
ἐπισημαίνειν, **1**, *verso* 3.
ἐπισκέπτεσθαι, **1**, verso 24 ; **5**, 29 ; **6**, 5
ἐπισκοπεῖν, **1**, *verso* 27 ; **25**, 30.
ἐπισπουδάζειν, **3**, 27.
ἐπιστέλλειν, **3**, 14 ; **4**, 29 ; **12**, 2 ; **16**, 9.
ἐπιστολή, **1**, *verso* 33 ; **4**, 1, 5, 21, **15**, 1 ; **17**, 4.
ἐπιστόλιον, **60**, 5.
ἐπιτήδεια, **25**, 35.
ἐπιχωρεῖν, **29**, I, 16
ἐποίκιον, **12**, 3.

ἑπτά, **18**, 7.
ἐργαστήριον, **19**, 3 ; **21**, 20 ; **23**, 19.
ἐργάτης, **28**, 17.
ἔργον, **1**, 14, *verso*, 1, 16 ; **36**, 18.
ἐρημος, **26**, 3.
ἐῤῥῶσθαι, **5**, 33 ; **13**, 6 ; **14**, 8 ; **15**, 5 ; **16**, 10 ; **18**, 10 ; **26**, 9 ; **39**, 6, 13 ; **40**, 6, 14 ; **41**, 9, 20 ; **42**, 7 ; **43**, 7, 14 ; **44**, 6, 16 ; **45**, 6, 17 ; **46**, 8, 17 ; **47**, 8, 18 ; **48**, 6, 15 ; **49**, 8 ; **60**, 13.
ἕτερος, **29**, I, 1.
ἔτι, **37**, 32.
ἑτοιμάζειν, **15**, 2 ; **26**, 4.
ἔτος, **19**, 1 ; **21**, 4, **23**, 1, 15 ; **49**, 14, 17 ; **59**, 4.
εὐθέως, **3**, 4.
εὑρίσκειν, **1**, verso 32 ; **7**, 8 ; **28**, 22.
εὐτόνως, **3**, 14.
εὐτυχεῖν, **8**, 16 ; **9**, 27 ; **11**, 14.
ἐφιστάναι, **13**, 3.
ἐφορμεῖν, **3**, 10.
ἔχειν, **3**, 44 ; **5**, 7, 11, 28, *verso* 2 ; **15**, 2, **17**, 16 ; **24**, 2 ; **25**, 2 ; **58**, 1.
ἐχυροῦν, **49**, 12.
ἕως, **1**, *verso*, 30 ; **3**, 43, 47 ; **4**, 32 ; **5**, 29 ; **9**, 16 ; **25**, 25, 33, 37, 48, 52 ; **26**, 8.
ζεῦγος, **8**, 8.
ζημία, **29**, II, 20, 23.
ζυτηρά, **3**, 52 ; **59**, 8.
ἤ, **28**, 5, 6 ; **29** ; I, 7, 29, 31.
ἡγεμών, **4**, 17 ; **53**, 23.
ἤδη, **3**, 77.
ἥκειν, **7**, 22.
ἡμέρα, **3**, 10, 36, 37, 38, 47, 62 ; **4**, 33 ; **6**, 7 ; **15**, 1, 2 ; **25**, 24, 25, 32, 36, 38, 40, 47, 49, 51, 53 ; **28**, 9.
ἤτοι, **24**, *app.* 13.
θεοισμός, **1**, verso 9.
θέσις, **1**, *verso* 6.
θηλυκός, **10**, I, 5, 7 ; II, 2, 5, 7 ; IV, 2, 3, 5-7 ; V, 3-5.
θῆλυς, **8**, 9.
θησαυρός, **20**, 7 et *passim*.
θυγάτηρ, **17**, 2, 6 ; **27**, 5.
θωῦθ, **33**, 16, 26 ; **37**, 20 ; **39**, 6, 14 ; **42**, 7 ; **48**, 6, 15 ; **51**, 2 ; **54**, 1 ; **60**, 13.
ἴδιος, **5**, 24, 60.
ἶναι, **1**, verso 30, **28**, 7.
ἱκανός, **3**, 76.
ἱλάρχης, **31**, 3.
ἱμάτιον, **6**, 9.
ἵνα, **3**, 60 ; **7**, 16 ; **8**, 12 ; **13**, 4 ; **17**, 18.
ἰνδικτίων, **24**, *app.* 8, 20.
ἵππαρχος, **32**, 1 ; **33**, 1 ; **34**, 1.
ἱππεύς, **10**, I, 1 ; **14**, 4 ; **53**, 4.
καθαίρειν, **5**, 24, 61.
καθαρός, **13**, 3 ; **24**, 8.
κάθαρσις, **20**, *passim* ; **30**, 20 ; **31** 39 ; **38** *e*, 1, 3.
καθήκειν, **3**, 42, 84.
καθιστάναι, **28**, 4, 13 ; **53**, 15.
καθότι, **4**, 35 ; **53**, 7, 15.
καθώς, **26**, 4.
κακοῦργος, **7**, 20 ; 28, 3.
καλῶς, **3**, 40, 43 ; **8**, 11 ; **12**, 2, **13**, 3 ; **17**, 8 ; **60**, 2
κάμινος, **9**, 5.
κανών, **24**, *app.* 7, 19.
κατά, **1**, 14, *verso* 8, 20, 23 ; **3**, 28, 36, 62 ; **4**, 6, 22, 33 ; **11**, 8 ; **21**, 10 ; **22**, 10 ; **23**, 10 ; **29**, I, 10 ; II, 8, 25 ; **49**, 7 ; **51**, 6 ; **52**, 2.
καταβάλλειν, **28**, 14.
κατάβροχος, **34**, 26.
καταδικάζειν, **29**, I, 3, 6, 27 ; II, 21, 24, 30.
καταδίκη, **29**, II, 32.
καταλαμβάνειν, **3**, 57.
καταλιμπάνειν, **17**, 5.
καταμετρεῖν, **14**, 3.
καταπλεῖν, **17**, 7 ; **25**, 23.
καταποστέλλειν, **3**, 60.
κατασκευάζειν, **1**, verso 23.
κατασπείρειν, **5**, 21, 22, 58.
καταφερής, **1**, *verso*, 1, 10.
κάτεργον, **39**, 3 10 ; **40**, 5, 11 ; **41**, 3, 13, 22 ; **42** 3 ; **43**, 4, 11 ; **44**, 4, 11 ; **45**, 4, 11 ; **46**, 4, 13 ; **47**, 4, 12, 20 ; **48**, 4, 11 ; **50**, 6, 14.

κατέχειν, **3**, 16; **4**, 30, 34; **18**, 8.
κεῖσθαι, **1**, verso 21.
κελεύειν, **29**, II, 12, 17, 28.
κεράμιον, **3**, 7; **58**, 4.
κεκοσμοροπάφη, **22**, 5; **23**, 5.
κέρμα, **16**, 8.
κλάειν, **3**, 56; **58**, III, 19.
κλῆρος, **4**, 9, 31, 34; **14**, 5; **40**, 3.
κληρουχεῖν, **4**, 26.
κληροῦχος, **4**, 28 (?).
κλίβανος, **58**, III, 17.
κοῦλος, **1**, verso 14.
κολάκοντα, **58**, 15.
κομίζειν, **1**, *verso* 16, 32; **15**, 3; **53**, 20, **60**, 9.
κοσκινεύειν, **24**, 8.
κοσκινευτικόν, **20**, passim.
κριθή, **3**, 36, 38, 53, 67; **30**, 2, 8, 11; **32**, 9, 10, 12, 13; **34**, 13, 14, 17, 19, **35**, 10; **36**, 12, 13; **37**, 13, 15, 16, 18, 21; **38** *a*, 4; *n*, 5-10; **39**, 6, 12; **41**, 7, 17; **42**, 6; **43**, 6, 13, 16; **46**, 16; **47**, 6, 15; **48**, 4, 13; **49**, 7; **51**, 4, 8; **52**, 6.
κριθοπυρός, **5**, 3, 4, 8, 12, 28, 29, 37; **39**, 5, 12; **40**, 5, 13, 16; **41**, 7, 17; **42**, 5; **43**, 6, 13; **45**, 4, 13; **46**, 7, 15; **47**, 6, 15; **48**, 4, 13, 15; **49**, 6.
κρίνειν, **29**, I, 26.
κρόκη, **6**, 12.
κρόμμυον, **34**, 3; **36**, 6, 8.
κρομμυοφακός, **34**, 11.
κύριος, **9**, 22; **29**, I, 4, 9, 30; II, 11.
κτίσις, **8**, 13.
κύαμος, **58**, III *verso*, 17.
κυβερνήτης, **24**, 4, *app.* 15.
κωμάρχης, **31**, 1.
κώμη, **1**, *verso* 31; **2**, 2, 4; **6**, 7, 23; **11**, 9; **24**, *app.* 5, 18; **25**, 31; **26**, 3, 6; **38** *a*, 1; **49**, 10
κωμογραμματεύς, **3**, 54 (?), 72, 82; **31**, 2; **47**, 3, 11; **48**, 2, 9.
λαικός, **10**, I, 4, 7.
λαμβάνειν, **26**, 6; **49**, 11.
λαοί, **16**, 2, 8.
λαχανον, **58**, 14, III, 4, 16, *verso*, 1, 10, 18.
λέγειν, **7**, 14; **11**, 4; **28**, 23; **29**, I, 30.
λεία, **28**, 18, 22.
λινοκριθή, **38** f, 1.
λίνον, **31**, 4, 22; **33**, 3, 21, 22, 25; **34**, 13, 14, 15, 20; **36**, 6, 7, 9; **37**, 2, 5, 11.
λινοπυρός, **31**, 13; **34**, 10, **38** *g*, 2.
λινοφακός **31**, 14; **34**, 12, 23.
λίτρα, **24**, *app.* 9, 13, 20.
λίψ, **1**, 6; **2**, 15.
λογάριον, **60**, 11.
λογευτήριον, **59**, 6.
λογιστήριον, **3**, 84.
λόγος, **1**, verso 25; **3**, 79, 82; **10**, III, 1, 3; **16**, 5; **25**, 11; **49**, 7; **53**, 13, 14, 22.
λοιπός, **5**, 22, 58; **11**, 6; **13**, 5; **16**, 9; **26**, 3.
λύχνιος **58**, 5.
λῶιος, **3**, 41.
μακροπρόσωπος, **57**, 3.
μάλιστα, **4**, 16; **26**, 2.
μανθάνειν, **26**, 8.
μαρσίππιον, **6**, 15.
μαρτυρεῖν, **29**, I, 20, 21.
μάρτυς, **29**, I, 31.
μαστιγοῦν, **29**, I, 15; II, 34.
μάχιμος, **25**, 46, 64; **58**, 3, 18; III, 12.
μελανχρής, **55**, 2, 4.
μερίς, **3**, 49; **5**, 18, 20, 27, 35; **9**, I, 3.
μέρος, **3**, 65; **5**, 13; **26**, 5, 7; **29**, II, 23.
μεσίτης, **28**, 11
μεσορή, **25**, 5; **31**, 14; **34**, 23; **35**, 10; **37**, 19; **49**, 8; **53**, 17, 24, 27, 29.
μέτρον, **1**, 5; **49**, 11.
μετά, **1**, verso 24; **4**, 35; **7**, 4; **53**, 19.
μεταπέμπειν, **13**, 4.
μετατιθέναι, **4**, 15 *marge*.
μέτοχος, **60**, 1.
μετρεῖν, **3**, 50, 65; **5**, 1, 34; **18**, 4; **31**, 29; **33**, 27; **35**, 18; **37**, 14; **39**, 2, 8; **40**, 2, 8; **41**, 2, 11; **42**, 2, 8; **43**, 2,

9; **44**, 2, 8; **45**, 2, 8; **46**, 2, 10; **47**, 2, 10; **48**, 2, 8; **49**, 4; **50**, 7, 15; **51**, 6; **52**, 2; **53**, 24, 26; **60**, 10.
μέτρησις, **1**, 8; **2**, 12.
μετρητής, **9**, 8; **57**, 1.
μέτρον, **1**, 10, **21**, 24; **23**, 23; **24**, 9.
μέτωπον, **29**, II, 36.
μεχ(ε)ίρ, **21**, 1, 4; **24**, 1; **30**, 12, 19; **31**, 17, 27.
μέχρι, **3**, 79.
μή, **1**, *verso* 9; **13**, 3, 4; **15**, 3; **18**, 8; **26**, 3, 4; **29**, I, 24, 31; II, 12, 27, 34; **49**, 6; **53**, 27.
μηδέ, **29**, I, 14; II, 12, 27.
μηθείς, **1**, *verso* 19; **9**, 21; **29**, I, 13.
μῆκος, **1**, *verso* 13.
μήν, **1**, 2; **3**, 41.
μητρόπολις, **24**, *app.* 17.
μιμνήσκειν, **8**, 11; **12**, 1.
μισθοῦν, **1**, *verso* 6; **3**, 75; **5**, 20, 23, 35, 59; **26**, 5.
μισθοφόρος, **10**, I, 1; **14**, 4.
μίσθωσις, **1**, *verso* 3, 12; **33**, 28.
μισθωτής, **20**, 11, 30, 51; **22**, 7; **23**, 8.
μνᾶ, **6**, 13.
μναιεῖον, **15**, 1, 2.
μυριάφουρος, **47**, 11.
μυρίοι, **1**, 4.
ναυ[illegible], **22**, *verso*.
ναυβι ([illegible]), **1**, verso 28.
ναύβιον, **1**, 11, 13.
ναύκληρος, **21**, 6; **22**, 5; **23**, 5; **24**, 2, 3, *app.* 3, 17.
ναῦλον, **24**, *app.* 9; **25**, 13, 28.
ναυπηγός, **25**, 15, 44.
νέος, **39**, 4, 11; **40**, 12; **41**, 5, 15; **42**, 4; **43**, 5, 12; **44**, 12; **45**, 12; **46**, 5, 14; **47**, 5, 14; **48**, 12; **49**, 5.
νῆσος, **3**, 20; **11**, 11.
νόμος, **29**, I, 10; II, 8, 25.
νομός, **3**, 53; **26**, 8.
νομοφύλαξ, **29**, I, 33; II, 31.
νότος, **1**, 5; **2**, 1, 13.
νῦν, **5**, 21, 58.
νυνί, **7**, 17.
ξυλῖτις, **5**, 20, 21, 58.
ξυλοκοπεῖν, **5**, 24, 60.
ξύλον, **25**, 3; **58**, 15; III, 17, *verso* 11.
ξυλοκοπία, **49**, 4.
οἰκεῖος, **7**, 5.
οἰκέτης **29**, I, 2, 11.
οἰκονομεῖν, **3**, 51.
οἰκονόμος, **3**, 26, 71; **4**, 14, 16 *marge*, 29; **9**, 2, 19.
οἶνος, **4**, 15; **58**, III, 15, *verso*, 2.
ὀκτώ, **17**, 5; **21**, 3, 23.
ὀλκή, **6** 13 *interl.*
ὅλμος, **9**, 9.
ὅλυρα, **37**, 18, 22.
ὁμοίως, **3**, 12, 54.
ὁμολογεῖν, **21**, 5; **22**, 4; **23**, 8; **24**, 1 *app.* 10.
ὄνομα, **28**, 19.
ὄνος, **8**, 8.
ὄξος, **58**, 4, 11, 14; III, 16.
ὀξυθυμον, **58**, 21; III, 10.
ὅπως, **1**, *verso* 19; **3**, 44, 83; **4**, 2, 5, 22; **8**, 13; **12**, 1; **14**, 6; **53**, 14.
ὅρμος, **3**, 2, 54; **21**, 11; **22**, 11; **23**, 11; **53**, 7, 9, 15.
ὄρυγμα, **1**, 9, 10, *verso* 28.
ὅσος, **1**, verso 5, 17; **3**, 38; **5**, 21; **60**, 7.
ὅταν, **15**, 3.
ὅτι, **8**, 6; **11**, 4; **29**, II, 26.
οὐ(κ), **7**, 8, 23; **13**, 2; **15**, 3; **16**, 3, 5.
οὐδείς, **8**, 10.
οὐθείς, **21**, 28; **58**, III, *verso* 14.
οὖν, **1**, 10, *verso* 2; **3**, 13, 81; **4**, 35; **8**, 11; **9**, 17; **10**, III, 1; **12**, 2; **13**, 3; **14**, 5; **15**, 3; **16**, 3; **17**, 8; **26**, 2; **50**, 7, 14.
ὀφείλειν, **3**, 64; **8**, 10; **9**, 22
ὀφείλημα, **58**, 6 (?).
ὀφθαλμός, **55**, 3.
ὀφλών, **29** II, 22, 28.
ὀχύρωσις, **3**, 21.
ὀψέ, **6**, 7, 23.
ὄψον, **58**, III, 2, 17, *verso* 10, 16.

ὀλῶνιον, **3**, 41, 42; **25**, 55.
παγός, **24**, *app.* 8.
πᾶς, **27**, 6, 12.
παλαιός, **39**, 5, 13; **41**, 7, 17; **42**, 6; **43**, 6, 13; **44**, 5, 14, 19; **46**, 16; **47**, 6, 16; **48**, 5, 14; **49**, 6
παντελῶς, **26**, 2
πανόμος, **3**, 43.
πασα, **3**, 21, 49, 50, 51, 71; **4**, 1, 16; **5**, 4, 23, 27, 35, 39, 59; **8**, 1; **9**, 2; **13**, 2; **14**, 2; **17**, 16, 19; **19**, 1, 5, 7, 12; **21**, 17; **22**, 18; **23**, 15, 17; **24** *app.* 7, 19; **25**, 1, 6, 45, 63; **26**, 7; **49**, 9; **51**, 6; **52**, 2, 3; **59**, 4, 13, 15, 18, 19, 23, 26, 36, 43, 47, 98, 110, 122; **60**, 3, 9.
παραγί(γνεσθαι, **15**, 4; **28**, 5, 8.
παραδ[illegible], **49**, 3; **50**, 4, 11.
παραδιδόναι, **3**, 59; **24**, *app.* 12; **29**, II, 29.
παρακομίζειν, **15**, 4.
παραλαμβάνειν, **24**, *app.* 7, 12, 18; **29**, II, 33.
παρεῖναι, **12**, 1; **29**, I, 23.
παρεστάναι, **8**, 5
πᾶς, **1**, 7; **2**, 16; **3**, 32, 68; **14**, 7.
παστοφόρος, **11**, 2, 7.
παῦνι, **31**, 12; **32**, 15; **35**, 8, 18; **37**, 17; **55**, 6; **57**, 5.
πατήρ, **26**, 1.
παχών(ς), **4**, 3, 23; **31**, 34; **32**, 11; **33**, 13, 27; **34**, 20; **35**, 7, 18; **37**, 16; **38** *a*, 12; *e*, 2; *h*, 5; *i*, 2.
πεδίον, **1**, *verso* 1.
πέμπτος, **23**, 14; **29**, II, 23.
πεντήκοντα, **5**, 20 *interl.*; **13**, 2; **23**, 3, 22.
περί, **1**, *verso* 21; **3**, 9, 12, 74, 84; **10**, II, 1; **12**, 1, 3; **14**, 3, 6; **15**, 1; **16**, 2, 6, 8; **17**, 4; **19**, 3; **21**, 19; **23**, 19; **25**, 29; **26**, 1, 2, 7; **26**, 8; **28**, 18; **29**, I, 1, 10; **43**, 3, 10; **44**, 3, 10; **45**, 3, 10; **46**, 4, 12.
περίμετρος, **1**, 4.
περιπλεῖν, **25**, 29.
περίχωμα, **1**, 7, *verso* 27; **5**, 30; **49**, 10.
περιχωνοῦν, **1**, *verso* 14.
περίχωσις, **1** *verso* 20.
πῆχυς, **1**, 9.
πίπτω, **30**, 12, 15, 19; **31**, 16, 26, 34; **32**, 14; **33**, 15; **35**, 11, 17; **36**, 4; **38** *a*, 7; *i*, 2; **59**, 5.
πλάτος, **1**, 8, *verso* 28.
πλεοναζειν, **1**, *verso* 16
πληγή, **29**, II, 35.
πλῆθος, **1**, *verso* 3, 12; **3**, 76.
πλήν, **29**, I, 11.
πλινθεῖον, **1**, 8.
πλοῖον, **3**, 3; **24**, 5, *app.* 4, 7, 16, 19; **25**, 13, 28.
ποιεῖν, **1**, *verso* 27; **3**, 39, 40, 43, 54, 63, 68; **4**, 6, 18, 22; **8**, 11; **9**, 10; **12**, 2; **13**, 3; **17**, 9; **29**, I, 23; **52**, 7; **60**, 2.
ποιολογία, **43**, 80; **47**, 4, 13.
πόλις, **1**, *verso* 33; **5**, 6, 7 *interl.*, 24 *interl.*, 26, 37, 61, 63; **7**, 19; **11**, 3; **24**, 6; **25**, 11, 17, 18, 21, 22, 24; **27**, 11.
πολύς, **1** *verso* 1, 4; **3**, 16, 58; **26**, 3.
πόσος, **11**, 5.
ποταμός, **25**, 57.
πράκτωρ, **28**, 13.
πρᾶξις, **29**, I, 9, 28.
πρᾶσις, **30**, 17; **31**, 22; **33**, 22; **36**, 8; **37**, 5; **38** *a*, 9.
πράσσειν, **29**, II, 9.
πρό, **1**, *verso* 9; **34**, 9.
προιέναι, **60**, 3.
προϊστάναι, **19**, 8.
πρόκειται, **24**, *app.* 7, 19.
πρός, **1**, 12, *verso* 5; **2**, 4; **3**, 39, 54, 55, 60, 63, 68, 75; **4**, 4, 14, 18, 20; **5**, 7, 11, 20; **9**, 7; **12**, 2; **21**, 25; **23**, 24; **27**, 11; **29**, I, 32; **31**, 23, 24; **33**, 24; **37**, 6, 7, 26, 27, 28, 30; **52**, 7; **54**, 7; **60**, 11.
προσαγγέλλειν, **6**, 1, 17.
προσαγωγίς, **21**, 8.
προσαποτίνειν, **29**, II, 22.
προσγράφειν, **29**, II, 7.

προσδεῖσθαι, **5**, 13.
προσκεῖσθαι, **4**, 15.
προσέχειν, **7**, 23.
προσκομίζειν, **53**, 24.
προσμετρεῖν, **5**, 29.
προσοφείλειν, **3**, 74; **9**, 6.
προσπικραίνειν, **7**, 9.
πρόσταγμα, **4**, 33; **43**, 21; **51**, 7 [illegible].
προστάττειν, **8**, 12.
προστιθέναι, **1** *verso*, 1, 11; **60**, 11.
πρότερον, **8**, 6; **15**, 3.
προυπάρχειν, **1**, verso 4, 16, 18, 22.
πρῶτος, **49**, 17; **60**, 8.
πυλών, **2**, 5.
πυρός, **5**, 7, 12, 16, 23, 24, 28, 29, 60; **11**, 9, 14; **19**, 10; **20**, 16, 18, 20; **22**, 2, 20; **23**, 2, 20; **30**, 2, 6, 8, 9, 11, 13, 20; **31**, 4, 10, 11, 14, 29; **32**, 2, 6, 10, 11, 13; **33**, 2, 7, 10, 11, 12, 13, 14, 18; **34**, 2, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, **35**, 5, 7, 8, 10, 11, 18, 19; **36**, 5, 13; **37**, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 25, 31, 32; **38** *a*, 4; *b*, 2; **44**, 4, 14, 19; **49**, 6, 16; **50**, 16; **53**, 12, 22.
πωλεῖν, **3**, 55; **29**, I, 13.
πῶλος, **8**, 9.
πωολογία, **5**, 3, 8, 12, 14, 29, 37.
σήμερον, **3**, 47.
σησαμεία, **26**, 1.
σησαμιτία, **5**, 20.
σήσαμον, **3**, 54; **9**, 13, 20, 24; **41**, 4, 14; **42**, 4.
σίκυος, **34**, 3, 15, 16; **36**, 6, 7, 9.
σιτάριον, **17**, 4.
σιτικός, **37**, 25.
σιτολογεῖν, **19**, 2.
σιτολόγος, **3**, 50; **15**, 2; **24**, 6; **53**, 11, 25.
σῖτος, **3**, 11, 15; **11**, 7; **13**, 3; **17**, 19; **19**, 4; **31**, 24, 28; **33**, 24; **34**, 13, 15, 16, 17, 19; **36**, 10; **37**, 2, 5, 7, 23; **53**, 5, 8, 15, 21, 24.
σιτοφόρος, **49**, 13.
σκαφόπρωρος, **24**, *app.* 16.
σκέπτεσθαι, **11**, 5.
σκυταλή, **21**, 27; **23**, 25; **24**, 9.
σπείρειν, **5**, 12, 19; **30**, 2; **31**, 4; **32**, 2; **33**, 2; **34**, 2; **38** *a*, 2; **38** *b*, 2.
σπέρμα, **5**, 7, 11, 16, 23, 26, 28, 36, 60, 63, 64; **20**, 7; **30**, 6, 8, 9; **31**, 10, 11, 12; **32**, 6, 10, 11; **33**, 7, 10, 11, 13; **34**, 7, 18; **35**, 7; **37**, 3; **49**, 14; **59**, 6, 8, 13, 15.
σπόριμος, **4**, 25; **30**, 1; **31**, 3; **32**, 1; **33**, 1.
σπόρος, **4**, 31; **5**, 36; **26**, 5.
στάδιον, **2**, 3.
στατήρ, **1**, 15.
στήμων, **6**, 12.
στίζειν, **29**, I, 14; II, 36.
στρατηγός, **53**, 10, 23.
συγκρίνειν, **1**, *verso* 27; **53**, 9, 22.
συγκύρειν, **9**, 5; **52**, 5.
συγχρηματίζειν, **3**, 38, 63; **49**, 3; **50**, 5, 12.
σῦκον, **58**, III, 10.
συκοπώλης, **58**, 6.
συμβαίνειν, **13**, 2.
συμβάλλειν, **21**, 25; **23**, 23; **24**, 10.
σύμβολον, **3**, 39, 53, 63, 68; **4**, 18; **17**, 9; **52**, 6; **53**, 26; **57**, 1; **60**, 6.
συμμετρεῖν, **19**, 13; **30**, 19.
συμπλεῖν, **1**, *verso* 30.
σύν, **4**, 10, 31; **5**, 20; **49**, 14.
συνάγειν, **14**, 6; **37**, 13 *marge*.
συναγωγή, **41**, 4, 13; **42**, 3.
συναντᾶν, **13**, 2.
συναντεῖν, **6**, 6.
συνάπτειν, **1**, *verso* 7.
σύνεγγυς, **1**, *verso* 11.
συνέχειν, **7**, 11, 15.
συνεχής, **1**, *verso* 2.
σύνταξις, **3**, 37, 66; **4**, 16, 24; **9**, 7; **52**, 6.
συντάττειν, **3**, 40, 43, 57, 59, 77; **4**, 16, 34; **5**, 1, 34; **7**, 10, 16; **13**, 4; **39**, 1, 8; **40**, 1, 8; **41**, 2, 11; **42**, 1, 9; **43**, 2, 9; **44**, 2, 8; **45**, 2, 8; **46**, 2, 10; **47**, 1, 10; **48**, 1, 8; **50**, 7, 14.

συντελεῖν, **1**, 14, *verso* 9, **29**, I, 9.
συντιθέναι, **15**, 3.
συντόμως, **3**, 15.
σχεδία, **25**, 4.
χρόνος, **1**, 4, 5, 7, 8, 11, 13; *verso*, 13, 28; **2**, 13.
σῶμα, **25**, 17, 35, 39, 43, 46; **29**, I, 13, 23.
τακτοριστής, **4**, 4, 28, 36.
τάριχος, **58**, 12.
ταυρικός, **8**, 8.
τέκνον, **17**, 13.
τελευτᾶν, **4**, 27; **14**, 2
τεσσαράκοντα, **18**, 6; **21**, 2, 22; **45**, 16.
τέταρτος, **24**, *app.* 11.
τετρακόσιοι, **21**, 1, 2, 21.
τήλις, **37**, 2, 5, 12.
τιθέναι, **1**, 14; **29**, I, 25.
τιμή, **3**, 58; **30**, 15; **36**, 4; **37**, 13; **53**, 20.
τίς, **1**, *verso* 7, 13, 20; **3**, 46, 57; **5**, 13; **6**, 6 *interl.*, **7**, 7; **11**, 6; **17**, 18; **25**, 31; **29**, I, 1.
τοιοῦτος, **1**, *verso* 14.
τόπος, **1** *verso*, 11, 13, 15; **3**, 73, 78; **5**, 21; **53**, 3.
τοπογραμματεύς, **3**, 70, 71, 73, 77.
τοσοῦτος, **1**, 9.
τότε, **29**, I, 7.
τραπέζα, **32**, 14.
τραπεζίτης, **25**, 7.
τρεῖς, **6**, 18.
τρέφειν, **10**, I, 4; II, 3, 10.
τριακόσιοι, **22**, 21.
τριβακός, **6**, 10.
τριχαλκία, **16**, 2.
τροφεῖα, **54**, 1.
τροφῖτις, **55**, 1.
τυ[illegible], **4**, 27, **6**, 1, 17; **26**, 9; **30**, 12, 19; **31**, 16, 27; **33**, 15; **35**, 11, 17; **44**, 17; **45**, 6, 17.
τυρός (τυρόν ?), **58**, III, 11.
τυρωμα, **58**, III, 3, 19, *verso*, 3.
ὑδραγωγός, **1**, 12.
ὕδωρ, **49**, 13.
υἱός, **3**, 44; **4**, 32; **17**, 1; **27**, 4; **32**, 4.
ὑπάρχειν **1**, 12; **4**, 26, 32; **9**, 12, 21; **49**, 6.
ὑπατεία, **24**, *app.* 10
ὑπέρ, **20**, 10; **36**, 4, 5.
ὑπερβερεταῖος, **4**, 7, 10, 33.
ὑπέροχος, **49**, 13.
ὑπηρέτης, **4**, 25; **13**, 4.
ὑπό, **1**, *verso* 14; **7**, 3; **29**, I, 29.
ὑπογράφειν, **4**, 5, 8, 21; **49**, 2; **50**, 3, 10.
ὑποζύγιον, **13**, 2.
ὑποκεῖσθαι, **1**, *verso* 6, 7, 9.
ὑπολείπειν, **3**, 17; **5**, 8
ὑπολογεῖν, **1**, *verso* 6, 17; **3**, 47; **53**, 5, 19, 27.
ὑπόλογος, **30**, 14; **32**, 17; **35**, 12; **38** *a*, 8.
ὑπόμνημα, **8**, 1; **9**, 1; **49**, 2, 9; **50**, 3, 10; **52**, 3.
ὑποτασ[illegible], **35**, 13.
ὑποτιθέναι, **1**, 9; **4**, 2.
ὕστερον, **1**, *verso* 26.
φαίνειν, **3**, 13; **9**, 18.
φακός, **20**, 31; 7 *interl.*; **31**, 4; **55**, 2.
φαμενώθ, **4**, 7, 10, 34; **15**, 5; **22**, 1, 3; **23**, 2; **30**, 8; **31**, 9, 38; **32**, 9; **33**, 10; **34**, 10; **36**, 20; **37**, 14; **38** *a*, 10; *m*, 2.
φάναι, **5**, 7, 11; **7**, 20, **15**, 3; **16**, 3.
φαρμοῦθι, **13**, 6; **14**, 8; **30**, 9; **31**, 10, 39; **32**, 10; **33**, 11; **34**, 11; **37**, 15; **38** *a*, 11; *e*, 1, 3.
φαῦφι, **1**, 2, **3**, 69; **9**, 7; **19**, 1; **40**, 6, 14.
φέρειν, **17**, 4; **60**, 5.
φθινοπωρικός, **41**, 4, 14; **42**, 4.
φόρετρον, **53**, 6, 21, 25, 28.
φορικός, **22**, 20; **23**, 21.
φόρος **5**, 22, 39.
φροντίζειν, **3**, 84; **13**, 5; **14**, 6.
φυλακή, **7**, 8.
φυλάκιον, **10**, II, 14.
φυλακίτης, **3**, 59, 72; **7**, 11.
φυλακιτικόν, **25**, 56.

φυλάττειν, **49**, 12.
φύσις, **1**, *verso* 20.
χαίρειν, **3**, 23; **4**, 4, 20; **5**, 1, 34; **7**, 1; **10**, III, 17; **12**, 1; **13**, 1; **14**, 1; **15**, 1; **16**, 1; **17**, 2; **18**, 4; **24**, *app.* 6, 18; **26**, 1; **39**, 1, 7; **40**, 1, 7; **41**, 1, 10; **42**, 1, 8; **43**, 1, 8; **44**, 1, 7; **45**, 1, 7; **46**, 1, 9; **47**, 1, 9; **48**, 1, 7; **49**, 1; **50**, 3; **51**, 5; **52**, 1; **60**, 2.
χάλασμα, **2**, 16 (?).
χαλκος, **6**, 16; **30**, 15, 22, 24; **31**, 36, 38; **36**, 17, 19, 20; **38** *h*, 2, 4; *i*, 2; *j*, 3; *k*, 3, 4; *m*, 2; **53**, 13, 22.
χαλκοῦν, **21**, 26; **23**, 25; **24**, 10.
χάραγμα, **2**, 16 (?).
χάρτης, **3**, 45, 46.
χειμών, **1**, 14.
χέρσος, **37**, 13; **49**, 10.
χιτών, **6**, 8, 24.
χλωραί, **30**, 10, 12, 15, 17; **31**, 16; **32**, 11, 14; **33**, 15, 22; **34**, 18, 21, 22; **35**, 9, 11, 14; **36**, 4, 6; **37**, 1.
χοίαχ, **5**, 34; **18**, 11; **33**, 15; **35**, 11, 17; **44**, 6, 16; **46**, 8, 18; **59**, 4.
χορηγεῖν, **3**, 45.
χορηγία, **26**, 7.
χόρτος, **5**, 26, 63; **37**, 1, 3, 4, 9; **58**, 7, 19.
χρέα, **15**, 2.
χρηματίζειν, **26**, 6.
χρησι-, **12**, 3.
χρηστός, **1**, *verso* 5.
χρόνος, **4**, 30; **26**, 3.
χρυσός, **6**, 13 (?).
χῶμα, **1**, 4, 5, 7, 8, 10, *verso* 2, 4, 6, 8, 11, 17, 19, 21, 22, 27; **36**, 18; **38** *l*, 2; **49**, 11.
χωματικόν, **30**, 22; **31**, 20, 33; **36**, 16; **38** *h*, 1; *i*, 1; *j*, 1; *k*, 2.
χωρίον, **1**, *verso* 13.
χωρίς, **1**, *verso*, 1.
ὧδε, **1**, *verso* 16.
ὠιόν, **58**, 16.
ὡς, **1**, 8; **14**, 7; **16**, 9; **29**, I, 3; II, 36; **54**, 4.
ὡσαύτως, **1**, *verso* 7, 19; **31**, 8, 18; **35**, 5, 15; **37**, 17; **59**, 93.
ὥστε, **1**, 7, 15, *verso* 14, 15; **21**, 11; **22**, 11; **23**, 11; **24**, 7; **49**, 12; **53**, 21.

TABLE DES MATIÈRES

	Date	Pages	Planches
PRÉFACE		1	
Note sur la méthode de transcription et Liste des abréviations.		7	
Table des Papyrus du premier fascicule		11	
1. Plan et Devis de Travaux	259-8 av. J.-C.	13	I et II
2. Arpentage de terres	IIIe s. av. J.-C.	23	
3. Correspondance du Basilicogrammate	241-0 av. J.-C.	26	III
4. Correspondance relative aux Clérouques	218-7 av. J.-C.	36	IV
5. Ordre de distribution de semences.	260-59 av. J.-C.	47	
6. Déclaration relative à un vol.	IIIe s. av. J.-C.	56	
7. Pétition au Roi	IIIe s. av. J.-C.	59	
8. Mémoire d'un cultivateur royal	IIIe s. av. J.-C.	62	
9. Mémoire d'un fermier du monopole de l'huile	IIIe s. av. J.-C.	64	
Table des Papyrus du second fascicule		66	
10. Dénombrements et comptes	IIIe s. av. J.-C.	69	
11. Lettre relative aux Pastophores	milieu du IIIe s. av. J.-C.	75	
12. Lettre à Aristarchos	250-49 av. J.-C.	77	
13. Lettre d'Aristarchos à Chrysippos	244-3 av. J.-C.	79	
14. Lettre d'Ammonios à Aristarchos	243-2 av. J.-C.	81	
15. Lettre d'Aristandros à Aristarchos	242-1 av. J.-C.	83	
16. Lettre à Aristarchos	Philadelphe ou Evergète	85	
17. Lettre du père d'Aristarchos	Philadelphe ou Evergète	87	VI
18. Ordre de paiement en nature	Everg. ou Philop.	89	
19. Reçu de sitologue	milieu du IIIe s. av. J.-C.	90	

	Date	Pages	Planches
20. Compte d'un Sitologue	IIIe s. av. J.-C.	92	
21. Reçu d'un Nauclère	221 av. J.-C.	99	
22. Reçu d'un Nauclère	221 av. J.-C.	102	XII
23. Reçu d'un Nauclère	221 av. J.-C.	104	
24. Reçu d'un Nauclère	IIIe s. av. J.-C.	106	
P. Cairo 10520	315 ap. J.-C.	108	
25. Comptes de transport par eau	IIIe s. av. J.-C.	110	
26. Lettre d'Apollonios à son père	IIIe s. av. J.-C.	116	
27. Listes de noms propres	Everg. ou Philop.	118	VII
28. Registre judiciaire	IIIe s. av. J.-C.	120	
29 Fragment d'un code	IIIe s. av. J.-C.	124	VIII
Table des Papyrus du troisième fascicule		133	
30-38. Comptes d'exploitation de tenures clérouchiques.	Evergète I	135	
30. Tenure de Daipatès	Evergète I	143	
31. Tenure de l'ilarque Antiphanès	Evergète I	150	
32. Tenure de l'hipparque Sôsillos	Evergète I	155	
33. Tenure d'un hipparque	Evergète I	159	
34. Tenure de l'hipparque Machatas	Evergète I	164	IX
36. Fin d'un compte	Evergète I	169	
37. Opération sur les ΧΑΩΡΑΙ	Evergète I	173	
38. Fragments.	Evergète I	180	
39-51. Ordres de prêts en nature.	Philadelphe an 35	186	
39. Diogénès à Thrasymédès. Prêt à des épigones clérouques		197	
40. Le même au même. Prêt à des épigones clérouques		220	
41. Le même au même. Prêt à un épigone clérouque		202	
42. Le même au même. Prêt à un épigone clérouque		204	
43. Le même au même. Prêt à un cultivateur		205	X
44. Le même au même. Prêt à un cultivateur		207	
45. Le même au même. Prêt à deux cultivateurs		209	

	Date	Pages	Planches
46. Le même au même. Prêt à un cultivateur		210	
47. Le même au même. Prêt à des cultivateurs		212	
48. Le même au même. Prêt à des cultivateurs		214	
49. Le même au même. Assignation de terre et prêt		215	
50. Le même au même. Assignation de terre et prêt		219	
51. Thrasymédès à Hérakleitos		220	
52. Ordre de versement en nature		221	
53. Frais de transport de l'ἀγοραστὸς σῖτος		222	
54-57. Résumés d'actes		225	
54. Reçu de τροφεῖα	an 3 d'Evergète ou de Philopator	226	
55. Contrat alimentaire	IIIe s. av. J.-C.	227	
56. Prêt	an 8 d'Evergète ou de Philopator	229	
57. Reçu	an 8 d'Evergète ou de Philopator	230	
58. Comptes	IIIe s. av. J.-C.	231	
59. Versements pour la ζυτηρά	an II de Philopator (1)	237	XII
60. Lettre de Dorothéos à son associé	Philadelphe ou Evergète	254	
Additions et corrections au fascicule III		257-261	
Additions et corrections au tome I		263-284	
Index		285-307	

(1) Corrigez la date, d'après U. Wilcken.

LE PUY-EN-VELAY

IMPRIMERIE *LA HAUTE-LOIRE*

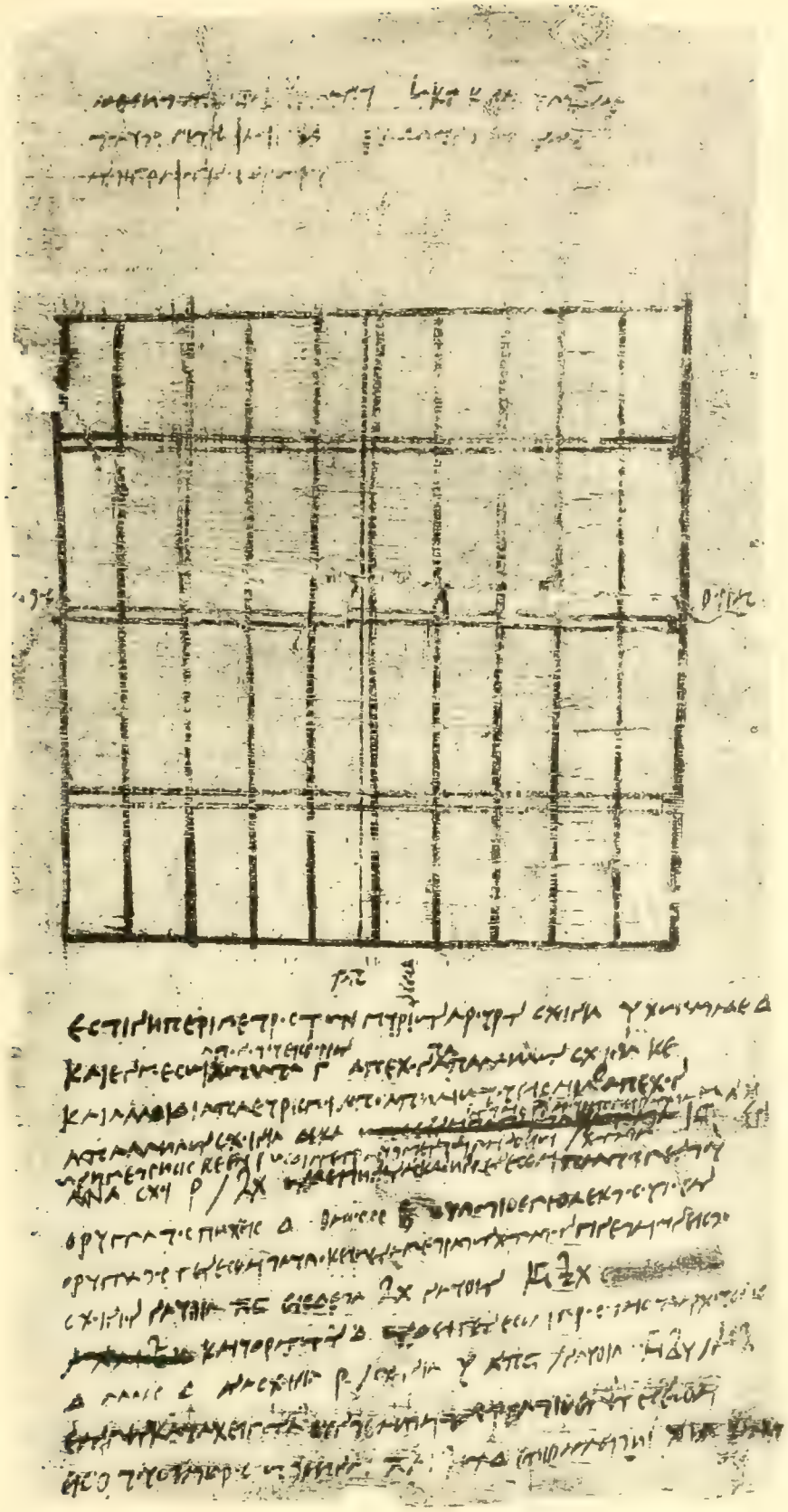

1. Plan et devis de travaux (recto).

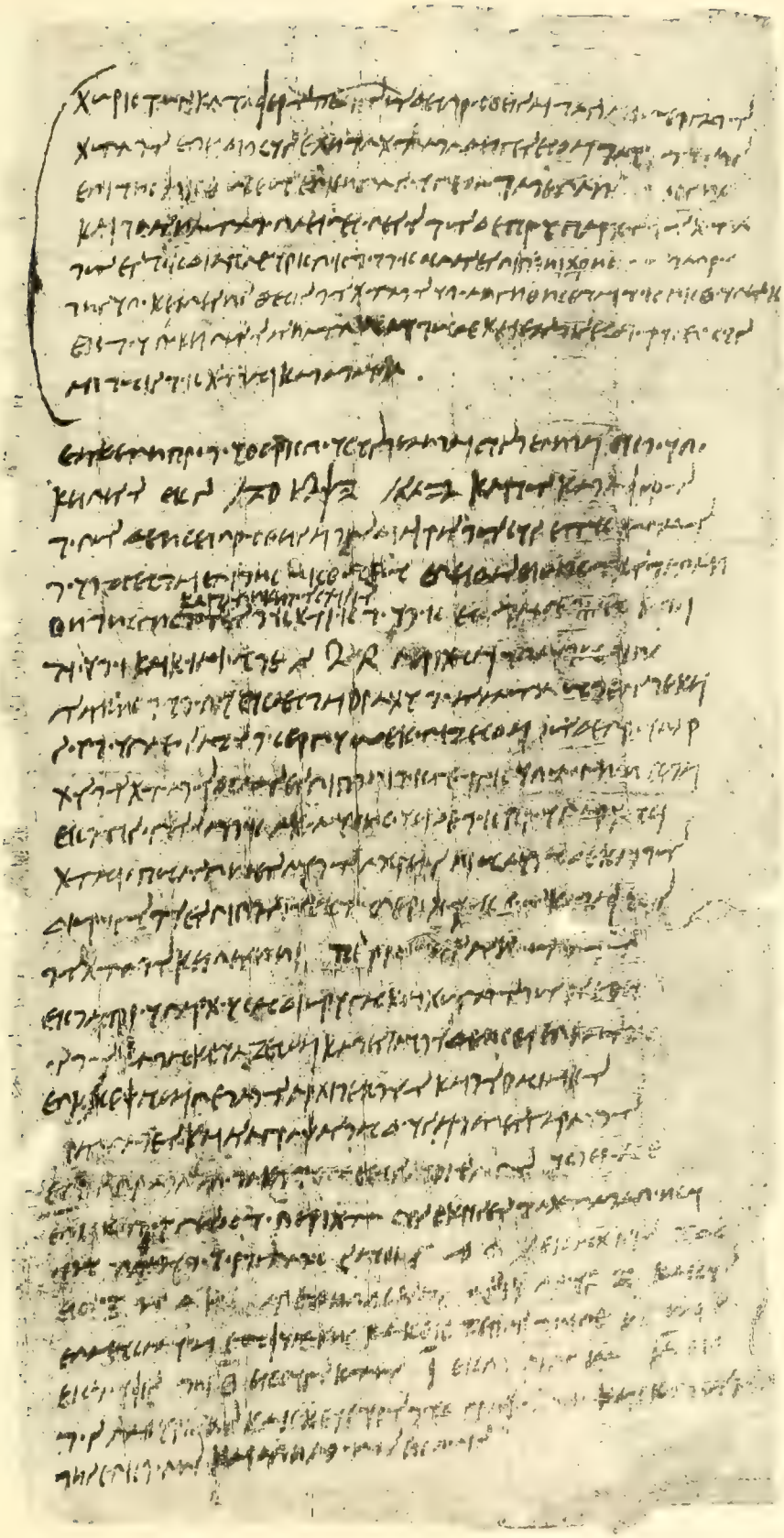

1. Plan et devis de travaux (verso).

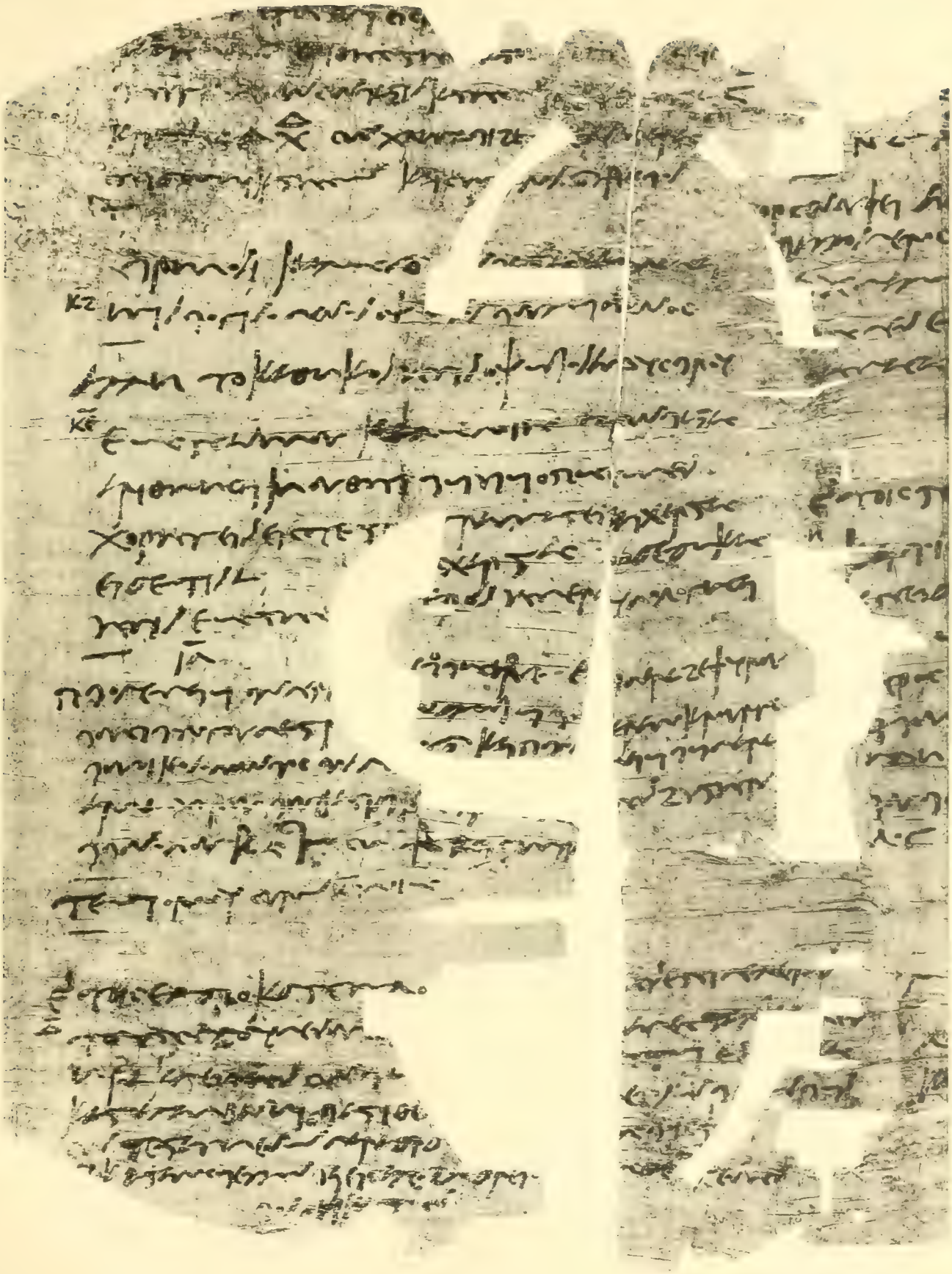

3. Correspondance du Basilicogrammate (col. III).

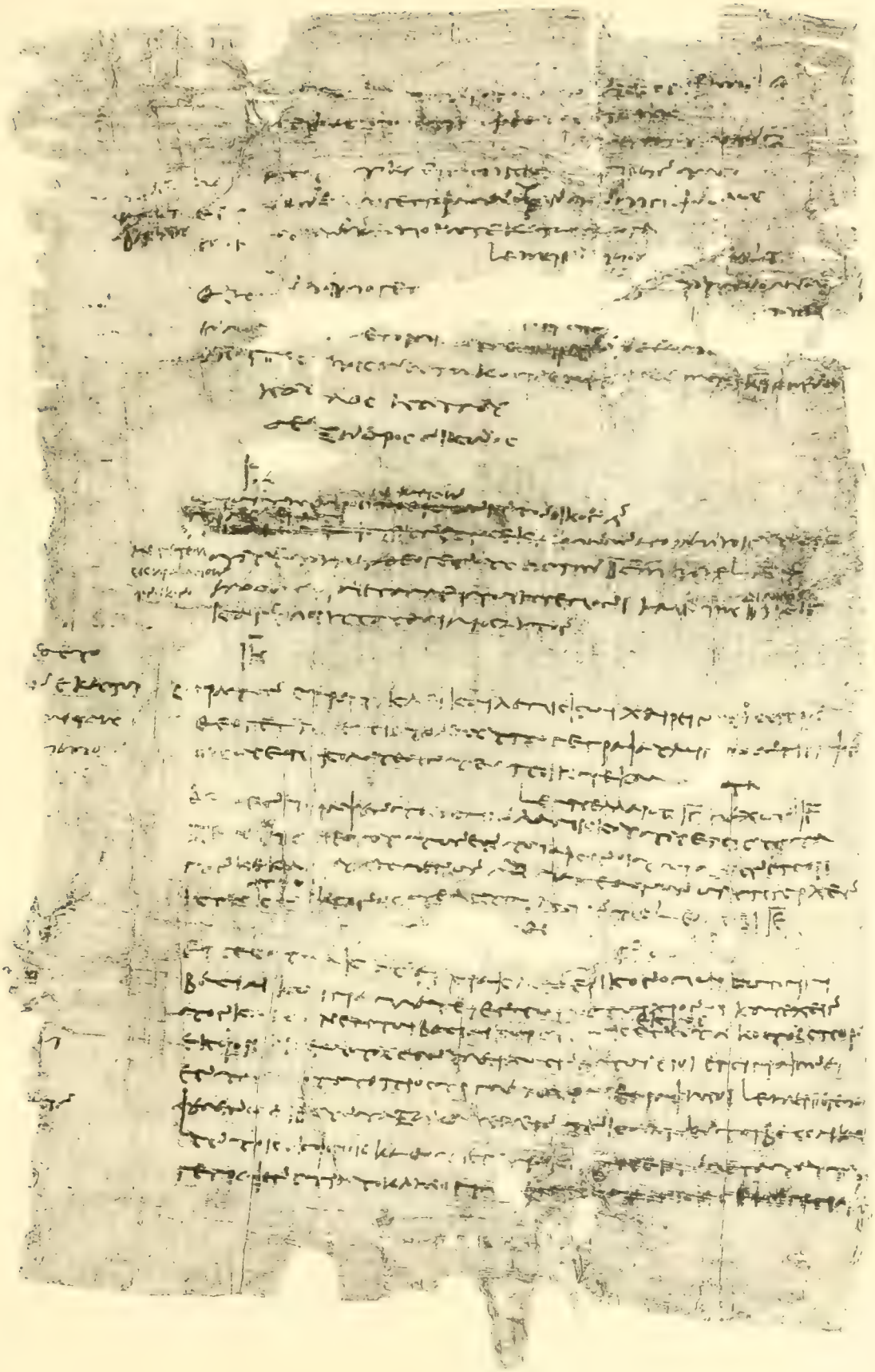

4. Correspondance relative aux clérouques.

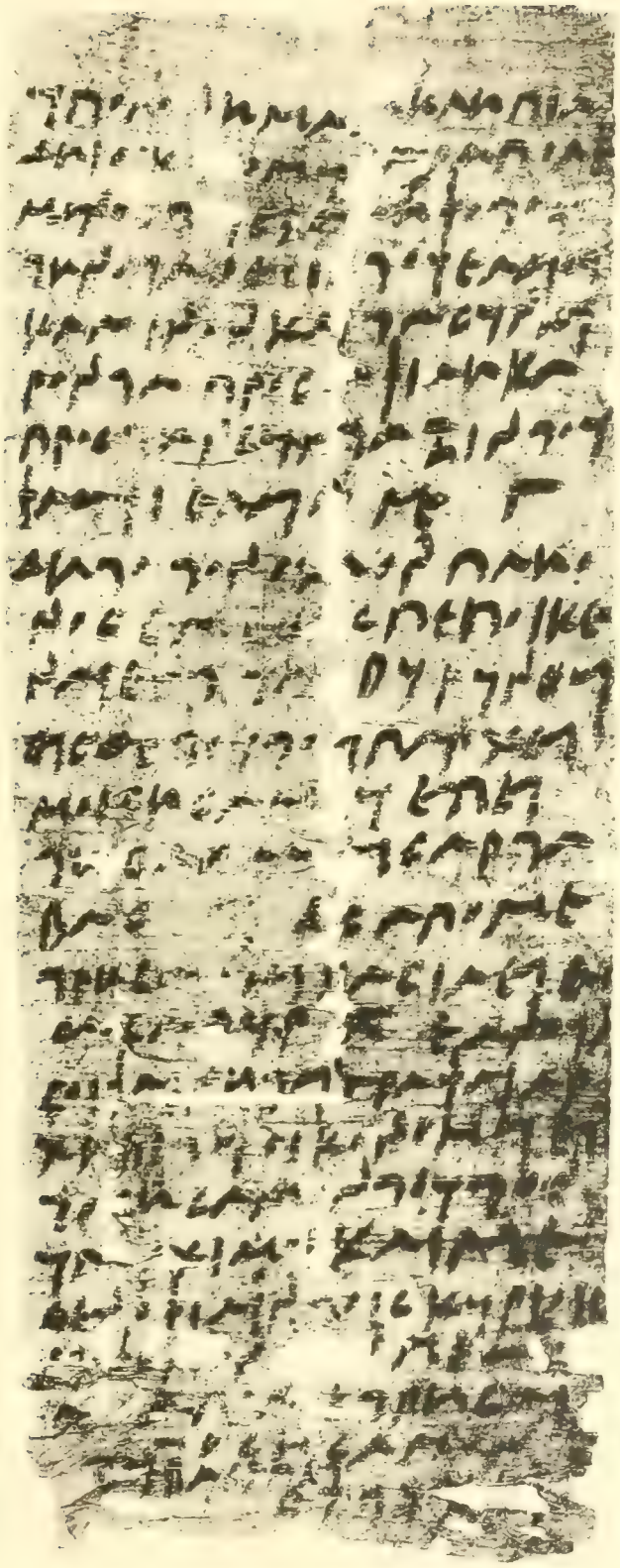

9. Mémoire d'un fermier du Monopole de l'huile.

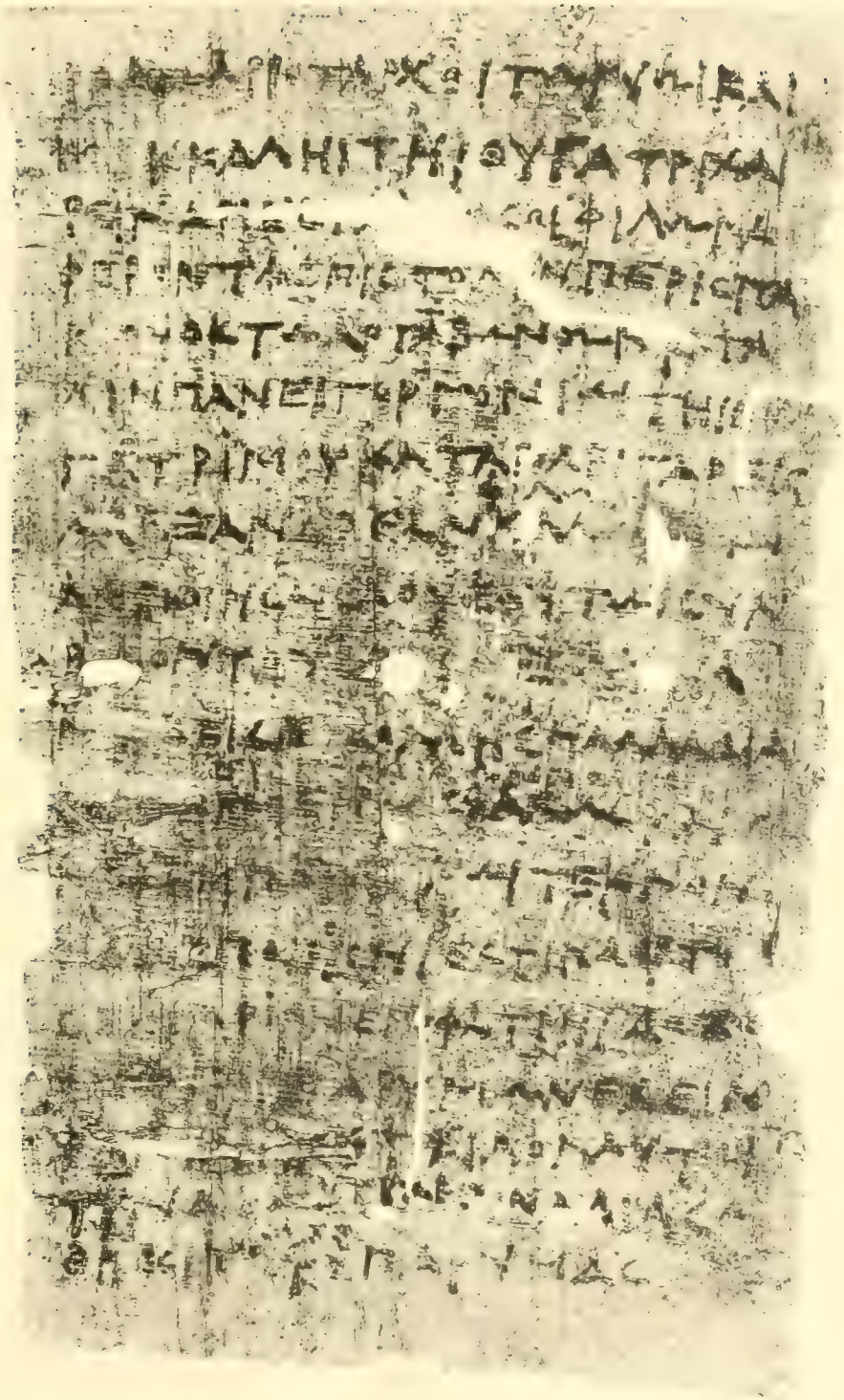

17. Lettre du pere d'Aristarchos.

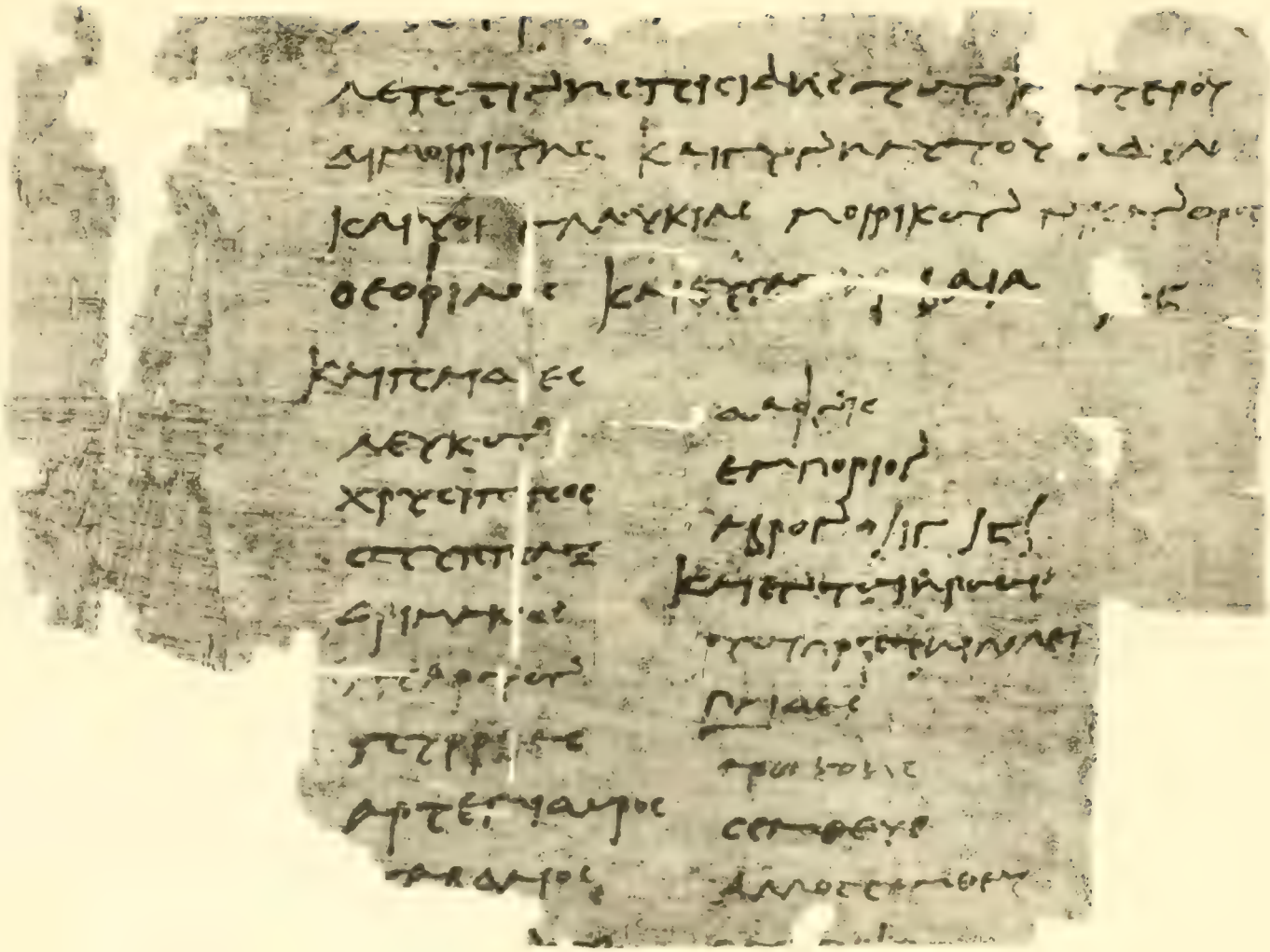

27. *Liste de Noms propres.*

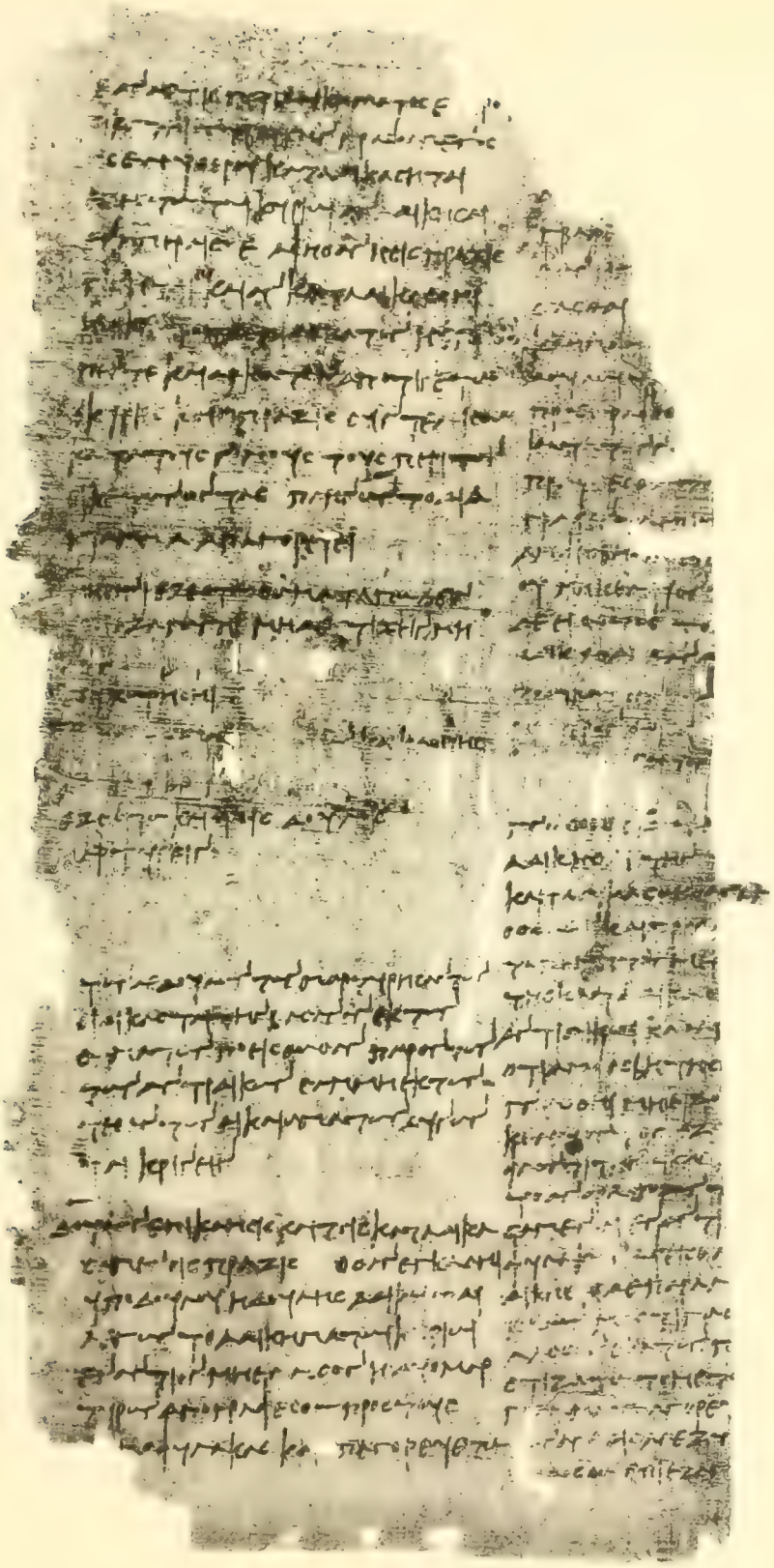

29. Fragment d'un code.

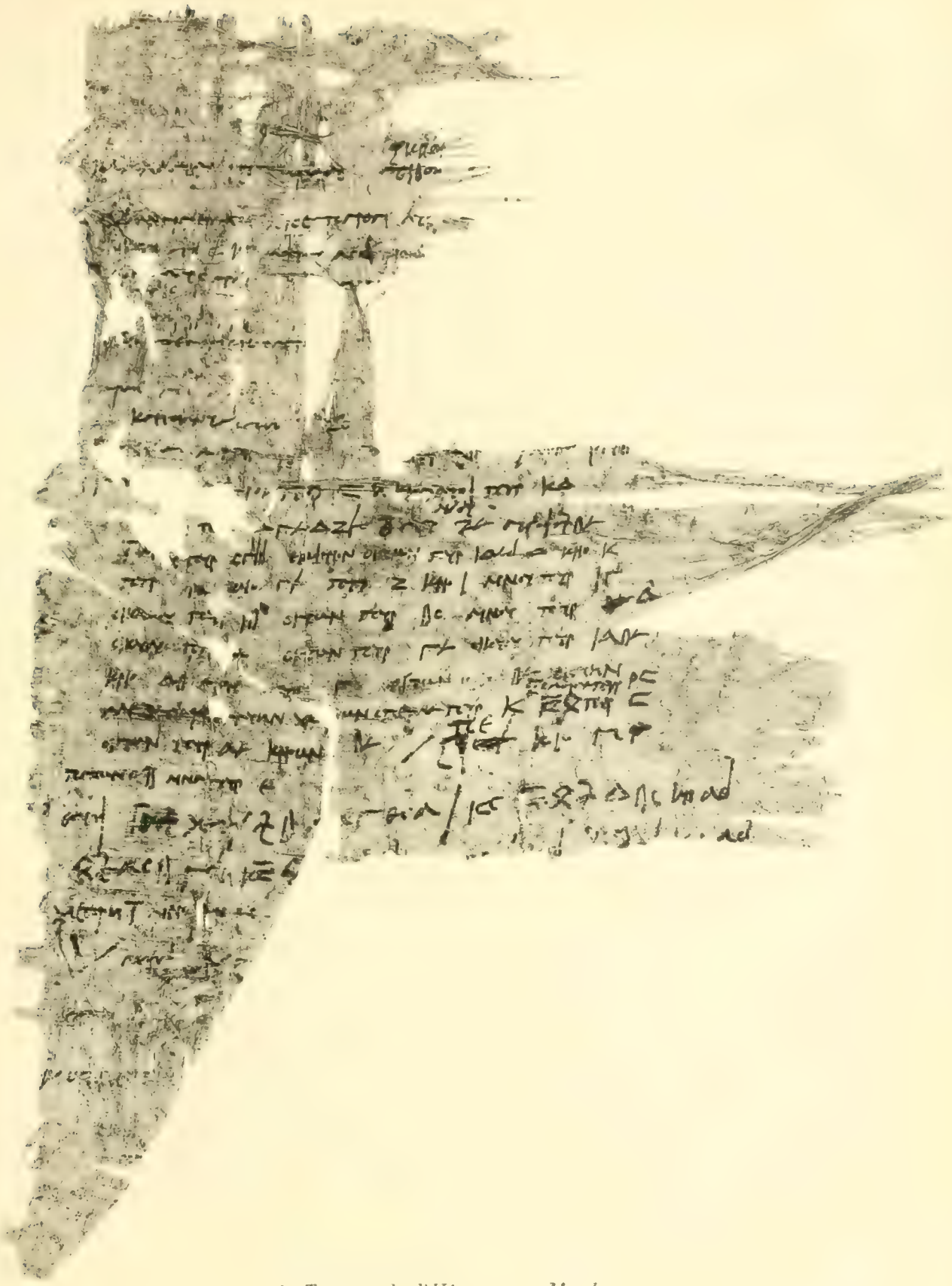

34. Tenure de l'Hipparque Machatas.

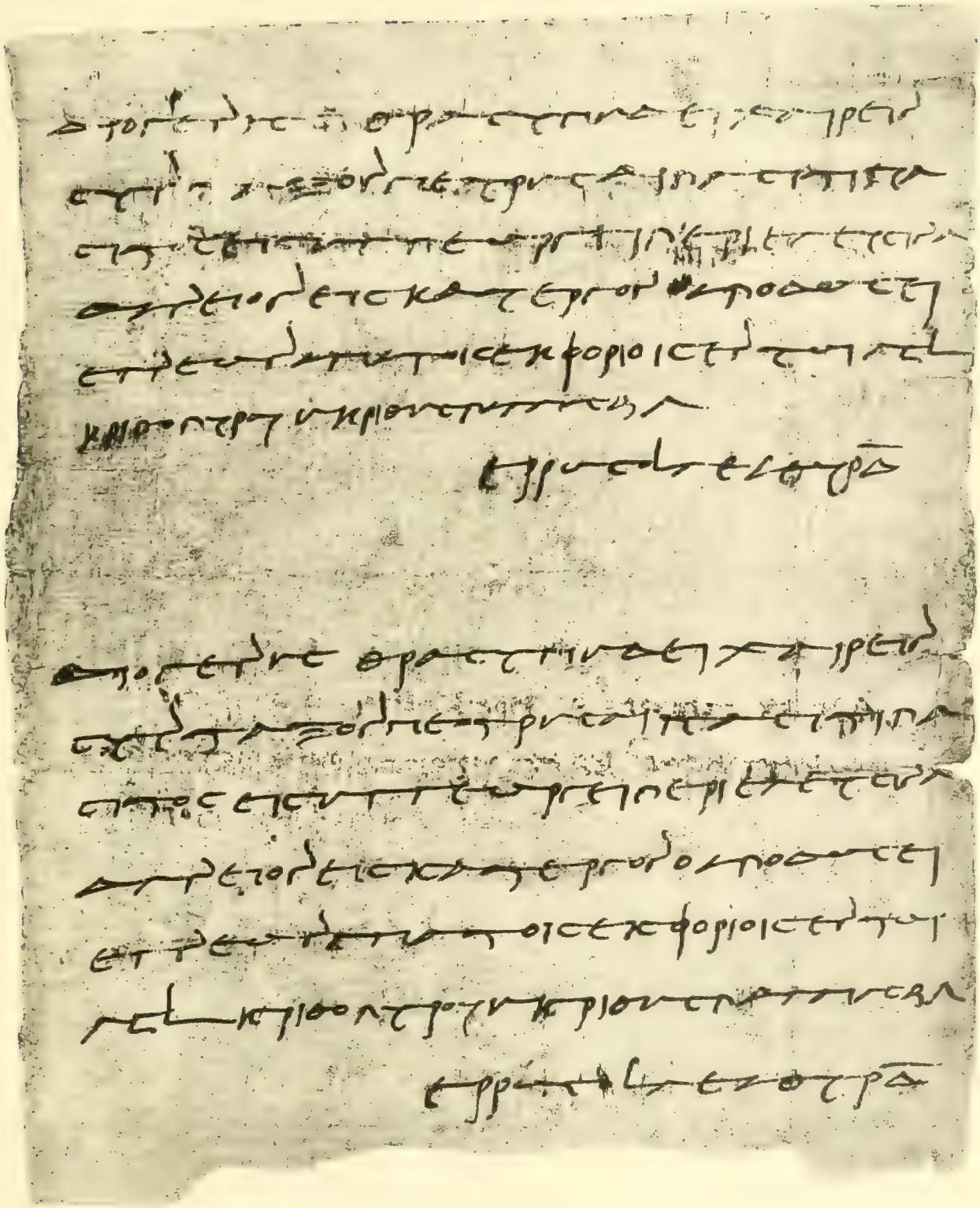

43. Prêt à un cultivateur.

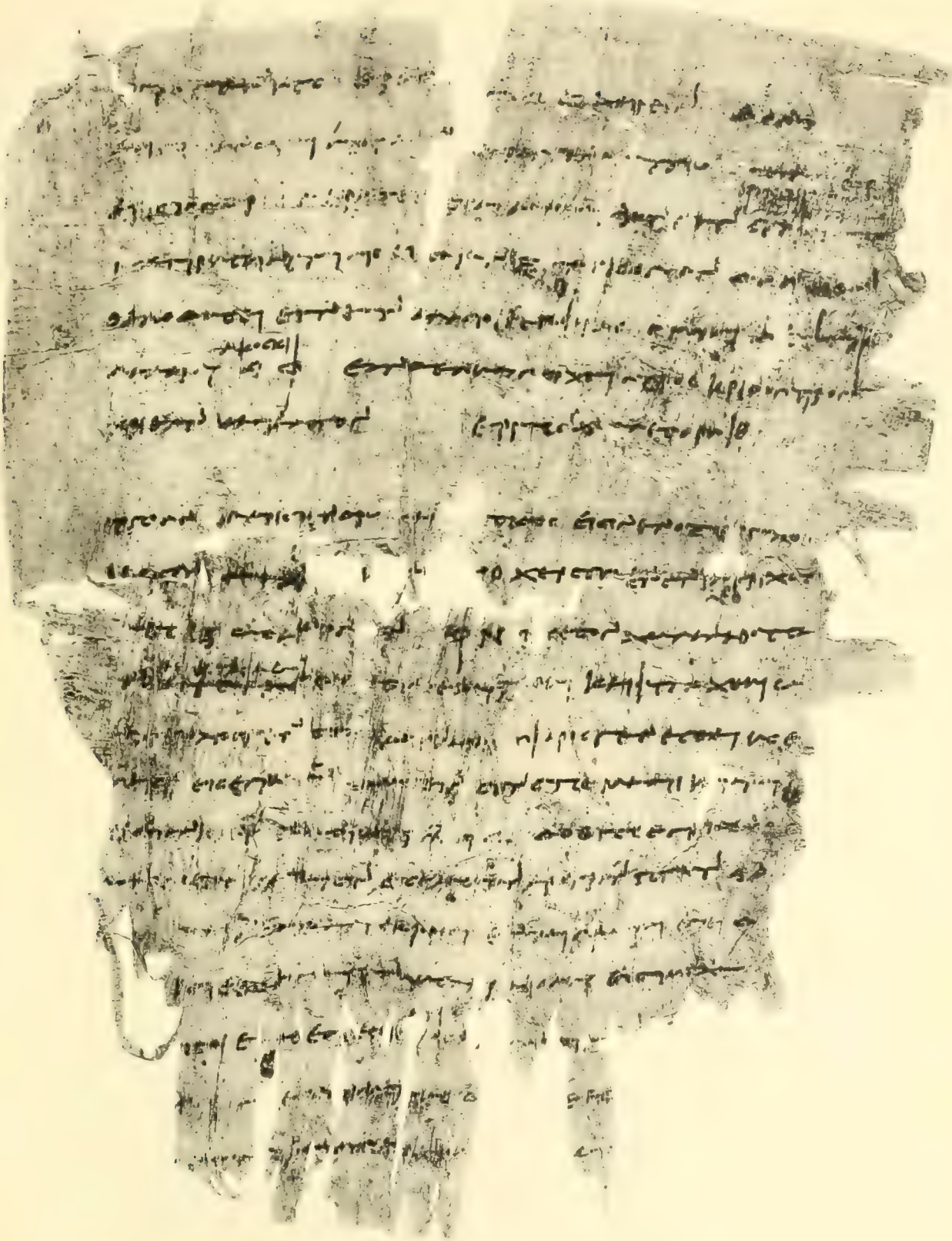

49. Assignation de terre et prêt.

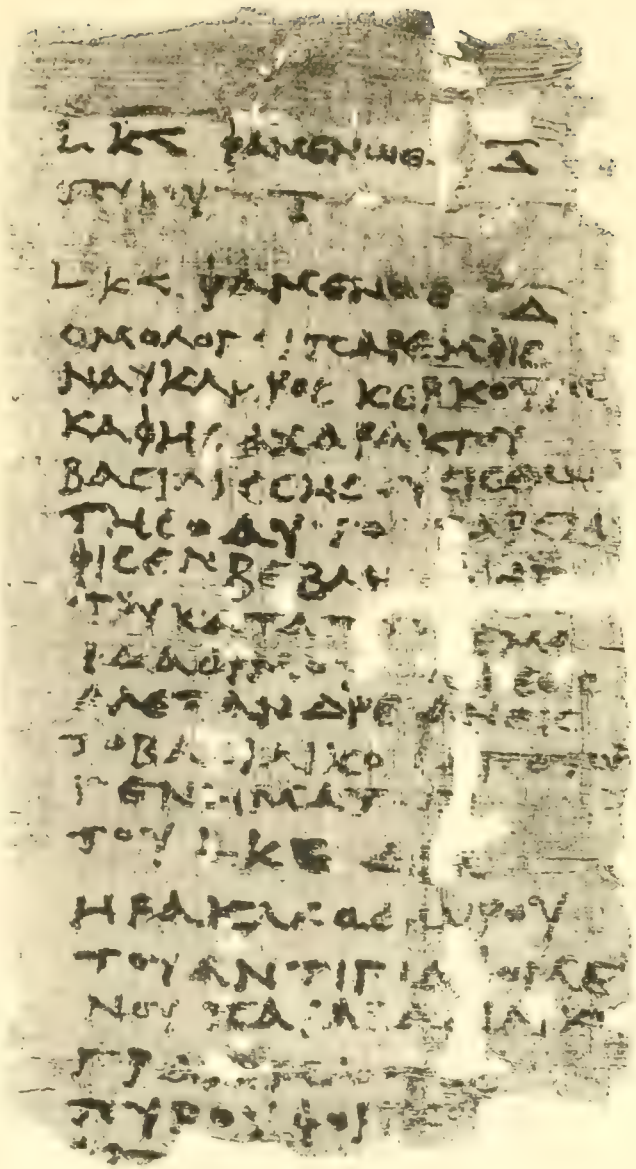

22. Reçu de Nauclère.

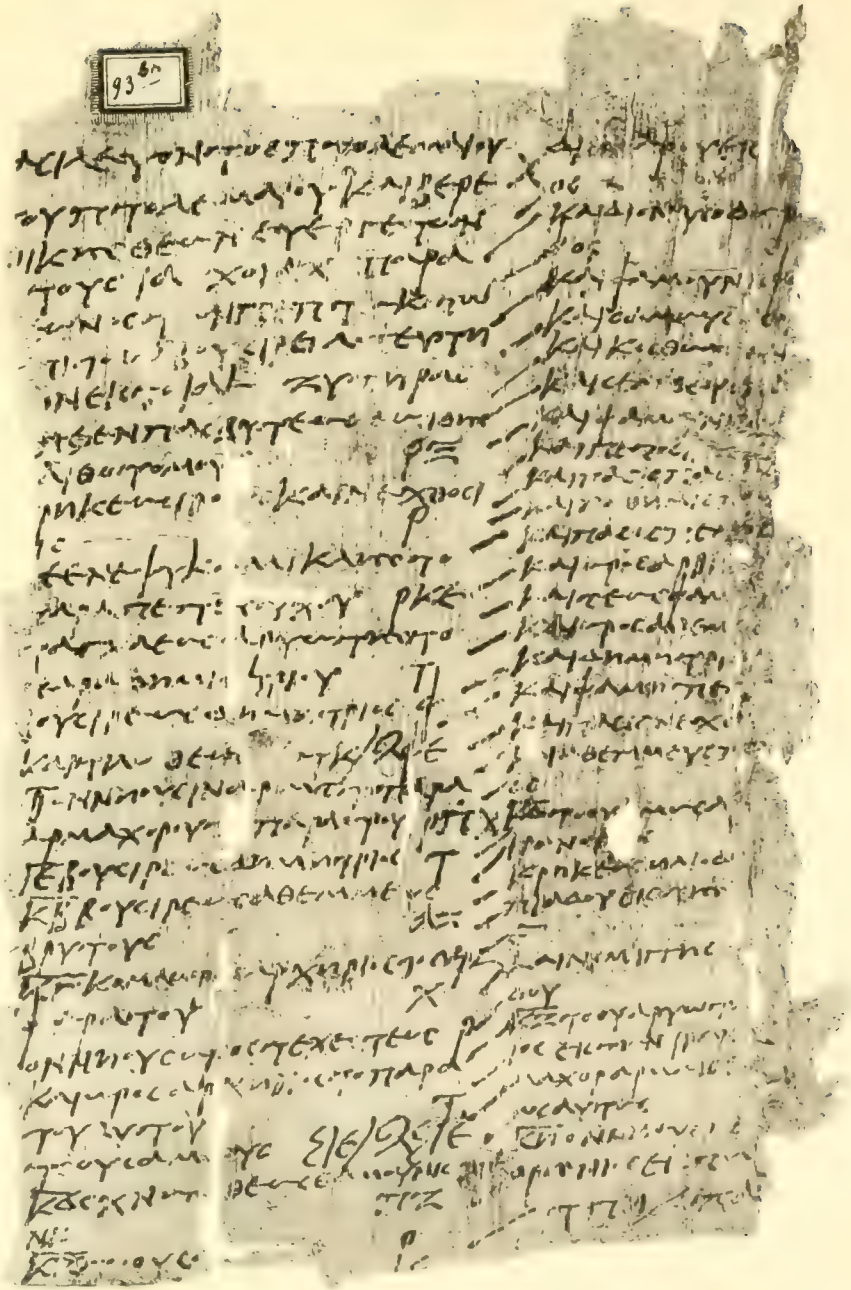

59. Versements pour la ZYTHPA.

BINDING LIST OCT 1 1938

PA
3318
L56
1928
t.1

Jouguet, Pierre (ed.)
Papyrus Grecs

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY